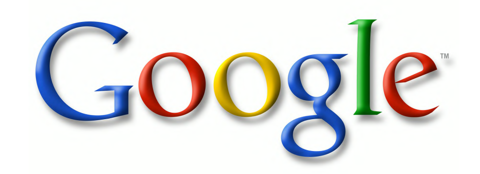






LA VIE
DU
PAPE SIXTE
CINQUIÉME.

TOME SECOND.

LA VIE
DU
PAPE SIXTE
CINQUIÉME.

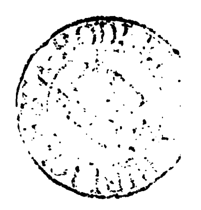
Traduite de l'Italien de Gregorio Leti.

NOUVELLE ÉDITION.

Revûe, corrigée, augmentée & enrichie de Figures en Taille-douce.

TOME SECOND.





A PARIS,

Chez La Veuve DAMONNEVILLE, Quai des Augustins, à Saint Etienne.
HARDY, rue S. Jacques, au-dessus de celle de la Parcheminerie, à la Colonne d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roy.



LA VIE DU PAPE SIXTE CINQUIEME.

LIVRE SIXIEME

ARGUMENT.

Sixte accorde un Jubilé après son couronnement. Commencement de son Pontificat fort rigoureux. Prodigieuse quantité de ses espions. Il envoye des instructions particulieres à ses Nonces. Il casse plusieurs Gouverneurs. Il ordonne qu'on revoye tous les procès jugés depuis 10 ans,

Il veut que tous les Juges criminels rendent compte de leur conduite. Il défend aux Barons Romains de recommander par des voyes indirectes les affaires de leurs amis. Il envoye des Brefs pleins de tendresse aux Légats de l'Etat Ecclésiastique. Il défend l'Astrologie judiciaire. Il défend à qui que ce soit de crier Vive le Pape Sixte. *Son nom seul donne de l'épouvante à Rome. Abus pratiqué dans la Confession pendant qu'il étoit Religieux. Il condamne les adulteres à la mort. La Noblesse devenue insolente sous le Pontificat de Grégoire. Remédes qu'il y apporte. Il refuse de donner la liberté aux prisonniers le jour de son couronnement, suivant l'ancien usage. Il fait exécuter à mort quatre misérables dès les premiers jours de son Pontificat. Il ordonne à tous les Evêques de se retirer dans leurs Diocèses. L'Etat de l'Eglise accablé de bandits. Ordonnance de Sixte pour l'en délivrer. Punition du Barigel de la campagne. Les Princes voisins se plaignent de la grande rigueur de Sixte. Etrange avanture d'un jeune garçon condamné à la mort. Le Comte Pepoli décapité à Bologne. On poursuit les assassins de son neveu. Les Souverains, aussi-bien que le peuple, se ressentent de sa sévérité*

Cérémonie de l'hommage du Royaume de Naples, pour lequel on présente tous les ans une Hacquenée au Pape. Sixte témoigne là-dessus quelque mécontentement à l'Ambassadeur d'Espagne. Les François sont mal satisfaits. L'Ambassadeur du Roi de France est congédié de Rome. Sixte excommunie le Roi de Navarre & le Prince de Condé. Ressentiment du Roi de Navarre. Sentiment d'Elizabeth Reine d'Angleterre, touchant le regne de Sixte. Mort du Cardinal Sirlet. Divertissemens du Pape. Saint Bonaventure mis au nombre des Docteurs de l'Eglise. La Ville de Rome partagée en quatorze quartiers. Sixte célébre la Messe dans l'Eglise du Collége Grégorien. Les Jésuites le prient de visiter leur Maison. Il chasse de Rome une grande quantité de courtisannes.

INCONTINENT que Sixte fut couronné, il ordonna des prieres publiques, & accorda un Jubilé, afin d'obtenir par l'intercession de tous les Chrétiens les qualités nécessaires pour soûtenir le poids dont il étoit chargé. Ce n'est pas qu'il n'eût beaucoup de confiance dans son courage & dans sa vigueur : 1585.

1585. Car Rusticucci lui ayant dit un jour qu'il alloit demander à Dieu de nouvelles forces, & toutes les autres choses dont il avoit besoin pour l'administration de l'Eglise : Ne lui demandez, répondit-il, que la conservation de celles qu'il m'a déja données, il ne m'en faut pas davantage pour m'acquitter de mon emploi.

Il s'apperçut d'abord qu'il étoit nécessaire de travailler avec beaucoup de rigueur à la réformation des mœurs & à remédier aux désordres & aux déréglemens qui s'étoient introduits pendant le Pontificat de Grégoire XIII. dont la douceur & la bonté, au lieu de servir d'exemple pour mettre les libertins & les méchans dans leur devoir, avoient autorisé leur licence & leurs vices. Sixte prit une voye toute opposée pour rétablir l'ordre & la discipline ; & passant tout d'un coup d'une grande douceur à une extrême sévérité, qu'il tempéra néanmoins avec autant de justice que de prudence, il rendit son régne le plus sévére & le plus rigoureux qu'on ait jamais vû dans l'Eglise.

Sçachant qu'il est de la derniere importance à un Prince de pénétrer

dans les ſecrets des autres Cours, & d'être informé des véritables ſentimens de ſes peuples, pour mieux régler ſur ces connoiſſances ſa conduite & celle de ſes Etats; il choiſit entre des Marchands, des Avocats, des Prêtres & des Moines, les plus intelligens & les plus adroits pour lui ſervir d'eſpions, auſquels il donna de groſſes penſions, qu'on leur payoit régulierement tous les ſix mois, outre leſquels il faiſoit encore donner de l'argent à ceux qui s'acquittoient le mieux de cet emploi, & qui lui donnoient des avis des affaires les plus ſecrettes. 1585.

Il diſtribua cinquante de ces eſpions dans l'Etat Eccléſiaſtique, afin d'être inſtruit de la conduite des Gouverneurs & des Juges, des ſentimens que les peuples avoient pour eux, & de ce qu'on diſoit de lui-même dans tous ces lieux-là. Il en mit deux dans chaque Ville conſidérable, qui ne ſe connoiſſoient pas l'un l'autre, & qui avoient chacun un chiffre & une adreſſe, pour lui faire tenir leurs mémoires avec plus de ſureté.

Il en envoya pareil nombre dedans & dehors l'Italie, par tout où il y avoit des Nonces, des Internonces, & d'au-

1585. tres Ministres résidens de sa part, avec ordre d'observer exactement leurs démarches, & de l'en instruire incessamment. Il y en avoit encore cinquante dans Rome, qui avoient leurs emplois séparés. L'un avoit ordre de veiller seulement sur la conduite de deux ou trois Cardinaux que Sixte lui avoit nommés lui-même ; un autre étoit chargé d'observer les démarches de quelques Princes & Barons Romains ; un autre lui devoit rendre compte de tous les Etrangers qui arrivoient à Rome ; un autre avoit soin de veiller sur les Officiers & les Prélats de la Cour ; il y en avoit de préposés pour lui rapporter ce qui se disoit parmi le peuple, les nouvelles qui se débitoient dans les places publiques, & dans les boutiques des artisans ; & sa curiosité s'étendoit si loin qu'il se faisoit aussi rendre compte par ces mêmes espions, de la maniere dont en usoient parmi le peuple les Pages, les Estafiers & toutes sortes de gens de livrées, & de la conduite des Soldats de sa garde, & généralement de toute la milice de l'Eglise. Comme il sçavoit par sa propre expérience que les Moines s'entretiennent assez familierement de toutes

les nouvelles qu'ils apprennent, qu'ils ne ſont pas les derniers à ſçavoir tout ce qui ſe paſſe dans le monde & à la Cour, il n'y avoit point de Convent où il n'eût un ou deux Religieux du même Ordre qui lui rendoient un fidele compte de tout ce qui ſe paſſoit, & de tout ce qui ſe diſoit dans la Communauté. C'eſt par l'établiſſement d'un ordre ſi ſecret & ſi curieux qu'il étoit inſtruit tous les jours de tout ce qui ſe paſſoit dans la Ville, dans l'Etat Ecléſiaſtique & dans toute la Chrétienté. Et l'on peut dire qu'il n'y avoit point de Prince dans l'Europe ſi bien inſtruit que Sixte, des affaires les plus ſecrettes des autres Cours, & qui ſçût renfermer le ſecret des ſiennes avec plus d'habileté & de myſtere, 1585.

Ce fut à ce deſſein qu'il ordonna à tous les Nonces de ne point épargner l'argent pour découvrir ce qu'il y avoit de plus caché dans le cabinet des Princes auprès deſquels ils réſidoient, & d'en donner plus ou moins à proportion de l'importance des affaires; par exemple, le Nonce d'Eſpagne diſtribuoit à ſes eſpions des ſommes très-conſidérables, par la raiſon que Sixte avoit de grands deſſeins ſur pluſieurs

1585. dépendances de cette Couronne. Il leur recommandoit particulierement de s'attacher à découvrir les affaires cachées & de ne se pas charger des bruits publics, ni des nouvelles qui se débitoient dans le monde, & de n'être point ménagers en pareils cas des trésors de l'Eglise. Ses instructions étoient là-dessus si pressantes, que les Nonces qui vouloient le servir selon son humeur, se fatiguoient soir & matin à chercher des gens capables de trahir le secret de leurs maîtres, & étoient forcés le plus souvent eux mêmes à faire le personnage d'espions. Il dépossédа plusieurs Gouverneurs & plusieurs Juges, tant à Rome que dans l'Etat Ecclésiastique, & ne rétablit que ceux dont le naturel panchoit plûtôt vers la sévérité que vers la douceur. Il mit dans la place des autres des personnes qu'il choisit selon son goût, & qu'il crut capables de rendre rigoureusement la Justice sans aucune considération. Lorsqu'il alloit par la Ville, il regardoit tout le monde en face ; & s'il voyoit quelqu'un dont la physionomie fût austere, il le faisoit venir devant lui, s'informoit de sa condition & de son état, & s'il le trouvoit pro-

pte à rendre service à l'Eglise selon son humeur, il lui donnoit quelque Charge de Judicature, & lorsque ce nouvel Officier prenoit congé, il lui enjoignoit avec chaleur de bien faire sa charge, & lui déclaroit que le véritable moyen de lui plaire étoit de se servir de cette épée à deux tranchans, à laquelle Jesus-Christ est comparé par S. Jean, & qu'il n'avoit lui-même accepté le souverain Pontificat, que suivant le sens littéral de ces paroles de l'Evangile : *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive.*

1585.

Il ordonna à tous les Gouverneurs des Villes, des Châteaux & des Seigneuries de son Etat, de revoir soigneusement tous les Procès criminels qui avoient été jugés depuis dix ans, quoique les Sentences en eussent été exécutées, & de lui en envoyer un Mémoire exact, afin de condamner à de plus rudes peines ceux qui auroient été traités trop doucement. Et en effet il en punit quelques-uns dans leurs biens, parce que la mort avoit mis leurs personnes à couvert de la sévérité de sa justice, & en fit remettre en prison qui avoient été élargis depuis quatre ou cinq ans, pour avoir été trop légére-

1585. ment châtiés par la sollicitation de leurs amis, par le crédit de leurs Patrons, ou par l'argent qu'ils avoient donné à leurs parties.

Il établit des Commissaires pour examiner depuis dix ans la conduite de tous les Juges criminels, & ordonna, sous peine d'excommunication, à tous ceux qui auroient connoissance qu'ils se seroient mal acquittés de leur devoir, de le venir déclarer. Il promit aussi de donner des récompenses à ceux qui convaincroient quelqu'un de concussion, & d'avoir refusé la justice à la recommandation & à la priere de leurs amis. Les Commissaires de cette recherche travaillerent avec tant de rigueur, que plusieurs des accusés se cacherent, ou sortirent promptement de l'Etat de l'Eglise. Un Avocat d'Orviette qui avoit connoissance d'une injustice qu'avoit faite pour de l'argent le Gouverneur de cette Ville, & qu'il n'avoit pas voulu révéler à cause que ce Gouverneur étoit son intime ami, & qu'il y avoit cinq ans qu'il n'étoit plus en charge, fut non-seulement excommunié, mais même emmené en prison à Rome, pieds & mains liés; d'où il ne sortit qu'avec beaucoup de dépense & de difficultés.

Tous les Officiers de Judicature, & particulierement ceux qui se reprochoient quelque chose, étoient dans une étrange consternation. On en voyoit tous les jours traîner quelqu'un en prison, qui bien loin de sçavoir le sujet de son emprisonnement, se souvenoit à peine d'avoir été Juge; mais on ne le laissoit pas long-tems dans cette ignorance, & l'on ne lui redonnoit la liberté, qu'après qu'il avoit satisfait à ceux auxquels il n'avoit pas rendu Justice. Cette sévérité retenoit tellement dans le devoir ceux qui étoient pour lors en charge, qu'ils ne sortoient que rarement de leurs maisons, & ne communiquoient avec personne, de crainte que la trop grande familiarité ne les engageât à faire quelque grace, sur laquelle ils auroient infailliblement été entrepris.

1585.

Sixte défendit encore à tous les Barons Romains & à toute autre personne de qualité, sous peine d'encourir sa disgrace, de solliciter en particulier les Juges criminels en faveur de qui que ce fût, pas même de leurs domestiques; mais seulement d'aller avec leurs amis leur recommander en général leur affaire, & les prier de leur

1585. rendre justice. Il défendit de plus, sous peine de la vie, qu'on fît aucune menace aux témoins, aux Sergens & aux autres Suppôts de justice. Il imposa la même peine contre les Juges qui prêtoient l'oreille à aucune recommandation : mais ayant depuis trouvé cette peine trop dure & trop injuste, il se contenta de les condamner seulement à perdre leur Charge, & à être déclarés incapables d'en exercer aucune à l'avenir. Quelque temps après cette Ordonnance, il y en eut quatre ou cinq contre lesquels elle fut exécutée, pour avoir été seulement sollicités par quelques Gentilshommes, lesquels furent aussi punis dans leurs biens & dans leurs personnes. Un Gentilhomme de la Maison de Visconti, l'une des plus illustres d'Italie, qui avoit un de ses domestiques en prison, fut surpris parlant à quelques uns des Juges criminels ; & quoique les espions de Sixte n'en eussent pas vû davantage, il n'en eut pas si-tôt reçu l'avis, qu'il envoya querir le Gouverneur de Rome, & lui commanda de faire dès le lendemain juger le procès de ce prisonnier, toutefois selon les formalités de la Justice. Ce malheu-

reux fut condamné à cinq ans de galere, quoique son crime n'eût été puni sous Grégoire XIII. que de quelques mois de prison; & le Pape dépossêda de sa Charge l'Officier auquel ce Seigneur avoit parlé, qui fut bienheureux lui-même d'en être quitte pour une réprimande, Sixte s'étant contenté de lui dire, que quoiqu'il eût mérité son indignation, il lui faisoit grace pour cette premiere fois. 1585.

Il engagea les Syndics & les anciens des Villes, des Châteaux & des Seigneuries de son Etat, tant ceux qui étoient actuellement en charge, que ceux qui les avoient exercées depuis dix ans, de lui envoyer une liste de tous les fainéans, vagabonds & débauchés dont ils avoient connoissance, sous peine de la prison & de l'estrapade contre ceux qui en épargneroient aucun. Un certain Syndic d'Albano, qui ne mit pas sur son mémoire un sien neveu, qui étoit un libertin incorrigible, eut l'estrapade dans la place publique, quoique l'Ambassadeur d'Espagne se fût employé pour obtenir sa grace.

Toute cette canaille fut tellement épouvantée d'une si exacte perquisi-

condamner ou de l'absoudre dans ce
1585. temps-là, avec ordre qu'en cas qu'il se rencontrât devant eux quelque procès, dont l'instruction demandât un plus long délai, de le lui envoyer, pour être lui-même Juge de la cause de ce retardement.

Il voulut aussi, de crainte de rendre les procès civils immortels, établir un certain nombre de Commissaires, choisis parmi les plus habiles & les plus gens de bien, pour en retrancher la longueur des formalités, & les terminer promptement : mais sa trop grande application aux procès criminels lui fit abandonner le dessein de ce nouvel établissement. Il défendit l'Astrologie judiciaire, qui étoit alors en vogue à Rome ; & quelques gens d'assez bonne famille, & protégés par des Cardinaux, furent condamnés aux galeres, pour s'être amusés depuis ces défenses à cette science imaginaire.

Il fit publier un Edit par lequel il défendoit, sous peine d'encourir sa disgrace, qu'on criât, *Vive le Pape Sixte*, lorsqu'il iroit par les rues, quoique cela fût établi de tout temps, & que le peuple se fit un grand plaisir

fir de ces sortes d'acclamations. Sixte eut plusieurs raisons pour retrancher 1585.
ce bruit & ce tintamarre, dont la principale fut, qu'il vouloit aller *incognito* voir ce qui se passoit dans les Tribunaux de la Justice, dans les Convens, & dans les Places publiques; & il tint si rigoureusement la main à l'exécution de cet Edit, que deux misérables qui n'en avoient point eu la connoissance, s'étant avisés, lorsqu'il passoit, de crier: *Vive le Pape Sixte*, furent mis en prison, & y demeurerent quelques jours, pour servir d'exemple aux autres.

Cela fut cause que lorsqu'on le voyoit dans les rues, le peuple au lieu de sortir des maisons, & de faire une double haye sur son passage, se retiroit, ne pouvant soûtenir ses regards; & il ne trouvoit en son chemin que de pauvres vieillards qui n'ayant pas eu la force de prendre la fuite, comme les autres, se jettoient à genoux, & le saluoient dans un profond silence. Cette frayeur s'étoit tellement répandue parmi la populace, que les meres & les nourrices n'avoient pas de meilleur moyen pour faire taire leurs enfans, que de leur dire: Tais-toi,

voilà le Pape Sixte qui passe ; & ce
1585. nom leur imprimoit une telle appréhension que pendant sa vie & longtemps après sa mort, les enfans ne l'entendoient point nommer sans frémir.

Il avoit remarqué un grand abus dans les Confessions lorsqu'il demeuroit dans le Convent des Saints Apôtres, & encore depuis qu'il fut Cardinal, sur le péché d'adultere, que les pénitens confondoient ordinairement avec celui de la simple fornication ; & voulant y remédier, il ordonna, si-tôt qu'il fut Pape, que les adultéres fussent condamnés à mort, défendit aux Juges de leur faire aucun quartier, les fit chercher avec soin & diligence, & promit récompense à ceux qui en déféreroient quelqu'un à la Justice. Le premier homme entrepris pour ce crime, fut un parent du Marquis Altems, en faveur duquel le Cardinal du même nom employa tout son crédit auprès du Pape ; mais il fut inflexible ; & ce pauvre Gentilhomme, qui d'ailleurs avoit beaucoup de mérite, eut la tête tranchée en public, au milieu des regrets & des larmes de tout le peuple. Il fit aussi fouetter plu-

sieurs courtisanes dans un même jour, convaincues de commerces criminels 1585.
avec des hommes mariés ; ce qui donna tant de terreur, que l'on n'entendoit pas plus de bruit dans la Ville, que dans les Convents où le silence est le plus austérement gardé.

Il avoit une telle horreur pour les maris qui contribuoient volontairement à leur infamie, qu'elle ne se peut comprendre que par la malheureuse avanture d'un Gentilhomme de Salerne, appellé Charles Tasca, qui s'étoit venu établir à Rome quelque temps avant l'élection de Sa Sainteté.

Il avoit fait épouser une fille qu'il entretenoit, à son homme d'affaire, dont l'humeur douce & commode autorisoit ce commerce. Il s'étoit logé dans le plus beau quartier de Rome, & par conséquent peu convenable au secret, nécessaire à cacher long-tems un si grand scandale. Si-tôt que cette rigoureuse Ordonnance fut publiée, les voisins qui s'étoient déja douté de cette honteuse galanterie, conseillerent à Tasca de faire sortir cette femme de sa maison, & de rompre même ce commerce, ou de s'en retour-

1585. ner à Salerne, s'il vouloit éviter un malheur que la sévérité du nouveau Pape à faire observer ses Ordonnances rendroit infaillible. Tasca négligea cet avis, ne croyant pas que cette Ordonnance comprît un étranger qui s'étoit venu seulement établir dans Rome pour quelques années.

Le Gouverneur de Rome averti du scandale & du peu de soin qu'apportoit Tasca à l'assoupir, assembla les Officiers de sa Jurisdiction, lesquels ne crurent pas qu'un étranger qui n'étoit que pour un tems à Rome, logé dans une maison de louage, & protégé par le droit des gens contre la sévérité des Loix du pays, dût être aussi rigoureusement traité qu'un Sujet du Saint Siége ; qu'il falloit cependant informer de sa conduite, & lui faire commandement de sortir de Rome, & rendre compte de cette affaire au Pape.

Sixte irrité de l'incertitude & de l'indulgence du Gouverneur sur le châtiment de l'auteur, & des complices, lui dit en colere, après lui avoir fait une rude réprimande : Faites pendre l'adultere, la femme & le mari avec des cordes faites à Naples,

pour guérir vos ſcrupules ſur leur indépendance prétendue de ma Juriſdiction : ce ſeroit un terrible abus de ſouffrir que des étrangers vinſſent me braver en face, en mépriſant mes Reglemens & mes Ordonnances. La naiſſance & le mérite de Taſca adoucirent la peine de mort à ſon égard ; mais il fut condamné aux galeres : le mari & la femme furent pendus avec deux autres domeſtiques, & une ſervante fut foüettée pour n'avoir pas donné avis à la Juſtice de ce commerce ſcandaleux. 1585.

La Nobleſſe de Rome, & toute celle de l'Etat de l'Egliſe, étoit devenue ſi inſolente ſous le Pontificat de Gregoire, qu'elle s'abandonnoit à toutes ſortes de licences. Pluſieurs Gentilshommes qui avoient trouvé crédit chez les Marchands, dans le deſſein de ne les point payer, les menaçoient quand ils alloient leur demander le prix de leurs marchandiſes, & les faiſoient maltraiter quand ils y retournoient une ſeconde fois ; ce qui les empêchoit de les pourſuivre en Juſtice, de crainte de ſe mettre en péril de perdre la vie avec leurs biens.

Sixte, qui avoit connoiſſance de

1585. cette espece de tyrannie, dès-lors qu'il étoit Cardinal, en voulut retrancher l'abus, & envoya querir un certain Gentilhomme qui devoit beaucoup, & depuis long-temps à un Marchand, chez lequel Sixte avoit aussi pris des étoffes, & qui, lorsqu'on lui avoit demandé l'argent, avoit toujours répondu, que les Gentilshommes ne payoient leurs dettes que quand il leur plaisoit. Cet homme étant en présence du Pape fut contraint de satisfaire le Marchand que Sixte avoit aussi fait venir, & fut de plus mis en prison, avec ordre qu'on lui fît son procès, pour avoir joui trop long-temps & trop injustement du bien d'autrui.

Il commanda en même temps à tous les Marchands de lui apporter les parties de ceux ausquels ils avoient fait crédit, qu'il acquitta toutes, & se rendit ainsi leur créancier; ce qui les allarma tellement, que la plûpart allerent trouver la nuit ces Marchands avec de l'argent, & les prierent à jointes mains de les rayer de dessus leurs livres, & de faire en sorte qu'il parût qu'ils étoient rembourſés depuis long-temps, de crainte que le

Pape ne se les fît représenter. Cette crainte n'étoit pas trop mal fondée ; 1585.
car un espion ayant rapporté à Sixte qu'un Marchand lui avoit célé les parties d'un Gentilhomme, se fit apporter son registre, sur lequel ayant justifié ce fait, ce Marchand eut beau lui dire qu'il avoit oublié de rayer cet article, il déclara qu'il avoit encouru l'indignation Pontificale, & le fit mettre entre les mains de la Justice, pour être puni comme un désobéissant.

Les domestiques des Cardinaux & des principaux Officiers de la Cour de Rome, étoient depuis long-temps à couvert de la prison pour leurs dettes ; en sorte qu'ils prenoient à crédit beaucoup de choses chez les Marchands, sans craindre d'être poursuivis en Justice. Cet abus alloit encore bien plus loin : car un débiteur pressé de payer de l'argent ou des marchandises, ayant quelque habitude chez un Cardinal, ou chez un de ses proches parens, il s'y faisoit domestique pour avoir liberté de sa personne, & jouissoit par ce moyen du bien d'autrui.

Sixte ne pouvant souffrir un abus si préjudiciable à la société civile, parce qu'il empêchoit les Marchands de

1585. rien donner à crédit, voulut en arracher jusques aux racines, en faisant publier une Ordonnance sous le nom du Gouverneur de Rome, portant que le Tribunal de la Justice conformant ses intentions à celles de Sa Sainteté, défendoit aux domestiques & aux autres Officiers des Cardinaux de se servir en aucune maniere d'un prétendu privilége, qui mettoit leurs biens & leurs personnes à couvert des poursuites de leurs créanciers : que Sa Sainteté permettoit à ceux-ci d'emprunter le secours du bras séculier contre ces débiteurs, & que si dans huit jours ils n'en étoient pas payés, leurs maîtres les chasseroient de leurs Palais, ou seroient contraints de payer pour eux par la saisie de leurs biens, faute d'obéir à cette Ordonnance dans le même terme de huit jours.

Quoique les Cardinaux approuvassent fort cette Ordonnance, qui étoit en effet si nécessaire au bien public, ils furent très fâchés de ce qu'elle fut publiée à son de trompe ; un assez grand nombre d'entre eux, fut s'en plaindre au Pape comme d'une injure faite à l'honneur de leur dignité : mais Sixte beaucoup plus fâché qu'eux,

u'eux, leur répondit en ces termes:
Vous croyez donc, Messieurs, que 1585.
our ménager votre délicatesse sur la
himere d'un point d'honneur, j'au-
oriserai des abus, dont vous connoiss-
z vous-mêmes les dangereuses con-
quences? Dieu qui s'est servi de vos
ffrages pour m'élever sur le Trô-
e de son Eglise, & qui en connoît
s besoins; veut qu'elle soit gouvernée
ec plus de sévérité que de douceur.
ous vous trompez sans doute, si
us croyez que je doive autoriser les
justices de vos domestiques, parce
ie vous m'avez fait Pape; mais c'est
Saint Esprit, dont vous n'avez
t que suivre les inspirations, que
n suis uniquement redevable; c'est
e vérité si constante, que si quel-
'un étoit assez téméraire pour croi-
qu'un Cardinal dans le Conclave se
ssât conduire par des intérêts hu-
ains, au lieu d'obéir aux ordres ab-
lus de la Providence, il mériteroit
être mis à l'Inquisition pour être ins-
uit sur ce point de la véritable doc-
ne de l'Eglise. C'est donc le Saint
prit, & non pas vous, qui m'en a
nfié le gouvernement, & Jesus-
urist ayant prononcé lui-même que

1585. son secours seroit infaillible à tous les successeurs du Prince des Apôtres, je ferai en sorte de persuader à tous les Chrétiens cette importante vérité.

Je dois aussi vous assûrer (pour votre satisfaction & pour la mienne) que j'aurai toujours un très-grand soin de la dignité & de l'honneur de la Pourpre sacrée, & qu'il n'y a rien que je ne fasse pour retrancher ce qui pourroit obscurcir sa gloire, ou affoiblir sa splendeur. Vous devez, mes chers freres, me sçavoir bon gré d'ôter de vos maisons un sujet de scandale qui déshonore l'excellence de votre caractere, & qui fait dire aux hérétiques, que les Cardinaux dont la vie devroit être conforme à celle des Apôtres, maintiennent des priviléges abusifs opposés à la Loi de l'Evangile, qui défendant qu'on fasse tort au prochain, permet encore moins qu'on lui ravisse la récompense de son travail. Je suis sûr que si quelqu'un de vous s'étoit retiré chez un Prince Souverain, après avoir fait injure à un de ses freres, l'offensé porteroit ses plaintes jusques au Ciel; pourquoi voulez-vous donc faire souffrir aux autres ce que vous ne voulez pas souffrir

vous-mêmes ? Mais quoiqu'il en soit, je n'ai fait publier mes Ordonnances qu'afin qu'elles fussent exécutées ; & j'espere que vous serez les premiers à donner l'exemple à ceux qui doivent satisfaire leurs créanciers. 1585.

Ces Cardinaux se retirerent si mortifiés, qu'ils résolurent de ne prendre aucune part dans ce qui regardoit le Gouvernement, pour s'épargner à l'avenir de pareilles réprimandes. Le Cardinal Sforce qui s'étoit trouvé à cette audience, en fut d'autant plus touché, que son Intendant & son Majordome étoient accablés de dettes qu'il se voyoit obligé de payer ; il s'en retourna dans le carosse du Cardinal de Gonsague, & s'entretenant avec lui sur l'obstination du Pape à faire acquitter en si peu de temps des dettes contractées pendant plusieurs années : Je veux, lui dit-il, vendre tous mes meubles pour payer mes créanciers, & me retirer dans quelque Ordre des plus réformés, pour aller ensuite en qualité de Missionnaire jusques dans le fonds des Indes : car nous ne devons désormais espérer autre chose de l'humeur d'un homme si terrible, que des dégoûts conti-

1585. nuels. Vous lui feriez grand plaisir, lui répondit le Cardinal de Gonsague ; il ne souhaite rien avec tant de passion que de nous voir aussi pauvres & aussi errans que des Pelerins.

Quoique Sixte voulût que les Cardinaux fussent aussi soûmis à l'observation des Loix de l'Etat Ecclésiastique que les moindres de ses Sujets, il rendoit cependant beaucoup d'honneur à leur dignité. Il déclara dans une Bulle, qu'il entendoit que, quoiqu'ils ne fussent connus dans Rome que comme des Sujets du Saint Siége, (ce qu'il ne leur faisoit que trop sentir) ils fussent traités par tout ailleurs comme des Princes Souverains ; c'étoit pour les consoler de leur avoir ôté la connoissance des affaires.

Il prit un grand soin de faire acquitter les dettes contractées sous Grégoire XIII. & même avant son Pontificat, pour empêcher la ruine de plusieurs Marchands ; & ces remboursemens se firent avec tant d'exactitude, que le Pape ayant trouvé quelques débit urs insolvables, après en avoir fait faire la discussion en sa présence, il ordonna qu'on prendroit dans son

épargne la moitié de ce qu'ils devoient. 1585.

Il est vrai qu'il n'y en eut qu'un très-petit nombre à profiter de ce secours, chacun s'étant efforcé de sortir entierement d'affaire, tant pour conserver son crédit, que pour ne pas encourir des peines si rigoureuses.

Il eut encore la charité d'acquitter de pauvres Cardinaux, dont le médiocre revenu suffisoit à peine à la moitié de leur dépense. Il ordonna à son Maître de chambre de satisfaire leurs créanciers ; mais de crainte que cette libéralité ne tirât à conséquence, il leur fit entendre qu'il vouloit absolument abolir la pernicieuse coutume d'emprunter au de-là de ses forces pour vivre dans un éclat au-dessus de sa condition.

Quoique ce réglement apportât un profit considérable au public, chacun étant obligé de régler désormais sa dépense à proportion de son revenu ; (œconomie dont on avoit grand besoin à Rome) il y eut néanmoins quelques particuliers forcés d'abandonner leurs maisons à leurs créanciers, & de s'enfuir avec leurs familles désolées, n'ayant point d'autre moyen d'éviter

la rigueur de la nouvelle Ordonnance.
1585. Le Gouverneur de Rome crut devoir donner avis au Pape du déſeſpoir de ces malheureux ; mais il n'en tira que cette réponſe : Que m'importe ? Faites votre Charge, & que chacun paye exactement ſes créanciers : il faut ſacrifier un doigt pour ſauver toute la main : en perdant un ſujet par cette exactitude, on en conſerve mille autres. : un Etat bien reglé n'a pas beſoin de ſujets qui vivent aux dépens de leurs créanciers, & ce réglement qui paroît d'abord ſi rigoureux, ne produira que de fort bons effets ; la ville en ſera beaucoup plus tranquille, les débauchés qui croyoient ne jamais payer leurs dettes, changeront de conduite en ceſſant de manger le bien d'autrui ; & j'eſpere par ce moyen que la Chambre Apoſtolique ſera beaucoup plus riche qu'elle n'a jamais été. Les plus clair-voyans avoient remarqué cette raiſon comme la plus puiſſante de toutes, vû l'empreſſement de Sixte) dès ſon avénement au Pontificat) à ramaſſer beaucoup d'argent, & à mettre en meilleur ordre les affaires de la Chambre Apoſtolique, à quoi devoit beaucoup contribuer le payement des

dettes de tous les particuliers ; & en effet, la Chambre toucha en deux mois, tant à Rome que dans d'autres Villes de l'Etat du Pape, plus de ſix mille écus qui lui étoient dûs par divers particuliers, ſans compter ce qu'elle étoit en droit de repeter ſur ceux qui avoient mangé le revenu de l'Egliſe. 1585.

Il envoyoit dire tous les quinze jours au Gouverneur de Rome, qu'il étoit étonné du peu de juſtice exemplaire qui ſe faiſoit dans la ville, & que les choſes iroient bien d'un autre air, s'il étoit revêtu d'une Charge pareille à la ſienne. Ce reproche mettoit ce pauvre Gouverneur dans une telle inquiétude, qu'il ſe fatiguoit nuit & jour à la recherche & au châtiment des malfaiteurs, & qu'il condamnoit aſſez ſouvent à des peines bien rigoureuſes pour des fautes aſſez légeres.

Les Papes avoient accoutumé le jour de leur Couronnement, d'ouvrir les priſons, & de donner la liberté à tous ceux qui y étoient retenus; mais Sixte ne fit pas cas de cet uſage, & répondit aux Cardinaux qui le ſupplioient de n'y rien changer, qu'il n'y

se défaire de certains Cardinaux, qu'il
1585. voyoit auprès de lui avec impatience.

L'Etat Ecclésiastique étoit alors tellement infecté par les bandits, devenus plus forts & plus entreprenans par l'impunité, que personne n'étoit en sûreté de son bien ni de sa vie, non-seulement à la campagne & dans les petites Villes, mais aussi dans les plus considérables, & même dans Rome. Il est impossible de sçavoir le nombre des vols & des meurtres qu'ils commirent pendant un temps fort considérable; de sorte que les Etrangers n'osoient plus voyager dans l'Italie, où regnoit un cruel brigandage.

Grégoire XIII. avoit tâché d'y donner ordre; ayant plusieurs fois envoyé des Troupes pour exterminer cette insolente canaille; mais le Ciel en réservoit la gloire à la prudence & à la fermeté de Sixte, qui en vint à bout en peu de mois, & en nettoya entiérement l'Etat Ecclésiastique, en sorte qu'il établit à la campagne & dans la Ville de Rome, une si grande sûreté, que l'on marchoit à toutes les heures du jour & de la nuit, sans faire aucune fâcheuse rencontre.

Il commença par convier les Prin-

ces voisins à ne leur point donner de retraite dans leurs Etats. Il mit ensuite leurs têtes à prix d'argent, fit faire une exacte & prompte Justice de ceux sur lesquels on put mettre la main, & établissant de rudes peines contre leurs amis & leurs parens qui les auroient retirés chez eux, ou favorisé leur évasion, il rendit le repos à tous ses sujets; & chacun craignant que des inimitiés particulieres ne les fissent passer pour perturbateurs du repos public, on ne voyoit que des réconciliations, dans lesquelles toutes les parties intéressées s'empressoient à qui feroit le plus d'avance. 1585.

Sixte ayant un jour apperçû le Barigel de la Campagne se promener dans les rues de Rome, au lieu d'être, suivant le devoir de sa Charge, à la poursuite des bandits, commanda qu'on le fît venir devant lui. Ce pauvre homme, qui avoit pris la fuite sitôt qu'il avoit vû le Pape, fut bien effrayé, lorsqu'étant à genoux en sa présence, il lui demanda deux fois qui il étoit, avec un ton de voix terrible, & un visage menaçant. Le Barigel qui sçavoit qu'il étoit connu de Sixte, lui dit en tremblant, qu'il étoit le

1585. Barigel de la Campagne ; à quoi Sixte lui répondit du même ton, dont il l'avoit interrogé : Hé quoi, misérable, tu as l'insolence de mentir devant le Pape ! Et comment est-il possible que tu sois le Barigel de la Campagne, & que tu te proménes ainsi par la Ville ? Il l'envoya ensuite en prison ; & l'on craignoit beaucoup pour sa vie ; mais il le fit revenir devant lui après qu'il eut soupé, & lui dit qu'il lui donnoit la vie, à condition qu'il lui apporteroit dans huit jours six têtes de bandits. Le Barigel qui ne s'attendoit pas à un si doux traitement, tout transporté de joye se prosterna & baisa les pieds du Pape, & sortant de Rome dans le même moment, il alla rejoindre ses gens, & fit si bien son devoir, qu'avant le terme expiré il presenta à Sixte quatre bandits en vie, & trois têtes de leurs camarades ; dont il lui sçut si bon gré, qu'il l'en récompensa d'une chaîne d'or de cinquante pistoles.

Il vouloit qu'on mît toutes les têtes de ces brigands sur les portes de la Ville & des deux côtés du Pont Saint Ange, où il alloit quelquefois exprès pour les voir. La quantité qu'il

y en avoit déja fait mettre, incommodoit beaucoup les passans par leur 1585.
puanteur ; & quelques Cardinaux engagerent les Conservateurs à supplier Sa Sainteté de les faire mettre dans un lieu où elles incommoderoient moins le public ; mais Sixte leur répondit seulement : Vraîment, Messieurs, vous êtes bien délicats, de ne pouvoir souffrir la mauvaise odeur de ces têtes, qui ne sont plus en état de faire mal à personne : pour moi je trouve que celles de ceux qui tourmentent le public, sont d'une odeur bien plus insupportable.

Tous les autres Souverains d'Italie qui ne pouvoient empêcher l'entrée de leurs Etats aux vagabonds & aux bandits, dont la rigueur de Sixte avoit purgé les siens, se plaignoient hautement de voir une si grande sûreté établie dans l'Etat de l'Eglise, aux dépens du repos & de la liberté de leurs sujets. Quelques Ambassadeurs en ayant fait des plaintes au Pape, il leur répondit en ces termes : Que vos Maîtres m'abandonnent leurs Etats, je les nétoyerai aussi bien que j'ai fait ceux de l'Eglise : s'ils en usoient comme moi, toute l'Italie seroit dans une

1585. entiere sûreté ; les Souverains font des miracles quand ils veulent.

Il arriva au mois de Septembre une étrange avanture à un jeune garçon Florentin, qui n'avoit pas encore dix-sept ans accomplis, & qui fut condamné à mort & executé, pour avoir fait quelque résistance à des Sbires qui vinrent saisir un cheval dans la maison de son maître, qui demeuroit à Rome dans le quartier au delà du Tybre. Ce malheureux n'avoit fait cette desobéissance, que parce que le cheval saisi sur son maître n'étoit pas effectivement à lui ; & l'on a toujours crû que le Pape n'avoit pas été bien informé de la verité du fait, quoique d'autres ayent été persuadés qu'il voulut faire cet exemple, pour retrancher la licence dont le peuple de Rome abusoit depuis si long-temps. Quoi qu'il en soit, le malheur de ce jeune homme, qu'on faisoit mourir pour une cause assez legere, fut pleuré de tout le monde. L'ambassadeur du Grand Duc & le Cardinal de Medicis firent d'inutiles efforts auprès du Pape pour lui sauver la vie ; le Gouverneur de Rome fit aussi de son côté tout ce qui dépendoit de lui, jusques

remontrer à Sixte, que les Loix ne 1585.
permettoient pas de condamner à la mort un criminel si jeune : mais tout cela ne put fléchir la sévérité de sa justice ; & il répondit en colere au Gouverneur, qu'il donnoit dix de ses années au coupable, pour le relever du scrupule que lui donnoit l'execution de la Loi.

On vit ce pauvre misérable couvert d'une sueur de sang, lorsqu'on le menoit à la mort. Les curieux qui voulurent examiner la cause d'un effet si surprenant, crurent que ce n'étoit simplement que des larmes, qui avoient emprunté cette couleur de l'inflammation, que la douleur & le désespoir avoient attiré sur les glandes lacrymales, persuadés que le sang ne sçauroit sortir de ses vaisseaux par transpiration, à moins qu'il n'y eût du miracle.

L'étonnement que donna cette sévere justice fut augmenté par un autre exemple qui ne fut pas moins digne de compassion que le premier. Un artisan avoit fait mettre un sien neveu en prison, pour avoir manqué de respect à sa mere, & il étoit résolu de ne l'y tenir que pendant quelques heu-

1585. res parce que son insolence ne méritoit pas un plus rude châtiment. Le Pape averti du peu de temps que ce jeune homme devoit garder prison, défendit au Geolier de le laisser sortir. Son oncle étant allé pour le faire mettre en liberté fut fort surpris d'apprendre cette défense; il alla trouver Sixte; auquel il fut obligé de rendre compte du sujet pour lequel il avoit fait arrêter son neveu. Le Pape après l'avoir entendu, lui dit : Vous avez condamné votre neveu à entrer en prison, & à perdre la liberté, pour avoir maltraité sa mere ; mais moi qui suis son Souverain, & qui ne dois pas souffrir l'injustice, je veux que cette affaire soit examinée. Et en effet, il voulut qu'on le condamnât à être pendu, quoiqu'il eût dessein de changer cette peine en celle des galeres, comme il fit ensuite.

Des châtimens si terribles avoient apporté un tel changement dans la conduite du Peuple Romain, que ceux qui l'avoient vû plongé dans toute sorte de débauches & de vices sous le Pontificat de Gregoire, ne pouvoient s'imaginer qu'on eût pû le réduire à vivre avec tant de modération & de douceur

ur. Il n'y avoit point de famille qui
fût aussi reglée que des Commu- 1585.
utés Religieuses, dont Sixte pre-
it soin d'envoyer querir tous les
ois les Superieurs, pour leur re-
nmander de faire exactement ob-
verchez eux la discipline.

Le malheur du Comte Jean-Bap-
e Pepoli, d'une des plus riches
des plus grandes Maisons de Bou-
gne, mit cette Ville dans une étran-
désolation. On accusoit ce Sei-
eur avec raison, d'avoir eu quelque
elligence avec des bandits; il y eut
dre de Rome de l'arrêter, & de lui
e son procès. Les Juges de Bou-
gne qui ne voyoient pas de preuves
fisantes pour condamner une per-
nne de cette qualité - là, alloient
renvoyer absous de cette accu-
on, croyant que personne ne
voit la verité de cette affaire, lors-
il arriva un homme de la part du
pe, pour leur faire entendre que Sa
nteté vouloit pour l'exemple, qu'il
condamné à la mort. Les Juges
ignant d'encourir la disgrace de
te, rendirent Sentence de mort
ntre le Comte; mais ils en differe-
t l'execution, pour lui donner le

1585. loisir d'envoyer solliciter sa grace auprès du Pape : quoiqu'ils fussent assurés qu'il ne la pourroit obtenir. Et en effet, ses parens n'étoient pas d'avis qu'on tentât cette voye. On écrivit cependant en sa faveur, & l'on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit toucher le cœur de toute autre personne que de Sixte, qui fut inéxorable, & qui envoya ordre que la Sentence fût promptement executée; & ce malheureux Seigneur, qui s'étoit toûjours distingué dans Boulogne par beaucoup d'éclat & de magnifience, y eut la tête tranchée sur un échafaut.

Il est vrai que la protection que la plûpart des Gentilshommes donnoient aux bandits dans le Boulonois, demandoit un grand exemple, pour obliger la Noblesse à n'avoir aucun commerce avec ces scelerats ; & ce fut cette considération qui engagea le Pape à en faire une justice exacte.

Il voulut qu'on recommençât le procès instruit sous le regne précedent contre les assassins de son neveu; & en chargea le Cardinal de saint Sixte, à cause que le meutre avoit été commis pendant le regne de son oncle,

Ce Cardinal lui ayant dit qu'on en auroit fait dès ce temps-là une bien plus severe justice, s'il n'eût point témoigné alors tant de répugnance à la demander : Il est vrai, lui répondit-il, que je crus devoir oublier la parenté, pour obéir à la Loi de Dieu, qui me commandoit de pardonner ; mais le devoir de Souverain m'engage à présent à faire faire justice de ce meurtre. Si votre oncle l'avoit fait punir, il m'auroit épargné la peine & l'embarras d'en poursuivre les auteurs, & je ne pleurerois pas une seconde fois la mort d'un neveu que j'aimois avec beaucoup de tendresse. 1585.

Sixte n'eut pas seulement des affaires avec les particuliers, pour la réformation des mœurs & de la justice ; mais il en eut aussi de très-grandes, dès le second mois de son Pontificat avec Henry III. Roi de France, Philippes II. Roi d'Espagne & Henry Roi de Navarre. Comme il est nécessaire d'en rapporter ici les sujets, nous commencerons par celle qu'il eut avec le Roi d'Espagne sur un sujet assez leger.

L'Ambassadeur de cette Couronne presente tous les ans au Pape au nom

1585. de son Maître le 29e. jour de juin; auquel jour se célebre la fête de S. Pierre, une Hacquenée, avec une bourse dans laquelle il y a sept mille écus, comme vassal de l'Eglise à cause du Royaume de Naples. Ce tribut payé depuis long-temps, fut confirmé par l'Empereur Charles V. lorsqu'il se mit en possession de ce Royaume, & engagea ses Successeurs à rendre tous les ans ce devoir au saint Siege.

L'Ambassadeur d'Espagne se disposa, suivant l'usage, à s'acquitter envers Sixte de cette obligation avec beaucoup de magnificence. La céremonie se fit devant la porte de l'Eglise de saint Pierre, où le Pape se mit sur un échafaut superbement paré, accompagné de la plûpart des Cardinaux & des Ambassadeurs des Princes étrangers.

Celui d'Espagne presenta sa Hacquenée, & lui fit un compliment sur l'ordre qu'il avoit reçû de son Maître, de marquer à Sa Sainteté que c'étoit à cause que le Royaume de Naples étoit feudataire du Saint Siege.

Sixte reçut l'Ambassadeur avec beaucoup de gravité, & d'une ma-

niere à lui faire croire que le present ni l'hommage ne lui étoient pas fort agréables : mais il acheva de le lui faire connoître, lorsqu'il lui dit en se levant de son trône, d'un ton de raillerie fort piquant : Certes le compliment d'aujourd'hui n'est pas mauvais, & il faut avoir bien de l'éloquence, pour faire agréer l'échange d'un Royaume contre un cheval ; mais, ajoûta-t-il, je ne prétens pas que cela dure encore longtems. Ces dernieres paroles, qui piquerent jusqu'au vif l'Ambassadeur d'Espagne, lui firent soupçonner le dessein que Sixte avoit effectivement de réunir le Royaume de Naples au Domaine de l'Eglise. Il eut toujours ce dessein en tête pendant son Pontificat, & il prit tous les devans nécessaires pour en venir à bout ; mais les Espagnols prirent aussi de leur côté si bien leur temps, qu'ils rompirent ses mesures, comme l'on verra dans la suite. L'Ambassadeur donna promptement avis à la Cour d'Espagne, du discours que lui avoit tenu le Pape en recevant l'hommage du Royaume de Naples. Le Roy d'Espagne ne témoigna rien du dépit que cette nouvelle lui donna, mais il 1585.

1585. ſeulement de Rome, mais de l'Etat Eccléſiaſtique.

La raiſon qui obligea Sixte d'en uſer ainſi, fut qu'ayant rappellé auprès de lui Monſeigneur Jérôme Ragazzoni Evêque de Bergame, qui étoit Nonce en France, il avoit deſtiné pour remplir cette place Fabio Mirto, Napolitain, Archevêque de Nazareth, perſonnage d'un profond ſçavoir, & qui avoit acquis une grande expérience dans les affaires, par la fonction de pluſieurs emplois conſidérables. Sixte l'avoit choiſi pour l'envoyer en France, à cauſe qu'il y avoit déja été Nonce par deux différentes fois, & que la Cour de Rome ayant toujours été contente de ſa conduite, il ne pouvoit confier cet emploi, vû l'état préſent des affaires, qu'à un Miniſtre auſſi intelligent.

Le Roi de France ayant eu avis de ſon départ de Rome, & ſçachant qu'il étoit peu affectionné à ſes intérêts, lui dépêcha un courier avec ordre de s'arrêter dans le lieu où le courier lui auroit expliqué l'intention de ſon Maître, juſqu'à ce que l'on eût reçû des nouvelles du Pape, auquel le Roi avoit déja écrit pour le prier de laiſ-

ſer

ſer auprès de lui l'Evêque de Bergame. 1585.

L'Archevêque de Nazareth étoit déja arrivé à Lyon, où on lui avoit fait une magnifique entrée, lorſqu'il reçut ordre de la part du Roi de ne paſſer pas outre. Comme il étoit naturellement impatient, il s'emporta contre cette défenſe, & dit que le Pape n'étoit pas d'humeur à ſouffrir un ſemblable affront, dans lequel Sa Sainteté étoit beaucoup plus intéreſſée que lui-même ; qu'il s'en retourneroit dès le lendemain, ſuivant ſon inſtruction, par laquelle il lui étoit enjoint de reprendre le chemin de Rome dès la moindre difficulté qu'on lui feroit, dont le Pape ne ſeroit pas ſi-tôt averti, qu'il rappelleroit l'Evêque de Bergame, & qu'il n'envoyeroit plus de Nonce en France.

Sixte ayant reçu avis de cette affaire par un courier que l'Archevêque lui dépêcha, avec beaucoup de reſſentiment contre le Roi de France, proteſta qu'il ſe ſouviendroit de cet affront ; & ſans aſſembler le Conſiſtoire, il envoya ordre à Saint Godard, ſon Ambaſſadeur, de ſe retirer, comme on a vû ci-deſſus.

1585. Le Roi de son côté, ayant sçû c
qui s'étoit passé à Rome, en fut outr
de dépit, & en témoigna sa douleu
à toute sa Cour. Il fit venir tous le
Ambassadeurs des Princes étrangers
& protesta devant eux contre le procé
dé du Pape, qui étoit sans exemple
& manda à Rome, qu'en cas mêm
de déclaration de guerre, on n'avoit e
aucune Cour du monde, fait un pare
outrage à son Ministre; & qu'avan
que de défendre au nouveau Nonce d
passer outre, il avoit écrit très-civile
ment au Pape, pour le prier d'en
voyer auprès de lui une personne qu
ne lui fût point suspecte. » Sixte ré
» pondoit à cela, que depuis qu'il avo
» reçu les lettres du Roi de France
» il avoit préssenti son Ambassadeur
» qui lui avoit témoigné que son Maî
» tre consentoit à la Nonciature d
» l'Archevêque de Nazareth; & qu'a
» vant son départ, il lui avoit déclar
» en présence du Cardinal d'Est, qu
» puisqu'il alloit en France de son con
» sentement, il entendoit qu'on ne m
» aucun obstacle à son voyage, & qu'e
» cas qu'il fût traversé, il le chasseroi
» de Rome & de l'Etat Ecclésiastique
» dès le premier avis qu'il en recevroi

e Roi répliquoit à cela, que son
bassadeur ne lui avoit rien fait sça- 1585.
: Si bien qu'il sembloit qu'ils a-
nt tous deux sujet de se plaindre
de l'autre; & il étoit fort diffi-
de décider lequel des deux avoit

)n jettoit d'abord la faute sur
nbassadeur de France; mais il s'en
usoit très-bien, en disant
l avoit crû, pour le bien de la
:, devoir épargner ce chagrin au
son Maître, & l'empêcher de se
mettre avec le Pape, qui lui avoit
é de cette affaire avec tant d'âpreté
e véhémence, qu'il craignoit qu'en
ant sçavoir en France tout ce que
hagrin de Sixte lui avoit fait dire
essus, on ne rompît entierement
c Rome.
e Pape dans la réponse qu'il fit au
i, lui rendit compte de ce qu'il
it dit à son Ambassadeur sur cette
iere; lui fit un détail de toutes les
ons qui l'obligeoient de retirer l'E-
ue de Bergame, & d'envoyer en
lace l'Archevêque de Nazareth, &
rioit de retirer son Ambassadeur,
déclarant qu'il ne vouloit plus
ter avec lui. Il fit rendre cette let-

1585. tre au Roi par Horace Ruccellai, Gentilhomme qualifié, dont l'esprit étoit franc & sincere, & qui avoit l'honneur de vivre avec assez de familiarité avec le Roi. Le Roi la reçut avec toute sorte de civilité; il répondit sur tous les chefs, & chargea le même Ruccellai de donner cette réponse au Pape en main propre.

Cette affaire avoit beaucoup émû le Roi; mais ce n'étoit rien en comparaison de Sixte, qui menaçoit ce Prince, & protestoit de tirer vengeance de l'affront qu'il prétendoit avoir reçu. Cependant les Princes & les Ministres de la Cour de France s'efforçoient d'obliger le Roi de se relâcher un peu pour adoucir l'esprit du Pape; & le Cardinal d'Est avec quelques-uns de ses Confreres qui s'étoient adroitement jettés à la traverse, accommoderent cette affaire, en sorte que l'Archevêque de Nazareth fut reçu en qualité de Nonce par le Roi, de qui l'Ambassadeur retourna aussi faire sa charge auprès de Sa Sainteté.

Ce démêlé fut peu de chose, en comparaison de l'extrêmité jusqu'où s'emporta Sixte contre Henri Roi de Navarre, sur lequel il lança les foudres

de l'excommunication. On avoit fait 1585.
une ligue en France, sous le Pontificat de Grégoire contre ce Prince, à cause qu'il faisoit profession de la Religion Protestante, dans laquelle étoient entrés non-seulement des Princes & d'autres personnes très-qualifiées, mais aussi plusieurs Bourgeois & Curés de Paris. Cette confédération fut présentée à Grégoire pour la lui faire approuver; mais quoique les Espagnols fissent tous leurs efforts pour l'y obliger, il n'en voulut néanmoins jamais rien faire.

Les Bulles que Sixte avoit dressées par l'ordre de Pie V. n'étoient que l'essai de celle-ci; & jamais excommunication ne fut exprimée en termes si menaçans ni si terribles; elle élevoit la supériorité du Pape au-dessus de toutes les Puissances de la terre, en vertu du pouvoir donné par notre Seigneur à Saint Pierre, en l'établissant Chef de son Eglise, & à tous ses successeurs: que ce pouvoir sur les hommes en ce monde, semblable à celui de Dieu sur les Anges dans le Ciel, lui étoit transmis en qualité de successeur de Saint Pierre, & lui donnoit le droit de maintenir les Loix

1585. une Apologie, & de dresser une Déclaration pour le justifier des accusations & des calomnies des Catholiques. Il supplioit très-humblement le Roi, par cette Déclaration, de lui permettre, comme son Souverain Seigneur, sans manquer au respect qu'il devoit à Sa Majesté, de donner un démenti à ceux qui le dépeignoient avec des couleurs si noires; s'offroit, pour épargner le sang de la Noblesse, & pour ne pas jetter le peuple dans la désolation d'une guerre civile, toûjours accompagnée de blasphêmes, de brigandages & d'incendies, de vuider cette querelle avec le Duc de Guise, Chef de la Ligue, seul à seul, dix à dix, ou avec tel autre nombre qu'il voudroit choisir; qu'il supplioit encore Sa Majesté de lui donner le champ de bataille, en cas que le Duc, auquel il donnoit encore le choix du dedans ou du dehors du Royaume, aimât mieux accepter le défi dans ses Etats, que dans un pays étranger.

Cette déclaration fit un grand effet sur les esprits sages & prudens, qui soutenoient que l'on ne pouvoit pas, sans injustice, employer la force & la violence contre un Prince qui se met-

toit ainsi à la raison : & la plus grande partie de la Noblesse Françoise qui est fort délicate sur le point d'honneur, approuvoit le généreux procédé du Roi de Navarre, & disoit hautement, que le Duc de Guise devoit accepter avec joye l'avantage de tirer l'épée contre lui. 1585.

Ce n'étoit pas faute de cœur ni de bravoure, si le Duc n'acceptoit pas le défi ; mais outre qu'il regardoit comme une espece de crime la hardiesse de se battre contre un Prince du Sang, généralement estimé de tout le Royaume, il ne vouloit pas faire une querelle particuliere du bien public & de la cause de la Religion : & quand même il auroit voulu en venir à cette décision, il n'étoit pas sûr que les Confédérés, qui composoient une maniere de République, l'en eussent avoué.

Il se contenta donc de répondre avec beaucoup de retenue & d'honnêteté, qu'il estimoit infiniment la personne du Roi de Navarre, & qu'il avoit un grand respect pour sa qualité de Prince du Sang ; mais qu'il n'avoit rien à démêler en particulier avec lui ; qu'il s'intéressoit seulement dans le pitoyable état où la Religion étoit réduite, à

1585. cause que la tranquillité du Royaume dépendoit de son unité.

La seconde démarche de vigueur du Roi de Navarre dans cette rencontre, fut que si-tôt qu'il eut reçû avis que Sixte l'avoit excommunié, il envoya en faire ses plaintes au Roi de France, & lui fit remontrer que cette entreprise du Pape le touchoit de beaucoup plus près que lui : & que si le Pape se mettoit en possession de décider de la succession des Couronnes, & de déclarer un Prince du Sang incapable d'y succéder, il pourroit dans la suite étendre cette injuste autorité jusques sur ses Etats, & le détrôner lui-même, ainsi que le Pape Zacharie avoit fait au Roi Childeric III.

Ces raisons firent tant d'impression sur l'esprit du Roi Très-Chrétien, qu'il défendit qu'on publiât en France ces Bulles d'excommunication ; quoique le Nonce & les Chefs de la Ligue le pressassent d'en permettre la publication, jusques à lui faire des menaces de la part de Sa Sainteté. Le Roi de Navarre n'étant pas encore assez vangé, trouva des amis assez zélés, parmi le grand nombre de ceux qu'il avoit à Rome, pour oser afficher dans tou-

fès les rues, à tous les Palais des Cardinaux, & à celui même du Vatican, 1585.
ses protestations & celles du Prince de Condé, & leur appel de la Sentence de Sixte à la Cour des Pairs de France.

Ces protestations en forme de Manifeste, étoient une appellation comme d'abus, d'une Bulle donnée par un appellé Sixte, qui se disoit Pontife Romain; elles lui donnoient le démenti sur le crime d'hérésie, dont il accusoit calomnieusement ces Princes, qui s'offroient au contraire de le convaincre d'être lui-même un hérétique, & de plus l'Ante-Christ, s'il ne se soumettoit comme eux aux décisions d'un futur Concile, qu'ils lui déclaroient une guerre mortelle & perpétuelle, résolus de venger par les armes, l'affront qu'il avoit fait au Roi leur Souverain Seigneur, à la Maison Royale, & au premier Parlement du Royaume; & d'autant que cet attentat intéressoit les autres Rois & les Princes Souverains, ils imploroient le secours de tous ceux de la Chrétienté, & entre autres des Alliés de la France, les conjurant de s'opposer avec eux aux téméraires entreprises d'un Pape violent, qui pour

satisfaire son aveugle passion, vouloit
1585. soutenir la Ligue en faveur des Espagnols. Ils concluoient enfin qu'ils ne reconnoissoient le Pape, & tous les gens mal intentionnés qu'il protégeoit, que pour les ennemis de Dieu, du Roi, de l'Etat & de toute la Chrétienté, protestant d'être tout prêt à soutenir le contenu de cè Manifeste au milieu d'un Concile général légitimement assemblé, & non pas par l'autorité du Pape, auquel ce droit n'appartenoit nullement.

La fierté du Pape étoit déja beaucoup irritée, lorsque ce Manifeste parut, par la publication d'un autre composé par le Seigneur du Plessis-Mornay, duquel on avoit fait courir plusieurs copies, dont voici la substance.

Il soutenoit dans cet écrit que les Rois étoient immédiatement Lieutenans de Dieu sur la terre, & par conséquent leur autorité indépendante; que le pouvoir de l'excommunication appartenoit à l'Eglise en général, & non pas à un homme en particulier sujet à ses passions, & souvent trop foible pour y résister; que cette vérité étoit non-seulement établie par

xemple de Moyse, lequel, quoique 1585.
oisi de Dieu pour être le conduc-
r de son peuple, n'entreprenoit rien
s avoir assemblé & consulté les an-
ns; par l'exemple de David qui dans
tes les affaires de conséquence, se
voit du conseil des principaux d'en-
le peuple; mais aussi par le divin
emple de Jésus-Christ qui ne voulut
tout seul condamner la femme
ultere.

Il ajoutoit que quand même les Pa-
auroient seuls le pouvoir d'excom-
nier les Têtes Couronnées, il n'en
uvoit revenir en cette occasion au-
avantage à l'Eglise Romaine, de
uelle ces Princes s'étoient séparés,
qu'ils regardoient avec horreur;
c'étoit une mauvaise conduite d'ir-
r par de sanglans outrages ceux
on avoit dessein d'attirer à l'inq-
sition; qu'il étoit aisé de voir qu'on
it dessein d'exclure ces Princes de
uccession d'un puissant Royaume,
complaisance pour le parti de la
gue; que c'étoit mettre du poison,
non pas de l'huile dans un playe,
ccabler sous une multitude de pier-
un malheureux tombé dans un
ts, au lieu de lui tendre charita-

1585. blement la main pour l'en tirer ; que ce n'étoit pas ainsi qu'on va chercher les brebis égarées, ni qu'on prie Dieu pour son frere, de peur qu'il ne persiste dans son peché jusqu'à la mort ; & qu'enfin le procédé de Sixte étant directement opposé aux salutaires maximes de l'Evangile, on devoit le considérer comme pernicieux & scandaleux à l'Eglise, concevoir de l'horreur pour sa personne. & tâcher d'en dérober la mémoire à la postérité.

Cette sanglante satyre fut accompagnée de plusieurs autres écrits d'un stile outrageant contre l'autorité du Pape ; il y en eut aussi de plaisantes & de burlesques ; l'une desquelles fut composée par François Hottoman, célébre Jurisconsulte ; elle avoit pour titre *le Foudre brutal.* C'étoit la plus picquante de de toutes contre la personne de Sixte. Il en parut encore une autre intitulée, *les Lys obscurcis par l'héréśie ;* & l'on fit dire à Pasquin qu'il y avoit à Rome une brouillerie terrible entre les Poires & les Lys.

Il est à propos de parler ici du changement du Nonce en France. Le Pape avoit envoyé Fabio Mirtho Frangipani en la place de Ragazzoni, Evêque de

ne, qu'il fit promptement revenir
e que les Ligueurs se plaignirent de 1585.
enteur & de son peu d'affection
r leurs intérêts, ajoutant qu'il sui-
les intentions de Henri III. qui
égeoit hautement le Roi de Na-
e & le Prince de Condé.
es Espagnols outre cela se déchaî-
nt furieusement dans Rome contre
azzoni, & le Pape qui vouloit les
faire sur certaines choses qui ne
oûtoient rien (afin de mieux affer-
l'exécution de ses grands desseins
es Etats du Roi Catholique en Ita-
envoya en France un Neapolitain,
ar conséquent sujet du Roi Catho-
e, & dont le cœur étoit Espagnol,
r relever Ragazzoni. Ce fut la véri-
e raison qui empêcha Henri III.
e recevoir, quoiqu'il n'en alléguât
it d'autres, que parce qu'on l'avoit
mé Nonce en France, sans lui en
r donné avis.
e Pape indigné de ce refus, & de
éfense de publier dans aucuns lieux
Royaume l'excommunication du
de Navarre & du Prince de Con-
fit ordonner au Marquis de Piza-
Ambassadeur de France, de sor-
le Rome en vingt-quatre heures,

1585. & de l'Etat de l'Eglise dans trois jours; mais la prudence de Ruccellai (qui se jetta à la traverse) termina cet incident sans éclat; les Princes continuoient de donner le démenti à tous ceux qui les accusoient d'être hérétiques, se soumettant de rendre compte de leur foi dans une assemblée d'Evêques & de Prélats, & protestoient de venger l'outrage que Sixte avoit fait au Roi, aux Princes de son Sang & à la Cour des Pairs.

L'appel comme d'abus dont il est parlé ci-dessus, devoit étrangement irriter la fierté du Pape; & en effet, il assembla d'abord son Consistoire pour voir de quelle maniere il repousseroit cet outrage. Il ne pouvoit comprendre, vû le grand nombre d'espions qu'il avoit, comment il n'en avoit pas été averti avant son exécution : mais lorsque sa colere fut un peu ralentie, il admira la grandeur du courage du Roi de Navarre, qui avoit sçû se venger de si loin, & lui donner des marques si éclatantes de son ressentiment. Il conçut depuis tant d'estime pour ce Prince, qu'il disoit souvent, que de tous les Princes de l'Europe il n'y avoit que lui & la Reine d'Angleterre ausquels il eût voulu confier les grands des-

seins

rouloit dans sa tête : & quel-
ıce que lui fît depuis la Ligue 1585.
ire contribuer aux frais de la
il ne l'assista pas d'un sol. Il
si grande opinion d'Elizabeth
ıri, que lorsqu'on parloit de-
e quelque Souverain qui n'a-
l'extraordinaire, il disoit avec
ue pour mettre les affaires du
r un bon pied, il faudroit que
ne fût gouvernée que par trois
ıs, Elizabeth, Henri & Six-

ne d'Angleterre de son côté
as une moindre opinion de
orsqu'il n'étoit question que
sidérer comme Prince, elle
ıit jamais qu'avec éloge & ad-

moit continuellement la lé-
ı Duc d'Ossone; (car c'est
nommoit la négligence qu'il
à punir les séditieux de Na-
s il avoit tort de condamner
e d'un aussi grand & d'un aussi
ique qu'étoit ce Viceroi. Six-
loit que l'impunité de cette
isoit tort à l'autorité de tous
erains; & quand l'Ambassa-
spagne venoit à l'audience,

1585. il le mettoit sur les affaires d
& lui disoit : » Qu'il avoit to
» ques-là estimé le Duc
» comme un des plus habiles
» du Roi son Maître, mais qu
» un peu rabbatu depuis la m
» le de Jean-Vincent Staracc
» n'avoit pas eu la force de fa
» les auteurs. L'Ambassadeu
gne qui vouloit justifier le D
ne, lui dit, que ce que l'or
n'étoit pas perdu, & qu'on a
né de bons ordres à Naples, d
sieurs corps de gardes dans
quartiers de la Ville pour rete
pulace dans son devoir. Mais
vouloit que de tels crimes fus
sans quartier & sur le champ
Monsieur l'Ambassadeur, le
fer sont les instrumens avec l
puisse mettre les peuples à la
lui répéta plusieurs fois ces d
le pain & le fer.

Le Duc d'Offone auquel
avis que le Pape lui reproch
grande douceur, commença
procher à lui-même, & à s
rieusement à faire un exe
plus coupables. Il en fit d'ab
ter quelques-uns, sous préte

entreprendre sur d'autres crimes ; mais il leva ensuite le masque, & les poursuivit ouvertement. Plusieurs des principaux Bourgeois, qui vouloient peut-être acquérir ses bonnes graces aux dépens de leurs concitoyens, le furent prier de la part de toute la Ville de faire faire le procès aux criminels, lui remontrant qu'il importoit au public d'être justifié, & qu'on fît voir son innocence par le châtiment des seuls coupables. 1585.

Le Viceroi nomma deux Officiers de Judicature, Ferrand & Fornaro, pour rendre bonne justice : le premier pour Juge ; & le second, qui étoit très-bien auprès de lui, pour Procureur Fiscal. Les prisons furent incontinent remplies de ces insolentes canailles. Il y en eut trente-sept de pendus, & mis ensuite par quartiers sur les portes de la Ville ; deux cens envoyés aux galeres, plus de mille bannis du Royaume, sans en compter un bien plus grand nombre qui chercha son salut dans la fuite.

Ces malheureux allant au supplice, reprochoient au peuple son ingratitude, & la lâcheté avec laquelle il voyoit conduire à la mort les protecteurs de

1585. la liberté publique. Le Duc d'Offone voulant faire voir au Pape qu'il ſçavoit auſſi bien que lui ranger les déſobéiſſans à leur devoir & prendre bien ſon temps pour en mieux venir à bout, fit démolir la maiſon d'un Apotiquaire, nommé Jean Leonard Piſon, ſituée dans la place de la Sellerie, proche la porte Neuve. On l'accuſoit d'avoir irrité la populace contre Starace; & la crainte de ſervir d'exemple, l'avoit fait retirer des premiers. On ſema du ſel ſur les ruines de cette maiſon, dont on brûla tous les matériaux dans la place, & on éleva une colonne ſur laquelle on grava dans une table de marbre le ſujet de cette démolition, pour rendre à jamais infâme la mémoire de Leonard; mais quelques-uns crurent que ce monument lui feroit plus glorieux que honteux. Le Duc d'Offone s'aviſa encore de faire mettre des grilles autour de cette inſcription, ſur les pointes deſquelles il fit planter plus de vingt têtes, & attacher les mains de ceux qui avoient été exécutés. Ce ſpectacle fit horreur au peuple, qui tint une aſſez mauvaiſe contenance tant que dura le châtiment; mais il n'oſa remuer, car le

Duc avoit des gens qui lui rendoient tous les jours un compte exact de ce qui se passoit dans la Ville, & l'on disoit communément, que Sixte & lui dépensoient plus en espions, que tous les Princes d'Italie en milice reglée; & que le Pape étoit jaloux de ce que le Viceroi en avoit de bien meilleurs que les siens, 1585.

Les nouvelles de cette sévére justice firent tenir à Sixte un tout autre langage en parlant du Duc d'Ossone; & les louanges qu'il lui donnoit marquoient assez le plaisir qu'il ressentoit quand on étoit sévére pour la Justice. La plûpart des politiques raisonnoient selon leurs sentimens; mais quelques-uns des Espagnols même crurent qu'il avoit poussé l'Ambassadeur d'Espagne à venger la mort de Starace, pour brouiller les affaires du Royaume de Naples, & se servir du désespoir où la punition des séditieux pourroit réduire les Néapolitains, pour faire réussir les grands desseins qu'il avoit sur cette Couronne, qui n'a pas de plus dangereux ennemis que le Souverain Pontife, quand il est d'une humeur inquiete & entreprenante. Il est constant que si la sédition de Naples ne

fut pas si-tôt arrivée, le Pape auroit
1585. sous-main appuyé les révoltés, jusques à ce qu'il eût été en état d'entreprendre ouvertement cette conquête ; & qu'il dit un jour au Cardinal Rusticucci, *que Starace lui auroit fait plaisir de vivre encore pour le moins une année.*

Le Cardinal Sirlet, Calabrois, personnage d'une singuliere vertu, mourut le vingtiéme d'Octobre de la même année, & laissa pour vingt mille écus de livres rares à ses héritiers. Le Pape en témoigna beaucoup de regret dans le Consistoire, & dit *qu'il ne connoissoit personne capable de remplir sa place.* On lui proposa d'acheter la Bibliothéque du défunt pour le Cardinal de Montalte son neveu; mais il répondit, que pendant qu'il vivroit, *les instructions qu'il donneroit à son neveu lui tiendroient lieu de Livres, & qu'après sa mort il auroit autre chose à faire qu'à s'amuser à lire.*

Il confioit à ce neveu les affaires les plus importantes pour l'en rendre capable, & lui former le jugement qu'il avoit naturellement avancé pour son âge. Il lui avoit donné le soin de recevoir les rapports & les mémoires des

espions, & de lui en rendre compte; & 1585.
il lui défendit expressément, aussi bien qu'à sa mere & à ses autres neveux, de lui demander aucune grace. Ce n'étoit pas faute de tendresse pour sa famille, à l'établissement de laquelle il vouloit travailler tout seul: *Laissez-moi faire*, leur disoit-il, *& vous tenez en repos: ce que vous amasseriez par votre industrie seroit peut-être acquis injustement, & le bien que je vous ferai, sera légitimement à vous, & vous portera bénédiction.*

Il ne laissoit pas quelquefois malgré son humeur sévére, de prendre plaisir de se délasser à de petites choses divertissantes, que lui fournissoit un Journal qu'il avoit fait dès le tems qu'il étoit Moine, de tout ce qui lui étoit arrivé chaque jour de bien & de mal pendant sa vie. La lecture de ces mémoires, qui étoient faits en maniere d'histoire, le divertissoit beaucoup, & il voulut éclaircir deux petites avantures qui lui étoient autrefois arrivées, & dont il ne se seroit jamais souvenu sans le secours de ce registre, dont le lecteur ne sera pas fâché de sçavoir le détail.

N'étant encore que Bachelier, &

1585. demeurant dans le Convent de Macerata, il alla un jour machander chez un Cordonnier une paire de souliers. Après avoir long-temps disputé sur le prix, le Cordonnier les lui laissa à sept Jules; & Frere Felix qui ne lui en vouloit donner que six, le pria de se contenter de ce qu'il lui offroit pour ces souliers, & lui dit: » Qu'il seroit peut-» être quelque jour en état de lui don-» ner le septiéme Jules. Mais quand me » le rendrez-vous, lui dit le Cordonnier, quand vous serez Pape? » Si vous » m'en voulez faire crédit jusqu'à ce » tems-là, lui repartit Frere Felix, je » vous promets de vous le payer avec » les intérêts. Le Cordonnier se prit à rire, & lui dit: Je vous vois si bien disposé à vous faire Pape, que je consens à n'être payé qu'à ce terme-là, & lui donna les souliers. » Frere Felix « lui demanda son nom, en les pre-» nant, & lui promit de se souvenir « en tems & lieu, du marché qu'il ve-» noit de faire; & si-tôt qu'il fut dans » sa cellule il mit cette plaisanterie dans » son Journal. Etant tombé sur cet article, en feuilletant ce Journal incontinent après qu'il fut Pape, il donna ordre qu'on s'informât de ce qu'étoit devenu

1585.

ıu ce Cordonnier, & commanda
ouverneur de Macerata, qu'en cas
fût encore en vie, de le faire con-
à Rome par un de ses gens, sans
ire sçavoir le sujet de ce voyage.
ordonnier étonné d'un pareil or-
& ne se souvenant plus, depuis
ınte ans, ni des souliers, ni du
qu'on lui devoit de reste, ne pou-
:omprendre ce que le Pape avoit
dire, & sa surprise augmentoit à
re qu'il approchoit de Rome.
tôt qu'il fut arrivé, on le mena
ıt Sa Sainteté, qui lui demanda
ne se souvenoit point de l'avoir
ais vû à Macerata. « Ce pauvre
ne transi de peur, lui répondit
on. » Hé quoi, ajouta Sixte, ne
ouviens-t-il point de m'y avoir
ıdu une paire de souliers ? « Le
onnier plus embarrassé que jamais,
oit les épaules, & témoignoit
ette contenance, qu'il n'avoit au-
ouvenir de ce qu'on lui deman-
» Hé bien, lui dit le Pape, je
que je suis ton débiteur, & je
fait venir ici pour m'acquitter
cette dette. « Ce discours qui aug-
oit de plus en plus l'embarras du
lonnier, lui fit entierement perdre

la parole : & Sixte lui expliqua ainsi
1585 tout le mystere. » Tu m'as autrefois
» vendu une paire de souliers ; sur la-
» quelle tu me fis crédit d'un Jules,
» que je m'obligeai de te payer avec
» les intérêts, lorsque je serois Pape,
» & puisque je le suis devenu, il est
» juste que je satisfasse à ma parole. Il
envoya en même tems querir son Ma-
jordome, & lui dit : » Voyez un peu
» à quoi se montent depuis quarante
» ans les intérêts d'un Jules à raison de
» cinq pour cent par an ; & quand ce
» calcul sera fait, joignez le principal
» à cette somme, & la mettez entre les
» mains de cet homme-là, qu'il con-
gédia en même temps, & ordonna au
Majordome de remarquer s'il paroî-
troit satisfait de ce payement. Le Cor-
donnier sortit de la chambre du Pape,
croyant aller recevoir beaucoup d'ar-
gent ; mais lorsqu'il vit que le Ma-
jordome ne lui donnoit qu'environ trois
Jules, il se retira tout confus en mur-
murant ; & ayant rencontré en sor-
tant du Palais du Pape plusieurs gens
de son pays qui l'attendoient avec im-
patience, pour sçavoir ce que Sixte lui
vouloit, il leur dit, que Sa Sainte-
té l'avoit fait venir à Rome pour lui

donner trois Jules, & se plaignoit hautement qu'on lui eût fait faire, pour si peu de chose, un voyage qui lui coûtoit déja plus de vingt écus, sans compter la dépense du retour. 1585.

Sixte s'éclatoit de rire au récit que lui firent ses espions des plaintes de ce Cordonnier, qui en sortant de Rome, tenoit encore ces trois Jules dans sa main, & crioit contre un procédé si ruineux pour lui.

A peine étoit-il hors de la Ville, qu'il reçut ordre de revenir parler au Pape, lequel lui demanda s'il avoit quelque garçon. Il en avoit heureusement un, Religieux Servite, & qui de plus étoit un Prêtre de bon exemple. Sixte ordonna à son pere de le faire venir à Rome avant qu'il en partît, & il lui donna un petit Evêché dans le Royaume de Naples, & dit au Cordonnier : *Faites présentement votre compte, & voyez si je vous paye comme il faut les intérêts de votre Jules.*

Mais le tour qu'il fit à un Augustin, nommé le Pere Salviati, fut encore bien plus plaisant, & mérite d'avoir place dans l'Histoire de sa vie. On a vû de quelle maniere il sortit du Chapitre Général de Florence, tenu en

1585. l'an mil cinq cens soixante & quatre; à cause des démêlés qu'il avoit avec son General, lequel faisant passer cette retraite pour une maniere de désertion, envoya des ordres de le faire arrêter dans les Convens de son obéïssance qui se trouvoient sur la route de Florence à Rome. Montalte qui s'en défia, prit un autre chemin, & ne logea dans aucune des Maisons de l'Ordre.

Il arriva le soir dans un petit Convent d'Augustins, dont le Pere Salviati étoit Prieur. C'étoit pour lors un jeune homme de vingt-cinq ans, mais qui étoit fort honnête, & qui prenoit plaisir à obliger les gens de mérite. Quoique Montalte n'eût pas déclaré le rang qu'il tenoit dans la Religion, ce Prieur ne lui en fit pas une réception moins civile; & parce que la chambre des hôtes étoit trop incommode, il lui donna la moitié de son lit. Montalte en partant le lendemain matin, soit qu'il voulût seulement éprouver la générosité de ce Prieur, ou que l'argent lui eût effectivement manqué, lui demanda quatre écus à emprunter sur son billet, qu'il promit de lui rendre au plûtôt. Salviati lui donna les quatre écus; mais Montalte contrefit son écriture,

& signa sa promesse d'un autre nom que
le sien. L'Augustin n'entendant point 1585.
de nouvelles de son débiteur, s'informa quelque temps après à des Religieux de Saint François où pouvoit être un de leurs Confreres qu'il leur nomma par le nom que Montalte avoit pris dans le billet : mais il n'en put tirer aucun éclaircissement, n'y ayant point de Religieux dans tout son Ordre qui s'appellât ainsi.

Sixte n'eut pas si-tôt rappellé cette avanture dans sa mémoire, par la lecture de son Journal, qu'il ordonna au Général des Augustins, en cas que le Pere Salviati fût encore en vie, de le faire venir en diligence à Rome, parce qu'il vouloit le voir, & lui parler. Ce Religieux étoit pour lors très-brouillé avec son Evêque, au sujet de quelques contestations assez ordinaires entre les Evêques & les Réguliers ; ce Prélat s'en étoit plaint à la Congrégation des Cardinaux. Le Général crut que le Pape envoyoit querir Salviati pour le châtier sur les plaintes de son Evêque ; & ce qui le confirmoit davantage dans cette créance, ce fut le ton grave & sérieux avec lequel Sixte lui commanda de le faire venir :

1585. à quoi voulant obéir pour ne pas irriter le Pape, il le fit conduire par quatre Freres qui le garderent le long des chemins, comme auroient pû faire des Sbires. L'Evêque ayant sçû de quelle maniere on conduisoit Salviati à Rome, par l'ordre du Pape, en eut une joye d'autant plus grande, qu'il se persuada qu'on le menoit en prison, & que la Congrégation en laquelle il s'étoit plaint, lui alloit faire son procès. Il en parla ainsi à son Chapirre, & se sçavoit bon gré d'avoir trouvé le secret de punir l'insolence de ce Moine, disant qu'il étoit nécessaire de mortifier ces sortes de gens-là, pour leur apprendre à ne sortir pas du respect qu'ils doivent aux Evêques.

Tous les Religieux Augustins, & Salviati lui-même se croyoit perdus & étoient d'avis qu'il allât demander pardon à son Evêque, pour tâcher de le radoucir: mais l'impatience qu'on eut d'exécuter les ordres du Pape, ne lui en donna pas le loisir. Si-tôt qu'il fut arrivé à Rome, son Général le mena chez le Pape; mais le Pape renvoya le Général, & fit entrer Salviati tout seul dans sa chambre. Ce pauvre Religieux, à qui la peur laissoit à peine

la liberté de parler, persuadé qu'il étoit question de la querelle d'entre son Evêque & lui, s'excusoit de son mieux & tâchoit de justifier son innocence. Sixte qui n'avoit jamais entendu parler de ce différend, fit néanmoins semblant d'en être instruit, & lui dit un peu fierement : » Je sçai que vous avez » tort, & que vous avez manqué de » respect à votre Evêque, qui est un » Prélat de très-grand mérite ; mais je » vous ai fait venir ici pour une autre » affaire. On vous accuse d'avoir di- » verti le revenu de votre Convent ; & » je veux vous en faire rendre compte ; » mais il faut auparavant que vous en » demeuriez d'accord. « 1585.

Salviati reprit un peu ses esprits, quand il vit qu'il ne s'agissoit que de cette affaire, dont la recherche ne lui pouvoit être qu'avantageuse, ayant par sa bonne œconomie augmenté le bien de cette Maison, & dit au Pape avec une grande humilité, » qu'il se soû- » mettoit à souffrir telles peines que » Sa Sainteté lui voudroit imposer, » en cas qu'on pût prouver contre lui » quelque mauvaise administration du » revenu des Communautés qu'il avoit » eues sous sa conduite. Sixte lui ré-

1585. » pondit, comme s'il eût été en co-
» lere : Prenez bien garde à ce que
» vous dites, car j'ai des preuves en
» main pour vous convaincre. Salviati
assuré de son innocence, ne fit que
lever les épaules ; car Sixte ne lui donnant pas le temps de répliquer, ajoûtà incontinent : *N'est-il pas vrai qu'étant Prieur l'an 1564. il passa un Religieux de Saint François par votre Maison, auquel vous donnâtes quatre écus ? Or je vous demande si vous avez dû disposer ainsi de l'argent de votre Communauté ?* Salviati se souvint aussitôt de l'affaire ; mais ne pouvant pas s'imaginer que Sixte fût le Religieux auquel il avoit prêté cet argent, il lui dit : » Il est vrai très-Saint Pere,
» & je lui en aurois donné davantage,
» s'il me l'avoit demandé, parce que
» ce Religieux me parut homme de
» mérite, & digne d'être obligé ; mais
» j'ai bien connu depuis que ce n'étoit
» qu'un fourbe, parce qu'il m'a laissé
» un billet signé d'un nom supposé,
» & dont je n'ai pû tirer depuis aucun
» éclaircissement. Le Pape se mit à
» rire, & lui dit : Ne vous mettez plus
» en soin de le chercher, car vous ne
» le trouverez pas : mais il m'a chargé

» d'acquitter cette dette, & de vous » faire ses remerciemens : N'êtes-vous » pas content que j'aye pris sa place, & » que je sois devenu votre débiteur? Salviati commença à croire que le Pape étoit celui qu'il venoit de traiter d'affronteur & de fourbe, & s'imagina même trouver dans son visage son air & sa ressemblance ; & s'il ressentoit quelque joye des dernieres paroles du Pape, qui étoient fort obligeantes, il eut une peur terrible qu'il ne le fît châtier à cause des termes outrageans dont il s'étoit servi. 1585.

Sixte qui remarquoit toute son inquiétude, & qui vouloit reconnoître le plaisir qu'il en avoit autrefois reçû, le fit relever, & lui dit : *Il est temps que je vous témoigne ma reconnoissance, puisque je suis ce même Frere que vous obligeâtes si généreusement ; & comme vous me donnâtes la moitié de votre cellule, il est juste que vous preniez aussi un logement chez moi.* Il fit en même temps appeller le Cardinal de Montalte son neveu, & lui ordonna de lui faire donner une chambre dans son appartement & de le faire manger à sa table, jusqu'à ce qu'il en eût disposé autrement.

1585. Le Général des Augustins, qui attendoit impatiemment l'événement de cette entrevûe, fut agréablement surpris quand il apprit qu'il étoit bien différent de celui auquel il s'étoit attendu; & il s'en alla voir Salviati chez le Cardinal de Montalte, où il étoit splendidement régalé.

Mais l'étonnement de l'Evêque avec lequel Salviati étoit brouillé, fut bien plus grand, lorsqu'au lieu d'apprendre, comme il s'y attendoit, que la Congrégation des Cardinaux l'avoit vengé, & que Salviati n'avoit été transferé à Rome, que pour être puni de son insolence, un de ses amis, auquel il avoit donné ordre de suivre pied à pied cette affaire, lui fit sçavoir que son ennemi étoit logé chez le Pape dans l'appartement de son neveu, & qu'il étoit traité comme s'il étoit un des parens de Sa Sainteté.

Pendant un mois ou plus, que Salviati demeura à Rome, le Pape le voulut voir plusieurs fois, tant pour connoître sa capacité, que pour découvrir ses inclinations: il avoit même résolu de le faire Général, & son Général Evêque, pour lui donner sa place; mais ayant connu qu'il avoit en-

vie de sortir de la Religion, il le pourvut d'un Evêché considérable, qui vint à vacquer dans le Royaume de Naples. Ce présent qui faisoit la fortune de ce Religieux, & qui honoroit son Ordre, fit au contraire un fort grand dépit à l'Evêque, qui de son ennemi, le voyoit devenir son Confrere, & surprit tellement le Public, que l'on fit dire là-dessus fort agréablement à Pasquin : *que les Evêchés ne valoient plus désormais que quatre écus la piece.* 1585.

Il fit plusieurs autres actions de cette nature-là, qui donnoient de l'admiration à tout le monde ; & l'on eût dit qu'il avoit eu, dès sa jeunesse, un pressentiment de ce qu'il devoit être un jour, à voir le soin qu'il avoit pris de tenir un compte exact de tout ce qui lui étoit arrivé pendant sa vie. Mais rien ne le divertissoit davantage, que les diverses avantures qu'il avoit eues dans son Cloître. Quand il entendoit dire que quelqu'un de ceux qui lui avoient rendu de bons offices étoit mort, il regrettoit l'occasion qu'il perdoit de lui témoigner sa reconnoissance, & il faisoit du bien à ses proches parens ; & à l'égard de

1585. ceux qui en avoient mal usé avec lui, s'ils n'eurent que peu de part à ses bienfaits, au moins n'en tira-t-il aucune vengeance, & méprisa tout le mal que lui avoient fait ses ennemis. Ce fut dans cet esprit qu'il dit un jour à un Ambassadeur, ou à un Cardinal, qui l'exhortoit à pardonner les injures qu'on disoit contre lui: *Si je voulois me venger de toutes les persécutions qu'on m'a faites, il faudroit que je me résolusse à exterminer une partie de l'Ordre de Saint François.*

Il ordonna qu'on fît la Fête de saint Bonaventure, auquel il avoit une particuliere dévotion, comme celle d'un Docteur de l'Eglise. Il avoit tant d'estime pour les Ouvrages de ce Pere, qu'il avoit déja commencé de faire dessus quelques Commentaires; mais les continuels démêlés qu'il eut dans son Cloître, l'empêcherent de les achever, & il témoigna souvent depuis, qu'il eût fort souhaité que quelqu'un eût voulu se charger de la même entreprise.

Les Papes, suivant l'ancien usage, ne tenoient jamais de Chapelles ailleurs que dans l'Eglise de S. Pierre. Sixte ne

trouvant pas cette coutume raisonnable, fit un Decret, par lequel il distribua ces Chapelles dans les principales Eglises de Rome, disant *qu'il n'étoit pas juste qu'il n'y en eût qu'une qui jouît de cet honneur.* 1585.

Les Jésuites qui avoient absolument gouverné le défunt Pape, firent tous leurs efforts pour gagner les bonnes graces de celui-ci. Ils donnoient souvent de petits spectacles dans leur maison, au jeune Cardinal de Montalte, espérans qu'il obligeroit son Oncle à prendre un Confesseur dans leur Société. Il prit un jour un moment qu'il crut favorable pour lui faire cette proposition; mais Sixte après l'avoir écouté, lui répondit d'un air fort sérieux: *Il seroit beaucoup plus à propos, mon neveu, que je confessasse les Jésuites, que de les choisir pour mes Confesseurs.*

Sa Sainteté étant allé dire la Messe à leur priere dans l'Eglise du College Grégorien, les Ecoliers réciterent en sa présence quantité de vers à la louange de son Prédécesseur, dont la Société avoit reçû de grands bienfaits. Le Pape après avoir écouté ces enfans avec beaucoup d'attention, se tourna

vers les Jésuites, & leur dit : *Vous*
1585. *croyez sans doute parler à Grégoire ; mais vous vous trompez, car je m'appelle Sixte, & je vous promets que je profiterai pendant mon Pontificat des foiblesses de mon Prédécesseur.*

Ils le supplierent encore à quelque temps de-là d'assister à la solemnité de l'une de leurs Fêtes. Le Pape entendit chez eux la Messe, & fut ensuite visiter toute leur Maison. Ils lui firent remarquer la propreté de leur cuisine & celle de leur Réfectoire. Sixte leur dit là-dessus fort plaisamment : » J'aimerois beaucoup mieux voir vo- » tre trésor que la salle de la Commu- » nauté. Le Recteur lui répondit avec » beaucoup de respect qu'ils n'avoient » jamais été si pauvres qu'ils étoient alors. » Tant mieux pour vous, mes » Peres, lui repartit le Pape, plus vous » serez pauvres, & meilleurs en serez- » vous. Les richesses corrompent ordi- » nairement le cœur des bons Reli- » gieux ; l'observance étroite du Vœu » de Pauvreté, est un des plus grands » biens qu'on puisse procurer aux Mai- » sons Religieuses.

Il partagea la Ville de Rome en quatorze quartiers, qui depuis long-temps

n'en avoit eu que treize, en y ajoûtant celui del Borgo ; & voulut qu'il y eût un pareil nombre de Commissaires des rues . dont il remplit les places d'Officiers nouveaux, ausquels il ordonna d'observer diligemment tout ce qui se passeroit dans leurs Quartiers, & de lui en rendre compte toutes les semaines, & sur tout de la qualité des étrangers, tant de ceux qui ne faisoient que passer seulement, que de ceux qui venoient séjourner dans Rome. Un de ces Commissaires ayant un jour manqué au devoir de sa Charge, Sixte le fit dépouiller, & lui fit présenter la corde au milieu de la place publique, comme s'il eût dû être mis à l'estrapade : mais parce que c'étoit un honnête homme, & que sa faute ne méritoit pas un tel châtiment, il lui envoya sa grace. 1585.

Il envoya d'autres Commissaires dans tout l'Etat Ecclésiastique, pour empêcher qu'on ne transportât les grains, défendit sous des peines très-rigoureuses d'en vendre aux étrangers, & fit punir plusieurs Marchands qui avoient contrevenu à cette Ordonnance. Cette prévoyance avoit tellement rempli les greniers de Rome, que la

Chambre Apostolique, trouva son
1585. compte, outre & par de-là l'intérêt de l'argent qu'elle avoit employé à faire ces provisions.

Sixte s'étoit mis en tête de renfermer toutes les courtisanes dans un quartier de la Ville, ainsi que les Juifs : mais le Gouverneur de Rome lui ayant fait voir l'impossibilité de cette entreprise, par le grand nombre de ces débauchées, il en fut sensiblement touché, ne voyant qu'avec douleur le mélange de ces infâmes avec les personnes d'honneur. Il fit chasser les plus scandaleuses, croyant après en avoir diminué le nombre, renfermer plus aisément le reste, voulant à quelque prix que ce fût, exécuter son premier dessein.

Il fit un Decret par lequel il défendoit aux Prêtres, & particulierement aux Curés, d'avoir des femmes dans leurs maisons, sous le nom & en qualité de servantes ou de gouvernantes, dès-lorsqu'il y auroit le moindre scandale. Il enjoignit au Gouverneur de veiller à la conduite des Religieux & des Prêtres, & d'en châtier rigoureusement le scandale. Mais ce Réglement ne subsista que pendant quelques mois.

Le

Pere Christophe Clavius Jésuite, 1585.
.nand de nation, florissoit en ce
›s-là dans les Mathématiques, &
e le fit venir à Rome pour achever
lques-uns des desseins qu'il avoit
:epris. Philippes Diez Religieux
›servantin, Thomas de Frugelle
›miniquain, Henri Henriquez, Fran-
is Ledesme, & Louis Molina Jésui-
s, ne s'étoient pas rendus moins re-
›mmandables par la Théologie. Le
'ape avoit déclaré qu'il récompense-
oit leur vertu & leur mérite, pour-
/û qu'ils employassent leur temps &
ıeur travail au profit & à la gloire du Christianisme : mais comme il avoit presque autant d'inclination pour les armes que pour les lettres, il ne songea pas moins à acquérir des soldats que des sçavans.

Il voulut finir cette année par une promotion qu'il fit de huit Cardinaux, le dix-huitiéme jour de Décembre, tous sujets d'un mérite extraordinaire, & dignes de l'honneur qu'ils recevoient. Hypolite Aldobrandin de Florence, qui fut depuis Pape sous le nom de Clément VIII. fut de cette promotion. Toute la Cour de Rome & le peuple en eurent une telle joye,

1585. qu'incontinent après sa promotion on entendit crier par les rues : Vive le Cardinal de Saint Pancrace ; le Pape lui ayant donné ce titre avec le Chapeau.



LA VIE DU PAPE SIXTE CINQUIEME.



LIVRE SEPTIEME

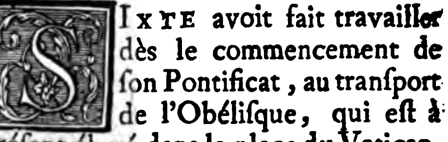
ARGUMENT.

Sixte fait transporter l'Obélisque du Vatican. Antiquité de cet Obélisque, & qualité de sa matiere. Congrégation établie pour l'exécution de cet Ouvrage. Diverses Médailles de bronze jettées dans les fondemens de son pié-d'estal. Les Cardinaux & les Ambassadeurs demandent permission au Pape d'y en faire aussi jetter avec leurs devises. Dépense pour l'élévation de cet Obélisque. Le Duc d'Ossone arrive à Rome. Le Pape prend plai-

sir à l'entretenir dans quelques audiences particulieres. Démêlé entre ce Duc & Dom Pierre de Tolede, au sujet de quelques titres d'honneur. Défense du Pape aux Cardinaux de recevoir aucunes lettres, à moins que les qualités qui leur sont dûes ne fussent dans la suscription. La Ville de Cologne affligée par les Luthériens. L'Electeur se résout d'abandonner ses Etats. Sixte l'encourage à la défense. Il exhorte le Duc de Parme à le secourir. Il lui envoye en Flandre l'Abbé Grimani lui porter quelques présens de sa part. Cérémonies dans le camp pour les recevoir. L'Electeur prie le Duc de recommencer la même Cérémonie dans Cologne. Allégresse dans l'armée. L'Evêque de Vercel Nonce du Pape, fait un discours fort éloquent au sujet de ces présens. Ils sont présentés par l'Abbé Grimani. Le Pape envoye l'Archevêque de Naples Nonce en Pologne. Nouvelle de la mort du Roi de Pologne, arrivée à Rome. Le Duc d'Ossone quitte Naples. Ce départ donne beaucoup de joye au Pape. Mort de Marguerite d'Autriche fille naturelle de Charles-Quint. On lui fait un service magnifique à Rome, à la priere du Duc de Parme. Empressement de Sixte pour l'embellissement de la Vil-

le. Nouveaux Obélisques déterrés & élevés. Chapelle magnifique de la Creche, bâtie à sainte Marie Majeure, dans laquelle Sixte fait faire son tombeau. Il fait conduire de l'eau à Montecavale. Réservoir & inscription à la source de cette eau. Galerie faite à saint Jean de Latran pour baigner le peuple. Palais magnifique bâti par Sixte. L'Echelle sainte transportée d'entre les ruines d'un ancien édifice. Hôpital bâti & fondé pour les pauvres. Statue élevée sur la Colonne de Trajan. Chevaux de Praxitele & de Phidias, réparés contre l'injure des tems. Ouvrages admirables de ces deux célébres Sculpteurs. Le Palais de Montecavale, augmenté. Grand soin de Sixte pour l'agrandissement de sa maison. Nouvelles rues désignées & commencées. Le Pape, avec un Architecte, visite le Palais du Vatican. Il y fait faire un dégré, pour aller à saint Pierre sans sortir dehors. Eglise de saint Jérôme sur la petite Rive. Le Dôme de saint Pierre entrepris & bâti par Sixte. La Tour d l'Empereur Severe, appellée le Septisone, jettée par terre. Ordres des Réformés conventuels abolis. Collége des saints Apôtres bâti par Sixte. Grandeur & magnificence du Pape. Collége bâti à Boulogne

pour les habitans de la Marche. Commencement d'une nouvelle Ville à Lorette, qu'il érige en Evêché. Autre nouvelle Ville au village de Montalte, lieu de la naissance de Sixte. Commencement d'un Pont magnifique sur le Tibre. Sixte veut faire conduire la Riviere du Teveron jusques dans Rome. Grande utilité de cette entreprise. Il donne ordre qu'on fasse mettre sous les armes la milice de l'Etat Eclésiastique. Jalousie qu'en prennent les Princes Voisins. Galeres bâties par ses ordres. Congrégation de Cardinaux à ce dessein. Les Cardinaux étrangers mécontens d'être exclus de cette Congrégation. Contribution des Provinces pour la construction de ces Galeres. Remarques & observations politiques. Ambassadeurs des Cantons arrivés à Rome, & reçus du Pape avec beaucoup d'amitié. Monseigneur Santorio envoyé Nonce en Suisse. Aussi-tôt qu'il y est arrivé, il assemble dans une Diete les Cantons Catholiques.



1586. SIXTE avoit fait travailler dès le commencement de son Pontificat, au transport de l'Obélisque, qui est à présent élevé dans la place du Vatican.

étoit couché par terre derriere la 1586.
icristie de l'Eglise de S. Pierre; &
xte n'étant encore que Religieux, al-
it souvent considérer ce monument
: la grandeur de l'ancienne Rome,
le voyant avec douleur enseveli
ns la poussiere & dans l'oubli, il
oit qu'il n'eût souhaité d'être Pape,
e pour lui rendre sa premiere & son
cienne splendeur. Et en effet, il y
nna ses premiers soins, & l'on tra-
illa sans relâche, pendant toute une
née, à le conduire seulement dans la
ace de saint Pierre. On fit faire à ce
ssein un grand château de bois d'une
vention nouvelle; & la beauté de
tte machine attira à Rome tout ce
'il y avoit d'esprits curieux en Ita-
.

Cet Obelisque qu'on appelloit or-
iairement Aiguille, est d'un marbre
mmé Pyropecide, à cause des mar-
es de feu dont il est tacheté. Cette
te de marbre est vulgairement ap-
llée Pierre gravitte, & par quelques
s, Pierre Siennite, à cause qu'elle
trouve aux environs de Sienne,
lle de la Thébaïde, d'où les Rois
Egypte, qui étoient curieux de ces
tes d'ouvrages, les faisoient venir.

Celui-ci fut fait par l'ordre du Roi
1586. Nocoreus, qui régnoit en ce pays-là du temps de Numa Pompilius Roi des Romains. Plusieurs Auteurs ont écrit, qu'il n'est pas tout entier, & qu'ayant été taillé de 150 brasses de longueur, il tomba & se rompit en deux morceaux quand on voulut l'élever. Nocoreus en fit prendre le plus grand, qui avoit encore cent coudées, & le consacra au Soleil, suivant le conseil d'un Oracle, auquel il avoit eu recours, pour sçavoir ce qu'il devoit offrir à ce Dieu, en reconnoissance de la vûe qu'il avoit recouvrée. L'autre morceau de cet Obelisque, qui a soixante & douze pieds de longueur, est l'aiguille dont nous parlons, qui fut apportée à Rome avec quarante-deux autres tant grandes que petites, qu'on éleva dans la suite en plusieurs endroits de la Ville.

Il fut dédié à l'Empereur Auguste, & à Tibere son fils adoptif, avec cette inscription, dont le temps a conservé jusqu'à présent les caracteres : *A l'honneur du divin César, fils du divin Jules, & de son fils Tibere César.*

On a crû long-temps que les cendres de l'Empereur Auguste avoient été

renfermées dans une grosse boule bronze qui étoit sur cette aiguille ; 1586.
is Dominique Fontana, fameux Ar-
itecte, auquel le Pape avoit confié
conduite du transport de cette lour-
masse, après avoir examiné atten-
ement cette boule, trouva qu'elle
it toute d'une piéce, & qu'elle avoit
jettée en moule, sans aucune appa-
ice qu'il y eût eu jamais d'ouver-
e, par où l'on eût pû y faire entrer
elque chose. Il y avoit néanmoins
ısieurs trous qu'on y avoit fait à coups
mousquets & d'arquebuses, pen-
nt le dernier pillage de Rome, par
quels le vent ayant fait entrer de la
ussiere, cela donna lieu de croire au
uple que c'étoient les cendres de cet
npereur.

Ce qui justifia encore la fausseté de
tte opinion, c'est que ce Prince fit
tir pour lui & pour les siens, un Mau-
lée superbe, dont l'on voit encore
jourd'hui de magnifiques restes vers
Porte de Notre-Dame du Peuple,
ns le quartier de S. Roch.

Plusieurs autres Souverains Ponti-
; incontinent après leur élection,
oient eu le même dessein que Sixte ;
entre autres Jules II. Paul III. &

1586. Paul IV. chercherent tous les moyens d'en venir à bout, & en conférerent avec plusieurs Architectes ; mais la difficulté de l'entreprise, la peur d'une trop grande dépense, ou leur application à quelque autre affaire plus importante, les en détournerent ; & Sixte qui se faisoit un point d'honneur de surmonter tout ce qui s'opposoit à ses desseins, entreprit celui-ci, l'acheva, contre le sentiment de plusieurs qui en croyoient l'exécution presque impossible.

Il établit une Congrégation de Cardinaux des plus entendus, & des plus habiles en ces sortes d'ouvrages, pour aviser aux moyens les plus sûrs de bien conduire ce dessein. Il assistoit très-souvent à leurs assemblées, dans lesquelles ayant été proposé plusieurs expédiens, on prit celui qu'on jugea le moins difficile, & dont le succès surprit tous ceux qui avoient tâché de dégoûter le Pape de cette entreprise.

On jetta quantité de Médailles de bronze dans les fondemens du pié-d'estal sur lequel on devoit poser l'Obelisque, pour conserver éternellement la mémoire de son rétablissement ; & l'on y mit deux petits cof-

, dans lesquels on enferma dou- 1586.
médailles, marquées d'un côté de
te de Sixte, représentée au natu-
avec différentes devises sur les re-
.
n voyoit sur quelques-unes un
me dormant sous un arbre en plei-
mpagne, avec ces mots, *Sureté*
e; on voyoit sur quelques autres,
montagnes, surmontées d'une
e d'abondance à la droite, d'un ra-
de laurier à la gauche, & d'une
sur celle du milieu, la pointe en
, qui servoit de branches à tenir
balances, avec ces paroles: *Il a*
sur la montagne un festin magnifi-
faisant allusion à une partie de ses
s qui étoient trois montagnes; &
pos, à l'abondance; & à la justi-
qu'il vouloit établir & conserver
l'Etat de l'Eglise. Il y en avoit
re quelques-unes; où l'on voyoit
t François à genoux devant un
cifix, auprès d'une Eglise qui pa-
oit prête à tomber, avec ces pa-
s: *Va, François, & soutiens ma*
son. On voyoit aussi sur quelques
es la figure de Pie V. avec celle de
ustice sur le revers.
n mit aussi plusieurs de ces mé-

1586. dailles sur une assiette d'une pierre dure appellée Trevertin, du nom d'une carriere qui est auprès de Rome, qui posoit sur les fondemens & sur une plinte de trois pieces de marbre blanc. Entre ces médailles il y en avoit deux d'or en l'honneur de Pie V. où il étoit représenté d'un côté, & la Justice & la Religion de l'autre. On mit encore là-dessus une table de marbre, sur laquelle on avoit gravé en mots latins le nom du Pape, celui de l'Architecte, son pays & sa famille, avec une inscription qui contenoit en peu de mots la maniere dont on avoit redressé cet Obelisque, & le temps auquel on y avoit travaillé. On mit encore sur cette table quelques médailles de Sixte, & puis on posa les premieres pierres du pié-d'estal, dont l'entablement & la corniche de bronze portoient immédiatement cette aiguille.

Plusieurs Cardinaux & plusieurs grands Seigneurs Romains supplierent le Pape de leur permettre de jetter aussi quelques médailles avec les siennes dans les fondations de ce pié-d'estal. Ce qu'il leur accorda ; à condition qu'il seroit représenté dans l'un des côtés de ces médailles, dont il en fut mi

& particulierement par les les Colonnes & les Urſins. 1586.
Ambaſſadeurs y en firent , & l'on voyoit les Princes es, à genoux aux pieds du Comte d'Olivarez Ambaſſa- pagne, en fit frapper une ire du Roi Catholique & la ipoient les deux côtés. Sixte :, lui fit dire, *qu'il la pou- pour les fondemens du pre- Royal qu'on bâtiroit à Ma-*

tecte Fontana chargé par particuliere du tranſport & ion de cet Obeliſque, em- d'un an à faire conſtruire là i'il avoit inventée pour ce le étoit entourée de qua- ; tirées chacune par vingt :s plus forts & des plus ro- vingt chevaux vigoureux arris ; il y avoit outre cela ns hommes pour tirer des : pour faire agir pluſieurs :umens néceſſaires à ce tranſ- avoit placé deux hommes de ce Château, dont l'un ıne trompette mettoit tous s en mouvement, chacun

1586. dans le poste qui lui étoit assigné ; l'autre faisoit cesser le travail avec le son de sa cloche, dès que l'Architecte lui faisoit signe de sonner. Le mouvement des hommes & des chevaux auroit causé une étrange confusion sans ces deux signaux, joint aux secousses causées par la pesanteur de l'Obélisque, qui sembloient faire trembler la terre.

Le Pape fit poser une croix de bronze sur le haut de cette aiguille, dans laquelle on enferma un morceau de celle de Notre Seigneur. Il accorda des Indulgences à tous ceux qui ne la voyant que de loin, y auroient de la confiance, & de beaucoup plus grandes, lorsque se mettant à genoux, ils réciteroient trois fois le *Pater* & l'*Ave* en l'honneur de l'accroissement de l'Empire de la Croix, & pour le salut & la santé de sa personne. Ces largesses spirituelles lui donnoient souvent le plaisir de voir de ses fenêtres des milliers de gens à genoux au pied de cette aiguille, les uns avec une sincere dévotion, & les autres pour lui faire seulement leur cour. On grava sous cette Croix en grosses lettres d'or l'inscription suivante, *Sixte V. a consacré ce monument à la très-sainte Croix*

après l'avoir enlevé à la mémoire des Empereurs Auguste & Tibere, ausquels il avoit été dédié. 1586.

Sa base est un très-beau marbre, & de trente-six pieds de hauteur; l'Obélisque en a soixante & douze, & la Croix sainte, cinq; en sorte que le tout ensemble a cent treize pieds de haut; quatre lions de bronze, sur le dos desquels pose le pié-d'estal de cette Pyramide, semblent par leur posture noble & fiere en soutenir la pesanteur.

Il y a des inscriptions latines dans les quatre faces de la base, conçues en ces termes.

1. *Voici la Croix du Seigneur, fuyez Nations ennemies, devant le Lion vainqueur de la Tribu de Juda.*
2. *Jesus-Christ est vainqueur, il regne, il commande; qu'il daigne préserver son peuple de toute sorte de mal.*
3. *Sixte V. Souverain Pontife, après avoir purifié ce monument de l'impiété & des profanations de l'idolâtrie, l'a plus heureusement consacré à l'invincible Croix de Jesus-Christ, l'an de l'Incarnation 1586. & le second de son Pontificat.*
4. *Sixte V. a transporté cet Obelisque,*

1586. *autrefois dédié aux dieux des Gentils, & l'a fait placer aux pieds des Apôtres avec beaucoup de dépense & de travail l'an 1586. le deuxiéme de son Pontificat.*

Il voulut que l'on mît au-dessous de cette inscription ces mots: *En l'honneur de l'Architecte Dominique Fontana, du Bourg de Miliagre, qui l'a transporté & élevé.*

Quantité de beaux Esprits firent des inscriptions magnifiques pour ce monument; que le Pape lut avec plaisir; mais il n'en voulut que de fort simples, & prit la peine de les composer lui-même.

On fit six grandes tranchées, & l'on dressa quarante grues, pour transporter ce lourd fardeau. On y employa encore neuf cens ouvriers & quarante-cinq chevaux, & il fut enfin posé un Mercredi 10e. jour de Septembre de l'année 1586. Il fut béni le Vendredi suivant, & dédié à la Croix. La dépense de son transport & de son élévation, avec ce que coûterent les ornemens & la dorure, revinrent à la somme de trente-huit mille écus Romains, sans compter ce que la Chambre Apostolique fournit de métal pour

faire la croix qui est au haut de l'aiguille, & les lions de bronze, qui semblent par leur posture fiere & vigoureuse en soûtenir seuls la pesanteur. 1586.

Le Duc d'Ossone Viceroi de Naples, vint à Rome au mois de Mars de la même année avec un pompeux cortége, pour baiser les pieds du nouveau Pape au nom du Roi d'Espagne. Sa réputation avoit fait naître à Sixte un desir extrême de le voir & de le connoître. Il le reçut avec des honneurs extraordinaires ; & son entrée dans Rome, fut la plus belle & la plus magnifique de toutes celles des autres Ambassadeurs, qui se firent sous ce Pontificat.

Le Pape lui donna quatre ou cinq audiences particulieres, dans lesquelles il prit beaucoup de plaisir à l'entendre parler d'affaires générales, & qui ne concernoient point les intérêts d'Espagne ; quoique ce Duc eût ordre du Roi son Maître de faire en sorte d'attirer Sa Sainteté dans quelque espece de négociation. Mais Sixte sçut toujours adroitement détourner les matieres ; à propos de quoi l'Ambassadeur ordinaire ayant un jour demandé au Duc d'Ossone en quel état étoient les

1585. affaires qu'il traitoit secrettement avec le Pape, il lui répondit simplement: *Il me dit les plus belles choses du monde, mais elles ne sont suivies d'aucuns effets.* A quoi l'autre repartit: *Votre Excellence est beaucoup mieux traitée que les autres; car pour moi je n'ai jamais reçu de Sa Sainteté que des réponses désagréables, & remplies d'aigreur & d'amertume. C'est beaucoup*, lui répliqua le Duc d'Ossone, *que vous connoissiez son humeur.*

Ce Viceroi partit de Rome, comblé d'honneurs extérieurs, mais dans le fond peu satisfait de son voyage; n'ayant pû rien obtenir de tout ce qu'il étoit venu négocier. Dom Pierre de Tolede, qui commandoit alors les galeres de Naples, étoit dans le port de Cayette, dans le dessein de faire quelques entreprises sur les côtes de Barbarie. Il envoya complimenter ce Duc, & lui offrir sa personne & ses galeres pour le conduire à Naples: mais cette civilité ayant donné lieu à quelque contestation touchant les titres d'honneurs & les qualités qu'ils prétendoient l'un de l'autre, dans les lettres qu'ils s'écrivirent, les brouilla tous deux, tant cette petite délicatesse, qu'on ne

connoît heureusement presque plus en
Italie, entête ceux qui veulent établir 1586.
leur grandeur sur d'autres fondemens
que sur ceux du mérite & de la vertu.
Pendant que ce démêlé faisoit le plus
de bruit entre ces deux Seigneurs, le
Pape fit un matin assembler le Consistoire,
pour défendre aux Cardinaux
de recevoir aucunes Lettres de quelque
Prince que ce fût, à moins que les
qualités & les titres qu'ils prétendent
leur être légitimement dûs, ne fussent
contenus dans leur suscription. Ce qui
fit dire agréablement à Rome, *que le
Pape avoit appris du Duc d'Ossone le secret
de garder le Rôt pour lui, & d'en
donner la fumée aux autres.*

Ce Duc ne sollicita pas son congé,
pour s'épargner la dépense qu'il étoit
obligé de faire à Rome, mais pour
aller donner ordre à Naples aux fêtes
& aux réjouissances publiques qui se
devoient faire à la naissance du premier
enfant du Duc de Savoye & de
la Princesse Catherine sa femme, fille
du Roy d'Espagne. Le Pape envoya
un Nonce extraordinaire à Turin pour
féliciter le Duc sur cet heureux accouchement.
Il avoit une estime si particuliere
pour ce Prince, qu'il l'appelloit

souvent son quatriéme Evangéliste, le
1586. joignant aux trois autres Souverains qu'il jugeoit seuls capables du gouvernement de toute l'Europe. Il reçut en ce tems-là de fâcheuses nouvelles du progrès que faisoit l'armée des Lutheriens aux environs de Cologne. Ils avoient brulé cinquante villages dans son territoire, pris un Fort proche de Bone, & sollicité la garnison de cette place à se révolter. Ce qui avoit tellement consterné l'Electeur, que s'abandonnant à son désespoir, il eut envie de se retirer en Baviere, & de laisser ses Etats entre les mains de ces hérétiques. Le Pape en ayant été averti, lui envoya en diligence l'Evêque de Vercel, son Légat en ce pays-là pour le détourner d'un dessein si contraire à son honneur & à la Religion, & pour l'animer à se défendre par l'espérance du secours que lui donneroient les Princes Chrétiens intéressés dans sa querelle. Il les y exhorta par des lettres très-pressantes, & entr'autres Alexandre Farnese, qui faisoit alors glorieusement la guerre en Flandres.

Farnese ne différa pas long-temps à lui rendre ce signalé service. Car si-

tôt qu'il eut pris de force les Villes de Grave & de Venlo, il vint en personne devant celle de Nuis, éloignée de quatre lieues de Cologne, & sujette à l'Electeur. Les Protestans l'avoient si bien munie, qu'ils la croyoient imprenable, tant à cause de sa situation, que de l'abondance des vivres, & du nombre des Troupes qui en composoient la garnison. Mais Farnese se confiant dans sa valeur, & dans l'assistance du Dieu des Armées, assiégea la place avec tant de bravoure, & donna de si bons ordres, que malgré la fiere contenance & la résolution des assiégés à se bien défendre, ils furent tellement étonnés dès le premier jour du siége, qu'ils perdirent l'esprit & le jugement. 1586.

Pour encourager davantage ce Général à la destruction des hérétiques, & à la défense de cet Electeur, Sixte envoya l'Abbé Grimani son Camerier secret (qui fut depuis Patriarche de Venise) lui porter en qualité d'Ambassadeur, un Chapeau & une épée, que Sa Sainteté avoit béni solemnellement à Rome.

Cet Abbé arriva le 22e. jour de Juillet, dans le tems que Farnese étoit la

plus attentif à la prise de cette Place. Il
1586. envoya au-devant de lui un de ses Gentilshommes pour le prier de différer la cérémonie de ces présens, & de demeurer à Ruremonde, de crainte d'interrompre une entreprise, dont il s'étoit chargé pour la gloire de Dieu & la défense de la Religion Catholique, à laquelle il avoit dévoué toute son application, l'assûrant qu'il seroit bien-tôt en état de recevoir l'honneur que lui faisoit le Pape, avec plus de justice & de magnificence.

La Place fut prise en quatre jours; & les Officiers ne la purent garantir de la rage & de la fureur des soldats, qui la pillerent & la brûlerent, animés par la haine qu'ils portoient aux Calvinistes. Le peu de temps que mit Farnese à emporter cette Place, augmenta d'autant plus sa gloire, qu'on se souvenoit encore, que Charles Duc de Bourgogne avec une armée florissante, composée de plusieurs Nations, ne s'en put rendre maître l'an 1457. après l'avoir tenue onze mois durant assiégée.

Le Duc de Parme voulut recevoir le présent du Pape, au milieu des applaudissemens & des complimens que lui

yerent faire plusieurs Princes, sur 1586.
ntage qu'il venoit de remporter.
ſteur de Cologne le pria instam-
de choisir sa Ville Capitale pour
a de cette Céremonie, mais il ju-
lus à propos, pour son honneur
ur sa gloire, de la faire au milieu
n camp, & dans sa tente, qui fut
ée vis-à-vis du Fort de Gnaden-
où il avoit reçu le titre glorieux
éfenseur de la Foi Catholique. Ce
in plut extrêmement aux soldats,
: voyant partager avec leur Chef
ire de cette fête, préparerent tou-
oses pour en rendre le jour plus
ifique & plus éclatant; dont la
monie se passa de cette maniere.
: premier jour d'Août toute l'Ar-
partagée en bataillons fut rangée
ır de la tente du Général, de la-
e on avoit fait une Chapelle su-
ement ornée, où entrerent les
ciers Généraux, avec quelques au-
personnes considérables représen-
les Ambassadeurs du Pape, de
pereur & de quelques autres Prin-
& des Villes de Flandres & voi-
alliées, & d'autres Provinces des
s-Bas.
e Duc de Parme, étant au mi-

1586. lieu de l'Electeur de Cologne & du Duc de Cleves, après avoir communié par les mains de l'Evêque de Vercel qui représentoit Sa Sainteté, reçut de l'Abbé Grimani (que plusieurs Gentilshommes des plus qualifiés de l'armée avoient été querir jusques dans son logement) l'épée & le chapeau, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus à l'Eglise. La garde & le fourreau de cette épée étoient enrichis de pierreries. Il y en avoit aussi de très-belles sur le chapeau, qui étoit de velours garni d'une frange d'or ; le Pape n'ayant rien voulu épargner dans une occasion, où il s'agissoit de gratifier, pour la premiere fois, le Défenseur de la Foi, & de donner en même temps des marques de son affection au Cardinal Farnese son oncle, qui se croyoit très-mal dans l'esprit de Sa Sainteté. L'éclat de cette Cérémonie fut augmenté par un discours éloquent, que fit l'Evêque de Vercel, & digne du Héros dont il entreprit l'éloge ; dans lequel il fit voir, que les Souverains Pontifes avoient anciennement accoûtumé de consacrer la nuit de Noël, de pareilles armes, pour les envoyer

aux

Princes Chrétiens, comme aux 1586.
nseurs de l'Eglise : & demanda en-
à Dieu, au nom de Sa Sainteté,
lui plût de répandre sur ce cha-
la grace de conserver toute l'ar-
, & que l'épée, semblable à celle
Gédéon, fût toujours victorieuse
les mains de ce généreux Chef,
re les ennemis de Jesus-Christ.
t le camp applaudit à cette priere
e bruit du canon, & par plusieurs
ses & tournois.

e Duc de Parme donna ensuite un
s magnifique au Légat, à l'Am-
adeur de Rome, & à toutes les
onnes de qualité qui avoient assis-
cette fête, & fit asseoir ce dernier
gauche. On salua plusieurs santés,
ntr'autres celle du Pape, qui fut
à genoux, au bruit des tambours
es trompettes, & de la décharge
oute l'artillerie.

ixte jugeant nécessaire d'envoyer
nouveau Nonce en Pologne, jetta
yeux sur Annibal de Capoue, Ar-
vêque de Naples, avec lequel il
it fait amitié dès le temps qu'il en-
noit la Théologie à Naples, &
l avoit toujours entretenue. Cette
ction eut moins de part dans ce

1586. douceur & sa dévotion, lui faisoit espérer qu'il viendroit aisément à bout de ses desseins ; qu'il découvriroit ceux de ce nouveau Vice-roi, & qu'il en empêcheroit les suites.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur Charles-Quint, qu'il avoit eue quatre ans avant son mariage d'une Demoiselle Flamande nommée Marguerite Vangeste, mourut au commencement de cette année, en la Ville de l'Aigle au Royaume de Naples. Elle avoit épousé en premieres nôces le Duc de Florence, & en secondes, celui de Plaisance & de Parme. Ce fut une des plus illustres Princesses de son siécle, & qui dès sa plus grande jeunesse gouverna de grands Etats, & conduisit les plus importantes affaires de l'Europe, avec tant de force & tant de courage, que sa mémoire vivra éternellement.

Le Cardinal Farnese son beau-frere, lui fit faire un service magnifique à Rome, où le Pape voulut officier. Ne se contentant pas du compliment de condoléance qu'il envoya faire au Duc de Parme son fils, il fit encore l'éloge de cette Princesse en plusieurs

occasions, & rendit publiquement témoignage, qu'elle avoit soutenu les 1586.
intérêts de la Religion, avec autant ou plus de zéle qu'auroient pû faire les plus braves & les plus vaillans Capitaines.

Sa Sainteté étoit cependant toujours appliquée à l'embellissement de la Ville de Rome, & après avoir achevé l'ouvrage du grand Obélisque, dont nous avons parlé; il en fit déterrer un autre beaucoup plus petit, proche de l'Eglise de Saint Roch, qui avoit apparemment autrefois servi d'ornement au Mausolée de l'Empereur Auguste. On le trouva rompu en trois morceaux; mais un habile Architecte les rejoignit avec beaucoup d'industrie. Il fut dressé devant l'Eglise de Sainte Marie Majeure; & l'on jetta, comme à l'autre, plusieurs médailles de Sixte, dans les fondemens de son pié-d'estal.

Ce fut le même Fontana qui éleva cette aiguille. Elle a quarante-deux pieds de haut, y compris sa base de marbre, dans les quatre faces de laquelle sont gravées ces quatre Inscriptions de la composition du Pape.

1. *J'ai long-temps servi d'ornement au*

1586. *sépulcre de l'Empereur Auguste; mais je révére à présent la creche de Jesus-Christ Dieu vivant & éternel.*

2. *Jesus-Christ a choisi le temps de la paix que l'Empereur Auguste a donnée à toute la terre, pour l'établir parmi son peuple, par le mystere triomphant de la Croix.*

3. *J'adore le même Jesus que l'Empereur Auguste adora, sçachant qu'il devoit naître d'une Vierge; & après la naissance duquel il défendit qu'on lui donnât le titre de Seigneur.*

4. *Sixte V. Souverain Pontife, a érigé ce monument en l'honneur de la Croix, autrefois apportée d'Egypte pour l'ornement du Tombeau d'Auguste. On l'a trouvé rompue en plusieurs morceaux proche l'Eglise de S. Roch, & on lui a rendu sa premiere beauté, l'an de grace 1587.*

Mais puisque nous en sommes sur le rétablissement de ces monumens antiques, & des autres somptueux ouvrages de ce grand Homme; il est à propos de continuer cette matiere pour la commodité du Lecteur; quoiqu'elle n'eût dû être traitée que l'année suivante.

CetObelisque a cent douze pieds de

longueur sans sa base : il est large de 1586.
neuf pieds & demi dans deux faces de sa plus basse partie, & de huit dans les deux autres : en sorte que sa quadrature n'est pas réguliere. Il a porté le nom de l'Empereur Constance fils de Constantin, parce qu'ayant été transporté des extrêmités de l'Egypte dans la Ville d'Alexandrie pour être conduit à Constantinople, Constance jugea plus à propos de le faire mener à Rome. Ammian Marcellin assûre qu'il fut dédié d'abord au Roy d'Egypte Ramises, dont l'éloge est gravé dessus en lettres hiérogliphyques. On dit aussi qu'il fut apporté par mer sur le plus grand bâtiment dont on se soit jamais servi pour le transport de ces pesantes masses. Fontana le fit aussi élever orné dans sa base de ces quatre Inscriptions.

1. *Flavius Constance, Empereur, fils de Constantin, fit placer cette aiguille dans le grand Cirque pour en gratifier le Peuple Romain ; il la fit amener d'Alexandrie sur un vaisseau d'une prodigieuse grandeur qu'il a fait entrer dans le Tibre, dont on avoit grossi les eaux en élevant sur ses bords de hautes & de larges chaussées.*

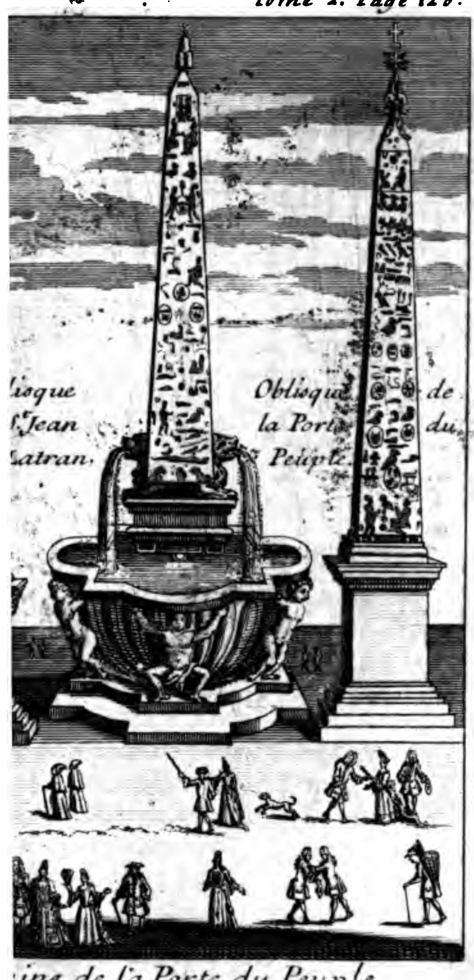
2. *L'Empereur Constantin, Protecteur & Défenseur de la Religion Chrétienne, fit enlever cet Obelisque dédié au Soleil par un Roi d'Egypte, & le fit conduire par le Nil dans la Ville d'Alexandrie pour l'ornement de cette Ville célébre, qu'il honora du nom de nouvelle Rome.*

1585.

3. *Sixte V. Pape, a rétabli cet ancien monument rompu par le malheur des temps, & enseveli sous les ruines du grand Cirque, d'où il l'a fait transporter en ce lieu avec beaucoup de dépense; & l'a dédié à la Croix l'an 1588. le 4 de son Pontificat.*

4. *Constantin qui a vaincu par la Croix, a été baptisé dans Rome par le Pape saint Silvestre, & a beaucoup étendu le regne & la gloire de la Croix.*

Sixte fit retirer deux autres Obelisques qui étoient ensevelis depuis plusieurs siécles sous les ruines du Cirque, l'un desquels passoit pour le plus grand qui eût jamais été conduit à Rome. Sixte avoit dessein de le mettre dans la place des saints Apôtres; mais le peu d'espace du lieu l'en détourna, & il voulut qu'on le transportât dans celle de saint Jean de Latran, après avoir été raccommodé comme le précédent;



…ine de la Porte du Peuple.



cédent. On y jetta aussi des Médailles, 1586.
& il fut consacré à la Croix. Cet ancien monument est rempli de caractéres Egyptiens, & d'autres figures en relief. Il en est beaucoup parlé dans la vie de l'Empereur Constance, fils de l'Empereur Constantin le Grand, qui l'avoit fait transporter d'Egypte à Rome.

L'autre Obelisque, plus petit que celui-ci, est aussi enrichi de lettres hiéroglyphes. On le déterra par morceaux, qu'on rejoignit fort habilement, & puis on le transporta dans la Place de sainte Marie du Peuple, il fut élevé & consacré comme les autres.

Cette aiguille fut apportée à Rome par Auguste César, qui la dédia au Soleil, ainsi qu'il se voit encore dans une ancienne inscription, qui est gravée sur le côté qui regarde le Midi, conçue en ces termes: *L'Empereur César Auguste, fils du divin Jules, Souverain Pontife, l'an douziéme de son Empire; Consul pour l'onziéme fois, & Tribun du Peuple pour la treiziéme, l'Egypte ayant été soûmise à l'Empire Romain, a consacré ce monument au Dieu de la lumiere.*

Cette aiguille qui fut élevée la der-

1586. niere a 88 pieds de haut, & Fontana ſe ſervit d'une nouvelle machine moins chere & plus aiſée que les précédentes. Sa baſe eſt enrichie d'ornemens d'un très-beau travail, avec ces deux Inſcriptions.

1. *Sixte V. a rétabli ce monument briſé par l'injure des temps, & l'a conſacré à la Croix, pour le purifier de l'impiété des Cérémonies payennes, avec leſquelles l'Empereur Auguſte l'avoit dédié au Soleil dans le grand Cirque.*

2. *Je m'éléve avec plus de joie & de majeſté devant le temple d'une Vierge ſacrée, du ſein de laquelle a ſorti le Soleil de Juſtice ſous le regne de l'Empereur Auguſte.*

Un Chanoine appellé Vidali, préſenta un beau Sonnet au Pape le jour de l'élévation de cet Obeliſque dans la Place de Notre-Dame du Peuple.

Le Pape trouva ce Sonnet ſi à ſon gré, qu'il réſolut de donner quelque choſe à l'Auteur, quoique ſa libéralité ne s'étendît pas ſur les Poëtes: mais heureuſement pour celui-ci; Sa Sainteté reçut le même jour avis de la vacance de l'Archiprêtré de Sainte Croix de Jéruſalem. Sixte (après avoir lû deux fois le Sonnet) dit à Vidali;

Vous avez ſi bien fait l'éloge de la Croix, qu'elle veut vous en récompenſer elle-même; & lui donna ce bénéfice qui étoit alors très-conſidérable par ſa dignité & par ſon revenu. Quoiqu'il en eût coûté beaucoup pour le tranſport de ces quatre Obeliſques, le peuple bien loin de regretter cette dépenſe, donna mille bénédictions au Pape, pour avoir enrichi la Ville de ſi rares & de ſi beaux Monumens. 1586.

Quoique Sixte fût naturellement ménager, & d'humeur à amaſſer des tréſors, comme on verra dans la ſuite, jamais l'exceſſive dépenſe ne le dégoûtoit de l'exécution de ſes grands & magnifiques deſſeins. Il fit bâtir une riche & ſuperbe Chapelle en l'honneur de la Crêche de Notre Seigneur dans l'Egliſe de Sainte Marie Majeure, qu'il avoit fait commencer trois mois avant que d'être élevé ſur le ſaint Siége. Il entreprit cet ouvrage par la dévotion qu'il portoit à ce ſacré Berceau, que l'on conſervoit depuis long-temps dans un lieu proche de ce nouvel édifice, qu'il avoit auſſi deſſein d'orner & d'embellir. Les fondemens de cette Chapelle furent jettés & mis en terre dans l'eſpace des trois mois qui pré-

1586. céderent immédiatement son Pontificat. Plusieurs Cardinaux & l'Architecte même lui conseillerent, incontinent après son élection, de rendre ce lieu plus magnifique; mais il ne voulut rien changer de son premier dessein, & consentit seulement qu'on revêtît de très-beau marbre en relief, enrichi de feuillages & de festons, les endroits du dedans de cette Chapelle, où il n'avoit d'abord destiné qu'une incrustation. Cet ouvrage la rendit si belle & si surprenante, que Sixte fit donner de l'argent par gratification à l'Architecte & aux ouvriers la premiere fois qu'il le fut visiter.

Dans l'ancienne Chapelle de la Crêche, qui étoit encore toute entiere, & qu'il voulut conserver par respect pour son antiquité, & à cause de la révérence du peuple, il fit bâtir un tombeau magnifique à Pie V. pour donner au public une marque autentique de sa reconnoissance pour tous les bienfaits qu'il en avoit reçûs, & où il fit transporter son corps si-tôt que l'ouvrage fut achevé.

Il y fit aussi élever son tombeau, sur lequel on le voit représenté à genoux devant la Crêche. Il fonda cette

Chapelle, lui donna plusieurs privilé-ges, & fit une Bulle par laquelle il en donnoit le droit de présentation à ceux de sa maison. 1586.

Au commencement de cette année, & sur la fin de la premiere de son Pontificat; dont la seconde ne commençoit qu'au mois d'Avril, il forma le dessein de faire conduire de l'eau à Monte-Cavale, anciennement appellé Mont Quirinal, dont ce lieu avoit très grand besoin. Cette incommodité en rendoit la demeure très désagréable, malgré laquelle les Papes ne laissoient pas d'y passer les plus grandes chaleurs de l'année, à cause de la fraîcheur & de la bonté de son air.

On fut chercher cette eau jusques dans un lieu appellé Colonne, où l'on trouva une source très-vive & très-abondante. Plusieurs raisons rendoient cette entreprise si difficile, qu'on la croyoit même impossible. Cependant on en vint heureusement à bout, avec l'applaudissement du public, après 18 mois de travail, pendant lesquels on y employa continuellement deux mille ouvriers par jour, & quelquefois trois ou quatre mille, selon la peine & la difficulté qui se trouvoit en cer-

1586. tains lieux, à creuser & à remuer les terres. Cet Aqueduc coûta cent mille pistoles, y compris 25000 écus qu'on donna au Seigneur du lieu pour son dédommagement; & le Pape voulut que cette source portât le nom qu'il avoit reçu au Baptême.

Il fit faire un grand bassin de pierre de taille dans la Place de Sainte Suzanne, à côté des Termes de Dioclétien, pour recevoir cette eau dans Rome, & il y fit mettre cette Inscription: *Sixte V. Souverain Pontife, né dans la Province de la Marche, a fait conduire cette eau à main gauche de la Voye Prenestine, depuis le champ Colonne, par un Canal de vingt-deux mille de long, jusqu'à ce réservoir, laquelle a été grossie en chemin de plusieurs autres sources, & il l'a voulu honorer du nom qu'il portoit avant qu'il fût Pape.* Ce travail, commencé dès la premiere année de son Pontificat, n'a été achevé que dans la troisiéme.

Il fit encore faire la Galerie qui est sur le portail de l'Eglise de saint Jean de Latran, d'où les Papes donnent la bénédiction au peuple, & le fit embellir de peintures, qui représentent les neuf Hierarchies des Anges, les



Pallais de monte Cavalle.

Apôtres, les Prophetes, les Martyrs, 1586
les Vierges, les Pontifes & les Confesseurs; l'Empereur Cônstantin y est aussi dépeint, avec quantité d'autres figures, qui rendent ce lieu digne de la curiosité des Etrangers.

Il fit aussi jetter les fondemens d'un Palais à côté de cette galerie, pour la commodité des Papes, quand ils voudroient aller visiter cette Eglise. Ce Palais est d'une si prodigieuse grandeur, qu'il n'y en a point à Rome un pareil qui ait été commencé & achevé par la même personne. Il y a plusieurs appartemens grands & magnifiques, & deux salles, où l'on voit plusieurs Histoires dépeintes des Papes & des Empereurs.

La face de ce Palais qui regarde l'Obelisque, a 340 pieds de largeur; & celle qui est du côté de sainte Marie Majeure, 335 sur 130 pieds de hauteur. Plusieurs Princes y logeroient commodément : & Sixte l'avoit fait aussi bâtir, pour y recevoir tous les Cardinaux, si par hasard il tenoit Chapelle, ou s'il assembloit le Consistoire en ce lieu-là.

Il avoit cependant principalement eu en vûe d'y loger l'Empereur, en

1586. cas qu'il vînt à Rome, & pour empêcher qu'il ne tombât en ruine, il avoit ordonné par un Decret, que ses Successeurs l'habiteroient deux mois l'année; mais ils n'ont eu aucun égard à ce Decret, & ce grand édifice, qui devoit être un des principaux ornemens de Rome, est déja demi ruiné, pour n'avoir pas été habité depuis long-temps.

Sixte fit encore transporter cette même année l'Echelle sainte qui étoit cachée sous les ruines d'anciens édifices, à côté du *Sancta Sanctorum*, & orna ce lieu d'une riche architecture & de rares peintures, dont la beauté augmente la dévotion des Pelerins qui viennent gagner les Indulgences que ce Pape a accordées à ceux qui monteroient ces degrés à genoux.

Cette sainte Echelle est de vingt-huit degrés, qu'on croit être les mêmes que Notre Seigneur monta & descendit à Jérusalem dans le palais de Pilate, & sur lesquels on croit qu'il répandit deux fois des larmes & du sang, dont on montre encore aujourd'hui les marques au travers d'une petite grille de fer. On croit aussi que deux portes de marbre qui sont au haut de ces degrés, & celle qu'on appelle la



L'Echelle Sainte.

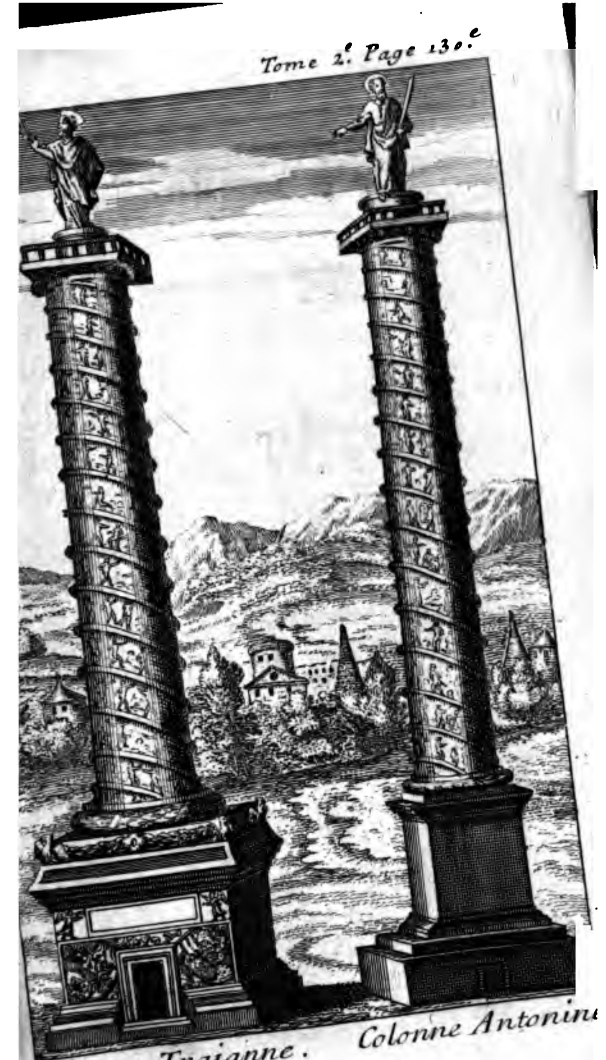
Porte du *Sancta Sanctorum*, sont les 1586.
mêmes par où passa Jesus-Christ pour entrer dans ce Palais & pour en sortir. Sixte a concédé trois années d'Indulgences sur chaque degré à tous ceux qui les monteroient dévotement à genoux, & la rémission des trois quarts de leurs pechés.

Il fit bâtir un grand Hôpital pour les pauvres malades, & pour les estropiés hors d'état de gagner leur vie, le long du Tibre à côté du Pont Sixte (ainsi nommé de Sixte IV. qui l'a fait bâtir) au haut de la rue Julie. Il le fonda de cinquante mille livres de rente bien assûrées, pour nourrir & pour habiller les pauvres, dont il contient deux mille sans aucune incommodité. Il y fit aussi bâtir des logemens pour les Administrateurs & les Officiers de l'Hôpital, qui a présentement beaucoup plus de revenu qu'en ce tems-là, par la charité de plusieurs personnes pieuses & dévotes, qui ont fait de grands dons, dont on a employé une partie à en augmenter encore les bâtimens. On voit sur la porte les armes de Sixte avec cette Inscription. *Sixte V. souverain Pontife, Picentin, a fait bâtir cette Maison à ses propres dépens, pour la*

1586. *nourriture & l'entretien des pauvres; qu'il a augmentée, rendue commode, & fondée à perpétuité l'an 1586. de notre salut, & le second de son Pontificat.*

Il fit mettre sur la Colonne Trajane la figure de Saint Pierre, de bronze doré, auquel il consacra cette Colonne, sur laquelle on voit en relief les conquêtes que fit l'Empereur Trajan sur les Parthes & les Daces, appellés aujourd'hui Transylvains & Valaches. Elle fut dédié à cet Empereur par les Romains, en mémoire des Victoires qu'il avoit remportées sur ces peuples. Sixte dédia aussi à Saint Paul la Colonne Antonine, sur laquelle il fit mettre la figure de ce Saint, pareille à celle de Saint Pierre.

Elle fut premierement consacrée à Antonin, surnommé le Pieux, par Marc-Aurele son gendre, qui la fit enrichir de bas reliefs, représentans les guerres que Marc-Aurele avoit faites en Allemagne aux Marcomans, aujourd'hui les Bohêmes & les Moraves. Cette Colonne ayant éprouvé l'injure des temps, Sixte la fit reparer par un Architecte, qui lui rendit sa premiere beauté.



Colonne Trajanne. Colonne Antonine

La Colonne Trajane tournée en forme de limaçon de la hauteur de 182 pieds, eſt élevée dans la Place de ſainte Marie de Lorette. Il y a un degré audedans éclairé par 44 petites fenêtres. Le Pape fit poſer deſſus une figure de ſaint Pierre, de bronze doré, de quatorze pieds de haut, & qui ne paroît cependant que d'une grandeur naturelle. On lit ces paroles autour de ſon chapiteau. *Sixte V. à Pierre Prince des Apôtres, l'an quatriéme de ſon Pontificat.* 1586.

Ce fut encore par ſes ſoins qu'on éleva un autre Obeliſque dans la Place Colonne, tout de marbre, tourné auſſi en limaçon, quoiqu'il ſoit de huit pieds plus haut que la Colonne Trajane. Son degré ne reçoit le jour que par quarante fenêtres. Il eſt vrai que les marches en ſont plus hautes & plus éloignées les unes des autres. Le dehors de cette aiguille eſt enrichi de figures de marbre en bas relief, repréſentant les plus belles actions de l'Empereur Antonin le Pieux. Ces figures ſont travaillées avec tant de ſçavoir & d'induſtrie, qu'elles paroiſſent toutes de la même grandeur, quoiqu'elles ſoient inégales. On a mis au-deſſus une

figure de saint Paul semblable à celle
1586. de saint Pierre, avec cette Inscription:
Sixte V. à saint Paul Apôtre. On lit les Inscriptions suivantes dans les quatre côtés de son pié-d'estal.

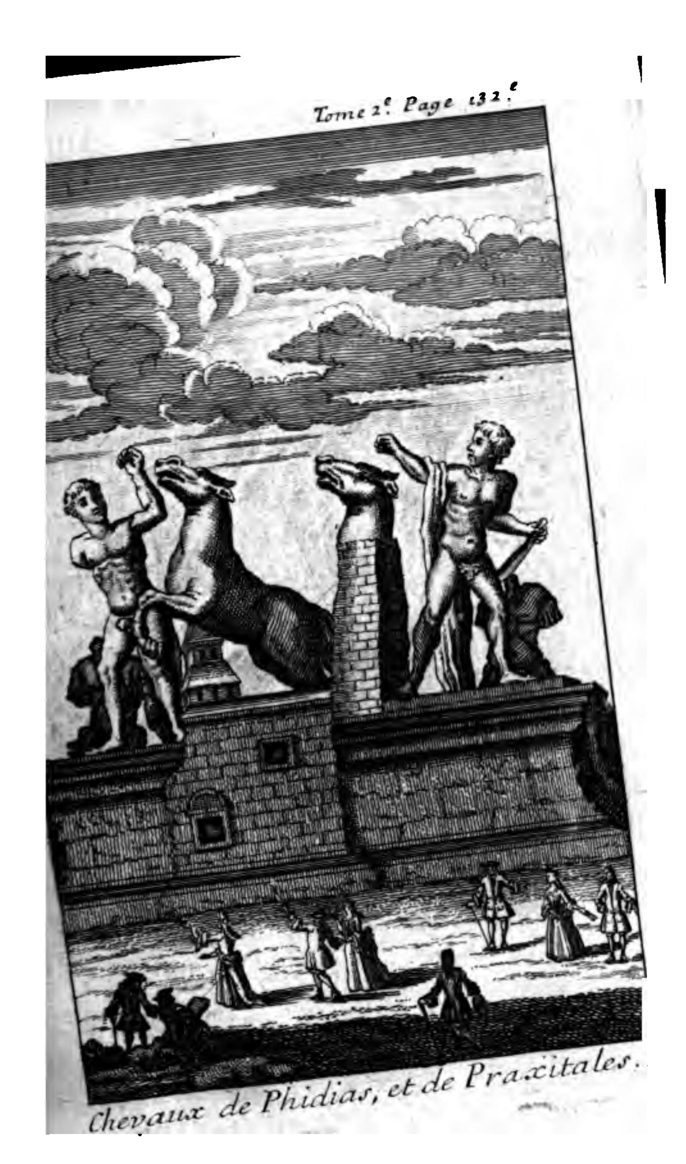
1. *Sixte V. Pape, a dédié cette Colonne purgée de toutes les impiétés du Paganisme, à l'Apôtre saint Paul, sur le haut de laquelle il a fait mettre sa figure en bronze doré l'an 1589. le quatriéme de son Pontificat.*

2. *Le Pape Sixte V. a fait rétablir cette Colonne négligée pendant plusieurs siécles l'an 1589. le quatriéme de son Pontificat.*

3. *L'Empereur Marc-Aurele après avoir vaincu les Arméniens, les Parthes & les Allemans, a érigé ce Monument en souvenir de ses victoires, & l'a dédié à l'Empereur Antonin son pere.*

4. *Je suis à présent un trophée véritable consacré à Jesus-Christ, & je porte le saint Apôtre qui a triomphé des Romains & des Gentils par la prédication de la Croix.*

Il fit en même temps raccommoder à grand frais les deux chevaux de marbre, ouvrage merveilleux de ces deux anciens fameux Sculpteurs Phidias & Praxitelles. Les Sçavans qui ont traité



Chevaux de Phidias, et de Praxitales.

l'Histoire de leurs ouvrages, assûrent 1586.
qu'ils ont fait quatre chevaux de bronze doré, quarante-quatre d'hyvoire & plus de deux mille de marbre, que les anciens Romains & les Empereurs ensuite avoient fait placer en plusieurs endroits qu'ils vouloient embellir. Quoiqu'il en soit, il ne reste à présent de tous ces chevaux que quatre qui sont de marbre, dont il y en a deux sur le haut des degrés du Capitole, lesquels y ont été transportés du Theâtre de Pompée. Les deux autres sont dans la Place de Monte-Cavale, avec chacun un homme presque nud qui les tient par la bride. On croit que l'un est de Phidias, & l'autre de Praxitelles, qui les travaillerent à l'envi. La figure de l'homme représente Alexandre le Grand Roi de Macédoine, domptant son cheval Bucéphale, qui ne vouloit être monté que par ce Prince, après n'avoir aussi voulu souffrir sur son dos que le Roi Philippe pere d'Alexandre. Tiridate Roi d'Arménie le fit transporter à Rome pour le donner à Néron. Cet Empereur, pour témoigner le cas qu'il faisoit d'un présent si rare, fit dorer tout le Theâtre de Pompée, c'est-à-dire la Salle des Spectacles, pour pla-

1586. sement choisi, qu'on ne pouvoit en ôter la figure, sans gâter tout l'ouvrage. Il fit encore plusieurs autres statues de bronze & de marbre qui ont toutes passé pour des chef-d'œuvres de Sculpture.

On a dit que ce grand homme étoit mort en prison, accusé d'avoir employé l'or que les Atheniens lui avoient fourni pour faire la Minerve dont nous venons de parler, d'une maniere à le pouvoir ôter sans qu'on s'en apperçût. La beauté de son génie se remarquoit beaucoup mieux dans les statues des Dieux, que dans celles des hommes.

Entre tous les ouvrages de Praxitelles, sa Vénus a remporté le prix, & plusieurs personnes sont allées exprès à Gnide, pour voir ce rare morceau, qui sembloit être un corps vivant & animé. Cet ouvrier avoit dans sa boutique deux parfaitement belles Vénus, dont l'une étoit toute nue, & l'autre couverte d'un voile sur les endroits que la modestie ordonne de cacher. Les Habitans de l'Isle de Cô acheterent cette derniere, comme la plus honnête & la plus modeste; & ceux de Gnide prirent l'autre pour le même prix, quoiqu'imcomparablement

la

la plus belle. Le Roi Nicodême leur en offrit depuis de quoi payer les dettes de leur Ville, qui étoient considérables; mais ils n'écouterent pas cette proposition, persuadés que la beauté de cette Statue rendroit leur pays célébre & recommandable. 1586.

Voilà les plus fameux ouvrages de ces deux célébres Sculpteurs, qui ne sont venus au monde que depuis Alexandre, & qui n'ont pas été contemporains. Cela n'a pas empêché que l'on n'ait parlé de leur émulation, comme s'ils avoient vêcu en même temps: mais on voit tous les jours de pareilles envies dans les ouvriers, qui tâchent d'atteindre & de surpasser même la gloire de ceux qui les ont précédés: & peut-être que Praxitelles & Phidias prirent eux-mêmes à cœur d'aller plus loin que ceux qui avoient travaillé dès le temps d'Alexandre à sa Statue, & à celle de Bucephale. On a crû devoir faire ce petit éclaircissement, pour désabuser ceux qui ont crû jusqu'à présent que ces deux Sculpteurs ont vêcu ensemble pendant le régne de ce Prince.

Mais il faut reprendre l'Histoire de Sixte, dont le soin & l'application

1586. aux affaires de l'Etat & de l'Eglise, ne l'empêchoient pas de travailler en même temps à l'embellissement de Rome. Cette grande activité donnoit de l'admiration à toute l'Italie, & l'on peut dire avec justice, qu'il est non-seulement le premier des Papes qui a décoré cette Capitale du monde, mais qu'il a surpassé en magnificence tout ce que les Romains y ont jamais fait de plus beau & de plus grand.

Ayant reconnu que le Palais de Monte-cavallo, qu'il avoit augmenté, n'étoit pas encore assez grand pour répondre à la majesté d'un Souverain Pontife, & pour contenir toute sa Maison, il en fit bâtir un autre tout joignant, avec un logement pour mettre à couvert les 200 Suisses de sa garde, qui n'avoient pas auparavant où se retirer.

Ces occupations ausquelles il paroissoit se donner tout entier, ne l'empêcherent pas de songer à l'agrandissement de sa famille ; à laquelle il destina son Palais de sainte Marie Majeure, dont il rendit les appartemens magnifiques & commodes. Il y fit faire un jardin qui surpassoit en grandeur & en beauté tous ceux de Rome, & qui le dispu-

toit même à celui du Vatican, quoique ce soit le premier jardin de l'Europe. 1586.

Il fit prendre le plan de plusieurs nouvelles rues, qu'il fit commencer cette même année, dont la plus considérable va de sainte Croix de Jérusalem à sainte Marie Majeure, & continue jusqu'à la Trinité du Mont. Il avoit dessein de la pousser jusqu'à la porte du Peuple; mais il mourut devant qu'elle pût être achevée. Elle a néanmoins, toute imparfaite qu'elle est, deux milles de longueur, dont la moitié est bâtie en droite ligne, & cinq carosses y peuvent aisément passer de front; il voulut qu'elle portât son nom de baptême, *Strada Felice*.

Il en fit encore faire deux autres, qui commencerent à S. Laurent hors les murs; l'une desquelles se va rendre à sainte Marie Majeure, & l'autre à la place des bains de Diocletien, en passant derriere le Palais de Montalte, qui est proche de cette Eglise. Il en fit encore une autre qui va depuis sainte Marie Majeure jusqu'au Palais de saint Marc, qui appartient à la République de Venise; une autre qui commence à saint Jean de Latran, & qui

1586. se va rendre au Colizée ; & une autre qui va depuis la porte Salaria jusqu'à la porte Pie.

Quoique toutes ces grandes rues fussent d'une très-grande commodité pour le public, à cause des mauvais chemins qui se rencontroient en plusieurs endroits de la Ville, on disoit que le Pape ne les avoit fait faire que pour l'utilité particuliere de sa maison, à cause que la plûpart de ces rues passoient aux environs de sainte Majeure, proche de laquelle est son Palais ; mais quoi qu'il en soit, le public en tirera toujours beaucoup de commodité & d'avantage.

Il visita avec Fontana son Architecte, le Palais Vatican, pour sçavoir s'il étoit assez grand pour la quantité de personnes qui y devoient être logées: & voyant qu'il n'étoit pas d'une grandeur proportionnée à la famille d'un Pape, il en fit augmenter le logement; & fit encore bâtir dans son enceinte, & tout joignant les galeries que Leon, Pie & Grégoire ont fait embellir de peinture, un grand & magnifique Palais: en sorte que le Vatican est devenu le plus spacieux édifice qui soit au monde, & qu'il n'y a point de Princes

ſur la terre ſi bien logés que les Souverains Pontifes. 1586.

Il fit encore faire un degré ſpacieux & large, & d'une magnificence Royale, pour aller du Vatican dans l'Egliſe de ſaint Pierre ſans ſortir dehors, en paſſant par la Chapelle Grégorienne, qu'on a toute conſervée, quoiqu'il ait fallu ruiner pluſieurs bâtimens pour l'emplacement de ce degré, dont la commodité épargne aux Papes la peine de paſſer par la place de S. Pierre pour aller à l'Egliſe, & les met à couvert des injures du temps, & de l'importunité du peuple.

Il rétablit la Tour de Belveder, que le temps avoit preſque toute détruite, ne pouvant ſouffrir qu'un ouvrage ſi néceſſaire & ſi beau fût enſeveli ſous ſes ruines. Il eut la même compaſſion de l'ancienne Egliſe de Sainte Sabine, dont il ne reſtoit plus que les veſtiges, & la fit ſi bien rétablir, qu'elle ſurpaſſe aujourd'hui toutes celles de ſon étendue & de ſa grandeur.

Il fit auſſi refaire dès les fondemens la belle Egliſe de ſaint Jérôme de la petite Rive, dont il portoit le nom étant Cardinal, qu'il n'alloit point viſiter ſans répandre des larmes à la vûe

de sa ruine & de sa désolation : aussi dès
1586. qu'il fut Pape, il travailla à la rendre aussi magnifique que le lieu le pouvoit permettre, la fonda, & y àccorda plusieurs Indulgences.

Cette prodigieuse quantité d'édifices, capables de rendre le nom de Sixte immortel, ne sont presque rien en comparaison de ce qu'il a fait dans l'Eglise de saint Pierre, dont l'entreprise paroissoit impossible à tout le monde, & même aux Architectes. Il étoit question, pour achever ce superbe Temple, d'y faire un Dôme proportionné à son exhaussement & à sa grandeur ; & la seule pensée d'un si difficile travail en avoit détourné plusieurs Papes ; mais Sixte, dont l'esprit vaste & le jugement profond ne cherchoient la réputation & la gloire que dans les entreprises les plus remplies de difficultés & d'obstacles, voulut venir à bout de celle-ci. Il ordonna à son Architecte d'en faire le dessein en sa présence, & lui commanda, que sans avoir aucun égard à la dépense, il épuisât son art à rendre cet ouvrage de la derniere magnificence.

C'est le plus haut édifice qui soit dans la Chrétienté, & Sixte, qui brû-

d'impatience de le voir achevé, y
loya plus de six cens ouvriers à la 1586.
, dont on auroit encore doublé le
ıbre, si les Architectes ne lui avoient
ontré que cette multitude nuiroit
ıcoup plus qu'elle ne serviroit à
ıncement de l'ouvrage : le dedans
ıel est de Mosaïque, où l'on voit
uatre Evangélistes d'une grandeur
esurée.

n peut comprendre la hauteur de
Dôme par la petitesse dont paroît la
e qui est au-dessus, quand on est
la place de saint Pierre, d'où elle
mble pas plus grosse qu'un balon,
qu'elle puisse contenir aisément
ze ou vingt personnes.

n peut encore juger de cette hau-
par celle d'une petite fenêtre qui
lacée à la moitié de l'espace qu'il
epuis le bas de l'Eglise jusqu'au
net du Dôme, d'où les hommes
ıroissent pas plus grands que des
;, & d'où les meilleurs yeux du
de ne sçauroient reconnoître ni
rner personne.

fit abattre une ancienne tour bâ-
ar l'Empereur Sévére, appellée le
izone, pour en employer les ma-
ux à la structure du Dôme de saint

1586. Pierre. Les Romains murmurerent de la destruction de ce monument digne de la grandeur de leurs Ancêtres; mais Sixte, qui n'étoit appliqué qu'aux ouvrages modernes, faisoit peu de cas des anciens, & se servit de quantité de beaux marbres qu'on tira de cet antique édifice, pour l'embellissement du nouveau auquel il faisoit travailler.

Il donna des marques de sa bienveillance à son Ordre, en lui accordant non-seulement plusieurs privilèges, mais en le gratifiant de dons extraordinaires, & veillant lui-même à sa conservation contre les entreprises des Réformés, qui lui avoient déja donné quelques atteintes; & qui du consentement de quelques-uns de ses Prédécesseurs, avoient déja été établis en plusieurs Convents de leur Observance.

Il supprima les Réformés Conventuels, à cause de l'inutilité, & même du préjudice que cette réforme apportoit à l'ancienne & véritable discipline des Conventuels : il ordonna par une Bulle très-rigoureuse, que les nouveaux Réformés seroient réunis, appliqua leurs biens aux anciennes Maisons; & leur défendit de prendre des Novices:

Novices ; en sorte qu'il ne leur resta plus qu'un Convent à Naples, appelé sainte Lucie du Mont, dont les Conventuels se sont enfin mis en possession, & sont redevables à Sixte du rétablissement & de la conservation de leur Ordre. 1586.

Il fit bâtir un Collége dans le Convent des saints Apôtres, auquel il assigna à perpétuité le revenu d'une assez bonne Abbaye de Calabre, pour l'entretien de vingt-cinq Etudians. Cette fondation fut très-avantageuse aux Religieux de son Ordre, en leur donnant le moyen & l'envie d'étudier pour se rendre capables d'entrer dans ce Collége, d'où ils sortoient, après trois ans d'étude, Lecteurs en Théologie, & souvent revêtus du Bonnet de Docteur. Il est vrai que les réglemens de cette Maison étoient rigoureux, & qu'on les leur faisoit pratiquer avec beaucoup de sévérité ; mais Sixte connoissant la conduite des jeunes Freres, ne trouva pas de meilleur moyen pour y maintenir toujours l'ordre & la discipline.

Elles y furent conservées aussi longtemps, que l'on ne choisit que de bons sujets pour remplir ce Collége ; & en

1586. effet, quand on parloit d'un Ecolier de saint Bonaventure (car c'est ainsi que s'appelloit cette Maison) c'étoit faire en peu de mots l'éloge d'un sçavant Théologien : & Sixte ne fit cet établissement dans Rome, que pour donner une grande idée des Religieux de son Ordre à tous les étrangers que la curiosité y améne de toutes les parties du Monde.

Sa magnificence n'étoit pas renfermée dans les murs de la Ville de Rome, il la répandit dans l'Etat, & jusques sur les frontieres de l'Eglise, non-seulement par sa vigilance au Gouvernement, mais par les bâtimens, les fondations des Colléges, les Aqueducs, la réfection des ponts & des passages, & par une infinité d'autres ouvrages destinés seulement à la commodité du public.

Il commença par la Province de la Marche sa patrie, qu'il ne chargea pas de si grosses impositions que celles de l'Etat Ecclésiastique. Ayant remarqué avant que d'être Pape, que les Sçavans & les habiles gens étoient rares en ce pays-là, il voulut y établir de la vertu & du mérite ; & fit bâtir à ce dessein un Collége dans la Ville de Boulogne,

auquel il aſſigna de grands revenus pour l'entretien de quarante Ecoliers, de leurs Régens & Principaux, & de tous les autres Officiers qu'il jugea néceſſaires pour leur inſtruction & pour leur ſervice. Deux raiſons l'empêcherent de ſuivre le premier deſſein qu'il avoit de le faire bâtir à Rome. La premiere, pour ne pas laiſſer à ſes ſucceſſeurs un ſujet continuel de jalouſie, qui auroit infailliblement ruiné cette Maiſon, ou du moins perverti ſa diſcipline : car ayant ordonné par une Bulle en bonne forme, qu'on n'y recevroit que des Ecoliers natifs de la Province de la Marche, il appréhenda que les Cardinaux n'obligeaſſent ſes ſucceſſeurs à y en mettre indifféremment de toutes celles de l'Etat Eccléſiaſtique ; mais faiſant cette fondation hors de Rome, il en aſſûroit la conſervation & la durée. L'autre raiſon qui lui fit choiſir Boulogne, fut pour rendre cette Ville plus conſidérable & plus riche ; outre que l'abondance & la fertilité de ſon territoire y faiſoient trouver toutes les choſes néceſſaires à la vie, à beaucoup meilleur marché qu'à Rome. 1586.

Il enrichit ſon pays de la Marche de

1586. deux autres ornemens qui le rendirent beaucoup plus célébre, & qui lui attirerent une grande considération. Le premier fut un effet de sa dévotion particuliere; & l'autre lui fut inspiré par l'inclination naturelle qu'il avoit pour le lieu qui lui avoit donné une si heureuse naissance: cette inclination étoit si grande, qu'il en vouloit non-seulement donner des marques à ses compatriotes, en les avançant dans les premieres Charges de l'Eglise, mais au terroir même qui l'avoit vû naître.

La grande dévotion établie depuis long-temps à Lorette en l'honneur de la sainte Vierge, lieu situé dans le milieu de la Marche, lui fit prendre le dessein de l'augmenter & de l'embellir. Il s'en expliqua en présence de quelques Cardinaux, & leur dit, *qu'il étoit juste qu'un homme né dans cette Province donnât des marques de sa reconnoissance à la Mere de Dieu, pour avoir choisi le lieu de sa demeure, & transporté dans le Village de Lorette, la maison qu'elle avoit autrefois habitée en Judée.*

Il donna incontinent des ordres particuliers, & fit expédier toutes les provisions nécessaires à l'agrandissement

ce lieu, en y faisant jetter les fon- 1586
mens d'une nouvelle Ville, à laquel-
il accorda beaucoup d'exemptions
de priviléges, pour obliger les
rangers à s'y venir habituer. Mais
mme une Ville ne seroit pas com-
ette sans un Siége Episcopal, il y en
ablit un, & diminua celui de Ri-
nati, duquel dépendoit auparavant
orette Cette érection déplut beau-
up à l'Evêque de Ricanati ; mais
mme il n'y avoit point de reméde,
fallut qu'il prît patience. Sixte avoit
ssein d'ordonner par un Décret,
'on ne pourroit être pourvû de ce
uvel Evêché, à moins d'être né dans
Province de la Marche ; mais crai-
ant que ce Décret ne fût pas long-
nps observé, il jugea à propos de
en point faire. Les Administrateurs
cette Eglise lui dresserent une Sta-
e vis à-vis de la grande porte, qui
représente au naturel, en reconnois-
nce des grands biens qu'il a faits à ce
nt lieu.
L'autre ornement dont il voulut em-
llir son pays, étoit de bâtir une
lle autour des Grottes de Montalte,
de la maison dans laquelle il étoit
, qu'il auroit en peu de temps peu-

1586. plée, à force d'y donner des franchises & des immunités à ceux qui s'y seroient établis ; mais l'impossibilité de l'entreprise lui fit changer de dessein, quoique naturellement il se roidît contre ce qui s'opposoit à ses résolutions, & qu'il n'ait jamais rien projetté sans en venir à bout, si ce n'est quelque ouvrage sur la fin de son Pontificat, dont sa mort interrompit le travail.

Ne pouvant donc suivre le plan de cette nouvelle Ville dans le premier lieu qu'il avoit choisi, il jetta les yeux sur le Bourg de Montalte, qui étoit le plus gros des environs du lieu de sa naissance, & dont il avoit long-remps porté le nom. Après l'avoir exempté de plusieurs impositions, il fit faire un nouveau dessein par un habile Architecte, & l'ayant lui-même examiné, il corrigea de sa main ce qui n'étoit pas de son goût. Il envoya ensuite un Commissaire & un Ingénieur, pour exécuter ce dessein, avec ordre de lui rendre compte toutes les semaines du progrés de leur travail, & de la dépense. Il y avoit tous les jours cinq cens ouvriers, sans compter les habitans du lieu. Sixte étoit résolu de

l'enfermer de murailles, ſans leſquelles une habitation ne ſemble pas mériter le nom de Ville; ſi l'on en excepté Veniſe, à qui la mer ſert de défenſes & de fortifications, & qui la garantit ainſi des inſultes des coureurs & des bandits. 1586.

Cette entrepriſe eut beaucoup de peine à réuſſir, parce qu'il fallut couper une montagne de plus de ſept cens braſſes de largeur, au milieu de laquelle il ſe trouva un morceau d'une roche fort dure, auquel l'Ingénieur ne s'attendoit pas, & qui fit doubler ce qu'on avoit jugé qu'il en coûteroit avant que de mettre la main à l'ouvrage. Pluſieurs Cardinaux murmuroient en ſecret contre cette entrepriſe, n'oſant en parler tout haut, de crainte des eſpions dont Rome étoit remplie, & ſçachant avec quelle hauteur le Pape leur eût impoſé ſilence. Ils ne pouvoient néanmoins s'empêcher de condamner cette ſorte d'ambition, qui n'étoit ni avantageuſe à ſon pays, ni profitable à l'Egliſe. Sixte qui ſçavoit tout ce qu'ils diſoient là-deſſus, n'en faiſoit travailler qu'avec plus d'empreſſement & d'ardeur, & prenoit ſeulement plaiſir à leur dire

1586. quelquefois, en se mocquant d'eux, *que ce qu'il faisoit faire à Montalte, n'étoit que pour se délasser du travail & des fatigues que lui donnoient les ouvrages & les embellissemens qu'il faisoit faire continuellement à Rome.* Il érigea cette Ville en Evêché, auquel il assigna mille écus de rente, & le gratifia de plusieurs priviléges. Il faisoit encore travailler dans le même temps à un nouveau Pont sur le Tibre, entre le Borguet & Utricoli, pour la nécessité du commerce, & la commodité des pelerins & des voyageurs, ausquels le débordement des eaux fermoit souvent les passages.

Quoique l'Etat Ecclésiastique soit suffisamment arrosé, & que les lacs & les rivieres dont les eaux rendent la campagne fertile, y entretiennent une perpétuelle abondance; Sixte qui ne rouloit jamais dans sa tête que de grands desseins, crut devoir faire conduire la Riviere du Teveron dans le Tibre, pour rendre encore le territoire de Rome plus gras, & de meilleur rapport. L'Empereur Claude avoit autrefois eu le même dessein, comme il se voit dans sa vie, dont l'Auteur parle ainsi: *Il fit faire un canal de pier-*



ntaine et Pont de Sixte.

-e de taille, pour conduire le ruisseau d'Anien jusques dans la Ville, dont il distribua les eaux en plusieurs réservoirs magnifiques, qu'il avoit fait faire exprês. 1586.

Cette entreprise, outre la commodité qu'en auroit reçu la Campagne, étoit encore très-avantageuse pour le commerce, à cause des voitures & du transport des vivres, & pour la fraîcheur & l'agrément du jardinage : mais le rafraîchissement de l'air étoit ce que Sixte y considéroit de plus utile & de plus salutaire ; à quoi contribuent particulierement les eaux courantes, dont les vapeurs tiennent l'air en mouvement, n'y ayant rien de si dangereux qu'un trop grand calme dans sa moyenne région, où il croupit & se corrompt comme une eau dormante : ce qui cause ordinairement les intempéries, qui rendent les environs de Rome inhabitables ; à quoi l'on auroit remédié, en y faisant passer la Riviere du Teveron.

Cela auroit encore convié plusieurs particuliers à bâtir sur les rives de ce nouveau canal, des maisons de plaisance, des moulins, des magasins, des hôtelleries, & plusieurs autres édifi-

1586. dans la guerre de Ferrare l'an 1599. tout le monde étant surpris de voir vingt mille hommes de pied, & deux mille chevaux, tous Sujets du saint Siége assemblés en moins d'un mois; chose que peu de Princes de l'Europe seroient en état de faire, & dont ce Pape ne seroit pas venu à bout, sans la prévoyance & le bon réglement de Sixte.

Il fit venir trois Ingénieurs, pour sçavoir leurs sentimens sur les Places ausquelles on feroit travailler, pour fortifier l'Etat de l'Eglise. Après une assez longue conférence qu'ils eurent là-dessus devant lui, l'un des trois dit, qu'il étoit nécessaire de fortifier Castel Franc, auquel Pie V. avoit fait commencer quelques ouvrages, mais que les bruits de la guerre de Chypre lui avoient fait abandonner. Cette Place est au milieu d'une plaine aisée à fortifier, n'étant commandée d'aucune hauteur, dans un pays abondant, & voisine de Boulogne, qui est intéressée à la secourir pour se défendre elle-même & son Territoire, qu'on peut désormais facilement conserver contre les entreprises d'une grosse armée. Le respect qu'avoit Sixte pour la mémoire

de Pie V. qui avoit commencé ce travail, le convioit à le reprendre & à l'achever : mais comme la conquête du Royaume de Naples étoit son principal but, quoiqu'il ne confiât ce secret à personne, il ne songeoit principalement qu'à fortifier ses frontieres de ce côté-là, & à préparer toutes les choses necessaires au succès de cette ambitieuse entreprise. 1586.

Il ordonna à ses Ingénieurs de voir ensemble, à quelles Places il seroit nécessaire de travailler. Ils lui rapporterent, que la longueur de cette frontiere avoit besoin de plusieurs endroits fortifiés ; qu'il falloit vers la Province de la Marche s'attacher à Ripa-Transona, Offida & Ascoli ; qu'il suffiroit même de bien fortifier cette derniere, laquelle étant la plus avancée, pouvoit par sa situation & par la bravoure de ses habitans, entreprendre sur le pays ennemi. Ils furent encore d'avis de fortifier dans le pays des Sabins, la Ville de Rieti, Place assez bonne d'elle-même, & située dans un bon pays, dont il étoit important de fermer les avenues. Terracine, Frusinonne, Firentino, Cegna & Agnani étoient, selon leur sentiment, des Places à con-

server dans la Champagne de Rome.
1586. Qu'il ne falloit cependant travailler qu'aux fortifications de Frusinonne & d'Agnani, pour la plus grande sûreté desquelles il étoit nécessaire de ruiner tous les petits Forts qui étoient aux environs de Rome, pour empêcher que les ennemis ne s'en rendissent maîtres, ce qu'ils auroient pû faire avec assez de facilité.

Ces Ingénieurs dirent encore à Sixte, que Civitavechia, dont il devoit faire son Port de mer, étoit fort incommodée par la disette d'eau, & qu'il étoit d'une nécessité absolue d'y en faire conduire. Sa Sainteté donna promptement ordre qu'on travaillât à un Aqueduc dont le secours mît la Place en état de défendre, & donna en même temps beaucoup de joie à ses habitans.

Tous ces préparatifs & toutes ces démarches ne se faisoient, à ce que l'on disoit, que pour la sûreté de l'Etat de l'Eglise; mais tous les Princes voisins n'en étoient pas moins allarmés, & entr'autres les Espagnols qui voyoient avec impatience l'inclination guerriere du Pape, à la promotion duquel ils se repentoient d'avoir travaillé; & qui ayant long-temps vécu avec la Croix,



Nouvelle Galere.

vouloit mourir les armes à la main, ne prenant point de plus grand plaisir que 1586.
le parler d'armée & de guerre.

Le dépit des Espagnols n'empêchoit pas Sixte de continuer ses desseins, non plus que la jalousie des autres Princes qui fut beaucoup angmentée par l'empressement avec lequel il fit travailler à un armement naval. Il donna ordre qu'on bâtît dix Galeres des plus grandes & des plus belles qu'on eût encore vûes, fit venir à ce dessein de très-habiles ouvriers de Venise, & dit: *que cette nouvelle Flotte n'étoit que pour faire honneur au saint Siége, & pour le service de l'Etat, en cas qu'il en eût besoin.*

Avant que de faire travailler à ces Galeres, il tint une Congrégation particuliere pour chercher un fonds à les entretenir; & comme cette dépense se devoit prendre sur celui de l'Eglise, il ordonna qu'il n'entreroit dans cette Congrégation que les Cardinaux nés Sujets du saint Siége, afin qu'ils avisassent aux moyens de trouver de quoi fournir aux frais de cette entreprise, sans incommoder leurs parens, ni le reste de l'Etat. Les autres Cardinaux picqués de cette exclusion s'en plai-

gnirent hautement, & dirent qu'étant
1586. aussi bien fondés que les autres à entrer dans cette Congrégation, il y avoit beaucoup d'apparence que Sa Sainteté les vouloit éloigner des affaires, & n'en donner désormais connoissance qu'à ceux qui avoient pris naissance dans les Terres de l'Eglise. Ils chargerent le Cardinal de Médicis de s'en plaindre, mais modestement, au Pape, avec lequel il eut une longue conférence au nom de tous les Cardinaux étrangers, & lui remontra que le caractere du Cardinal étant égal, ils étoient aussi bien Princes de l'Eglise, que ceux qui étoient nés Sujets du S. Siége. Sixte, qui ne cherchoit pas long-tems ce qu'il devoit répondre, l'écouta contre son ordinaire, avec beaucoup de patience, & lui dit ensuite: *Je consens volontiers, Monseigneur, que vous preniez, vous & vos Confreres, la qualité de Princes de l'Eglise, mais non pas celle de Princes de mon Etat.*

Cette repartie mortifia étrangement le Cardinal de Médicis; & quoiqu'il connût le péril qu'il y avoit à irriter la fierté de Sixte, la grandeur d'ame si naturelle aux Princes de cette Maison, & l'intérêt qu'il prenoit dans une affaire

affaire dont on lui avoit donné la conduite, l'obligèrent à lui faire cette hardie & généreuse réponse : *Puisque la chose est ainsi, je crois, saint Pere, qu'il est à propos que nous nous retirions dans nos maisons. A la bonne heure*, lui répliqua Sixte, *Dieu vous y veuille conduire & conserver*. Médicis étoit résolu de se retirer dès le soir même. Mais tous les Cardinaux mécontens s'étant assemblés, ils lui firent entendre que sa retraite les obligeroit tous à prendre le même parti, & que leur absence augmenteroit contr'eux l'indignation du Pape, sur l'esprit duquel il étoit impossible de rien gagner par cette voye. Cette affaire n'eut pas de suite, & le Pape & les Cardinaux de la nouvelle Congrégation eurent une joye sensible de la voir ainsi avorter. 1586.

On arrêta dans cette Congrégation, où le Pape régloit lui seul toutes choses, que ces Galeres se bâtiroient aux dépens des Provinces, & des plus considérables Villes de l'Etat Ecclésiastique, & l'on fit une Bulle, par laquelle on obligeoit l'Etat de fournir par chaque année les sommes nécessaires pour l'entretien de ces Galeres.

1586. ne voyoit en tous lieux que des criminels conduits au supplice, & des têtes attachées le long des murailles.

Les Cantons Suisses Catholiques envoyerent cette année 1586. quelques Ambassadeurs à Rome, pour baiser non-seulement les pieds du Pape, & lui rendre obéissance, mais aussi pour informer Sa Sainteté de l'état pitoyable & périlleux ausquels ils étoient réduits par le voisinage des Cantons Protestans, dont le nombre augmentoit de jour en jour, aussi bien que les forces & les progrès.

Sixte les reçut avec toute sorte d'humanité, & voulut être instruit par eux-mêmes de l'état présent de leur pays, sur la nécessité duquel il jugea à propos d'y envoyer un Nonce, pour les encourager à la défense de la Foi Catholique. Après avoir mûrement fait réflexion sur le choix d'un Sujet capable de bien s'acquitter d'un emploi de cette importance, il nomma Monseigneur Jean-Baptiste Santorio, Evêque de Tricarie, son Maître de Chambre, connu depuis long-tems pour un homme de mérite & d'expérience dans les négociations; & il le déclara en plein Consistoire Nonce dans tous les

Cantons Catholiques, leurs Confédé- 1586.
rés & Alliés.

Ce Prélat fut ravi de trouver une pareille occasion, pour témoigner à sa Sainteté le desir qu'il avoit de lui plaire & à tout le sacré Collége, & pour employer son ardeur, son zéle & sa prudence au service de l'Eglise. Il partit de Rome pendant les grandes chaleurs, avec un train assez médiocre; & trouva en arrivant chez les Suisses les affaires dans une étrange confusion. Ce désordre avoit été causé, pour n'avoir point envoyé de Nonce depuis long-temps en ce pays-là, dont les habitans & même les Catholiques vivoient comme si le saint Siége les eût abandonnés & retranchés du nombre des enfans de l'Eglise Romaine. En effet, s'il y avoit eu un Nonce, lorsque la plus grande partie des Cantons embrasserent la nouvelle doctrine, qui eût eu de la fermeté & de la vigueur, il auroit fortifié les Catholiques, empêché les Prédicans Protestans d'y répandre le venin du Calvinisme, & conservé tout ce pays-là dans la pureté de la Foi Catholique; lequel seroit à présent tout hérétique, si le Nonce envoyé par Sixte

1586. n'avoit par son travail, & par son habileté, soûtenu généreusement les intérêts du saint Siége.

Si-tôt qu'il fut arrivé, il fit avertir les Cantons Catholiques & leurs Alliés, qu'il souhaitoit de les voir assemblés dans une Diette générale, & qu'il les prioit d'y envoyer un plus grand nombre de Députés qu'ils n'avoient accoutumé d'en nommer pour ces sortes d'assemblées. Ils exécuterent promptement les ordres du Nonce, & la Diette commença le 5 Octobre de la même année.

Il fit deux choses fort avantageuses au Pape dans cette premiere assemblée, dont Sa Sainteté lui écrivit des lettres particulieres de remercîmens. La premiere fut, qu'après avoir communié de sa main tous les Députés, il conclut une Alliance perpétuelle entre eux & le saint Siége, au service duquel ils se dévouoient eux, leurs biens, leurs enfans & leur propre vie, & la jurerent à genoux devant l'Autel, les mains sur le Missel, que le Nonce tenoit ouvert, & en firent faire ensuite un Acte solemnel.

Le second service rendu en cette Assemblée à l'Eglise par l'adresse de San-

torio, fut le consentement qu'il tira 1586.
des Députés, pour avoir chez eux un lieu où il pût établir une Jurisdiction Ecclésiastique libre & indépendante, afin de juger les causes des gens d'Eglise, tant civiles que criminelles, les mettre en prison, & les condamner selon l'énormité des crimes qu'ils auroient commis. Il se fit même donner un lieu pour en faire sa prison particuliere, afin de mieux marquer l'autorité de sa Jurisdiction, & n'oublia rien pour la conservation des intérêts du saint Siége.

Les Nonces avoient autrefois joui de tous ces priviléges chez les Suisses; mais les Papes ayant négligé de leur en envoyer, pour ne leur pas rendre le même honneur qu'aux Têtes Couronnées, leurs Magistrats, pour se ressentir de ce mépris, s'étoient, à l'exemple de la République de Venise, mis en possession de la Jurisdiction Ecclésiastique, & emprisonnoient & châtioient les Ecclésiastiques, quoique les Papes en fissent souvent du bruit. Santorio, en arrivant, commença par leur ôter cette Jurisdiction, & à rétablir aux dépens de leur souveraine autorité les anciens droits du saint Siége, à quoi

les Suisses ont eu depuis tant de regret,
1586. que si la chose étoit encore à faire, ils se garderoient bien d'y consentir.

Le Nonce s'appliqua principalement à tenir ces peuples dans de continuels exercices de Piété & de Religion, & réforma plusieurs abus qui s'étoient glissés parmi eux. Pour surmonter les difficultés que les Protestans opposoient à l'exécution de ses desseins, il fit bâtir en divers endroits quelques Monasteres pour des Religieux Capucins, & particulierement dans le Canton d'Apensel, qu'on appelloit le Canton neutre, & écrivit au Général de cet Ordre, de lui envoyer des gens capables de fortifier les Catholiques par leurs bons exemples, & de tenir tête aux Ministres Protestans qui venoient de plusieurs autres lieux infectés, débiter leur fausse doctrine parmi ce peuple, & appuyer le parti de ceux qu'ils avoient déja entraînés dans l'erreur.

Il arriva quelques désordres entre les Protestans & les Catholiques, au sujet de certaines limites, qui embarrasserent étrangement le Nonce, & qui penserent mettre tout le pays en combustion; dont le Pape sçut très-mauvais

vais gré à ce Ministre. Pour faire exé- 1586.
cuter avec plus d'autorité le pouvoir de faire mettre les Ecclésiastiques en prison, il voulut avoir un Barigel & des Sbires auprès de lui ; ce qui donnoit atteinte à la souveraineté des Cantons : A quoi néanmoins ils fermerent les yeux par respect & par attachement au saint Siége, & à cause de l'estime & de l'inclination qu'ils avoient pour le Nonce.

Le Barigel ayant eu ordre d'arrêter un Prêtre, il le suivit jusques dans une maison de campagne, qui étoit dans les terres dépendantes des Protestans, le prit & l'amena dans la prison du Nonce, quoique ce Prêtre lui remontrât qu'il n'avoit pas pouvoir de l'arrêter dans un lieu qui n'étoit point du ressort de la Jurisdiction Ecclésiastique.

Quelques Protestans qui avoient été témoins de cette capture, en donnerent incontinent avis à leur Magistrat, lequel envoya redemander le prisonnier à celui des Catholiques, & se plaindre à lui qu'on l'eût arrêté dans l'étendue de son ressort.

Le Catholique répondit que c'étoit l'affaire du Nonce, & non pas la

sienne ; que le Prêtre étoit dans ses
1586. prisons, & qu'il devoit s'adresser à lui, pour en demander justice. Les Protestans lui reprocherent là-dessus l'autorité que les Catholiques avoient donnée au Nonce au préjudice de la leur, dont ils verroient un jour, mais trop tard, la conséquence ; & déclarant qu'ils ne connoissoient point les Officiers de la Cour Romaine, menacerent de représailles, si l'on ne remettoit le Prêtre en liberté. Et en effet, piqués de ne pouvoir obtenir une chose qui paroissoit assez juste, ils résolurent de faire prendre un Curé de leur voisinage ; le firent enlever chez lui, & conduire dans leurs prisons, avec dessein de ne le point rendre, qu'on ne leur rendît le Prêtre en même temps.

Cette action mit tout le pays en rumeur, & l'on faisoit déja des assemblées de part & d'autre pour attaquer, ou se défendre. Le Nonce en ayant donné avis au Pape, voici en quels termes il lui répondit : *On ne vous a pas envoyé en Suisse pour y brouiller les affaires, mais pour y entretenir la paix ; pour procurer du repos aux Catholiques, & non pas pour obliger les Protestans*

à s'armer contre eux ; pour travailler 1586.
à la conversion de ceux-ci, & à la sûreté & à la conservation des autres. Vous sçavez qu'il n'y a rien de si délicat & de si fragile que l'honneur & l'intérêt d'une Jurisdiction, & qu'il faut traiter ces matieres avec beaucoup de prudence & d'adresse. Les séditions sont aussi dangereuses aux Catholiques, qu'avantageuses & profitables aux Protestans, c'est pourquoi vous devez les prévenir de tout votre pouvoir. Je sçai que ce seroit mal faire, que d'accorder quelque chose aux Hérétiques: mais il ne faut pas aussi leur rien ôter, à cause des fâcheuses suites ; & je vous recommande d'en user désormais avec précaution, pour mon repos & pour le vôtre.

Cette réponse écrite de la main de Sixte, dont le Nonce connoissoit l'humeur, l'obligea à chercher les moyens d'accommoder cette affaire, laquelle fut enfin terminée après une assez longue négociation ; & l'on demeura d'accord que le Prêtre sortiroit de prison, comme s'il avoit surpris ses gardes pour se sauver, & que le Curé en feroit de même pour se retirer d'entre les mains des Protestans.

1586. Plus de cinquante mille hommes, tant Allemans que Suisses & autres Protestans, se déclarerent en ce temps-là en faveur de Henri Roi de Navarre, & prirent les armes pour sa querelle. Les Cantons Catholiques craignirent que ce grand armement ne vînt fondre sur eux. Ils tinrent une assemblée dans la maison du Nonce, en présence des Ambassadeurs des autres Princes Catholiques, & les supplierent tous très-humblement de les secourir en cas qu'ils fussent attaqués. Le Nonce leur promit tout ce qui dépendoit du Pape, & dépêcha en même temps un Courier pour lui en donner avis. Sixte écrivit aussi-tôt à tous les Cantons Catholiques & à leurs Alliés, en des termes pleins d'affection : il leur promettoit de les secourir d'hommes & d'argent, en cas qu'ils en eussent besoin ; il les exhortoit à demeurer fermes dans la Religion Catholique ; & il s'engageoit, en foi de Pape, de ne les jamais abandonner.

Quelques jours après, quatorze mille Suisses des Cantons Catholiques s'engagerent au service de la Ligue, à la requête du Roi de France. Le Nonce, qui vouloit interposer son autorité

partout, fit assembler cette milice, 1586.
& voulut avant leur départ les communier de sa main. Il leur fit de plus jurer sur les saints Evangiles qu'il leur présenta, qu'ils ne combattroient que pour les intérêts de la Religion Catholique ; & qu'en cas que le Roi leur imposât de se joindre aux hérétiques, ils mettroient les armes bas, & reviendroient incontinent chez eux.

Ces sortes d'entreprises du Nonce ; qui avoient extrêmement plû à la Cour de Rome, furent suivies d'un nouvel essai de son autorité non moins considérable. Le Canton de Lucerne prétendit dans le temps de la récolte, tirer des Chanoines de Brone une grande quantité de grains, au préjudice des Canons & des Decrets des Papes, qui défendent aux Laïques de tirer aucune contribution des Gens d'Eglise ; sur lesquels c'étoit s'attribuer Jurisdiction, à laquelle néanmoins ils s'étoient engagés de renoncer. Le Nonce piqué de ce procédé, défendit aux Chanoines, conformément aux anciens Canons, d'obéir à l'assignation du Juge séculier, ni de le reconnoître ; qu'autrement, il en écriroit non-seulement à Rome, mais

qu'il les déclareroit excommuniés.

1586. Les Proteſtans ne manquerent pas dans cette occaſion, de piquer d'honneur ceux de Lucerne, ſur la conſervation & l'indépendance de leurs priviléges, en leur remontrant par mille raiſons, qu'ils s'étoient mis en péril de perdre toute leur liberté; & qu'en cédant leur Juriſdiction au Nonce, ils deviendroient bien-tôt eſclaves, de Souverains qu'ils étoient.

Le Nonce qui ſçavoit tout ce que diſoient les Proteſtans pour brouiller le Canton de Lucerne avec la Cour de Rome, crut devoir promptement prévenir la ſuite de ces mauvais bruits, & fit à ce deſſein aſſembler les principaux habitans de Lucerne, ſans leur en dire le ſujet. Si-tôt qu'ils furent aſſemblés, il fit expoſer le ſaint Sacrement au milieu de pluſieurs cierges allumés ſur le grand Autel, au côté gauche duquel s'étant placé, accompagné de trois Jéſuites, il leur fit un diſcours, dans lequel il leur repréſenta, avec beaucoup de force & de véhémence, les juſtes raiſons qu'il avoit de ſe plaindre d'eux, & n'oublia rien de ce qui pouvoit leur faire reconnoître leur faute, & les obliger à s'en

repentir. Ce discours fait en présence du plus auguste des Sacremens, les toucha si vivement, qu'ils jurerent, en témoignant beaucoup de regret, de ne jamais rien demander aux Chanoines de Brone. Ils ne furent pas si-tôt sortis de l'Eglise, que le Nonce en fit faire un acte, qu'il envoya à Rome; & plusieurs, en lui demandant pardon, déclarerent qu'ils avoient été poussés par les hérétiques à maintenir cette prétention. 1586.

Depuis l'accommodement du démêlé entre la France & Rome au sujet du changement de Nonces, dont on a parlé dans le Livre précédent, & la résidence paisible de l'Archevêque de Nazareth, le Roi écrivit au Pape pour le prier de lui permettre de lever cent mille écus sur le Clergé, l'assûrant qu'il ne les employeroit qu'à détruire la puissance des Huguenots, qui s'augmentoit tous les jours dans son Royaume. Il pria aussi le Nonce, qui voyoit le besoin de son Etat, d'en écrire à Sa Sainteté. Le Marquis de Pisani, son Ambassadeur à Rome, faisoit tous les jours là-dessus de nouvelles instances auprès de Sixte, & le pressoit par de vives raisons, d'accorder cette grace

1586. au Roi son Maître, dont les motifs étoient purement charitables & Chrétiens.

Le Pape ne refusoit ni n'accordoit cette demande, & répondoit, selon l'ancien style de la Cour Romaine, dont les Papes se servent ordinairement quand ils n'ont pas envie de satisfaire les Couronnes : *Je verrai, & vous rendrai raison de cette affaire quand je l'aurai examinée* ; c'est-à-dire, qu'on doit s'attendre à peu de chose, & même à rien du tout ; langage que les Ambassadeurs entendent fort bien, & que Sixte tenoit continuellement à Pisani ; qu'il renvoyoit toujours au résultat de sa délibération. Le Roi & ses Ministres comprirent d'abord que la Ligue & le Duc de Guise avoient fait instance auprès de sa Sainteté pour qu'il refusât cette grace ; & ce Prince se voyant sans argent entre le parti Huguenot & celui de la Ligue, crut devoir s'accommoder avec ceux-là, & laissa le soin de ce traité à la Reine sa Mere, qui le conclut à ces conditions : Que la Ville de Marans demeureroit neutre, pour la liberté du commerce des deux partis ; que le Roi de Navarre y mettroit un Gouverneur de la nouvelle

Religion. Que la garnison seroit moitié de Catholiques, & moitié de Huguenots, & que le Roi retireroit ses troupes au de-là de la Charante. Ces conditions furent suivies de plusieurs autres très-avantageuses à ceux de la nouvelle Religion. 1586.

Paris & les Ligueurs furent étrangement surpris de ce Traité. Le Duc de Guise, qui en étoit le plus choqué, envoya un courrier exprès en donner avis en diligence à Sixte, auquel il fit entendre, par une lettre écrite de sa main, qu'on trahissoit en France les intérêts de la Religion; qu'on y favorisoit ouvertement les Huguenots, en arrêtant le progrès d'une guerre qui se seroit bien-tôt términée à l'avantage de la sainte Ligue : que le Roi s'éloignoit visiblement du parti Catholique ; & qu'il employoit toutes sortes de moyens pour nourrir & pour entretenir l'hérésie dans son Royaume.

Quoique le Roi cachât ses sentimens à tout le monde, & que personne n'eût pénétré dans ses desseins, cette paix avec les Huguenots fit faire au Peuple des jugemens désavantageux de sa conduite, & donna de si grandes défiances

1586. au Duc de Guise, Prince délicat & clair-voyant, qu'il crut être obligé, comme on vient de voir, d'en instruire Sa Sainteté. Si-tôt que cette nouvelle fut arrivée à Rome, le Pape envoya querir Pisani, se plaignit du procédé du Roi son Maître, & parmi plusieurs reproches, le traita presque d'hérétique. Il tint ensuite un Consistoire, dans lequel il parla encore de ce Prince avec beaucoup de ressentiment, & se déchaîna contre l'accord qu'il venoit de faire avec le Roi de Navarre, sur lequel il avoit jetté sa malédiction, & lancé les foudres de l'Eglise. Il envoya ordre en même temps à l'Archevêque de Nazareth, son Nonce en France, d'aller de sa part s'en plaindre au Roi, & de lui dire : *Qu'il n'oublieroit jamais le sensible affront qu'il avoit fait au saint Siége, dont il étoit impossible de ne se pas ressentir.*

Le Nonce, à la sollicitation du Duc de Guise, avoit déja porté ses plaintes au Roi & prévenu les ordres du Pape, ensorte qu'il n'avoit plus rien de nouveau à dire quand il reçut cette instruction. Il crut cependant devoir redoubler ses instances, & fit voir la

lu Pape, pour lui donner enco- de force & de vigueur. 1586.

.oi répondit aux reproches du
avec aigreur, quoiqu'il fût na-
nent doux & modéré. Il lui
'ayant vû la résistance du Cler-
on Royaume, à contribuer en
: fidelles Sujets aux excessives
s de la guerre ; & la difficulté
;our de Rome, à lui accorder
ion de cent mille écus sur les
cclésiastiques, il avoit crû ne
e contre sa conscience d'écou-
propositions de paix, ni s'é-
des devoirs d'un Prince Chré-
procurant le repos à ses peu-
posés depuis long-temps aux
s de la guerre : Qu'au reste, il
ssez surprenant de se vouloir
u gouvernement d'un Etat é-
& éloigné, par la voye des
& des instructions ; & qu'un
re de famille avoit beaucoup
t à veiller pour le bien de sa
, & à en prévoir lui-même les
, que de s'en rapporter à des
rs.

lonce lui répliqua, que l'uni-
yen de donner une bonne paix
oyaume, c'étoit d'en extirper

1586. l'héréſie dès la racine, pour l'empê-
cher de jetter de nouveaux rejettons; que le ſalut de l'ame étoit préférable à tous les avantages temporels; & que la guerre qu'avoit entrepriſe la Ligue, n'avoit eu d'autre but que de donner du repos à la France, & que le Roi de Navarre & le Prince de Condé, tous deux excommuniés, étoient trop foibles pour faire une longue réſiſtance. Il ajoûta, pour adoucir la colere du Roi, & pour le détourner de la conclusion de ce Traité, que quelques Prélats de ſon Royaume n'avoient jamais refuſé de contribuer aux dépenſes de l'Etat, & qu'ils étoient encore en de meilleures diſpoſitions pour l'avenir; & dit enfin, qu'il avoit une eſpérance certaine de la conceſſion des biens aliénés ſur le Clergé, à laquelle Sa Sainteté paroiſſoit aſſez bien diſpoſée, & qu'il n'étoit plus déſormais queſtion que de lui faire quelque honnêteté.

Le Roi voyant le Nonce rentrer dans ſon devoir, & lui parler avec plus de reſpect & de retenue, voulut bien auſſi rabattre de ſa fierté. Il lui remontra fort humainement, que pour détourner l'effroyable inondation d'é-

trangers, dont la France se voyoit menacée, il étoit nécessaire de s'accommoder aux conjonctures présentes, de feindre & de dissimuler. Il le conjura ensuite d'assûrer le Pape, qu'il ne feroit jamais rien contre l'intérêt de la Religion, l'honneur du saint Siége, ni contre son sentiment. Le Nonce très-satisfait du Roi, rendit incontinent compte à Sixte de cette Audience. 1586.

Les Ambassadeurs des Princes Protestans d'Allemagne arriverent à Paris sur ces entrefaites pour traiter en faveur des Huguenots. Ils avoient ordre de se plaindre sur plusieurs chefs, qui tous n'aboutissoient qu'à demander raison au Roi de l'inexécution de sa parole, & de l'infraction de plusieurs Déclarations, par lesquelles il avoit promis & juré la liberté de conscience à ses Sujets qui professoient la nouvelle Religion; qu'il n'en avoit usé ainsi que par complaisance pour le Pape, dont l'ambition démesurée & la soif du sang des Chrétiens le rendoient indigne de porter ce titre, & de vivre en bonne intelligence avec les autres Souverains. Ils conclurent leurs discours par quelques especes de

1586. menaces, en faisant entendre, qu'en cas que le Roi continuât à suivre les conseils de Rome, leurs Maîtres, unis d'intérêts & de Religion avec les Protestans, se déclareroient pour ceux de France.

Le Roi jaloux au dernier point de sa souveraine autorité, sentit vivement cette insolence, & leur répondit, que ne tenant sa Couronne que de Dieu seul, il avoit le pouvoir d'établir des Loix, faire publier des Ordonnances, accorder des graces & des privileges, comme bon lui sembloit, & suivant qu'il jugeoit nécessaire pour le bien de ses Sujets; & qu'il étoit dans la même indépendance pour les changer, les annuller, & les casser, selon ce que le Ciel lui inspireroit là-dessus. Il leur dit encore plusieurs choses, pour justifier le Pape sur les sujets de plaintes qu'ils avoient faites contre lui, dont ils demeurerent bien confus. Ils prierent le Roi de leur donner sa réponse par écrit, ce qu'il refusa de faire, en leur disant, qu'il s'étonnoit fort de ce qu'on voulût se mêler de la conduite de son Royaume. On les congédia dès le lendemain avec peu de cérémonie, & sans leur donner d'autre

audience, dont ils furent merveilleusement surpris & mal-satisfaits. 1586.

Le Nonce eut ce même jour-là un entretien avec le Roi, qui l'instruisit du détail de cette audience, dont il donna avis au Pape par un Courrier exprès. Sixte très-satisfait d'un procédé si généreux & si obligeant pour le saint Siége & pour lui-même, fit promptement expédier un Bref pour l'aliénation de cent mille écus des biens d'Eglise, qu'il augmenta encore de vingt mille au de-là de ce que le Roi demandoit, & ordonna au Nonce d'obliger les Ecclésiastiques à lui donner contentement sans résistance & sans replique.

On ne sçauroit s'imaginer jusques où alloit l'application du Pape pour augmenter aux yeux de toute l'Europe, la grandeur & la majesté du saint Siége. Il crut dans cette vûe, qu'il étoit au dessous du caractere d'un Nonce Apostolique de prendre dans les Cours des Souverains des maisons de louage, & d'être exposé à changer de logement selon le caprice & le besoin des propriétaires de ces maisons. Et pour leur épargner cette espece de honte, il voulut acheter un Palais convenable à

1586. la dignité d'un Ministre Apostolique dans chaque Ville de leur résidence, qui seroit désormais á perpétuité la demeure de tous les Nonces.

Il donna ordre, à ce dessein, qu'on les avertît tous de sa part d'en chercher eux-mêmes sur les lieux, qu'il s'obligeoit à les payer ce qu'ils valoient, & il pria tous les Ambassadeurs qui étoient à Rome, d'en écrire aux Princes leurs Maîtres, & de les convier de sa part de faciliter & de donner les mains à ces acquêts.

Le Sénat de Venise, qui veille de bien plus près que les autres Etats, à la conduite des Papes, n'eut pas si-tôt appris le dessein de Sixte, qu'il donna ordre á son Ambassadeur à Rome, d'assûrer Sa Sainteté que la République étoit si bien disposée à seçonder ses intentions, qu'elle vouloit donner en pur don au saint Siége une maison pour loger le Nonce à Venise, & assigna en même temps à Jérôme Matteucci, qui l'étoit alors, un très-beau Palais dans la Place de saint François *des Vignes*. Ils en firent expédier le don, & reconnurent par le même acte, que ce Palais ne connoissoit désormais plus d'autre Souverain que celui de Rome;

Rome, dont on envoya une copie au Pape, après que le Nonce s'en fut mis en possession avec toutes les formalités & les cérémonies nécessaires & requises en pareille occasion. 1586.

Si-tôt que Sixte eut appris la nouvelle de cette libéralité, par les lettres du Nonce, & par la bouche de l'Ambassadeur de la République, il fit de grands remercîmens à celui-ci, & envoya ordre à l'autre, d'en rendre au nom du saint Siége des actions de graces au Sénat: mais voulant encore porter plus loin les marques de sa gratitude, il donna aussi à Rome un Palais, pour y être la demeure perpétuelle des Ambassadeurs de Venise. Cet Edifice seroit assez grand pour loger l'Empereur; si le temps qui détruit toutes choses, l'avoit laissé dans son entier; mais on n'en a conservé avec soin que ce qu'il en falloit pour loger commodément les Ambassadeurs. On l'appelle aujourd'hui *le Palais de saint Marc*. Ces dons réciproques furent avantageux aux Ministres résidens des deux Etats, honorables au saint Siége, & glorieux à la République de Venise.

Ce projet fut traversé dans les autres Cours par des raisons politiques,

1586. & par des rencontres fortuites qui empêcherent la plûpart des autres Nonces de s'approprier des maisons dans les lieux de leurs résidences. Quelques-uns crurent que Sixte ayant depuis fait réflexion aux sommes immenses que consumeroit ce grand nombre d'acquisitions, fut dégoûté de ce dessein. Mais quelle apparence qu'un Pape dont la fermeté n'avoit abandonné que les entreprises impossibles, quelque dépense qu'il y eût à faire, & dont l'ambition avoit rempli Rome & l'Etat de l'Eglise de monumens & d'ouvrages superbes, eût négligé la plus belle de toutes les occasions de rendre la grandeur du saint Siége, & la gloire de son nom immortelles dans toutes les plus considérables Villes de la Chrétienté !

Quelques-uns dirent aussi, que les autres Souverains ayant eu avis de cet échange, s'offrirent tous d'en faire autant, & que Sixte ne trouvant pas dans Rome assez de beaux Palais pour recevoir leurs propositions, jugea la chose impossible. On peut croire aussi, qu'il craignit de mettre de la jalousie entre eux : Que chacun voudroit avoir son Palais dans le plus beau & le plus commode quartier de la Ville ; qu'il

auroit du désordre pour le choix 1586.
ı'on voudroit régler suivant la préten-
on du pas & de la préséance ; & qu'au
eu de contribuer, selon son intention,
la concorde & à l'union des Princes
hrétiens, il donneroit occasion à des
rigues entr'eux, & à des haines dan-
ereuses & mortelles. Mais la plus ap-
arente de toutes les raisons de Sixte
-dessus, fut la peur de mettre Rome
n pieces, en soûmettant ses plus
eaux Palais à la Jurisdiction des Sou-
erains étrangers, lesquels se voyant
fermis par une longue possession dans
jouissance de ces Palais, les fortifie-
oient d'Arsenaux & de Places d'ar-
es, au grand préjudice du repos pu-
ic. Cette prévoyance lui fit déclarer
ı'il se contenteroit de maisons de
uage pour loger ses Ministres dans
s Cours des Princes, & qu'il étoit
ême résolu d'en louer dans Rome
our ceux ausquels il devoit des loge-
ens ; chose difficile à croire d'un
rince de cette magnificence.

Il arriva cette année trois fâcheux
ccidens à Rome ; dans deux desquels
ixte fit connoître l'exactitude & la sé-
érité de sa Justice.

Le Pape tenant un jour Chapelle,

1586. il s'y trouva, selon l'ordinaire, une si prodiqieuse quantité de monde, que les Suisses de sa garde eurent beaucoup de peine à faire faire place avec le bout de leurs hallebardes, l'un desquels toucha malheureusement de la sienne un jeune Gentilhomme Espagnol arrivé depuis peu à Rome, avec un sien Oncle, grand Théologien, que la curiosité de voir le Pape avoit fait un peu plus avancer que les autres. Ce jeune Etranger qui croyoit avoir été sensiblement outragé, jura qu'il se vengeroit de cet affront, dont l'occasion ne s'offrit que trop tôt pour lui & pour le pauvre Suisse.

Celui-ci entendant un matin la Messe dans l'Eglise de S. Pierre, sans se douter du malheur dont il étoit menacé, & ne sçachant pas avoir frappé personne de sa hallebarde, l'Espagnol l'apperçut à genoux devant un Autel, & crut l'occasion favorable pour satisfaire son ressentiment: il se saisit du bâton d'un Pelerin appuyé contre un des pilliers de l'Eglise, dont il donna un si grand coup sur la tête du Suisse, qu'il demeura mort sur la place, sans avoir eu le temps de se confesser.

Le meurtrier espéroit se sauver dans

le Palais de l'Ambassadeur d'Espagne à cause de l'amitié qu'il portoit à son oncle ; mais il fut arrêté en fuyant, par deux autres Suisses qui avoient été témoins de cette mauvaise action. 1586.

Le Pape en ayant été averti en fut extrêmement irrité, & dit avec un ton de voix menaçant : *Hé quoi ! l'on commettra de tels assassinats sous le Pontificat de Sixte ? L'exactitude de sa justice est-elle encore ignorée de quelqu'un ? Hé bien, j'en vais donner un si prompt & si terrible exemple, que personne n'en pourra plus douter.*

Il commanda en même temps qu'on allât dire au Gouverneur de Rome de le venir trouver ; lequel ayant eu avis de cet accident arrivé presque aux yeux de Sa Sainteté, étoit promptement venu à pied, pour faire voir avec quelle promptitude & quelle diligence il remplissoit les devoirs de sa Charge. Si-tôt qu'il fut devant le Pape, qu'il trouva animé d'une juste colere, il entendit ces étonnantes paroles de sa bouche : *Si bien donc, Monsieur le Gouverneur, qu'on tue les hommes en la présence de Dieu & en la mienne ? Sçachez que c'est présentement à vous à réparer par une prompte & rigoureuse justice,*

1586. *l'outrage qu'on vient de fa re à la majesté de Dieu & à mon autorité.* Le Gouverneur lui répondit, qu'en entrant dans son Palais, il avoit donné ordre qu'on fît les informations, & qu'on instruisît le procès au Criminel. A quoi Sixte répliqua d'une voix plus animée : *A quoi bon tant de formalités ? elles sont inutiles dans la punition du crime dont il s'agit.* Le Gouverneur lui voulut faire comprendre, qu'il étoit nécessaire d'observer les procédures ordinaires, à cause que ce malheureux étoit neveu d'un Théologien fort estimé en Espagne, & auquel l'Ambassadeur du Roi Catholique donnoit une puissante protection. Mais Sixte lui répondit : *Tant d'informations qu'il vous plaira ; mais j'entends qu'il soit pendu avant que je me mette à table, quoique j'aye ordonné qu'on me fît aujourd'hui dînee de bonne heure, parce que je me sens beaucoup d'appétit.* Il lui commanda ensuite de faire planter la potence devant ses fenêtres, afin d'être témoin lui-même du supplice de ce malheureux.

Le Gouverneur alla promptement instruire cette affaire, & interrogea ensuite le criminel, dont le procès fut

en état avec tant diligence, qu'il 1586.
eut pas cinq heures toutes entieres
e le meurtre & la punition du meur-
r; pendant lesquelles le Pape, tou-
rs en colere, se mettoit de moment
moment à ses fenêtres, en atten-
nt celui de l'exécution.

L'Ambassadeur d'Espagne & quatre
ardinaux de la Nation allerent trou-
er Sa Sainteté, non pour lui deman-
er la vie de ce misérable, mais pour
e supplier de changer le genre de mort
& de lui faire trancher la tête, pour
conserver l'honneur de sa Maison, &
pour ne pas faire cette confusion à tou-
te la Nation Espagnole. Mais Sixte fit
cette réponse à l'Ambassadeur, qui
paroissoit le plus intéressé dans cette
affaire: *Un tel crime ne mérite que la
corde, & je me deshonorerois moi-mê-
me, si je vous accordois ce que vous me
demandez; je veux bien cependant, à
cause de vous, adoucir un peu la honte
dont se plaindroit la famille du coupable,
en lui faisant l'honneur d'assister à sa
mort.* Et en effet, il ne sortit point de
la fenêtre, que ce malheureux n'eût
été étranglé; puis se tournant vers ses
domestiques: *Qu'on m'apporte à man-
ger*, leur dit-il, *cette justice vient un-
ger*.

core de m'augmenter l'appétit.

1586. Pendant qu'on servoit sa table, il s'entretenoit de la diligence qu'il avoit fait apporter à la punition d'un crime qui ne venoit que d'être commis, & répétoit ce Verset de David : *Je faisois mourir dans un matin, tous les pécheurs de la terre, afin de purger la Cité de Dieu de tous ceux qui commettent l'iniquité*; & prononçoit ces paroles avec une force & une véhémence qui marquoient la joye qu'il avoit de punir le crime. Il s'écria même en sortant de table : *Dieu soit loué du grand appétit avec lequel je viens de dîner.*

On vit le jour suivant, de grand matin, Pasquin avec un bassin rempli de chaînes, de haches, de potences & de roues, répondant à Marforio, qui lui demandoit où il alloit : *Je porte un ragoût pour réveiller l'appétit du Pape*; lui reprochant le plaisir qu'il prenoit aux exécutions de la plus sévére justice.

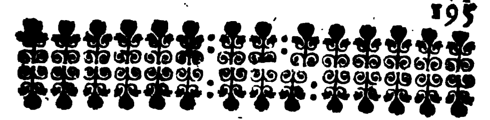
Le supplice de ce jeune Espagnol, dont la nouvelle fut répandue avant qu'on eût sçû la mort du Suisse, augmenta la frayeur dans Rome & aux environs. Il est vrai qu'il n'y eut jamais d'exemple, qu'en moins de cinq heu-

tes on eût vû commettre un meurtre, le coupable arrêté, les témoins entendus & confrontés, le procès instruit, & la Sentence de mort rendue & exécutée. Aussi le Pape se sçavoit-il bon gré de la consternation où ce dernier exemple avoit jetté les Romains, & de la fermeté avec laquelle il avoit refusé de changer le supplice de l'Espagnol à l'Ambassadeur d'Espagne qui le lui avoit demandé au nom du Roi son Maître. Cela obligea tous les autres Ambassadeurs de recommander tous les jours à leurs domestiques de veiller sur leur conduite, de crainte de tomber entre les mains de Sixte, duquel il ne falloit attendre aucun quartier. 1587.

Le Comte d'Olivarez ne manqua pas, depuis ce temps-là, d'avertir ses gens, quand ils sortoient pour aller en Ville, qu'ils prissent garde à eux, & qu'ils songeassent à quel Pape ils avoient à faire ; & tous les autres Ministres des Princes Etrangers donnerent, à son exemple, de si bons ordres à leurs Officiers, qu'on ne vit sous ce Pontificat aucuns des scandales qui arrivoient continuellement sous celui de son Prédécesseur.

Il entendoit qu'on portât beau
1586. de respect aux Ministres des Pr
Souverains ; mais il entendoit auss
leurs gens vêcussent dans l'ordre,
commanda au Barigel, qu'en cas
quelque criminel se refugiât da
Palais d'un Cardinal, il allât, san
cune considération, l'y arrêter
qu'il sçauroit bien le maintenir c
ceux qui prétendroient en témoi
leur ressentiment.





LA VIE DU PAPE SIXTE CINQUIEME.

LIVRE HUITIEME.

ARGUMENT.

Pasquinades sur la sévérité de Sixte. Châtiment rigoureux de l'Auteur. Mort du Cardinal Buon-Compagnon. Le Peuple Romain très-satisfait du gouvernement de Sixte. Choses singulieres arrivées au Pape. Il mange une écuelle de féves avec un Frere Convers. Il fait tenir le Chapitre Général dans le Convent des saints Apôtres. Evénemens particuliers dans ce Chapitre. Il ordonne qu'on fasse une Fontaine dans le Convent des

saints Apôtres. Congrégations de Cardinaux établies par Sixte. Ce qu'il pense sur la mort de la Reine d'Ecosse. Ambassadeur du Roi de France envoyé en Angleterre. Sentiment du Pape là-dessus. Les Romains soupçonnent le Pape d'avoir une secrette intelligence avec la Reine Elisabeth. Sentimens de Lincester, favori de cette Reine. Le Duc de Parme emprisonné par ordre de Sixte. Grande inquiétude du Cardinal Farnese. Le Duc de Parme est délivré par l'adresse de ce Cardinal. Maladie du Pape, pendant laquelle il prend connoissance des affaires. Paroles remarquables qu'il dit là-dessus. Réprimande qu'il fit à un Médecin qui lui avoit touché au bout du nez. Deux Gentilshommes exécutés à mort par son ordre. Sévére punition de quelques Prélats qui avoient été dans sa confidence. Consternation dans la Cour de Rome au sujet de cette disgrace. Mort de François de Médicis Grand Duc de Toscane. Ferdinand de Médicis renonce au Cardinalat. Mort du Roi de Pologne. Ses qualités. Les Prétendans à cette Couronne. Sixte s'intéresse dans l'élection d'un nouveau Roi. Les Electeurs se partagent. Guerre à cette occasion. Maximilien d'Autriche fait prisonnier. Cette prison donne un grand

grin au Pape. Il est résolu de faire ses efforts pour sa délivrance. Il en- e une épée au Duc de Guise, Chef de Ligue en France. Cérémonies à la ré- tion de ce présent. Le Roi de France a de la jalousie. Sixte écrit au Roi de rance touchant les affaires de son Etat. e Roi fait voir cette lettre à son Conseil. Réponse d'un Conseiller Protestant à cette ettre. Satyres contre le Pape, faites & débitées par les Protestans. Dépit du Pape de ce que le Roi avoit fait part de sa lettre à ses Ministres. Il jure de ne lui jamais écrire. Explication du Pape sur les raisons du Roi. Guerres civiles affoiblissent l'autorité Royale. Grands désordres qu'elles causent dans la Chrétienté. Déplaisir sensible de Sixte quand il voit le pouvoir souverain en péril. Théodore de Beze travaille à la réunion des Suisses, pour envoyer du secours au Roi de Navarre.

LE châtiment de l'Auteur d'une Pasquinade, donna non-seulement de la terreur à Rome, mais même à tout l'Etat Ecclésiastique, & fut suivi peu de temps après d'un autre non moins singulier, qui donna d'étranges idées 1587.

de la Justice sévére du Pape.

1587. On vit un matin Pasquin avec une chemise sale & crasseuse, répondant à Marforio qui lui demandoit la raison d'une si grande malpropreté : *C'est que ma Blanchisseuse est devenue Princesse*: voulant reprocher à la Signora Camilla, Sœur de Sixte, qu'elle avoit autrefois lavé la lessive.

Cette piquante raillerie lui ayant été rapportée, il donna ordre qu'on fît une exacte perquisition de celui qui en étoit l'auteur, dont n'ayant pû apprendre de nouvelles, il fit publier à son de trompe qu'il s'engageoit, en foi de Pape, de faire grace de la vie, & de donner encore deux mille pistoles à quiconque avoit fait cette Pasquinade, pourvû qu'il vînt lui-même s'en avouer l'auteur; & qu'au contraire s'il étoit déféré par un autre, il le feroit pendre, & donner les deux milles pistoles au délateur.

Quoique celui qui avoit imaginé ce trait satyrique fût uniquement le maître de ce secret, il se laissa tenter par les deux mille pistoles, & alla ingénuement se déclarer à Sixte; lequel surpris d'un si dangereux & si téméraire aveu, dit à ce pauvre homme:

Je suis engagé à vous tenir parole, je vous donne la vie, & veux que vous touchiez tout à l'heure l'argent que je vous ai promis. 1587.

Il lui fit en même temps compter les deux mille pistoles; & après lui avoir demandé s'il étoit content de lui, il ajoûta: *Vous voyez avec quelle exactitude j'ai satisfait à ma promesse, & que je suis quitte envers vous; mais je me suis réservé en même temps le pouvoir de vous faire couper les mains & la langue, pour vous empêcher d'écrire, & de proferer désormais de semblables medisances,* Il donna ordre incontinent qu'on lui coupât effectivement les mains & qu'on lui perçât la langue; non pas tant pour avoir fait une raillerie si sanglante contre lui, que pour avoir eu la hardiesse de l'avouer, à l'appétit de deux mille pistoles. Il enjoignit ensuite au Juge Criminel de le condamner sur sa propre confession, à la peine qu'il venoit d'ordonner. Cette Sentence fut exécutée, & la nouveauté du supplice à laquelle on n'étoit point accoutumé dans Rome, y augmenta d'autant plus la frayeur, que ce cruel châtiment fut suivi d'un autre qui ne l'étoit pas moins.

1587. Un Poëte Neapolitain, qui s'étoit établi dans Rome, fit paroître en ce temps-là quelques vers à la louange de certaines Dames Romaines, entre lesquelles il y avoit une femme d'une vertu reconnue, mais dont le mari, qui étoit un Avocat, n'étoit pas des amis de l'Auteur; lequel, après avoir dit beaucoup de bien de cette femme, finissoit son article par ce vers: *Mais cette Dame enfin ne refuse personne.*

Une copie de ces vers, qu'on faisoit courir par la Ville, tomba entre les mains du mari. Il l'apporta au Pape; lepuel donna ordre en même temps au Barigel de faire en sorte d'arrêter ce Poëte, & de le lui amener, voulant l'interroger lui-même, & sçavoir par sa bouche la vérité de cette accusation. L'Avocat, qui craignoit que la fuite de cet homme lui fît perdre l'occasion de se venger, en fit faire une telle perquisition, qu'il fut arrêté dès le soir même.

Ce malheureux fut étrangement surpris de se voir entouré de Sbires, conduire droit en la présence du Pape; & quoiqu'il ignorât la cause de son emprisonnement, sa conscience com-

ça à lui reprocher son crime, & la
eur à s'emparer de lui quand il vit 1587.
vocat entre les Sbires.
Si-tôt qu'il fut devant le Pape, qui
oit la copie de ces vers, il lui de-
nda s'il en étoit l'Auteur. Cet hom-
: le lui avoua ingénuement, soit
i'il espérât sa grace d'un aveu si sin-
ère, ou qu'il jugeât inutile de se dé-
ndre contre une telle conviction.
ixte lui ordonna ensuite de lire lui-
nême ces vers, jusqu'à l'endroit où
cette femme étoit maltraitée; & puis
lui ayant commandé de les replier, il
l'interrogea sur ce qui l'avoit obligé à
déchirer la réputation d'une honnête
femme, & à la vouloir faire passer
dans le monde pour une débauchée. A
quoi ce misérable répondit en ces ter-
mes : » Je vous proteste, très-saint Pe- «
re, & vous jure, que je n'ai eu aucu- «
ne intention de blesser l'honneur de «
cette Dame, & que ce qu'il y a d'in- «
jurieux dans mes vers contre elle, «
est le pur effet d'une licence poëti- «
que. Votre Sainteté sçait, qu'il n'y «
a rien de si établi dans le monde, que «
la liberté accordée de tout temps «
aux Peintres & aux Poëtes, & vous «
remarquerez, s'il vous plaît, que le «

1587. » mot de *Fontana*, qui finit un de mes » vers, m'a obligé par la néceſſité de » la rime, de me ſervir de celui de » *putana*, ſans avoir eu deſſein d'ap» peller ainſi cette Dame, mais de don» ner ſeulement plus de grace à mes » vers par l'harmonie & par la richeſſe » de la rime.

Tous ceux qui entendirent cette excuſe, ne purent s'empêcher de rire, à la réſerve du Pape, qui lui répondit, en le regardant fierement : *S'il vous eſt accordé à vous autres petits Poëtes la licence de faire des vers de ce ſtyle-là, je crois que les Papes pourront auſſi jouir du même droit. Voyons donc un peu ſi je pourrois encore faire des vers, & les tourner ſelon mon goût, & ſelon ma maniere* : Et après avoir rêvé l'eſpace d'un moment, il prononça ces deux vers :

Vous méritez, Seigneur Matere,
De ramer dans une galere.

Sixte lui demanda enſuite ce qu'il penſoit de cet Impromptu : mais ce miſérable frappé comme d'un coup de foudre, n'eut pas la force de répondre, & le Pape ordonna qu'on le

ât en prison. Le Juge Criminel, étoit présent, demanda à Sa Sain- 1587.
é, si elle vouloit sérieusement qu'on condamnât aux galeres. Cette de-ande ayant beaucoup déplû à Sixte, répondit au Juge Criminel d'un air er & dédaigneux en ces termes: Vous feriez quelque scrupule de ren-» dre cette Sentence contre le calom-» niateur? Vraiment si on laissoit une » telle insolence impunie, par l'imper-» tinente raison d'une licence poëtique, » il n'y auroit désormais aucun méchant » faiseur de vers, qui ne se donnât la » liberté d'appeller les Souverains Pon-» tifes Mammelus & Califes, & l'hé-» résiarque Calvin, un personnage di-» vin, sous prétexte de la rime & de la « cadence du vers: & vous trouverez » étrange qu'on fasse un exemple qui » retranche un si grand abus? «

Le Gouverneur de Rome commença dès le jour même à lui faire son procès, & le condamna pour cinq ans aux galeres, malgré les sollicitations de la Maison Ursine, à laquelle il étoit attaché, & nonobstant la recommandation du Cardinal de Montalte, auquel il avoit dédié un Poëme qu'il avoit fait sur la cérémonie du Couronne-

ment du Pape, & qui avoit mérité
1587. l'approbation des connoiſſeurs en ces ſortes d'ouvrages,

Le châtiment rigoureux contre l'Auteur de la précédente Paſquinade n'empêcha pas qu'il n'en parût une nouvelle beaucoup plus ſanglante, vers la fin du mois de Février: Mais ſoit que Sixte craignît d'en augmenter le nombre à force d'en punir les Auteurs, ou qu'il crût devoir mépriſer ces railleries piquantes, ou qu'il appréhendât enfin d'être le ſeul capable de reſſentiment pour une injure, dont tout le monde de Rome ſeroit en droit de s'offenſer; il n'en témoigna preſque rien, & trompa par cette modération tous ceux qui s'attendoient à lui voir jetter feu & flamme.

On faiſoit paroître Paſquin tenant un jour de Dimanche une chemiſe mouillée qu'il étendoit au Soleil, & Marforio lui demandant, pourquoi il n'attendoit pas juſqu'au lendemain à la faire ſécher; il lui répondoit: *Je n'ai point de temps à perdre, crainte qu'il n'en coûte demain de l'argent pour jouir des rayons du Soleil:* faiſant allusion à un grand nombre d'impôts que Sixte avoit fait mettre depuis peu ſur beau-

coup de choses nécessaires à la vie, dont il sembloit qu'il n'y avoit plus que la lumiere & que la chaleur de cet Astre qui en fussent exemptes. Sixte ayant appris cette Pasquinade, dit, un moment après y avoir un peu rêvé, que *s'il en connoissoit l'Auteur, il lui feroit sécher au Soleil autre chose que sa chemise;* mais il ne donna aucuns ordres pour le découvrir, & ne s'en voulut venger que par le mépris. 1587.

Quoiqu'il eût une extrême aversion pour toute sorte de satyre, & qu'il fît sévérement punir les calomniateurs, les imposteurs, & tous ceux qui se mêloient de composer des libelles diffamatoires, il aimoit cependant les railleries délicates & ingénieuses, & disoit à ceux qui lui rapportoient quelques Pasquinades ingénieusement imaginées: *Si ceux qui s'amusent à ces bagatelles, faisoient un meilleur usage de leur esprit, je prendrois plaisir à travailler à leur fortune.*

Philippe Buon-Compagnon Cardinal, neveu du Pape Grégoire XIII. mourut le 17 de Juin d'une fiévre maligne, âgé de 38 ans, sans que sa jeunesse, ni la force de sa complexion soûtenue d'un régime de vivre bien

1587. reglé, puissent résister à la violence de ce mal. Le Pape le fut voir deux fois pendant sa maladie. Le bruit courut qu'il lui rendit la premiere visite à cause de l'amitié qu'il lui portoit. Mais quelques-uns, qui croyoient sçavoir là-dessus l'intention du Pape, furent persuadés qu'il n'alla le voir que pour tirer de lui le secret de quelques affaires importantes, arrivées sous le Pontificat de son Oncle, qu'il n'avoit jamais voulu lui déclarer, quelque mauvais traitement qu'il lui eût fait pour l'y obliger. Le Pape s'imagina qu'il en pourroit mieux venir à bout en l'état où ce Cardinal étoit réduit; & en effet, il eut pendant plus de deux heures une conférence secrette avec lui. Il lui rendit la seconde visite, comme il étoit à l'agonie, pour lui donner, selon la coûtume, sa bénédiction *in articulo mortis*.

Ce Cardinal laissa des biens immenses à ses héritiers, & entre autres des meubles riches & superbes. Il fit plusieurs dons par son testament, ausquels plusieurs Cardinaux & Religieux eurent part, & qui s'étendirent même jusqu'au Pape & au Cardinal de Montalte son neveu, & donna peu de

ée à ses Officiers & à ses domesti- 1587.
s.

La Charge de grand Pénitencier, nt son Oncle l'avoit pourvû, vaqua r sa mort; tout le monde crut que le ipe donneroit à son neveu cette harge, qui est une des plus belles & es plus importantes de la Cour de Rome, & qu'il nommeroit un Vice-Pénitencier, jusqu'à ce qu'il fût en âge le l'exercer lui-même. Mais Sa Sainteté voulut faire voir qu'il n'avoit aucun égard à l'avancement de ses proches, quand il étoit question de remplir une place de cette importance; & qu'il ne considéroit alors que le mérite, en la donnant trois jours après au Cardinal Aldobrandin, personnage d'une rare vertu & d'un profond sçavoir, lequel avoit rendu de grands services au saint Siége, dans la fonction de plusieurs emplois, dont il s'étoit dignement acquitté. Toute la Cour de Rome se réjouit d'un choix si juste & si raisonnable, & chacun en bénit le Pape. Le Cardinal Doyen, pour en témoigner aussi sa joye, dit en plein Consistoire : *Je souhaite de tout mon cœur que tous les Successeurs de Sa Sainteté choisissent de pareils Sujets pour*

1587. *de semblables fonctions.* Le Cardinal Aldobrandin n'en eut pas si-tôt pris possession, qu'il répondit avec honneur à tout ce qu'on avoit attendu de lui; & Sixte, qui se servoit continuellement de ses conseils prudens & sages, fut le premier à témoigner la satisfaction qu'il en recevoit.

L'abondance que Sixte entretenoit dans Rome, pendant que la disette affligeoit plusieurs endroits de l'Italie, & la quantité de beaux Edifices dont il avoit rempli la Ville, lui avoient tellement acquis l'amitié du Peuple, que les Romains lui éleverent une Statue de bronze au commencement de cette année dans la Place du Capitole, avec cette Inscription: *A Sixte V. souverain Pontife, pour avoir établi la sûreté publique, réprimé la licence des bandits & des assassins, soulagé la misére du Peuple, & embelli la Ville de Bâtimens, de nouvelles rues & de Fontaines.*

Il lui arriva cette année deux avantures assez plaisantes, dont le récit ne déplaira pas au Lecteur. Etant un jour allé de grand matin visiter le Convent des saints Apôtres, sans en faire avertir le Gardien (ce qu'il avoit déja fait plusieurs fois) il frappa d'abord à la



Le Capitole.

ɔrte d'une chambre où logeoit un 1587
ıelier Neapolitain arrivé depuis
à Rome. Ce Bachelier, qui ne ſça-
t pas que le Pape s'aviſât de venir à
eille heure viſiter les Maiſons Reli-
uſes, ſans ſuite & ſans eſcorte, de-
ında bruſquement, *qui frappoit ainſi*
a porte? Sixte lui répondit: *C'eſt le*
zpe. Le Frere qui n'étoit encore éveil-
qu'à demi, crut que c'étoit quelqu'un
e ſes amis, qui ſe vouloit moquer de
ui, & l'envoya promener, en des
ermes un peu ſales. Le Gardien, qui
ſuivoit le Pape, mortifié au dernier
point d'une réponſe ſi inſolente, vou-
loit enfoncer la porte pour châtier ce
Religieux; mais le Pape, qui jugea
bien qu'il ne croyoit pas parler à un
Souverain Pontife, défendit au Gar-
dien d'en venir à cette extrêmité, &
dit en ſe retirant: *Il a tiré le pauvre de*
deſſus le fumier; faiſant alluſion à l'obſ-
curité de ſa naiſſance, & à la ſale-
té des paroles de ce Bachelier. Le
bruit de cette aventure ſe répandit par
toute la Ville; dont les Cardinaux &
les Ambaſſadeurs rirent beaucoup; &
Sixte ne pouvoit s'empêcher d'en rire
lui-même, quand on en parloit devant
lui.

1587. Se promenant un autre jour par la Ville, il defcendit de caroffe à la porte du même Convent, qu'il trouva ouverte. Il entra dans la chambre du Frere portier, qui mangeoit alors un plat de féves. La pauvreté de ce repas lui rappellant le fouvenir de fa premiere condition, il s'affit fur une marche du degré auprès de ce Frere, & lui aida, avec encore plus d'appétit que lui, à manger cette portion, après laquelle il en fit venir encore une autre.

Les gens de fa fuite furent étrangement étonnés de cette action; mais Sixte, fans fe foucier de leur furprife, ne fongea qu'à manger ces féves à l'huile, & ce qui eft encore affez fingulier, c'eft qu'il les mangea avec une cuilliere de bois. Il remercia enfuite fon hôte, & puis fe tournant vers fes gens, il leur dit: *Ce repas me fera vivre deux ans de plus que je n'aurois vêcu; car je l'ai fait avec appétit, & fans crainte ni inquiétude:* puis élevant en même temps les yeux vers le Ciel, il ajoûta: *Soyez béni à jamais. Seigneur, pour avoir fait la grace à un Pape, de manger une fois en fa vie en paix & en douceur.* Et en effet, il avoit

raiſon d'appréhender la deſtinée de plu- 1587.
ſieurs de ſes prédéceſſeurs, & qu'il ne put éviter lui-même, quelque précaution qu'il prît pour la ſûreté de ſa vie à l'égard de ſa table, juſqu'à empêcher ſon cuiſinier de ſortir de ſa cuiſine, & d'avoir aucun commerce avec qui que ce fût.

Il fit donner l'Habit au Frere Convers qui l'avoit ſi bien régalé, & lui dit en lui donnant ſa bénédiction : *Je me ſuis autrefois vû dans l'état auquel vous êtes ; faites en ſorte de vous trouver un jour dans celui auquel vous me voyez à préſent.*

Il eut le plaiſir de faire tenir cette année le Chapitre Général de ſon Ordre, & voulut que tous les Religieux vocaux ou non vocaux, euſſent la liberté d'y venir, afin d'avoir la joye d'aſſiſter à une ſi célébre Aſſemblée : & de crainte que cette affluence n'incommodât la Maiſon, il fournit abondamment toutes les choſes néceſſaires à cet extraordinaire concours, qui fut le plus grand & le plus nombreux qu'on eût jamais vû en pareille occaſion.

On crut que Sixte voulut ſe donner par ce moyen le plaiſir de ſe faire voir Pape à tous les Freres qui ne l'avoient

vû que Religieux. On eut besoin de
1587. chercher des logemens hors le Convent, dans lequel on ne s'étoit préparé qu'à en recevoir trois cens.

Le Pape voulut assister à une de leurs Assemblées, & leur fit l'honneur de manger une fois au Réfectoire, accompagné de deux Cardinaux. Le repas fut magnifique. Sa Sainteté but à toute la Communauté ; & pour donner plus de gayeté à cette fête, les Religieux furent dispensés du silence.

Plusieurs d'entr'eux le supplierent de leur faire obtenir le Généralat ; mais il en laissa l'élection libre au Chapitre, de crainte que l'on eût crû dans l'Ordre, qu'il n'avoit fait la dépense de cette Assemblée, que pour faire élire un Général à sa dévotion, quoiqu'il fût en droit de le nommer lui seul sans prendre l'avis du Chapitre.

Il trouva cependant mauvais, que les principaux de la Religion n'eussent pas l'honnêteté de lui demander, au moins par bienséance, sur lequel d'eux il plairoit à Sa Sainteté de faire tomber l'élection. Cependant il ne leur en témoigna rien ; mais son neveu, qui malgré sa jeunesse & son inexpérien-

ce pénétroit jusqu'à la source des affaires les plus cachées, remarqua ce manquement de respect & de reconnoissance; & dit au Pape que ces gens-là ne sçavoient guéres bien les regles de leur devoir. A quoi Sixte répondit en riant: *Ce n'est pas d'aujourd'hui, mon neveu, que je sçai de quoi les Moines sont capables.* 1587.

Il défendit qu'on fît son éloge en public; ni qu'on le paranymphât à l'ouverture des Thèses qui furent soutenues à ce Chapitre, deux desquelles lui furent dédiées. Il en fit soutenir une dans la Chapelle Pontificale, où les plus sçavans Théologiens disputerent. Il y eut entr'autres un Religieux Dominiquain, que la chaleur de la dispute emporta si loin, que plusieurs Cardinaux scandalisés d'un tel excès, lui dirent qu'il falloit imposer silence à cet insolent. Mais Sixte lui laissa jetter tout son feu, soit à cause de son Ordre, que la mémoire de Pie V. lui rendoit considérable, ou parce qu'il aimoit la vivacité & la promptitude en de pareilles actions, & il dit aux Cardinaux, qui avoient souffert cet emportement avec impatience; *J'en ferois tout autant que lui, si j'étois*

du bien de la journée, & il y a là-des-
1587. *sous un mystere qui s'éclaircira avec le temps.*

Sixte attendoit les Freres dans la salle où se tient le Consistoire, assis dans sa Chaire Pontificale, ayant un Secretaire à sa gauche, pour écrire le nom & la demande de chaque Religieux, à mesure que chacun venoit selon son rang, pour baiser les pieds de Sa Sainteté.

Le Général se présenta le premier; & après s'être prosterné devant le Pape, il lui rendit de très-humbles actions de graces de son élection, & le supplia seulement de lui accorder l'honneur de sa protection, & de le maintenir dans la place que lui avoit donnée un Chapitre convoqué par ses ordres, & soutenu par sa libérale bonté.

Les autres qui le suivirent, firent enregistrer leurs requêtes, après lui avoir baisé les pieds; parmi lesquelles il y en eut plusieurs qui donnerent beaucoup de plaisir à Sixte, par leur extravagance & par leur bizarrerie.

Il y en eut un qui lui demanda un Bref, par lequel il fut défendu à tous les Religieux, sous peine d'excommunication, d'avoir aucune contestation

avec

avec lui, & de lui faire ou de lui dire aucune injure. Il avoit raison de souhaiter cette sauvegarde; car c'étoit un homme insolent & incorrigible, qui donnoit souvent occasion aux Freres de le maltraiter, & pour lequel on n'avoit dans le Cloître que du mépris & de l'aversion. 1587.

Un autre lui demanda la liberté d'avoir deux chambres dans le Couvent, dans lesquelles il auroit permission de faire tout ce que bon lui sembleroit, sans dépendre d'aucuns Superieurs, ni du Pape même, qu'il se soûmettoit volontiers à la discipline de l'Ordre dans tous les autres lieux du Couvent; mais qu'il vouloit joüir d'une entiere indépendance dans son appartement, dans lequel on ne lui défendroit jamais de se renfermer pour quelque sujet que ce fût: & en cas qu'il eût commis ailleurs quelque faute qui méritât châtiment, il iroit dans une de ces cellules, pour examiner s'il pourroit se résoudre à la correction, dont il lui seroit permis de changer la peine, si bon lui sembloit.

La demande du Pere Poppa, Provincial dans le Royaume de Naples, fut très singuliere. Il étoit homme de qua-

1587. lité, de la Principauté de Tarent[e]
quel sa famille faisoit une grossi[e]
sion. Il supplia le Pape qu'ell[e]
l'honneur d'être alliée à celle d[e]
retti, ne pouvant rien s'imagin[er]
souhaiter de plus glorieux pou[r]
de son nom, que cette illustre al[liance].
Je le veux bien, (dit le Pape,
vû que nous observions quelque p[ropor]tion entre votre maison & la [nôtre].
Dites-moi premierement de quel[le qua]lité vous êtes? Saint Pere, répondi[t]
pa, *ma Maison est, graces à Di[eu], u[]ne des plus riches & des plus an[ciennes]*
du Royaume de Naples. Tant p[is pour]
votre dessein, lui répliqua Sixte
moyen de faire alliance entre un
puissant Seigneur comme vous,
malheureux Gardeur de pourcea[ux com]me moi? Si vous voulez cepen[dant, à]
quelque prix que ce soit, que je
à ce que vous me demandez, qui[ttez vo]tre habit de Religieux, donne[z]
pension à quelqu' Hôpital, &
garder ces sales animaux à la
gne, comme je les ai gardés dans
n'sse; ce n'est qu'à ces conditi[ons que]
nous pouvons devenir parens vou.
Ce pauvre pere, quoique D
fut tellement étourdi de ce

(bien que l'humeur du Pape & l'impertinence de sa demande lui dûssent faire attendre une réponse plus sérieuse & plus mortifiante) qu'il crut que le Pape lui alloit commander de courir demi nud après des pourceaux; & qu'il n'en avoit été garanti que par une espece de miracle. 1587.

La demande d'un autre Docteur, appellé Sarco, du Duché de Spolette, ne fut pas moins extravagante. Il supplia Sa Sainteté d'ériger en Abbaye par une Bulle, le Couvent dans lequel il avoit fait profession, & qu'il enrichissoit depuis plusieurs années de la rétribution de ses Prédications. Il demandoit encore que cette nouvelle Abbaye, dont sa famille auroit le droit de Patronage, ne reçût que des gens qui auroient servi trois ans dans sa maison, ou quelqu'un de ses plus proches; & que le Pape lui accordât pour son temporel la moitié des dîmes des environs qui appartenoient à l'Evêque Diocésain. Sixte se prit à rire, & lui fit cette plaisante réponse: *Passe passe, on ne manquera pas de vous donner des Couvents pour renfermer des foux, par droit de Patronage.* Cette repartie aussi spirituelle que la pro-

1587. position étoit impertinente, fit beaucoup rire tous ceux qui entendirent ce dialogue.

Un certain Frere Convers Neapolitain, après avoir baisé les pieds du Pape, le supplia de lui permettre de l'entretenir en secret de ses besoins, & s'approchant de son oreille, lui demanda la grace de quitter l'habit pour se marier, ou de lui permettre d'avoir une courtisane à son choix, sans que son Gardien fût en droit de l'en empêcher.

Un Bachelier de Boulogne le pria de lui accorder par un Bref la permission de prêcher dans toutes les Eglises qu'il lui plairoit, tant Séculieres que Régulieres, & à quelle heure il voudroit, sans autre approbation de ses Supérieurs ni des Ordinaires; & l'entiere disposition de ses rétributions, qu'il n'employeroit qu'à son usage particulier.

La naïveté d'un bon vieillard âgé de 77 ans, fit beaucoup rire le Pape, & celui qui enregistroit toutes ces demandes. C'étoit un Religieux de la Province Romaine, qui avoit déja assisté à sept Chapitres Généraux, & qui s'étoit fait traîner à Rome, pour

avoir la consolation de voir encore 1587.
celui-ci avant que de mourir. Après avoir baisé les pieds de Sa Sainteté, il lui dit: *Je voudrois bien, Saint Pere, que vous eussiez la bonté de me vouloir accorder la grace de vivre encore dix ans, je vous en serois bien obligé : mais comme cela passe votre pouvoir, & que je ne dois l'attendre que du Ciel, je ne vous demande que des Indulgences à l'article de la mort, dont je me vois fort proche.* Il prononça ces paroles de si bonne grace, que le Pape lui répondit: *Qu'il auroit souhaité de tout son cœur de pouvoir faire ce miracle seulement à cause de lui; mais qu'il devoit se faire justice, & attendre désormais la mort sans chagrin & sans impatience.*

On ne sçauroit s'imaginer jusqu'où alla la folie de la plûpart de ces Moines, dont quelques-uns scandaliserent le Pape, sottement persuadés d'obtenir tout ce qu'ils lui demanderoient, fût-ce même le Chapeau de Cardinal. Les uns demanderent des Archevêchés, les autres des Evêchés, des Abbayes, & les Dignités inférieures de l'Eglise. Il y en eut aussi qui demanderent des Charges affectées à d'autres Ordres, comme celle de Maître du

1587. sacré Palais, dont les Religieux de saint Dominique sont en possession, que vouloit avoir un jeune Bachelier; & d'autres se vouloient faire pourvoir de certains Evêchés dont les siéges n'étoient pas encore vacans.

Si le Pape avoit voulu écouter ceux qui aspiroient aux Offices de l'Ordre, il auroit tout bouleversé daus la Religion : les uns demandoient d'être Provinciaux perpetuels de leur Province; d'autres, Visiteurs pendant toute leur vie en Italie, avec la faculté de visiter telle Province qu'il leur plairoit. D'autres, demandoient des Brefs pour choisir les Couvents qui leur seroient les plus agréables; d'autres, de ne sortir jamais de la Maison du lieu de leur naissance. Plusieurs demanderent de l'argent pour se bâtir des logemens à leur fantaisie; d'autres, des pensions de cent & de deux cens écus, & même jusqu'à trois cens, pour passer plus commodément leur vie. Et enfin, il y en eut un très-grand nombre qui supplierent Sa Sainteté de leur accorder des Brefs pour quitter & abandonner le Cloître

Il se présenta sur la fin un Frere Convers âgé de 60 ans qui en avoit passé

trente à faire la cuisine, & à prendre 1587.
soin de l'office du Couvent des saints Apôtres. Il étoit fort connu du Pape. Ce pauvre garçon lui baisant les pieds en pleurant, lui expliqua en ces termes la grace qu'il avoit à lui demander. » Très-Saint Pere, je suis un misérable Frere Convers, & le dernier de la Religion, qui n'oserois rien esperer des bontés de votre Sainteté; & l'honneur que je reçois de vous voir le chef de l'Eglise, après vous avoir vû simple Religieux, ne me permet pas de rien souhaiter davantage. Un chetif Frere Convers comme moi, ne doit pas se hasarder à demander des graces à un Souverain Pontife comme vous. Cependant puisque Votre Sainteté a bien voulu que je fusse compris parmi ceux qu'elle en daigne aujourd'hui gratifier, je lui demande avec une profonde humilité, la charité de faire une fontaine dans notre Couvent, qui est fort incommodé par la rareté de l'eau, & dont vous avez une parfaite connoissance par l'incommodité que vous en avez souvent reçûe vous-même. «

On dit que ce discours fit pleurer

1587. le Pape ; & la ſuite juſtifiera aiſément cette ſenſibilité. Si-tôt que tous les Religieux lui eurent baiſé les pieds, on les fit rentrer dans la même Salle d'où ils étoient ſortis, afin d'éviter le tumulte & la confuſion, & il leur tint ce diſcours : » Si vos ſouhaits avoient » répondu à mes bonnes intentions, » j'aurois ſatisfait avec plaiſir aux gra- » ces que vous m'auriez demandées ; » mais je me vois obligé, par cette » contrariété, à vous refuſer généra- » lement tout ce que vous deſirez de » moi. Je m'étois attendu qu'aucun de » vous ne ſongeoit à ſon intérêt parti- » culier, & que vous n'auriez eu en vûe » que le bien commun de la Religion : » l'obéiſſance dont vous avez fait le » vœu ne doit-elle pas vous faire re- » noncer à tout ce qui vous regarde ; » & de véritables Religieux peuvent- » ils, en honneur & en conſcience, » ſouhaiter quelque choſe qui ne ſoit » pas avantageux à tout l'Ordre en gé- » néral ? Votre avidité m'a fermé les » mains, & je croirois commettre un » grand peché, ſi j'avois la complai- » ſance de l'entretenir par mes bien- » faits.

Ce fut ainſi qu'il les congédia bon-

x & mortifiés ; & d'autant plus, 1587.
il ne se trouva entre 600. Religieux
un seul Frere Convers qui eût envi-
é l'utilité de la Maison. Le Pape
promit ce qu'il lui avoit demandé,
a son zéle, & le recommanda au
neral.

Tous ceux qui avoient d'abord con-
nné la profusion du Pape, approu-
ent son procedé, quand cette nou-
le fut publiée dans Rome, & com-
:ent qu'il n'avoit eu dessein que de
moquer de la sotte ambition de la
part des Moines. On vit dès le len-
nain Pasquin reprendre un habit de
rdinal, & disant : *que mortifié pour*
·tifié, il valoit encore mieux l'être
is le sacré College, que dans le Cloître.
Cardinal Rusticucci, qui s'étoit
jours douté là-dessus de la fincérité
Sixte, voyant qu'il avoit deviné ce
devoit arriver de cette affaire, dit
uelques autres Cardinaux, *Quicon-*
ne connoîtra pas le Pape, s'y trom-
a infailliblement ; & quiconque le
noîtra, ne s'y fiera qu'à bonnes ensei-
s. L'un desquels lui répondit : *Il*
s a fait l'honneur de nous prendre les
miers pour duppes.

Le Pape donna dès le lendemain

1587. les ordres néceſſaires pour tenir ſa parole au Frere Convers, dont il trouva la demande tellement à ſon gré, qu'il dit devant pluſieurs perſonnes, que cet ouvrage étoit ſi néceſſaire dans ce Couvent, qui ſouffroit beaucoup par la diſette d'eau, qu'il s'étoit ſouvent laſſé à en tirer lui-même pour ſa chambre : & que cette fatigue l'avoit fait pluſieurs fois impatienter contre la profondeur du puits & même contre la Religion ; qu'il étoit obligé à ce Frere de l'avoir fait reſſouvenir du beſoin d'une fontaine dans cette Maiſon, à laquelle il avoit bien penſé avant que d'être Souverain Pontife.

Il alla lui-même ſur les lieux avec un Architecte & un Ingénieur, pour marquer la place de cette fontaine dans l'endroit qu'on jugeroit le plus commode, & donna de la même eau qu'il avoit fait venir de Monte-Cavalle ; & comme les Jardiniers de ce Palais en peuvent aiſément empêcher le cours, les Religieux des ſaints Apôtres ſe ſont accommodés avec eux, moyennant une certaine petite penſion.

Cette eau accommode & embellit merveilleuſement cette Maiſon, dans pluſieurs endroits de laquelle elle eſt

habilement distribuée. Elle forme d'abord un bassin orné des armes du Pape, qui est dans le milieu du Cloître, laquelle se répand en divers canaux. Cette même eau est conduite à l'entrée du Refectoir pour laver les mains; il y en a aussi une partie qui va dans la cuisine, & qui tombe même dans la marmite, dont le cuisinier reçoit un grand soulagement. Ce Couvent est sans contredit celui de Rome qui à la plus grande abondance d'eau, & il en est redevable au zele de ce Frere, qui par son désinteressement toucha la tendresse & la charité de Sixte.

Sa Sainteté établit 15 Congrégations de Cardinaux, comme on le peut voir dans une de ses Constitutions, inserée dans son Bullaire, où elles sont toutes distinctement marquées. Il y en avoit déja quelques-unes d'érigées, qu'il changea tellement, en les renouvellant, qu'on peut avec justice l'en croire l'auteur. Ses Successeurs en ont supprimé quelques-unes; au lieu desquelles en ayant fait d'autres, le même nombre a toujours subsisté; dont le Lectenr ne trouvera pas mauvais qu'on lui fasse ici succinctement le détail.

1587. La premiere Congrégation est celle *du saint Office*, établie d'abord par Paul VI. réformée ensuite par Pie V. & réduite en un bien meilleur ordre par Sixte. Elle s'assemble deux fois la semaine, sçavoir le Mercredi dans le Couvent de la Minerve, où est le Siége de l'Inquisition, que tiennent les Dominiquains; & le Jeudi en présence du Pape, pour les affaires concernant l'Hérésie. Cette Assemblée doit être composée de douze Cardinaux pour le moins, selon le choix du Pape, & d'un grand nombre de Theologiens de divers Ordres de Religieux.

La Congrégation *des affaires des Evêques & des Réguliers*, prend connoissance de tous les démêlés qui arrivent entre les Evêques & leurs Diocésains, tant Séculiers que Réguliers. Le Pape l'établit pour se débarrasser de tous les differends qui arrivent entre les Prélats & leurs Clergés, leur ordonnant de porter leur plainte à ce Tribunal, qui se tient tous les Vendredis dans le Palais du Cardinal qui préside à cette Assemblée, où il y a quelquefois tant de mémoires, de plaintes & de requêtes, qu'il est impossible de les pouvoir lire.

Il érigea auſſi une Congrégation *tou-* 1587.
ant l'exécution des Canons du Concile
Trente, dans laquelle il ſe trou-
oit d'abord beaucoup de difficultés
ont il étoit ſouvent importuné. Cette
ongrégation eſt chargée d'expliquer
Texte des Canons de ce Concile ; &
uand il ſe rencontre quelque point en
onteſtation, touchant la diſcipline
l'uſage de l'Egliſe, en quelque lieu
ue ce ſoit de la Chrétienté, c'eſt à
e Tribunal qu'on doit s'adreſſer pour
n avoir l'éclairciſſement. On s'aſſem-
le dans la maiſon du plus ancien des
ardinaux qui compoſent cette Com-
agnie, quoiqu'il n'en ſoit point le
hef, lequel a la faculté de la con-
oquer. Elle s'aſſemble ordinairement
eux fois la ſemaine, le Samedi & le
eudi.

Sixte établit encore la Congréga-
on *d'Etat*, qui eſt fort néceſſaire pour
eiller au gouvernement de l'Egliſe.
lle eſt compoſée de tous les Cardi-
aux qui ont été Nonces Apoſtoli-
ues, & du Secretaire d'Etat de Sa
ainteté, elle ſe tient le plus ſouvent
n préſence du Pape ; & quand il n'y
eut pas aſſiſter, on s'aſſemble chez le
ardinal Neveu.

1587. La Congrégation *des Rites & Usages*, lui doit encore son établissement. Elle connoît des differends qui surviennent au sujet des Coûtumes, des Cérémonies, des Préséances & des Canonisations des Saints. Le plus ancien Cardinal en est le Chef. Il a soin de la convoquer une fois le mois, & plus souvent s'il le juge nécessaire. Ce droit de convocation appartient à tous les Chefs des Assemblées.

Il institua la Congrégation *des Eaux*, qui a soin des Rivieres, & de l'entretenement des Ponts. Le Pape fit cette Congrégation pour se décharger du soin que lui auroit donné la conduite des eaux, qu'il avoit fait venir à Rome. C'est aussi le plus vieil Cardinal qui en est le Président, & qui la convoque selon les besoins qui se rencontrent.

Outre cette derniere, il en fit encore une pour les Ruës & les Fontaines, dont le Cardinal Camerlingue est le Chef, & qui la convoque dans la maison du plus vieil des Commissaires, quand il le juge nécessaire. On y traite des canaux & des aqueducs, par où les eaux sont conduites à Rome; de la maniere de la distribuer; & de

l'embelliſſement & de la commodité des ruës. Le Pape avoit fait cette Compagnie pour avoir ſoin des nouvelles ruës qu'il fit faire, & voulut enſuite qu'elle ſubſiſtât à perpetuité. 1587.

Il y a encore la Congrégation de *l'Index*, qui a juriſdiction ſur les Livres qu'on imprime, & droit de les cenſurer. C'eſt un Cardinal qui en eſt le Chef, & qui l'aſſemble quand il lui plaît, ſans aucun jour déterminé. Sixte l'érigea à cauſe de l'Imprimerie qu'il avoit deſſein d'établir dans Rome.

Il inſtitua encore la Congrégation *de la Conſulte*, pour le gouvernement de la ſainte Egliſe. Le Cardinal Neveu en eſt le Chef, mais pour un temps ſeulement. Le Cardinal Peretti, neveu de Sixte, y fit paroître une grande pénetration dans les affaires, & ſatisfit tout ceux qui en eurent à traiter avec lui. Cette Aſſemblée eſt composée de ſix Cardinaux, de ſix Prelats, & d'un Secretaire, qui eſt ordinairement dans la confidence du Cardinal Neveu, lequel la convoque dans ſa maiſon le Vendredi de chaque ſemaine. On y traite de tout ce qui regarde le gouvernement de l'Egliſe, & c'eſt à ce

1587. Tribunal qu'ont recours les Vice-Légats, les Gouverneurs & les autres Officiers de l'État, toutefois & quantes qu'il leur arrive quelque affaire extraordinaire & difficile dans la fonction de leurs emplois, sur lesquelles cette Congrégation délibere. Le Sécretaire écrit la Déliberation, qu'il fait signer au Président & aux Prélats qui se trouvent en l'Assemblée. Ils partagent entr'eux les Provinces de l'État de l'Église, & chacun rapporte les affaires de la sienne à l'Assemblée. La Légation d'Avignon, le gouvernement de Benevent dans le Royaume de Naples, & celui de la Ville de Ceneda chez les Vénitiens, ne reconnoissent point ce Tribunal, & les Gouverneurs y ont un pouvoir absolu. L'État & le Gouvernement de Fermo, aussi bien que celui de Spolette, jouissent de la même exemption. Les Prélats de cette Assemblée ont à partager entr'eux les trois quarts des droits du Palais qui montent peut-être en tout à mille écus chacun, & le Sécretaire a le double de la même somme.

L'établissement de la Congrégation appellée *des Griefs & du bon régime*, doit aussi son établissement à Sixte, sous

sous la présidence du Cardinal Neveu. 1587.
Elle connoît des torts & des vexations, sur lesquelles elle ordonne provisoirement. Elle se tient les Samedis dans le même lieu que celle de la Consulte ; l'une & l'autre alternativement. Elle est composée de quatre ou de six Cardinaux, & de six ou huit Prélats, & d'un Sécretaire, qui sont toujours les mêmes que ceux de la Consulte. Toutes ces expéditions en sont signées du Cardinal Neveu, & des autres Commissaires, qui ont les mêmes émolumens qu'à l'autre Congrégation, avec le privilege d'être habillés de violet, & la qualité de domestiques du Pape.

La Congrégation *des Monnoyes* est encore une de celles de l'Érection de Sixte. Elle a la jurisdiction sur toutes les Monnoyes de l'État de l'Église, & regle encore le prix & la valeur des étrangeres, & sur quel pied elles doivent avoir cours dans l'étendue du S. Siége. Cette Congrégation n'est tout au plus composée que de quatre Cardinaux, que le Pape choisit, & de quelques Cameriers. Un de ces Cardinaux, qui en est le Chef, la convoque chez lui selon l'occurrence des affaires.

1587. Il érigea enfin la Congrégation *des affaires Consistoriales*, dont l'etablissement est d'un grand secours aux Papes, & auquel il avoit pensé avant que de l'être. Le Doyen du Sacré Collège en est le Chef; mais elle se tient rarement, & sans aucun jour déterminé, selon les affaires dont Sa Sainteté lui envoye la connoissance, qui sont ordinairement des renonciations aux Évêchés, des taxes sur les fonds Ecclésiastiques, & autres matieres semblables. Le Chef la convoque dans son Palais, quand il y a quelque renvoi. Mais les Cardinaux Neveux, qui font aujourd'hui toutes les affaires, en laissent très-peu aller devant ce Tribunal.

Voilà les douze Congrégations qui subsistent encore, des quinze que Sixte avoit établies, ses Successeurs en ayant retranché trois; au lieu desquelles en ayant érigé trois autres, il y en a le même nombre que sous le Pontificat de Sixte; & l'on croit nécessaire de parler aussi de ces trois dernieres.

Clément VIII. établit la Congrégation de l'Examen des nouveaux Évêques; par le réglement de laquelle ce Souverain Pontife les interro-

geoit lui-même, & particulierement 1587.
ceux qui avoient étudié dans les Loix Civiles. Car pour les Théologiens il en avoit commis l'examen au Cardinal Bellarmin. Cette Congrégation ne se tient que devant le Pape. Il y entre huit ou dix Cardinaux; un certain nombre de Prélats, & quelques Docteurs de diverses Ordres. On y examine les Sujets que le Pape veut promouvoir à l'Episcopat, c'est-à-dire, dans les seules Eglises d'Italie; car les autres Siéges sont exempts de cette formalité. Celui qu'on examine est à genoux sur un coussin devant le Pape, & tous ceux qui entrent dans cette Assemblée, sont en droit de l'interroger : quand il a subi cet examen, le Sécretaire de la Congrégation écrit son nom dans un régistre. Cet examen suffit pour posseder un autre Evêché. Cependant si un Evêque, qui auroit long-temps possédé un Siége étranger, en venoit prendre en Italie, il faudroit qu'il se soûmît à être interrogé, à moins qu'il ne fût Cardinal; le Sacré College étant exempt de ces sortes de dépendances. L'Approbation d'un sujet ne le fait pas encore Evêque; & il est besoin d'y apporter toutes les

1587. formalités suivantes. Il faut avant toutes choses, qu'il fasse sa Profession de Foi entre les mains d'un Cardinal que l'on appelle Proposant, & que le Pape lui nomme, pour le proposer aux autres Cardinaux. On reçoit ensuite le serment des témoins qui doivent déposer de l'état auquel est le Siége qu'il s'agit de remplir, & de la naissance, de la qualité, & des vie & mœurs du Postulant. Après cette information, le même Cardinal ordonne à son Auditeur de faire un Procès verbal, qui soit signé d'un Notaire du Cardinal Vicaire, ou de l'Auditeur de la Chambre. Le Postulant produit en même temps ses Lettres de Docteur, & ses autres Titres & Privileges, s'il en a, comme des Démissoires, Certificats & Lettres d'Ordres. Après cela on entend d'autres témoins pour informer qu'il est né en légitime mariage, que ses pere & mere n'ont jamais été soupçonnés d'aucunes héréfies, & qu'il a trente ans passés, conformément aux Canons du saint Concile de Trente. On fait ensuite une Requête touchant la qualité & le revenu de l'Évêché; en quelle Province en est le Siége, s'il releve immédiatement du Pape, ou s'il

est Suffragant de quelque Archevêché, 1587.
quelle étendue de terre, & le nombre de Villages qui dependent du Diocése; le nombre d'ames, à peu près, dont il est peuplé; la quantité de Monastéres, & quelles Reliques y sont en vénération; le revenu annuel de l'Eglise, le nombre des Chanoines, & les différentes dignités qui en composent le Clergé; s'il y a un Séminaire; combien de Maisons de filles Religieuses; le nombre des Paroisses & des clochers & plusieurs autres choses de même nature.

Le Cardinal Proposant signe ce Procès verbal, & puis l'envoye aux trois Cardinaux Chefs d'Ordres, pour en faire la révision : après laquelle ils le signent, & le renvoyent au même Cardinal, entre les mains duquel il doit désormais demeurer. On préconise le Postulant au premier Consistoire secret, & on le propose au suivant dans un discours Latin, contenant sommairement le Procès verbal de vie & de mœurs. Mais auparavant que le Cardinal Proposant fasse mention du Siége qu'on va remplir, le nouveau Pourvû met entre les mains du Receveur des droits du Sacré Col-

1587. lege deux billets en blanc sig
lui, par lesquels il promet d
tout ce qui appartient au Car
la Chambre Apostolique, au C
& aux Officiers de la Chai
pour ses expéditions. Un jou
la proposition, le Cardinal P
envoye un Extrait du Procès
à tous ses Confreres, pour q
cun se prépare à voir ce qu'i
reprocher au Postulant; lequ
pas plûtôt proposé, que le C
Proposant se tourne vers le P
puis vers le Doyen du Coll
lui demande s'il a quelque
dire contre la proposition. S'il
de s'opposer, il en déclare les
sinon il se leve, & dit sim
qu'il approuve la proposition.
le Pape donne par un Décr
vêché au Postulant, & le C
Vice-Chancelier en prend un
C'est en vertu de ce Décret
Cardinal Proposant remplit &
les billets signés en blanc, & d
blable du Vice-Chancelier, q
pelle contre-scedule, que s'ex
les Bulles. Il appartient de c
Cardinal Proposant quinze du
cent sur le revenu de l'Evê

quand le Pape propose lui-même, ce droit appartient aux Sécretaires Apostoliques. Lorsque l'on propose la personne d'un Cardinal qui n'a jamais été à Rome, il doit payer le même droit; mais s'il est présent, ou qu'il ait été autrefois à la Cour du Pape, il en est exempt. Le nouveau Prélat garde la maison, le matin du jour qu'il est proposé, & il a soin de se faire faire la couronne. Il s'habille en Evêque après qu'il a diné, prend un chapeau bordé de verd avec un cordon de la même couleur, & puis s'en va chez le Pape, auquel il est présenté par le Maître de Chambre, pour lui baiser les pieds. Il porte un Rochet que Sa Sainteté lui met elle-même, & doit ensuite aller visiter tout le Sacré College, en commençant par le Doyen; mais il n'est pas obligé de suivre le rang d'ancienneté dans les visites des autres Cardinaux. Ceux qui sont nommés hors de l'Italie, quand ils sont présens, sont obligés à toutes ces formalités, à la réserve de l'examen; & ceux qui sont absens y peuvent satisfaire par Procureur. 1587.

Sixte ayant introduit la plus grande partie de ces cérémonies, pour la con-

1587. ſervation deſquelles il avoit établi une Congrégation, on a cru devoir un peu s'y étendre. Il eſt vrai que Clément VIII. les a tellement changées, par le retranchement de quelques-unes auſquelles il en a ſubſtitué d'autres, qu'on l'en doit conſidérer comme le Fondateur, qui a travaillé ſur le premier plan du Pape Sixte.

La deuxiéme Congrégation eſt celle de la Propagation de la Foi, inſtituée par Grégoire XV. pour aviſer à tous les moyens imaginables d'établir la Religion Catholique dans toutes les Parties du Monde. Elle s'aſſemble un Lundi de chaque mois, en préſence du Pape; quoique ce ſoit ſouvent dans le Palais qu'elle a fait bâtir. Elle eſt compoſée de pluſieurs Cardinaux, d'un Protonotaire Apoſtolique, du Sécretaire d'État de Sa Sainteté, d'un Juge, qui eſt ordinairement Réferendaire de l'une & de l'autre ſignature, de l'Aſſeſſeur du ſaint Office, & du Sécretaire de la Congrégation.

Tous ceux qui ont la dévotion de faire le voyage de Rome après leur converſion, ſont logés dans ce Palais, qui eſt d'une grandeur extraordinaire, ſitué

ué dans la Place de la Trinité du 1857.
ont. Les pauvres Evêques y ſont auſſi
çus & entretenus de tout ce qui
ur eſt néceſſaire. On y a établi une
nprimerie en toutes ſortes de Lan-
es étrangeres, pour des Breviaires,
s Miſſels & d'autres Livres d'Egliſe
lon l'Uſage Romain.

Urbain VIII. a enfin érigé la Con-
égation *des Immunités Ecclésiaſtiques*,
nt il comprit la néceſſité pendant
'il étoit Nonce, en pluſieurs embar-
s qu'il eut touchant des exemptions,
lesquelles il falloit avoir le ſenti-
ent du Pape, qui renvoyant la con-
iſſance de ces incidens à des Com-
ſſaires, laiſſoit traîner ces ſortes
ffaires en longueur. Cela le fit ré-
dre à y apporter du reméde par l'é-
liſſement de cette Congrégation,
i juge de ce qui doit jouir des Immu-
és de l'Egliſe, & de ce qui n'en doit
s jouir. Elle ſe tient tous les Mardis
ez le plus ancien des Cardinaux qui
compoſent, avec un Auditeur de
ote, un Clerc de Chambre, un Avo-
de ſignature, & un Référendaire de
ne & de l'autre. Le Préſident en gar-
les Sceaux, & a ſept cens écus d'or
penſion.

1587. Pendant que Sixte s'appliquoit ainsi à regler Rome & l'Etat Ecclésiastique, la Reine Elisabeth travailloit avec le même soin à détruire la véritable Religion dans son Royaume. Le Pape voyoit avec une sensible affliction son autorité ruinée dans un Royaume si considérable ; mais son dépit, ni les plaintes qu'il en faisoit devant les Ministres des Princes Etrangers, & dans les Consistoires, ne l'empêchoient pas d'estimer cette Princesse, & d'en dire beaucoup de bien. Elisabeth de son côté avoit aussi une grande estime pour Sixte ; & elle disoit souvent que si elle eût été assûrée que ce Pape eût longtems gouverné l'Eglise, elle auroit cherché des moyens d'accommodement entre son Etat & Rome. Ce qui ayant été rapporté au Pape, il disoit aussi : *Qu'il n'eût rien vû de plus glorieux pour lui, que d'être dans une même Communion avec cette Princesse.*

Il y avoit fort long-tems qu'elle tenoit Marie Reine d'Ecosse prisonniere. Cette malheureuse Princesse étoit fille de Jacques Stuart, cent cinquiéme Roi d'Ecosse ; elle n'avoit eu en partage que les désordres qui affligeoient alors quatre Royaumes ; mais

son incomparable beauté la rendoit digne de régner sur toute l'Europe. 1587.
Elle avoit toujours témoigné beaucoup de zéle pour la Religion Catholique ; & son attachement aux anciens Usages de l'Eglise Romaine, joint au respect qu'elle avoit pour le Pape, lui coûterent la liberté, & ensuite la vie.

Pendant sa captivité, tous les Princes Chrétiens solliciterent Elisabeth, & firent agir leurs Ambassadeurs auprès d'elle pour sa délivrance. Mais leurs soins augmentant encore la jalousie de la Reine d'Angleterre, elle répondoit que Marie étoit déja condamnée, & la fit en effet déclarer criminelle de Leze-Majesté par le Parlement assemblé à Londres. Si-tôt que cette Sentence fut rendue, elle voulut faire voir qu'elle avoit beaucoup moins écouté son ressentiment, que la Justice, & envoya un Ambassadeur en France pour en donner avis au Roi & à la Reine. Elle fit en même temps sçavoir, par une Lettre, la résolution de son Parlement à la Reine d'Ecosse, qui reçut cette nouvelle avec beaucoup de fermeté. Elle remercia celui qui la lui vint annon-

1587. cer avec un visage plein de douceur ; lui fit un présent de peu de conséquence, en s'excusant sur la pauvreté de l'état auquel elle étoit réduite ; témoigna qu'elle sentoit une joie sensible d'apprendre qu'elle alloit bien-tôt quitter un Royaume périssable, pour en posséder un qui ne doit jamais finir.

LE Roi de France sur ces entrefaites, obligé de secourir cette Princesse qui étoit sa belle-sœur, dépêcha Bellievre en Angleterre, avec une instruction qui répondoit à tous les chefs d'accusation sur lesquels la sentence de mort avoit été rendue. Cet Ambassadeur étoit chargé de faire sçavoir publiquement, qu'il avoit ordre de solliciter le salut de Marie au nom du Roi son Maître, & de tous les François.

Quand le Pape eut appris que le Roi Très-Chrétien envoyoit a ce dessein un Ambassadeur, il dit en plein Consistoire, après qu'on eut ordonné des prieres publiques pour cette Reine prisonniere, que les Souverains ne s'engageoient pas dans de si terribles entreprises, pour les laisser imparfaites à la priere d'un simple Ministre ;

& s'entretenant un soir en soupant avec son neveu sur le succès du voyage de Bellievre en Angleterre, il dit : *Je ne sçai pas ce que la Reine Elisabeth a dessein de faire de la Reine d'Ecosse ; mais je sçai fort à quoi je me déterminerois, si j'avois un Roi prisonnier dans mes Etats.* 1587.

Les Cardinaux de la Faction Françoise supplierent le Pape de permettre qu'on fît des prieres de Quarante-Heures dans toutes les Eglises de Rome, pour demander à Dieu qu'il lui plût d'assister de ses graces l'Ambassadeur du Roi Très-Chrétien dans une affaire qui étoit d'une telle importance à toute la Chrétienté. Le Pape y consentit, & donna ordre au Cardinal Vicaire de faire exposer par tout le Saint Sacrement, quoiqu'il jugeât que le salut de cette Reine n'étoit que le prétexte du voyage de Belliévre, & qu'il alloit en Angleterre négocier les affaires plus agréables & plus avantageuses au Roi son Maître ; sur quoi Sa Sainteté ne put s'empêcher de dire au Cardinal Farnese, *qu'il étoit persualé que les choses étoient tout autres qu'elles ne paroissoient.* En effet, on apprit peu de temps après, que cet Ambas-

sadeur avoit inutilement travaillé pour
1587. la Reine d'Ecosse ; & quelques-uns
ajoûterent qu'il n'avoit passé la mer,
que pour animer le Conseil d'Angleterre à sa perte. Ce qui fit dire à un Cardinal, homme de fort bon sens, que personne n'avoit si bien pénétré que le Pape le fond de ce grand mystere.

L'instruction secrette de Belliévre portoit entr'autres choses, de presser instamment la Reine Elisabeth de se servir de l'autorité qu'elle avoit sur le Roi de Navarre, le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne, pour les obliger à conclure la paix. Il étoit encore chargé de découvrir en quelle disposition étoit cette Princesse touchant une Ligue qu'on avoit proposée entre elle & quelques Princes d'Allemagne, & de faire entr'eux un Traité ferme & durable. Cependant Sixte excusoit le Roi de France, en disant: *Que les guerres civiles, qui divisoient alors son Royaume, ne lui permettoient pas de menacer l'Angleterre, & que sa Couronne lui devoit être beaucoup plus chere que celle d'un de ses Alliés.*

L'arrivée de Belliévre ayant arrêté pendant deux mois l'exécution de la sentence rendue contre la Reine d'E-

cosse, on craignit que les offices du Roi de France n'ébranlassent l'esprit d'Elisabeth. Cette inquiétude allarma non-seulement les Ministres Protestans, mais aussi les Catholiques, & particulierement les principaux membres du Parlement: comme Lincestre, Cécile & Vaslingand, lesquels ayant condamné la Reine d'Ecosse, considéroient avec effroi, que si leur Maîtresse venoit à mourir, ses Etats appartenoient sans contredit à Marie, qui ne se verroit pas plûtôt sur le Trône de son ennemie, qu'elle les perdroit sans ressource, tant à cause de l'aversion qu'elle avoit pour les Protestans, que par le ressentiment d'une longue & honteuse prison. 1587

Ces Seigneurs prenant un temps favorable pour faire goûter leurs raisons à la Reine Elisabeth, se plaignirent à elle du mépris qu'on faisoit d'un jugement rendu par tant de Barons & d'autres personnes considérables, & dont le Royaume demandoit l'exécution avec empressement. La Reine croyoit, par ce retardement, témoigner beaucoup de répugnance à ce parricide, & s'en excuser par la peur qu'on lui faisoit de s'attirer la haine de

1587. tous ses sujets; mais enfin vaincue en apparence par ce dernier motif, elle ordonna que conformément à la résolution du Parlement, on dressât l'Arrêt de mort contre la malheureuse Marie.

Burcost Trésorier, & Beley Secretaire du Royaume, furent en diligence le lui signifier au nom de la Reine & du Parlement au Château de Frodinghnie, où elle étoit prisonniere. Elle les reçut avec joye, & leur dit : qu'elle avoit de grandes actions de graces à rendre à Dieu, de ce qu'on l'avoit soupçonnée capable de rétablir la Foi en Angleterre. Elle leur demanda ensuite la permission d'écrire quelques Lettres à la Reine d'Angleterre, au Roi de France & à d'autres, ce qu'elle fit en peu de temps. On a crû qu'elle avoit aussi écrit au Pape Sixte, pour lui témoigner qu'il lui étoit bien glorieux de mourir pour la Religion Catholique, dans laquelle tous les Rois ses Prédécesseurs avoient eu le bonheur de mourir.

Après avoir achevé ses Lettres, elle se prosterna aux pieds d'un Crucifix, & remercia Dieu de toutes les graces dont il l'avoit consolée, au nombre desquelles elle comptoit la mort qu'el-

le alloit bientôt souffrir. Elle prit ensuite une Hostie consacrée, qu'elle gardoit par la permission du Pape Pie V. en reconnoissance de sa fermeté dans la Religion Romaine; ce que Sixte lui avoit aussi accordé, & elle se communia elle-même, les Ministres Protestans lui ayant refusé un Aumônier, en lui disant, qu'elle devroit avoir renoncé depuis longtemps aux folies & aux extravagances de Rome. 1587.

Cependant la Reine Elisabeth étoit terriblement inquiéte; & l'on dit que cette étrange agitation l'ayant une nuit empêché de dormir, une de ses femmes, qui couchoit ordinairement dans sa chambre, se réveilla en sursaut épouvantée par un horrible songe, & s'écria qu'elle croyoit voir couper la tête à la Reine Marie, & ensuite voir aussi tomber celle de sa Maîtresse par un second coup de la même épée. Cette vision effraya si fort la Reine, qu'elle envoya promptement un Courrier à Frodinghnie, avec défenses d'exécuter la Reine d'Ecosse jusqu'à nouvel ordre; mais ce Courrier n'arriva que quatre heures après sa mort, ses gardes corrompus par Lincestre, l'étant venus avertir, avant le point du jour, que

1587. toutes choses étoient prêtes pour le supplice.

Elle sortit de sa chambre, suivie d'un petit nombre de ses domestiques, auxquels elle défendit de troubler par leurs cris & par leurs larmes l'éclat d'un appareil qu'elle regardoit comme sa gloire & son triomphe. Elle entra dans la Salle où l'échafaut étoit dressé, revêtue de ses habits les plus magnifiques : Elle avoit un Chapelet à son côté, & un petit Crucifix attaché sur son cœur, que les Ministres n'oserent, par respect, lui arracher, quoique ces marques de dévotion, qu'ils traitent de superstition & de sacrilége, leur donnassent de l'indignation & du dépit. Ce spectacle fit pleurer tous ceux qui se faisoient violence pour retenir leurs larmes, & la Salle retentit de soupirs & de sanglots, lorsqu'on vit cette Princesse suivie d'un bourreau, n'avoir désormais plus pour Trône qu'un échafaut, d'où elle regarda l'Assemblée avec un visage plus beau & plus guai qu'à l'ordinaire. Elle s'adressa aux Catholiques qui étoient dans cette Salle, & les pria de joindre leurs prieres aux siennes, pour demander à Dieu, qui connoissoit son

innocence, qu'il eût la bonté de faire miséricorde à ceux qui étoient les auteurs de sa mort. 1587.

Elle détacha elle-même son voile de dessus sa tête, & découvrit son col & ses épaules, qui étoient d'une blancheur à éblouir ; & s'étant mise à genoux, en baisant son Crucifix, elle tendit sa tête au bourreau, lequel effrayé du parricide qu'il alloit commettre, ne la frappa qu'en tremblant, & n'abbatit cette tête que du troisiéme coup. On remarqua que ceux même qui hâtoient cette exécution, en furent attendris, & détournerent leur vûe d'un si funeste spectacle. On dit aussi que le bourreau tomba à demi-mort dessus l'échafaut, & qu'on l'emporta en cet état hors de la Salle.

C'est ainsi que Marie Stuart Reine d'Ecosse, acheva une vie remplie de grands exemples de l'une & de l'autre fortune, après une captivité de vingt années, pendant laquelle on la changea seize fois de prison, toujours rigoureusement traitée par ceux qui la gardoient, abandonnée de tout secours & de toute sorte de consolation, à la reserve de quelques Lettres des Papes Grégoire XIII. & de Sixte V. Ce-

1587. lui-ci trouva le secret d'en faire aller deux des siennes jusqu'à elle, dont Elisabeth en surprit une, qu'elle lut plusieurs fois avec plaisir, quoiqu'elle ne fût remplie que de conseils & d'exhortations capables de fortifier la Foi de cette malheureuse Reine, pour la croyance & pour la personne de laquelle Elisabeth avoit une mortelle aversion; mais elle faisoit une estime si particuliere de ce Pape, qu'elle dit à celui qui lui mit la Lettre entre les mains, que la Reine d'Ecosse avoit tort de se plaindre d'une prison, dans laquelle elle goûtoit avec abondance un plaisir qu'elle souhaitoit avec le plus d'ardeur; voulant témoigner par-là, avec combien de passion elle desiroit être d'intelligence avec Sixte, mais qu'elle craignoit que ce commerce ne donnât trop d'inquiétude à ses Sujets.

La nouvelle d'une mort si déplorable fut bien-tôt répandue par toute l'Europe, & le Nonce qui résidoit en France, dépêcha un Courrier exprès pour en donner avis à Rome. Le Pape sortoit de souper, & étoit appuyé contre une fenêtre, lorsque le Cardinal de Montalte lui présenta le paquet du

Nonce. Sa Sainteté regardoit fixement son neveu, pendant qu'il faisoit le récit de cette tragique Histoire, lorsque tout d'un coup frappant de la main sur le bord de la fenêtre, il se tourna en soûpirant du côté de l'Angleterre. 1587.

La Reine d'Angleterre voulant en quelque façon se mettre à couvert de la honte & du reproche honteux à sa mémoire, d'avoir répandu le sang d'une autre Reine, prit le deuil, s'affligea, & se plaignit de son Secretaire, qui avoit contre ses ordres, précipité cette exécution ; elle lui fit faire son procès, & il fut condamné à tenir prison, & à payer de grosses amendes. Mais on rioit de cette grossiere adresse, lorsqu'on voyoit en même temps des feux de joye dans Londres, & qu'on entendoit le bruit des Cloches, en signe de la joye & de l'allégresse publique que causoit cette mort dans toute l'Angleterre. Ce Ministre fit de plus une Apologie qui courut dans toutes les Cours des Princes Chrétiens, par laquelle il justifioit qu'il n'avoit rien fait sans ordre, ni sans sçavoir les intentions de la Reine sa Maîtresse, laquelle s'attira la haine & l'indignation des autres Souverains, pour avoir

1587. si cruellement violé le respect dû à la Majesté Royale.

Comme il n'y a point de lieu dans le monde, où l'on examine de plus près qu'à Rome la conduite bonne ou mauvaise des Potentats, on s'y emportoit avec fureur contre celle d'Elisabeth, & l'on débitoit tous les jours des Satyres & des Libelles, qui la traitoient de scélérate, de barbare & de sacrilége. Les Auteurs de ces ouvrages s'attachoient particulierement à cette douleur de dissimulation & d'hypocrisie, avec laquelle elle avoit répandu des larmes pour un crime qu'elle avoit fait commettre. Sixte, qui ne pouvoit s'empêcher de dire, quand on lui parloit de cette horrible exécution, qu'il n'en auroit pas moins fait s'il avoit été Roi d'Angleterre, défendit, sous peine des galeres, qu'on continuât à déchirer cette Princesse dans des Ecrits outrageans ; disant que quoiqu'elle fût hérétique, on devoit néanmoins avoir du respect pour son rang, & de la considération pour son mérite. Elisabeth en ayant été instruite, redoubla l'estime qu'elle avoit pour Sa Sainteté, & disoit souvent à ses Ministres les plus confidens, que

Sixte étoit un grand Prince, malgré sa qualité de Pape, qui le rendoit son capital ennemi. Et le Duc de Lincestre étant un jour dans une fort bonne compagnie où l'on parloit du Pape, dit qu'il faudroit que la Reine allât demeurer un an à Rome, & que Sixte passât autant de temps en Angleterre; parce que la Reine avoit un secret pour guérir les Romains de certaines superstitions dont le Pape se corrigeroit aussi parmi les Anglois. 1587.

Les Romains s'imaginerent sur cette mutuelle estime, qu'il y avoit quelque correspondance entre le Pape & la Reine, & faisoient mille raisonnemens chimériques là-dessus. Et quoique le grand nombre d'espions, qui étoient dans Rome pour rendre compte à Sixte de tout ce qu'on disoit de lui, les empêchât de parler à cœur ouvert, il y en eut d'assez imprudens & d'assez hardis pour représenter Pasquin en équipage de Courrier, répondant à Marforio, qui lui demandoit où il alloit; *Je vais en Angleterre porter à la Reine des Lettres de Sa Sainteté.* A propos de quoi on disoit communément: *Qu'il étoit beaucoup plus sûr d'être Anglois à Rome, que Catholique en Angleterre.*

1587. Ranuce Farnese, fils aîné de ce grand Alexandre Duc de Parme qui défendoit si glorieusement les intérêts de la Religion en Flandres, entra chez le Pape avec des armes, très sévérement défendues par Sa Sainteté, ce jeune Prince ne croyant pas qu'un réglement de Police dût assujettir une personne de sa qualité. Le Pape, qui veilloit sur sa conduite, n'en fut pas si-tôt averti, qu'il commanda qu'on le fît arrêter. Cet ordre fut exécuté dans l'Antichambre du Pape, lorsque ce Prince lui alloit baiser les pieds. Ce lieu le rendant encore plus coupable, il fut enlevé dans une chaise, & conduit par le Barigel & ses Sbires dans le Château Saint-Ange.

Cet emprisonnement fit grand bruit dans Rome, & consterna étrangement les amis du Cardinal Farnese, & tous ceux qui étoient attachés au Duc de Parme. Ils furent incontinent demander au Pape la grace de ce Prince, au nom du mérite & des services de son Pere, auquel on faisoit un sensible outrage dans la personne de son fils. Ils lui remontrerent que c'étoit une chose honteuse de voir dans les prisons du Saint Siége, pour une cause

si

si légere, & par l'ordre de Sa Sainteté, 1587.
l'héritier d'un Souverain, dans le même temps que son pere combattoit avec tant d'ardeur & de courage, pour conserver l'honneur & le bien de l'Eglise. Ils lui représenterent que les Princes Etrangers n'étoient pas obligés à se soûmettre aux Loix d'un Pays, qui ne sont établies que pour retenir le commun peuple dans son devoir; que la faute de ce jeune Prince étoit plûtôt un effet de sa vivacité que de sa malice; & que quand même il auroit failli avec connoissance de cause, son âge & les services de son pere méritoient que Sa Sainteté lui accordât son pardon.

Sixte leur répondit premierement: » Qu'il aimoit trop à rendre ce qu'il » devoit aux Personnes Illustres, pour » ne pas avoir une estime extraordi- » naire pour celle du Duc de Parme; » mais aussi qu'il avoit une grande aver- » sion pour les gens qui faisoient de » lourdes fautes; qu'il auroit traité » son propre fils, en pareil cas, de » la même maniere que Ranuce Far- » nese; qu'il aimeroit mieux renon- » cer au Souverain Pontificat, & re- » tourner dans le Cloître, que de

1587. « voir méprifer les Ordonnances qu'il » avoit établies ; qu'elles étoient faites pour tout le monde, fans exception ; & qu'une Tête Couronnée » n'avoit plus d'indépendance, quand » elle étoit hors de fes Etats ; que l'âge » ne mettoit perfonne à couvert de la » correction & du châtiment ; qu'il » prétendoit que le Duc de Parme » étoit feudataire du faint Siége ; & » que quand il ne le feroit pas, il fuffiroit de s'être trouvé à Rome contre» venant à fes Ordonnances. « Il les étonna fi fort par toutes fes raifons, qu'ils crurent devoir prendre congé de lui, & laiffer rallentir ce premier feu.

Le Cardinal Farnefe craignant que Sixte ne s'obftinât dans fa premiere févérité, ne fut pas fi-tôt chez lui, que fon inquiétude mortelle, le fit retourner au Vatican, pour redoubler fes inftances, & ne point laiffer le Pape en patience qu'il n'eût obtenu la liberté de fon neveu. Le Pape qui prévoyoit cette preffante follicitation envoya promptement ordre au Gouverneur du Château Saint-Ange de faire exécuter Ranuce, & donna en même tems un billet au Cardinal Farnefe par lequel il étoit

enjoint à ce Gouverneur de lui remettre à deux heures de nuit le prisonnier entre les mains. Sixte ne doutoit pas qu'on ne lui eût déja tranché la tête, & qu'il seroit ainsi livré au Cardinal Farnese ; mais celui-ci prit de si justes mesures, & sçut si bien profiter du temps, qu'il porta lui-même le billet du Pape au Château Saint-Ange, en exécution duquel on le remit sur l'heure en liberté. Il prit la poste dans le même moment, & fit si bonne diligence, qu'il se trouva après trente heures de course dans les Etats de son pere, qui sont en Lombardie. On disoit alors que Sa Sainteté fut piquée jusqu'au vif de l'évasion du jeune Farnese ; mais qu'après quelques réflexions, il n'en approuva pas moins l'adresse avec laquelle le Cardinal son oncle surprit sa vigilance, & trompa le Gouverneur. Il n'est cependant guére vrai-semblable qu'un aussi grand politique eût osé pour si peu de choses, & sans aucunes formes de procès, faire périr le fils d'un Prince Souverain, allié de la Maison d'Autriche, soûtenu par tous les Princes de cette Maison, & Général d'une Armée Espagnole, qui combattoit alors dans les

1587.

1587. Pays-Bas pour le maintien de la Religion.

Le Pape eut cette année, pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté, une fiévre continue, qui lui dura huit jours, dont la malignité fit perdre aux Médecins l'espérance de le sauver. Cette nouvelle n'affligea pas beaucoup les Cardinaux qui demandoient bien plûtôt sa mort que sa guérison, pour reprendre l'autorité qu'il leur avoit ôtée, en faisant lui seul toutes les affaires importantes, & les traitant comme des valets & des esclaves.

La grandeur de son mal ne l'empêchoit pas, dans le déclin de sa fiévre, de s'appliquer à la conduite de l'Etat; & quoique les Médecins lui eussent ordonné de prendre du repos, il n'en faisoit pas moins publier de nouvelles Ordonnances, & faisoit venir tous les jours le Gouverneur de Rome & d'autres Officiers, pour leur faire rendre compte de l'exercice de leurs Charges, & pour leur donner des ordres nouveaux. Son neveu le pria instamment de se reposer pendant quelques jours, en lui remontrant que cette grande application d'esprit le fatiguoit encore plus que son mal; mais il lui répon-

dit : *Sçachez, mon neveu, qu'il faut qu'un Prince ne quitte le commandement qu'avec la vie, semblable au Rossignol, qui chante jusqu'à la mort.* 1587.

Il ordonna sur toutes choses au Cardinal de Montalte de redoubler les espions dans Rome ; parce qu'il falloit prendre le temps de sa maladie pour connoître les esprits mécontens, & pour s'instruire de la haine ou de l'amitié du peuple envers lui. Son neveu exécuta cet ordre ; mais personne n'osoit dire ses véritables sentimens, de crainte qu'il ne feignît d'être malade ; & ceux qui le haïssoient le plus, assistoient comme les autres aux prieres qu'on faisoit pour sa santé dans les Eglises de Rome, où le Saint Sacrement fut exposé pendant huit jours. Il défendit cette dévotion, & dit à son neveu : *Ces Prieres extraordinaires font croire au Peuple que je suis à l'extrêmité, & j'ai intérêt qu'on me croye encore en vie quelques momens après ma mort.*

Il fut un jour pendant cette maladie si abbattu & dans un assoupissement si profond, qu'il sembloit qu'il eût rendu l'esprit. Son Médecin le trouvant dans cette foiblesse qui lui avoit

1587. même ôté la parole, lui toucha au bout du nez, pour voir s'il restoit encore quelque chaleur naturelle. Sixte se sentant touché, se réveilla, comme s'il eût été effrayé de quelque fâcheuse vision; & regardant son Médecin en face, lui dit d'un ton aussi menaçant, que sa foiblesse le pouvoit permettre: *Hé quoi! vous avez la hardiesse de toucher au nez du Pape!* Ce pauvre Médecin épouvanté par ces paroles, crut que le Pape ne le voudroit jamais voir; il s'en retourna chez lui, & se mit au lit, où il mourut d'une fiévre, causée par sa douleur & son désespoir, avant que Sa Sainteté eût entierement recouvré la santé: ce qu'Elle fit en peu de jours, & s'alla faire voir dans les rues de Rome si-tôt que sa fiévre eut cessé.

Cette maladie ne diminua en rien l'exactitude de sa justice; & si-tôt qu'il se porta mieux, il fit exécuter deux pauvres Gentilshommes accusés d'avoir eu commerce avec un célébre bandit, nommé Benedetto Mangone Devali: c'étoit un homme de la lie du peuple, qui se retiroit ordinairement aux environs de Naples, d'où il étoit venu plusieurs fois commet-

tre des meurtres & des brigandages jusques dans l'Etat de l'Eglise. Ayant enfin été arrêté, il fut rompu vif à Naples un Vendredi septiéme jour d'Avril dans la Place du Marché, où il confessa plusieurs crimes, & nomma ses complices, parmi lesquels il avoua que ces deux Gentilshommes lui avoient aidé à éviter les mains de la Justice.

1587.

Le Gouverneur de Rome qui les avoit mis en prison, trouva des preuves plus que suffisantes pour les condamner à la mort : mais la compassion qu'il eut de leurs familles, lui fit retarder l'exécution de la Sentence, pendant la maladie de Sixte, pour donner le loisir à leurs parens de solliciter leur grace. Le Pape n'eut pas sitôt appris ce retardement, qu'il se fâcha contre le Gouverneur, & le menaça de sa disgrace, pour avoir eu tant de tiédeur à rendre la Justice ; & ils eurent la tête tranchée, quoique plusieurs Ambassadeurs se fussent joints à un grand nombre de Chevaliers Romains, parens de ces malheureux, pour obtenir leur vie.

La Cour Romaine fut étrangement consternée du châtiment rigoureux

1587. dont furent punis le Seigneur Bellocchio son Echanson, & Monseigneur Gualterucci, Sécretaire du Collége des Sécretaires Apostoliques, Prélat fort estimé, & d'un grand crédit, pour avoir acquis par ses longs services les bonnes graces & la confiance de Sa Sainteté. Ils furent tous deux condamnés aux galeres avec un Sécretaire. Bellocchio y mourut quelques mois après de douleur, de n'avoir pû trouver de miséricorde à la priere de toute la Cour. Il fut condamné pour avoir dérobé l'Anneau du Pêcheur, qui est le Sceau du Pape, duquel il scella un Bref, dont il avoit long-temps sollicité l'expédition ; & que le Pape avoit toujours refusée, persuadé que cette demande étoit injuste, dont voici le fait. Bellocchio ayant dessein de faire bâtir un Palais magnifique dans son pays, avoit besoin d'une maison, dont le propriétaire ne vouloit pas l'accommoder. Voyant ses mesures rompues, il falsifia un Bref, par lequel il étoit enjoint à cet homme de vendre sa maison ; à quoi il obéit promptement, de crainte de s'attirer l'indignation du Pape, & la donna à beaucoup moins qu'elle ne valoit.

On

On fit le procès à Gualterucci, pour avoir eu part à cette friponnerie ; & le troisiéme fut condamné à la même peine, parce qu'il avoit été informé de tout ce complot, & qu'il avoit aussi sollicité l'expédition du Bref. Le malheur de Gualterucci affligea tout le monde. C'étoit un Prélat rempli de bonnes qualités, & dont le crime auroit été rémissible sous un Pontificat moins exact. Tout le Sacré College avec les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise, & plusieurs personnes de la premiere qualité, demanderent sa grace ; mais le Pape ne voulut pas même les écouter, & dit : » Qu'il étoit « établi de Dieu pour faire justice, & « non pas pour accorder des graces, « dans l'esperance desquelles on com- « mettroit à l'avenir toutes sortes de « mauvaises actions ; qu'il aimoit ses « domestiques quand ils servoient avec « fidelité, mais qu'il étoit le premier « à se déclarer contre eux, si-tôt qu'ils « trahissoient leur honneur & leur de- « voir ; qu'il pardonnoit volontiers les « injures qui ne s'adressoient qu'à sa « personne ; mais qu'il punissoit sans « quartier les outrages qu'on faisoit « au Saint Siege, & qu'il auroit sou- «

1587.

1587. » haité, que le crime dont il s'agissoit » n'eût interessé que lui seul, afin d'en » accorder la grace aux coupables. Gualterucci fut conduit aux galeres, & y demeura jusqu'à la mort de Sixte; après laquelle il en fut incontinent tiré, au grand plaisir de tous ceux qui avoient été touchés de son infortune.

François de Médicis, Grand Duc de Toscane, mourut cette année sans heritiers, & laissa ses Etats à Ferdinand Cardinal de Medicis, son frere, lequel envoya des Ambassadeurs exprès à Rome, pour remettre avec cérémonie son Chapeau entre les mains du Pape, qui l'obligea à faire de riches dons à l'Eglise de Saint Jean de Latran. Ce Prince épousa quelque tems après Christine, fille du Duc de Lorraine. Le Pape ne fut pas fâché de sa renonciation au Cardinalat; car outre qu'il avoit une place à remplir dans le Sacré College, il se voyoit débarrassé d'un surveillant, dont il craignoit l'autorité que lui donnoient son rang & sa naissance.

Etienne Battori, Prince de Transylvanie & Roi de Pologne, mourut aussi cette année après avoir regné environ

neuf ans. Cette mort affligea generalement toute la Chrétienté. Ce Prince étoit fort zelé pour la Religion Catholique, habile dans la guerre, & très-experimenté dans les affaires d'Etat. Il avoit toujours tenu en bride les Protestans, assoupi plusieurs guerres civiles, & regagné par sa valeur le Duché de Sueve & Smolenko, que les Moscovites avoient autrefois conquis sur les Polonois avec plus de finesse que de bravoure. 1587.

Il ne témoigna pas moins de fermeté, lorsqu'en l'an 1584. le Turc lui ayant fait demander, suivant un ancien usage, un certain nombre de Troupes pour faire la guerre au Roi de Perse, il répondit que l'Aigle blanche de Pologne, qui avoit été si longtemps sans plumes & sans vigueur, avoit repris de nouvelles forces, & aiguisé son bec & ses ongles. La fierté de cette réponse empêcha les Infideles de faire, comme par le passé, aucune entreprise sur ses Etats pendant son regne.

Les grandes qualités d'Etienne embarrassoient beaucoup les Polonois sur l'élection d'un nouveau Roi. Ils ne pouvoient se résoudre d'en mettre un

1587. ſur leur Trône d'un mérite inferieur, & qui ne remplît pas cette place auſſi dignement que lui, afin de maintenir le Royaume dans l'état auquel il l'avoit laiſſé. Pluſieurs crurent que l'Empereur Rodolphe ſeroit infailliblement élû, à cauſe que lorſque ſon pere Maximilien le fut par la faveur de la Maiſon d'Autriche, on arrêta que ſon fils Rodolphe lui ſuccederoit immédiatement, & ſans interregne, en cas qu'il vînt à mourir. Ce qui arriva quelque temps après, & ce que l'on avoit auſſi prévû, à cauſe de ſa mauvaiſe complexion.

D'autres crurent que le Duc de Parme auroit grande part à cette élection, comme étant le plus ſage, & l'un des plus grands Capitaines de ſon temps, & ſon oncle le Cardinal Farneſe s'étant acquis beaucoup d'eſtime chez les Polonois, par les grands ſervices qu'il leur avoit rendus pendant qu'il fut protecteur de la Nation. Mais quelques autres étoient d'un ſentiment bien contraire, fondés ſur la contrariété d'humeurs qui auroit pû ſe trouver entre les Italiens & les Polonois, joint qu'il étoit à craindre que la valeur du Duc de Parme ne fût accom-

pagnée de ſeverité & d'orgueil, & que les Turcs ne s'irritaſſent d'avoir pour leur voiſin un Prince à la dévotion des Eſpagnols, qu'ils haïſſoient mortellement. 1587.

Le Vaivode de Tranſylvanie, & le Cardinal Battori, ſon Couſin, prétendoient auſſi à cette Couronne: le premier, qui étoit un jeune homme plein de cœur & d'ambition, ſe flattoit du ſecours du Grand Seigneur, & de celui de ſes richeſſes immenſes; mais d'un autre côté, il lui étoit déſavantageux d'être neveu du défunt Roi, lequel malgré ſon courage, & les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, s'étoit beaucoup plus attiré la crainte, que l'amitié de la Nobleſſe Polonoiſe. Ils ſe plaignoient qu'il n'avoit pas ſuivi dans la diſtribution des Charges & des Honneurs du Royaume, les uſages accoutumés : qu'il en avoit diſpoſé contre le gré des principaux Seigneurs, & que leur pays étant une maniere de Republique, dont le Roi n'étoit que le Chef, il ne pouvoit, que conjointement avec le Senat, déliberer ſur la guerre & ſur la paix, ni faire le procès aux Gentilshommes accuſés de crimes capitaux : ils regardoient ces en-

1587. treprises comme un attentat à leur liberté, & comme une usurpation de toute l'autorité Souveraine. Ces raisons donnoient la même exclusion au Cardinal Battori, étant aussi neveu du feu Roi Etienne. Il avoit d'ailleurs de si grandes qualités pour regner, que plusieurs furent persuadés, que son seul mérite le placeroit sur le Trône, plûtôt que pas un autre des Prétendans.

Le Duc de Ferrare fut mis sur les rangs, c'étoit un grand Prince, & qui avoit en plusieurs rencontres rendu mille bons offices à cette Nation: mais il étoit Italien, & on l'avoit déja proposé dans une autre élection; ce qui rebutoit en celle-ci ceux qui lui avoient autrefois donné leurs suffrages.

Quelques Nobles du Pays se flattoient aussi de l'esperance d'être élûs; mais leur ambition étoit bien chimerique: ils avoient sans doute oublié que les Polonois ne haïssent rien tant que d'obéïr à un de leurs Compatriotes; & il y a plus de six cens ans qu'on en a élu un d'entr'eux: & si l'on ne choisissoit point de Prince Etranger en ce temps-là, c'est que la Couronne n'étoit pas

encore affermie ; que les Loix avoient 1587.
peu d'autorité ; & que les esprits n'étoient pas si rafinés, ni si fiers qu'ils l'ont été depuis. Cependant on n'auroit pas jetté les yeux sur un des Piastes (c'est ainsi qu'on appelle les Gentilshommes d'une famille qui prétend être descendue des anciens Rois de Pologne) en cas qu'on eût voulu couronner un Polonois ; mais sur le Chancelièr Zamorski, qui avoit eu sous Etienne la plus grande part de l'administration du Royaume. Ce Prince le consultoit sur toutes sortes d'affaires, & suivoit les avis de ce Ministre au préjudice des siens. Cette faveur lui avoit acquis tant de crédit, qu'il n'en auroit eu guéres davantage, quand même il auroit été Roi. Sa Cour n'étoit pas moins grosse que celle du Prince ; sa qualité de General des armées servoit de prétexte à la magnificence Royale avec laquelle il vivoit ; & son experience dans les affaires, sa promptitude à prendre & à executer ses desseins, jointes à sa valeur, & à l'amitié que lui portoient les soldats, étoient de grandes dispositions à son élevation sur le Trône.

1587. L'élection ne tomba sur aucun de ceux dont nous venons de parler; & les Factions se réduisirent à deux, dont l'une se déclara pour le Prince de Suede, & l'autre en faveur de Maximilien Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Rodolphe. La generosité de cet Archiduc, sa douceur & son amour pour la Justice lui avoient gagné la plus grande partie du Senat. Cette brigue étant appuyée par le parti des Autrichiens, l'une des deux Factions, le déclara Souverain.

L'autre Faction qui avoit une grande aversion pour les Allemans, dont la Cour auroit été remplie, & qui auroient eu la préference sur les naturels du Pays dans la distribution des graces, craignit, de plus, que l'Archiduc, venant un jour à succeder à Rodolphe son frere, ne joignît la Pologne à l'Empire comme un Etat héréditaire, ainsi qu'en avoient usé ses ayeuls à l'égard des Royaumes de Hongrie & de Bohême, ausquels ils n'étoient parvenus que par la voye d'élection. Ils appréhendoient aussi de choquer le Grand Seigneur, dont la puissance leur paroissoit formidable, en élisant un Prince de la Maison

d'Autriche, dont on a déja remarqué qu'il étoit capital ennemi. Ces raisons les obligerent à élire le Prince de Suede, âgé de vingt ans, de la Maison des Jagellons, dont le nom leur étoit en veneration, à cause des grandes actions d'un de leurs Rois de cette Maison, & qui avoit joint à cette Couronne le grand Duché de Lithuanie. L'argent comptant du Roi de Suede pouvoit aussi les tenter, & quelque-uns crurent qu'il avoit dessein de l'employer à l'union de la Couronne de Suede à celle de Pologne, en faveur de ce fils unique qu'il aimoit tendrement. 1587.

Mais les plus clair-voyans pensoient toute autre chose. Ce Prince pouvoit encore avoir d'autres enfans, & il avoit, de plus, des héritiers de son nom : mais quand ces deux motifs auroient cessé, quelle apparence qu'il eût voulu assurer sa succession aux Rois de Pologne, que la brigue ou le hasard mettent le plus souvent sur le Trône : Ce que l'on peut donc croire de plus raisonnable là-dessus, c'est que les Polonois se vouloient assurer la Lithuanie, à laquelle le Roi de Suede pouvoit prétendre du côté de sa mere,

1587. & qu'en élisant son fils, ils se mettoient à couvert d'une longue & cruelle guerre.

Ils consideroient encore l'impuissance dans laquelle ils avoient toujours été de faire aucun armement considérable, à la reserve de leur cavalerie, & que le Roi de Suede étant en état de mettre en mer une grande flotte, ils se rendoient puissans sur terre & sur mer, & redoutables au Moscovite, qu'on appelloit déja le Dragon du Nord, & avec lequel ils exercent de tout temps une haine irréconciliable.

Ces raisons ayant engagé un des deux Partis à élire le Prince de Suede, les Polonois firent deux élections à la fois; & les deux Princes élûs ayant eu avis de ce qui s'étoit passé en leur faveur, assemblerent ce qu'ils purent de Troupes, à la tête desquelles ils vinrent tâcher de se mettre en possession de cette Couronne, résolus de charger tout ce qui s'opposeroit à leur passage.

Sixte envoya pendant la Diette deux Courriers à l'Archevêque de Naples son Nonce en Pologne, pour lui ordonner de se trouver à l'élection de

Maximilien, & de mettre tout en usage pour la faire réüssir. Il lui enjoignoit néanmoins de ne pas témoigner publiquement cette ardeur, & de se conduire avec autant de discrétion que d'adresse, de crainte de donner du chagrin au Parti Suedois; outre qu'il étoit de l'honneur du saint Siege, de ne se pas déclarer ouvertement pour une affaire, dont l'évenement étoit encore incertain. Il lui marquoit encore de suivre de près les divers mouvemens de l'Assemblée, & en cas qu'il vît le Parti de Maximilien le plus foible, & son élection desesperée, de s'attacher à celui qui le supplanteroit. Ce qui étoit lui dire en termes assez clairs, d'être favorable à l'élection du Prince de Suede. 1587.

Sa Sainteté reçut une joye sensible, lorsque le Nonce lui donna avis que Maximilien étoit Roi; mais ayant appris quelque temps après, que son élection étoit traversée par de puissans obstacles, elle en conçut du dépit contre le Nonce, & lui manda avec chagrin, que les affaires de Pologne n'étoient pas demeurées long-temps aussi tranquilles qu'il l'en avoit assûré, & envoya en même temps vingt-deux

1587. mille ducats d'or à l'Evêque de Nais en Silesie, pour en aider Maximilien, avec ordre d'employer cet argent à ses plus pressans besoins, & de promettre encore à ce Prince des secours plus considérables de sa part.

On croit que si Maximilien se fût venu présenter en diligence, avec plus de monde qu'il n'en avoit, aux portes de Cracovie, Capitale de Pologne, qu'il s'en seroit sans contredit rendu le maître, & que le reste du Royaume auroit été forcé de le reconnoître: mais il arriva trop tard dans la plaine de cette Ville, avec seize mille hommes seulement, vers la my-Octobre de l'année 1587. un jour de Vendredi, qui avoit toujours été malheureux pour lui. Il envoya d'abord donner avis de son élection aux Habitans, & les prier de le recevoir, mais ils lui fermerent les portes, & dépêcherent en diligence au Prince de Suede, pour le presser de venir, en lui remontrant qu'il y avoit du péril à tarder davantage, & que la Cérémonie de son Couronnement étoit marquée au jour de la Fête de Saint Luc. Ils se fortifierent, en l'attendant le mieux qu'ils pûrent; brûlerent quel-

:s maiſons de leurs Eauxbourgs, & 1587.
:nt des retranchemens pour ſe défen-
: des entrepriſes de Maximilien. Il
:ut tous les jours des eſcarmouches
:r'eux & ſes gens, dans leſquelles
Polonois remportoient ſouvent l'a-
ıtage.

Les Ambaſſadeurs du Prince de Sue,
arriverent ſur ces entrefaites, &
nnerent avis que leur Maître étoit à
ıntzic, où le mauvais tems l'avoit
ıpêché d'arriver plûtôt; qu'il étoit
ème obligé de s'y arrêter quelque
nps, pour laiſſer repoſer ſes gens;
qu'ainſi il étoit impoſſible qu'il
t être à Cracovie au jour deſtiné
ur ſon Couronnement, dont il fal-
t remettre la Cérémonie à celui de
nt Martin, onziéme de Novembre.
n leur répondit que c'étoit la coû-
me de couronner leurs Rois le jour
ın Dimanche; qu'on avoit choiſi la
ète de ſaint Luc, parce quelle arri-
it alors ce même jour-là; & qu'il
loit remettre cette Cérémonie au Di-
ınche d'après la ſaint Martin.

Cependant l'Armée de Maximilien,
mpée dans la plaine de Cracovie,
ıffoibliſſoit beaucoup. Ses Soldats
al-vêtus ne pouvoient réſiſter à la

1587. rigueur de l'Hyver, qui étoit extraordinairement froid cette année-là. Le manquement de vin les obligeoit à boire de l'eau ou de la biere fort méchante, qui leur causa un flux de sang accompagné d'une fievre maligne. Cette maladie devenue contagieuse en emportoit tous les jours un grand nombre, malgré les soins du General, qui n'avoit pas où les loger, ni de quoi les nourrir : seuls & uniques remedes contre le mal qui les desoloit.

La mortalité n'étoit pas moins grande dans Petricovie, où le Prince de Suede étant arrivé, un jeune Gentilhomme Polonois, nommé Corfinsk, attaché aux intérêts de Maximilien, lui présenta une lettre de la part de ce Prince Allemand ; avec une valeur & une adresse qui méritent d'avoir part dans cette Histoire.

Ce jeune homme avoit un Oncle, personnage d'un rare mérite, lequel avoit beaucoup de part dans l'amitié du Prince de Suede. Il le supplia d'interceder pour lui, & de témoigner à ce Prince le regret qu'il avoit de s'être attaché à Maximilien, & sa passion pour entrer à son service. Son

Oncle ravi d'acquerir une créature de 1587.
ce mérite à son Maître, fit si bien qu'il obtint son pardon, & la permission de lui venir baiser la main : mais si-tôt qu'il fut introduit, au lieu de rendre cette marque de respect au Prince de Suede, il eut la hardiesse & l'assurance, de lui présenter une Lettre de Maximilien : en lui disant qu'il ne devoit pas être surpris si ce Prince se servoit de ce stratagême : pour lui faire rendre une de ses Lettres en main propre, après lui en avoir écrit cinq ou six qui n'étoient pas venuës jusqu'à lui. Le Prince de Suede s'irrita contre cet insolent procedé, & fit mettre le Polonois dans un cachot, après avoir jetté devant lui la Lettre de Maximilien dans le feu. Quelques-uns disent neanmoins qu'elle ne fut pas brulée, & qu'il la donna sans l'ouvrir à un de ses Secretaires, pour témoigner par ce mépris le peu de cas qu'il faisoit de celui qui l'avoit écrite. Il fit deux jours après mettre le prisonnier en liberté, touché de l'intrepidité de cette action, & de sa fidelité envers son Maître.

Maximilien étant obligé de décamper de devant Cracovie, prit la route

1587. de Petricovie, avec des débris de son Armée, en bonne résolution de rencontrer son ennemi, & de lui livrer bataille, ne croyant pas que les Suedois fussent si forts que lui, quoique leur armée fût de trente mille hommes, & la sienne d'environ de treize mille seulement. Mais soit que ses gens eussent eu du désavantage dans une rencontre avec les Suedois, ou que quelqu'autre secret motif lui eût fait abandonner son premier dessein, il revint sur ses pas pour tenter une seconde entreprise sur Cracovie, dans laquelle il perdit beaucoup de monde, & ne réüssit pas mieux qu'à la premiere.

Se voyant enfin réduit, pour sa sûreté, à demeurer à Bellon, le Chancelier résolut de l'y aller attaquer avec douze mille hommes. Maximilien averti de ce dessein, abandonne son poste, & sortant de Pologne vint à Pilsen, lieu situé sur les frontieres de Silesie, appartenant au Duc de Brigen, le Chancelier l'ayant toujours battu en plusieurs escarmouches, il l'assiegea enfin dans cette Place; laquelle manquant de toutes sortes de munitions, il fut forcé de se rendre prisonnier au com-

ommencement de Janvier de l'année 1587.
588.

Le Chancelier de Pologne ravi d'a-
'oir remporté un si glorieux avantage,
it faire inventaire de tout le bagage de
'Armée Allemande, fit conduire son
risonnier sous bonne garde dans un
ieu commode & honorable, & lui
aissa pour son service douze plats d'ar-
ent, huit assiettes, deux cuillieres
& deux fourchettes. Ce Prince fut in-
ligné de se voir ainsi traité; & sa dis-
grace toucha sensiblement tous ceux
qui en eurent connoissance. La Ville
le Pilsen fut abandonnée à l'insolence
& à l'avarice des soldats, qui la pil-
lerent avec une rage & une cruauté
qui n'avoit point encore eu d'exem-
ple.

L'infortune de Maximilien intéressa
tous les Princes Chrétiens, & plusieurs
Nations particulieres, & principale-
ment la Pologne; laquelle ayant con-
venu de se maintenir en paix, & de
ne se déclarer contre personne, voyoit
avec un sensible déplaisir l'affront que
venoit de recevoir Maximilien, & le
pillage d'une Ville de Silesie, mem-
bre du Royaume de Bohême, par une
Armée Polonoise, commandée par le

1587. Chancelier du Royaume. Mais de tous les Souverains qui déplorerent le malheureux sort de Maximilien, pas un ne le secourut avec tant de promptitude que Sixte, comme on le verra dans le Livre suivant.

Le Pape étoit en ce temps-là fort attentif à ce qui se passoit en France. Il avoit envoyé au Duc de Guise, Chef de la Ligue, une épée semblable à celle que l'Abbé Grimani avoit portée de sa part au Duc de Parme en Flandres. Il donna ordre au Prélat, qu'il avoit chargé de cette commission, d'assûrer ce Prince de sa tendresse, & même de la premiere place dans son cœur. Le Duc de Guise reçut ce present à Paris avec une Cérémonie si éclatante, au milieu des acclamations du peuple, que le Roi Henri III. en eut de la jalousie; quoique le Duc semblât s'opposer avec beaucoup de modestie à tous ces honneurs.

L'état déplorable où la France se voyoit réduite alors par le malheur des Guerres civiles, allarmoit étrangement le Roi Très-Chrétien, & affoiblissoit de jour en jour sa souveraine autorité. Sixte, qui ne pouvoit entendre parler, sans impatience, de l'usure

pation du pouvoir Royal, écrivit à ce Prince, pour l'exhorter à soûtenir courageusement l'honneur de sa Couronne; & à réprimer l'insolence & l'orgueïl de ses Sujets rebelles; & lui remontroit dans sa Lettre, qu'il falloit appliquer le fer & le feu à un mal inveteré, & qu'il ne devoit point ménager le Sang de ses Sujets, qui regorgeoit dans leurs veines. 1587.

Le Roi conserva cette Lettre, qu'il fit voir plusieurs fois au Duc de Guise, & sur les termes de laquelle il fit de sérieuses réponses. Ayant un jour assemblé son Conseil pour aviser aux remedes dont les divisions de la France avoient besoin, il fit lire cette Lettre, pour faire voir à ses Ministres que le Pape étoit dans ses intérêts; mais qu'il n'étoit pas résolu de suivre les conseils violens qu'il lui donnoit, & qu'il vouloit épargner le sang de ses peuples. Tous ceux qui assisterent à ce Conseil, & même les Protestans, furent surpris de voir un Pape porté à répandre le sang d'un Troupeau dont il se disoit le véritable Pasteur. Un de ceux qui suivoient les nouvelles opinions, se leva, & n'étant pas le maître de son ressentiment, dit au Roi;

1587. *Sire, le Pape Sixte, qui a fait une boucherie humaine dans Rome, meurt d'envie qu'on fasse un semblable carnage à Paris; mais il n'est pas surprenant qu'il traite aussi cruellement les Sujets des autres Princes, qu'il a lui-même traité les siens, ni que ses conseils soient aussi inhumains que sa conduite.*

Les Protestans firent quantité de Satyres contre Sixte; au sujet de cette Lettre. Sa Sainteté ayant sçû qu'elle avoit été lûe en plein Conseil, donna ordre au Nonce de s'en plaindre au Roi, & de lui remontrer de sa part, qu'ayant crû lui devoir écrire en véritable pere, il s'étoit expliqué sincerement; mais qu'il n'avoit pas prévû qu'il dût rendre sa Lettre publique, ni se servir de sa plume pour déclarer ses intentions à son Conseil. Le Roi s'excusa là-dessus le mieux qu'il put; mais Sixte ne lui écrivit plus sur ces sortes de matieres, & se contenta de lui faire parler par son Nonce. Le Roi qui ne prenoit pas les affaires trop à cœur, & qui ne faisoit pas grand cas des conseils du Pape, dont l'humeur étoit fort opposée à la sienne, se mit peu en peine de cette désobligeante précaution.

Les Agens du Roi de Navarre qui

étoient en Suisse, pressoient les Cantons Protestans d'assembler des forces, ces, & de les joindre à celles du Roi de Dannemark, du Duc de Saxe, du Marquis de Brandebourg, & du Prince Casimir; lesquels assistés de l'argent de la Reine d'Angleterre, qui leur avoit déja envoyé soixante mille Ducats d'or, avoient dessein de s'opposer aux progrès de la Ligue qu'on avoit faite en France contre les nouveaux Sectaires. 1587.

Theodore de Beze, fameux Prédicant, étoit alors chez les Suisses; & les Hérétiques avoient une grande opinion du faux zele de cette Hérésiarque. Les Agens du Navarrois, pour grossir davantage leurs levées se joignirent à lui, & lui presenterent des Lettres de leur Maître, remplies de bienveillance & d'affection. Ce Ministre embrâsé d'un faux zele pour l'avancement de sa Doctrine, & voulant faire parade du crédit qu'il avoit en ce Pays-là, alla prêcher de Canton en Canton; & son éloquence eut tant de force, que les ordres furent incontinent donnés pour lever les Troupes dont le Roi de Navarre avoit besoin. Beze eut encore l'adresse de faire contribuer les Egli-

1587. ses Protestantes, pour entretenir cette armée, & l'argent de cette quête fut mis entre les mains du Prince Casimir.

Les Cantons Catholiques, qui ne pouvoient souffrir qu'on prononçât seulement devant eux le nom de cet insigne Heresiarque, écrivirent plusieurs fois à Rome à des Prélats & à des Cardinaux, pour leur donner avis du dommage que cet homme faisoit à la véritable Religion, par le soin qu'il prenoit d'entretenir l'union & la concorde entre les Protestans, au préjudice des Catholiques; que sa seule présence redoubloit leur ardeur & leur courage; & qu'il étoit absolument nécessaire d'y apporter quelque remede: mais ces avis ne furent pas écoutés.

On tint sur cette affaire deux Assemblées de Cardinaux en présence du Pape, dans lesquelles il fut arrêté qu'il falloit employer toutes sortes de moyens pour chasser de Geneve Theodore de Beze, afin d'y rétablir la Religion Catholique: que rien ne pouvoit être plus glorieux au Pontificat de Sa Sainteté, que l'expulsion de cet Hérétique qui avoit infecté cette Ville:

de la pernicieuse doctrine de son Maître Calvin, & qui tenoit ses Habitans (quoique la plûpart veritablement Catholiques dans le cœur) assujettis sous le poids d'une autorité tyrannique; qu'il ne falloit épargner ni présent ni promesse pour sauver cette Ville, que son salut contribueroit à l'entiere extinction de l'Heresie dans la France & dans les Cantons Catholiques, parce qu'elle étoit la clef de ceux des Protestans, & le boulevart des Calvinistes de France, lesquels rentreroient dans la Religion de leurs Peres, si cette ressource venoit à leur manquer. 1587.

Quoique ce dessein fût chimérique, le Pape fit venir à Rome François de Salles, qui étoit alors Evêque de Geneve, pour en conferer avec lui. Ce saint Prélat représenta à Sa Sainteté que l'unique secret de se défaire de Beze, étoit de prêter des Troupes au Duc de Savoie pour surprendre & emporter d'assaut la Ville de Geneve; que Beze en étoit le maître absolu; que son adresse & sa prévoyance le mettoient à couvert des entreprises sur sa personne; qu'il ne se communiquoit qu'à des gens qu'il connoissoit de lon-

1587. gue main; qu'il n'avoit point de domestiques de la fidelité desquels il ne fût assuré; que ses Disciples qui le regardoient comme leur Ange Tutelaire, veilloient jour & nuit auprès de sa personne; qu'il ne sortoit point de sa maison qu'il n'en eût cinq ou six à ses côtés, & qu'il ne mettoit jamais le pied hors de la Ville.

Ces raisons & quelques entreprises faites par l'ordre du Duc de Savoye contre la personne de Beze, qui lui causerent beaucoup de dépense, & dont l'inexécution ne lui donna pas moins de chagrin, firent abandonner ce dessein au Pape.

Le Cardinal Sforce chargé expressément par le Duc de Savoye, de solliciter du secours auprès du Pape contre la Ville de Geneve, fut d'avis qu'on exhortât de la part de Sa Sainteté ce dangereux ennemi de l'Eglise de rentrer dans sa Communion, que le Cardinal de Montalte lui en écriroit secretement, & qu'on employeroit quelque Gentilhomme de confiance, qui sous prétexte de voyager en Italie l'iroit voir en passant à Geneve, pour lui representer que rien ne seroit plus salutaire ni plus glo-

rieux

rieux pour lui que son retour à la Religion de ses illustres Ancêtres, que sa personne & sa Maison pourroient peut-être par ce retour être honorées de la Pourpre sacrée, & qu'il étoit né pour faire une grande figure dans l'Eglise & pour en remplir même les premieres Dignités. 1587.

Les Cardinaux & les Prélats qui assisterent à cette Conférence, furent de différens avis, les uns approuvoient cette tentative comme un piége dans lequel donneroit infailliblement l'ambition de Beze, ébloui par l'éclat d'une dignité qui l'égaloit aux Princes Souverains; les autres au contraire soûtinrent que c'étoit déshonorer la Pourpre sacrée que de l'offrir à un Hérétique, qui la refuseroit par la crainte qu'on ne lui manquât de parole; que ce refus lui feroit beaucoup d'honneur dans un parti qui l'admiroit déja à cause de sa qualité de Docteur & de sa profonde doctrine, & que l'exemple d'une telle modération pourroit persuader, que quiconque en est capable, croit & professe l'Evangile dans sa plus grande pureté.

Le Pape, après avoir écouté & pesé les raisons de part & d'autre, dit avec

1587. sa fermeté ordinaire : » Qu'il n'étoit » plus besoin de mettre cette affaire en » délibération, que la distribution des » Chapeaux n'appartenoit qu'à lui seul, » qu'il ne trouvoit pas bon qu'on pro- » posât en sa présence de nouveaux » motifs pour les donner ; qu'il aime- » roit mieux perdre trois Villes de » l'Etat de l'Eglise, que d'introduire » un Hérétique dans le Sacré Collége, » & qu'il seroit à craindre que plusieurs » Prélats ne fissent semblant de quit- » ter la Religion Romaine, pour y » rentrer par cet exemple avec le » Chapeau de Cardinal ; qu'il falloit » prendre patience, & qu'enfin ce » fruit tomberoit quand il seroit mûr, » sans se donner tant de peine à secouer » l'arbre.

Sixte affectoit de traiter les choses qu'il croyoit difficiles par elles-mêmes, ou inutiles au saint Siége, comme si elles eussent mérité son application, pour faire croire à tous les Catholiques que les intérêts de l'Eglise (en quelque pays que ce fût) ne lui étoient pas indifférens. Ce fut en suivant cette maxime, & par complaisance pour quelques Cardinaux scrupuleux qu'il avoit plusieurs fois

assemblé son Conseil sur l'affaire de Genève, outre qu'il avoit dessein de 1587.
rendre service au Duc de Savoye, auquel il étoit d'une grande conséquence qu'une Ville aussi considérable, dont il se prétendoit le Souverain, cessât d'être le boulevart & le centre de l'hérésie.

Mais ce qui déplaisoit alors beaucoup plus au Pape, étoient les bruits que causoit par toute l'Europe la mort funeste de Marie Stuart Reine d'Ecosse, condamnée au dernier supplice par sa cousine Elisabeth, laquelle sans respect du sang ni de son caractere, lui fit couper la tête sur un échafaut. Cette Princesse, suivant les maximes d'une politique si cruelle, n'écouta ni les prieres ni les menaces de l'Ambassadeur de France qu'on envoya promptement à Londres pour empêcher l'exécution de ce parricide, qui fit tant d'horreur à tout le monde, que ses Sujets même Protestans, n'y pouvoient penser sans frémir, ni comprendre le motif qui l'avoit pû forcer à tremper ses mains dans le sang d'une Reine innocente.

Sixte recevoit des avis de toutes parts, de ses espions, & encore plus particulierement de ses Nonces, des

1587. plaintes de toute la Chrétienté sur son indifférence pour la mort de la Reine d'Ecosse, vû son zéle si ardent pour la défense du saint Siége, & pour le maintien de la Religion; & en effet, il paroissoit fort étrange qu'il n'eût fait aucune démarche d'éclat pour venger le sang de cette Reine, & pour consoler les Catholiques. Les Espagnols en murmuroient publiquement & redoubloient leurs importunités auprès de lui, pour en obtenir des secours qui les missent en état de déclarer la guerre à la Reine Elisabeth. Le Pape (comme on le verra dans le Livre suivant) qui n'avoit d'autre dessein, par des raisons plus politiques que dévotes, que de mettre aux mains l'Espagne & l'Angleterre, crut qu'il falloit amuser seulement les Peuples par la publication d'une sévére Censure, & assembla le consistoire pour en délibérer. Il y fit un discours pathétique, dans lequel il s'emporta contre la cruauté de la Reine d'Angleterre (quoiqu'il eût une estime très-particuliere pour elle) il loua beaucoup le zéle du Roi d'Espagne, & déclara qu'il falloit fulminer un anathême contre Elisabeth. Tous les Cardinaux ayant été de mê-

me avis, il fut arrêté que cette Bulle 1587.
d'Excommunication, après avoir été fulminée dans le Consistoire, le seroit dans la gallerie du dehors de l'Eglise de saint Pierre par un Evêque vêtu de noir, qui éteindroit un cierge de la même couleur.

On envoya ordre ensuite à tous les Nonces résidens chez les Princes Chrétiens, d'enjoindre aux Evêques de faire publier cette Bulle par trois Dimanches consécutifs dans toutes les Paroisses de leurs Diocèses, avec le triste appareil des cérémonies les plus lugubres. Cet ordre fut ponctuellement exécuté dans toute l'étendue de l'Etat Ecclésiastique. Le Roi d'Espagne fit faire les mêmes publications dans ses Royaumes avec encore plus de régularité, afin d'obliger ses Sujets à contribuer plus volontiers aux frais de la guerre qu'il vouloit déclarer à la Reine Elisabeth. On tendit de noir la Chapelle de son Palais de Madrid, dans laquelle Sa Majesté Catholique vêtue de noir, & suivie de tous les Grands de sa Cour, fit publier par le Nonce cette Excommunication en sa présence.

Les Vénitiens toujours attentifs aux démarches de la Cour de Rome, ne

1587. crurent pas devoir accorder si-tôt la permission de publier cette Bulle dans leurs Etats. Le Nonce pressé par l'Ambassadeur d'Espagne se plaignit de ce retardement au Sénat : dont n'ayant point reçû de réponse positive, il en écrivit au Pape, qui lui répondit en ces termes : *J'approuve votre conduite, & j'estimerois encore plus votre prévoyance, si vous aviez compris le motif des Vénitiens pour en user ainsi ; ce n'est pas faute de respect ni de zéle pour le saint Siége, mais ils veulent ménager une Nation qui fait du bien quand bon lui semble, & du mal à ceux qui l'ont offensée, lorsqu'ils y pensent le moins.* Le Nonce comprit aisément par cette réponse que la conduite des Vénitiens, à l'égard de la Reine d'Angleterre, étoit assez indifférente à Sa Sainteté. L'excommunication ne fut point publiée dans leurs Etats, & la Reine Elisabeth leur en sçut si bon gré, qu'elle leur en fit faire des remercîmens.

Cette Excommunication ne fut pas si-tôt fulminée à Rome, qu'Elisabeth en reçut l'avis avec une copie de la Bulle. Quoiqu'elle fût bien persuadée de l'estime du Pape, & qu'il n'avoit fait cet éclat que pour satisfaire les Espa-

gnols plûtôt que son inclination naturelle, elle crut devoir faire connoître à 1587.
toute l'Europe qu'elle ne craignoit ni la Cour de Rome ni l'Espagne jointes ensemble, & qu'elle avoit autant d'autorité dans l'Eglise Anglicane, que le Pape dans la Religion Romaine. Elle fit assembler un Dimanche les Seigneurs du Royaume & les principaux Magistrats de Londres dans l'Eglise de Saint Paul, où l'Evêque monté dans le Jubé, publia, au grand regret des Catholiques, une Excommunication terrible contre la personne du Pape Sixte, ses Cardinaux, ses Officiers & généralement contre tous ceux qui avoient eu part à la Bulle fulminée contre la Reine. Il y eut le même jour dans son Palais quatre-vingt tables magnifiquement servies, où l'on but à grand bruit & avec grande allégresse à la santé d'Elisabeth, à la prospérité du Royaume & à la destruction des ennemis de sa Couronne. Le Pape ayant appris cette nouvelle, dit en présence de ses domestiques: *Notre Excommunication n'a ôté ni la vie ni le courage à la Reine d'Angleterre, & voilà tout ce que les Espagnols y gagneront: Dieu veuille même qu'eux & nous n'y perdions pas davantage.*

François-Marie de la Rouere, Duc
1587. d'Urbin, se trouva compris dans les violens desseins que le Pape rouloit dans sa tête. Quoiqu'il eût une grande vénération pour la mémoire de Sixte IV. qui avoit puissamment établi ceux de cette Maison, en leur donnant la Ville & le Duché d'Urbin, il ne pouvoit souffrir qu'on eût démembré du Domaine de l'Eglise cet Etat composé de plus de deux cens Villes, Châteaux ou Seigneuries, bien que ceux de la Rouere ne fissent foi & hommage au Saint Siége; mais ce qui lui tenoit plus au cœur, c'est que ce Duché étoit dans le milieu de l'Etat Ecclésiastique, & dès qu'il fut Pape, il forma le dessein de l'y réunir.

Depuis la mort de Sixte, le Cardinal de Montalte son neveu, n'entretenoit ses amis que des vastes projets de son Oncle, qui se flattoit de vivre au moins dix ans Pape, vû la bonté de son tempérament. Après avoir amassé des sommes immenses & fait de grandes provisions de munitions & de vivres, il devoit entrer lui-même dans le Royaume de Naples, dont il croyoit la conquête infaillible; il dépouilloit ensuite les Princes de la Rouere du Du-

ché d'Urbin, & ceux d'Este de celui 1587.
de Ferrare. Ces deux conquêtes dépendoient de la premiere, qui n'étoit pas si aisée que Sixte se l'étoit imaginé; car outre que Philippe II. n'étoit pas moins habile que puissant, les Neapolitains, qui n'obéissent aux Espagnols qu'avec répugnance, ont encore plus d'aversion pour la domination de Rome; mais, quoiqu'il en soit, si le Pape avoit réussi dans sa premiere entreprise, le Duché de Florence & les autres Etats Souverains de la Lombardie auroient été en grand péril.

Sixte voyant que l'entreprise de Naples tireroit en longueur, se voulut assûrer du Duché d'Urbin, sans l'attaquer à force ouverte. Il y envoya en qualité de Nonce Monseigneur Pignoni, homme entreprenant & fier, sous prétexte de défendre les immunités Ecclésiastiques. Il n'y fut pas si-tôt arrivé qu'il attaqua l'autorité du Duc, en établissant un Tribunal pour examiner la validité des Mariages contractés depuis vingt ans, dans la plûpart desquels il prétendoit qu'on avoit commis des abus. Il faisoit appeller devant ce Tribunal les personnes les plus considérables de cette Principauté, dont il en

1587. II. quoiqu'il eût toujours fait paroître beaucoup d'attachement pour la Maison d'Autriche.

L'Empereur envoya ordre au Duc Savelli, son Ambassadeur à Rome, de négocier avec Sa Sainteté quelques affaires concernant les Eglises d'Allemagne, prétendant avoir une Jurisdiction Souveraine sur le Clergé de ses Etats. Plusieurs Evêques intimidés peut-être par les menaces de la Cour de Rome, ne vouloient pas se soumettre à l'autorité Impériale, & l'Empereur jaloux de ses droits, se plaignit & protesta de maintenir sa Jurisdiction dans toutes les Eglises d'Allemagne ; & sur tout à l'égard des élections de quelques Charges, sur lesquelles le Duc Savelli avoit ordre de s'expliquer & de bien faire entendre à Sa Sainteté les droits & les intentions de Sa Majesté Impériale.

Le Duc Savelli exécuta cet ordre avec autant de ponctualité que s'il n'eût pas connu la hauteur & la délicatesse du Pape à maintenir ses droits aux dépens du repos de l'Eglise. Il lui représenta avec beaucoup de prudence & de force toutes les raisons contenues dans ses Lettres.

Le Pape qui n'en écoutoit point d'autres que les siennes, répondit à Savelli avec aigreur : » Que si la fortune » avoit mis l'épée entre les mains des » premiers Empereurs, leurs Successeurs ne l'avoient portée depuis que » sous le bon plaisir & l'autorité des » Papes, pour défendre la Religion, » non pas pour mettre en piéces les « immunités de l'Eglise ; que les Souverains Pontifes étant Vicaires de » JESUS-CHRIST, & ne tenant » que de lui leur autorité, ne relevoient » aussi que de lui ; & que ne se mêlant » point des affaires temporelles de » l'Empereur, il ne permettroit jamais » que l'Empereur prît connoissance » de celles qui n'appartenoient qu'à » l'Eglise, ni que ses Ministres fussent » soûmis à des Juges Séculiers. » Savelli repartit avec beaucoup de présence d'esprit sur la Charge de Prefet de Rome : » Qu'elle avoit été autrefois » établie par les Empereurs lorsqu'ils » transférerent le Siége de l'Empire en » Allemagne ; qu'ils crurent avoir besoin de laisser à Rome un Officier revêtu de ce caractere, pour maintenir » leurs intérêts, que Sa Majesté Impériale voyant que les Papes depuis

1587.

» Sixte IV. s'en étoient non-seulement
1587. » rendus les maîtres, mais qu'ils en
» avoient toujours même disposé en
» faveur de leurs plus proches parens;
» avoit été prié par le College Electo-
» ral de réparer une breche si préjudi-
» ble à la dignité de l'Empire; qu'il en
» avoit fait porter ses plaintes au dé-
» funt Pape Grégoire XIII. mais que
» sa mort avoit empéché qu'il ne lui eût
» rendu là-dessus ce qu'il attendoit de
» sa bonté & de sa justice.

L'Empereur qui n'avoit pas jugé à propos de poursuivre cette affaire sous le nouveau Pape, du tempérament dont il le connoissoit dès son avénement au saint Siege, la laissa pendant deux ans, pour ne pas essuyer la violence de son premier feu, au bout desquels son Ambassadeur eut ordre de recommencer ses poursuites avec chaleur, & de tirer une réponse positive de Sa Sainteté, pour la faire voir aux Princes Electeurs qui le pressoient de terminer cette affaire. L'Ambassadeur employa toute son éloquence pour représenter au Pape les suites fâcheuses d'un refus; mais Sixte en colere se défit de ses importunités par cette réponse: » Je ne puis comprendre com-

» ment l'Empereur avec toute sa pru-
» dence soûtient si mal son caractere & 1587.
» me veut faire sortir du mien. Il est
» Roi des Romains en Allemagne (je
» l'avoue) mais il n'a nulle autorité
» dans Rome, puisque j'en suis le seul
» Souverain. On se gouvernoit ancien-
» nement suivant des regles & des ma-
» ximes qu'on ne pratique plus aujour-
» d'hui. Il est vrai que la Préfecture de
» Rome appartenoit autrefois aux Em-
» pereurs, parce qu'ils s'étoient injus-
» tement emparés de cette Ville; mais
» le Pape qui en est à présent Empereur,
» doit disposer de sa Préfecture. Je suis
» tellement persuadé de la sainteté &
» de la justice de mon pouvoir, que je
» m'en servirai courageusement contre
« quiconque voudra faire le maître dans
» ma maison.

» L'Evangile ordonne de rendre à
» Dieu ce qui appartient à Dieu, & à
« César ce qui est à César; l'Empereur
» cependant veut envahir ce qui appar-
» tient à l'Eglise, je l'en empêcherai
» bien; & comment prétend-il mériter
» le titre de Défenseur de l'Eglise,
» lorsqu'il veut lui ravir son bien?

Ce démêlé joint au dessein de Sixte sur le Royaume de Naples, anima tou-

te la Maison d'Autriche, c'est-à-dire;
1587. l'Empereur & le Roi d'Espagne contre la personne de Sixte seulement, & sans sortir du respect qu'ils avoient toujours eu pour le saint Siége; & cette modération fut si suspecte, qu'elle donna lieu aux soupçons & aux bruits qui se répandirent sur la cause de la mort du Pape.



LA

LA VIE DU PAPE SIXTE CINQUIÈME,

LIVRE NEUVIÈME.

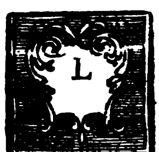
ARGUMENT.

Le Roi de Perse envoye des Ambassadeurs au Pape pour le porter à se liguer avec lui contre le Grand Seigneur. Ambassadeur du Duc de Savoye envoyé à Rome. Il demande du secours au Pape pour l'entreprise de Genève. Conférence entre le Pape & Monseigneur Fabri. Dépit du Duc sur le peu de disposition du Pape à le secourir. Raisons de Sixte pour ne lui pas donner de secours. Armement du Roi d'Espagne contre l'Angle-

terre. Guillaume Alan fait Cardinal. Voyage de Sixte à Civita-Vecchia. L'Electeur de Cologne demande du secours au Pape. Lettre de consolation de Sa Sainteté à Philippe II. Réponse de ce Prince. Sa grandeur d'ame. Canonisation de saint Didace. Différend entre les Ambassadeurs pour la préséance. Autre différend pour la même chose entre les Réguliers. Remède apporté par le Pape. Ouvrages de Piété de sa Sainteté. Son respect & sa vénération pour la sainte Vierge. Il fait rigoureusement châtier quelques insolens, qui avoient attenté à l'honneur d'une fille. Etrange avanture d'un jeune Romain, pour avoir donné un baiser par force à une fille qu'il vouloit épouser. Punition d'un estafier pour avoir éteint la lanterne d'une servante. Institution de la fête de saint François de Paule, & de quelques autres Saints. Soins du Pape pour étendre l'autorité Pontificale. Maximilien d'Autriche prisonnier en Pologne. Le Cardinal Aldobrandin envoyé Légat en ce pays-là. Sa conduite & sa négociation. Son retour à Rome. Il rend compte de son voyage dans le Palais de saint Jean de Latran. Avec quelle affection il est reçu du Pape. Sûreté dans les rues de Rome établie par la sévérité de

Sixte. Il destine trois mille écus par an au rachat des pauvres esclaves Chrétiens de l'Archiconfraternité du Gonfalon. Les Colonnes, quoiqu'assez bien auprès du Pape, n'en peuvent obtenir aucune grace. Rudes paroles du Pape au Gouverneur de Rome. La peur d'encourir sa disgrace, & l'envie de bien faire sa cour lui font exercer sa Charge avec rigueur. Le Pape bâtit la Bibliothéque du Vatican. Grand Théâtre de Belvéder. Degrés de Pie V. ruinés. Longueur de la Salle où sont les Livres. Les plus considérables actions du Pape y sont dépeintes par d'excellens Peintres. Chambre particuliere pour les Manuscrits. Tous les Conciles généraux dépeints au dedans de la Bibliothéque. Le prodigieux nombre de Livres & de Manuscrits. Imprimerie établie par Sixte. Résolution du Roi de France de se défaire du Duc de Guise & du Cardinal son frere. Entretien entre le Roi & le Légat. Sentiment du Pape sur la mort du premier. Le Roi envoye Gondi à Rome pour appaiser le Pape. Raisons alléguées par le Marquis de Pisani, pour adoucir sa Sainteté. Sixte parle de cette action dans le Consistoire avec un violent ressentiment. Il établit une Congrégation pour examiner

cette affaire. L'Evêque du Mans dépê-ché à Rome. Sixte déclare le Roi excommunié. Henri III. assassiné par un Jacobin.

1588. E Roi de Perse engagé dans une guerre sanglante contre les Turcs, qui avoient toujours défait ses armées, cherchoit toutes sortes de moyens pour prendre sa revanche & mettre à son tour la victoire de son côté. Il crut n'y pouvoir mieux réussir qu'en dépêchant des Ambassadeurs au Pape, dont la réputation déja répandue dans les pays éloignés, le faisoit passer pour un Prince d'un grand courage & d'une prudence consommée. Chaabbas (c'est ainsi que s'appelloit le Roi de Perse) espéra qu'un Prince d'un si grand mérite réuniroit facilement tous ceux de la Chrétienté pour attaquer en commun l'Empire Ottoman du côté de l'Europe, pendant que du sien il feroit de nouveaux efforts contre un ennemi si redoutable.

Ses Ministres furent de différens avis sur une proposition si nouvelle, la plûpart craignant que le Pape n'accordât le secours à des conditions préju-

diciables à leur Religion. Il fut cependant conclu qu'il partiroit un Ambassadeur pour Rome. On choisit un des principaux Seigneurs de cette Cour, & d'un mérite extraordinaire, appellé Babakchongord, qui ne fut suivi que de douze personnes, parmi lesquels il y avoit deux Religieux Grecs très sçavans, qui parloient très-bien la langue Latine, & qui servoient même d'Interprétes, quoiqu'il y en eût un en titre qui sçavoit parfaitement l'Italien. 1588.

Cet Ambassadeur se rendit à Rome en quatre mois de marche, & fut reçu par l'ordre du Pape avec un appareil convenable à la grandeur d'ame de Sa Sainteté. Il fit son entrée accompagné d'une magnifique Cavalcade (suivant l'usage de ce temps-là) & régalé superbement dans le Palais qu'on lui avoit destiné. Cet Ambassadeur avoit une grande barbe qui le rendoit vénérable (contre la coutume de sa Nation.) Les gens de sa suite étoient beaux & bien faits, à la réserve de son Sécretaire, qui étoit d'une taille très-petite, mais d'une si grande capacité, qu'il étoit nommé pour Ambassadeur lui-même, en cas que

1588. donné dans Rome ; & l'on continua pendant plusieurs jours de régaler ces Etrangers chez les Cardinaux & les plus grands Seigneurs Romains avec beaucoup de magnificence.

Le Pape choisit Monseigneur Gamba Forta, l'un de ses Cameriers, pour négocier avec l'Ambassadeur de Perse. Ce Prélat rendoit compte au Cardinal de Montalte de toutes les propositions du Roi de Perse, & des raisons qui devoient engager Sa Sainteté à faire prendre les armes à tous les Princes Chrétiens, sur les bras desquels tomberoit indubitablement la puissance Ottomane, & que l'Empereur des Turcs tourneroit ses armes du côté de l'Europe si l'Empereur son Maître s'accommodoit avec lui ; qu'il s'engageoit de ne point quitter les armes que du consentement de tous les Princes ligués. Il demandoit de plus que ceux qui se trouvoient les plus intéressés entrassent les premiers en campagne. Il est constant que cette conjoncture étoit très-favorable aux Chrétiens pour garantir l'Europe de la désolation dont elle étoit menacée ; mais outre qu'il étoit dangereux de prendre trop de confiance dans les avances d'un autre Prince

Prince infidelle, les affaires de l'Europe étoient dans une situation qui ne permettoit pas d'accepter les propositions du Roi de Perse; & en effet, le Pape n'étoit occupé que de son dessein sur le Royaume de Naples, & ne songeoit qu'aux moyens de surmonter tous les obstacles qu'il pourroit trouver en son chemin. Les deux plus surs de ces moyens étoient d'amasser beaucoup d'argent, & de susciter de nouvelles affaires à l'Espagne. Le Roi Philippe étoit déja occupé dans les Pays-Bas contre les François, & songeoit néanmoins à déclarer la guerre aux Anglois. L'Empereur n'étoit pas moins embarrassé de son côté. Les Vénitiens ne vouloient point tirer avantage de ces brouilleries, & sembloient applaudir de loin aux secrets desseins du Pape, pour en faire plus commodément leur profit. L'Ambassadeur de Perse ayant demeuré deux mois à Rome aux dépens de la Chambre Apostolique, prit son audience de congé, dans laquelle le Pape lui témoigna, *qu'il étoit très touché de voir tous les Princes de l'Europe hors d'état d'entrer dans l'alliance que souhaitoit le Roi son Maître, pour le salut*

1588.

1588. *duquel & la prospérité de son Royaume; il demanderoit à Dieu toutes les choses dont il avoit besoin.* L'Ambassadeur partit avec cette réponse, chargé d'honneurs & de présens.

Peu de jours après le Pape fit faire le procès & condamner un homme à la mort, dont l'avanture mérite une place dans cette Histoire. Il s'appelloit Moni, étoit de Syracuse & Chirurgien de profession. Il épousa à l'âge de 25. ans une femme qui lui apporta un peu de bien, mais il ne fut que trois ans avec elle, & s'en alla à Naples, où il se maria avec une Courtisanne qui avoit plus de dix mille écus de bien. Après avoir aussi vêcu trois ans avec elle, pendant lesquels il mangea tout son bien, il la quitta & vint à Venise, où après deux mois de séjour il eut l'adresse de se faire aimer de la veuve d'un Tailleur mort depuis peu, & qui lui avoit laissé quatre mille écus. Cette femme qui crut avoir fait une espece de fortune en épousant un homme d'un état plus relevé que celui de son premier mari, mit ses quatre mille écus entre les mains de cet affronteur, qui ne demeura que trois mois avec elle, & vint à Rome avec

tout l'argent qu'il lui avoit volé. Il avoit quelques secrets qui le firent passer pour un Médecin Empirique, & qui lui acquirent de la réputation. Il ne fit aucune attention sur la sévérité du Pape ; s'embarrassant encore moins de trois femmes qu'il avoit déja trompées, il changea de nom pour en épouser une quatriéme riche de vingt mille francs, résolut de s'en retourner à Syracuse, & d'y passer le reste de sa vie avec elle ; mais Dieu permit que le frere de la femme qu'il avoit épousée à Venise, entra dans l'Eglise saint Pancrace dans le temps qu'il alloit recevoir la Bénédiction Nuptiale. Il le reconnut d'une maniere à ne s'y pouvoir tromper, & l'ayant suivi de loin jusques dans la maison où il remena sa nouvelle épouse, il fut avertir le Gouverneur de Rome de ce qu'il avoit vû, lequel fit arrèter l'époux dans le moment qu'il s'alloit mettre au lit. Le Pape, auquel on avoit rapporté cette avanture, eut la curiosité d'interroger cet imposteur, qui fut assez imprudent pour demeurer d'accord de ces quatre mariages.

1588.

» J'avoue, très-Saint Pere, lui dit-
» il, qu'ayant pris ma premiere femme

1588. » à Syracuse sans la connoître, je la » trouvai d'une humeur si terrible, que » je fus contraint de l'abandonner. Je » vins à Naples où j'en pris une autre ; » mais elle menoit une vie tellement » scandaleuse, que je la quittai sans lui » dire adieu. Je me retirai à Venise, » où le hasard m'en fit épouser une troi- » siéme si bisarre & si capricieuse, que » je crus m'en devoir séparer. J'en » épousai hier une quatriéme que je ne » connois que depuis quelques jours, » & que je ne crois pas non plus garder » long-temps.

Sixte lui répondit, que *puisqu'il n'y avoit pas assez de femmes dans ce monde pour en choisir une telle qu'il la vouloit, il falloit le faire passer dans un autre pays, où il y en avoit infiniment davantage ;* & donna ordre au Gouverneur de Rome de le faire pendre ; ce qui fut exécuté dès le lendemain.

Charles-Emanuel, Duc de Savoye, envoya au commencement de cette année, un Ambassadeur extraordinaire à Rome, sous prétexte de rendre l'obédience à Sa Sainteté ; mais c'étoit en effet, pour lui demander du sécours pour reprendre Geneve, Ce Prince voulant faire ses derniers efforts pour

venir à bout de cette entreprise, du succès de laquelle il se flattoit, appuyé de la nouvelle alliance qu'il venoit de faire avec l'Espagne & la France, étant hors d'état de s'y opposer. 1588.

Sixte reçut cet Ambassadeur avec beaucoup d'honneur & d'amitié, par l'estime qu'il avoit pour la Royale Maison de Savoye, qu'il appelloit l'avant-mur de l'Italie, & la gloire des Etats de ce pays-là. Mais quoique Sa Sainteté témoignât un grand zéle pour le recouvrement de Geneve, la peur de s'engager dans une trop grande dépense, l'intérêt que les Cantons prenoient dans l'indépendance de cette Ville, ou la difficulté de l'entreprise, l'empêcherent de s'expliquer ouvertement; & il répondit en termes ambigus, *que le dessein du Duc de Savoye étoit juste & raisonnable, mais qu'il ne falloit pas le précipiter, de crainte de s'attirer quelque nouveau malheur qu'on n'auroit pas prévû.*

François Fabri, originaire de Geneve, étoit alors à Rome. Pierre Fabri son pere, dont la famille étoit depuis plus de deux cens ans une des premieres du pays, s'y étoit acquis par son mérite une grande considération. Le

1588. Pape voulut sçavoir de François quelque chose de particulier de cette Ville, & l'on crut qu'ayant été informé dans plusieurs conférences secrettes qu'il eut avec lui, des prétentions de l'Evêque contre les droits du Duc de Savoye, il diminua beaucoup de sa premiere chaleur pour ses intérêts; & qu'après diverses négociations, dont le Comte d'Olivarez Ambassadeur du Roi d'Espagne avoit été chargé pour réchauffer Sixte, il répondit à ce Ministre; que si la guerre de Geneve étoit purement une affaire de Religion, c'étoit à lui de l'entreprendre en qualité de Chef de l'Eglise; mais que s'il n'étoit question que d'intérêts d'Etat, il ne pouvoit en conscience employer l'argent du saint Siége pour la querelle d'autrui.

Le Duc averti de cette réponse, s'emporta contre la Cour de Rome, & contre la personne du Pape, & dit avec sa vivacité, augmentée par les mouvemens de sa colere; *Que Sixte aimoit mieux répandre à Rome le sang des Catholiques, que celui des hérétiques à Geneve; & qu'il valoit beaucoup mieux sous son Pontificat aller au Prêche qu'à la Messe, puisqu'il donnoit aux Protestans ce qu'il ôtoit aux Catholiques Romains.*

Il ordonna ensuite à son Ambassadeur de sortir au plus vîte de Rome, & d'abandonner une Cour qui se sentoit déja du venin des nouvelles opinions; & lui manda que s'il ne pouvoit réduire Geneve par les motifs & par les voyes de la Religion, qu'il en viendroit à bout avec le tranchant de son épée, à la force de laquelle il ne croyoit pas que certains Prêtres eussent la hardiesse de s'opposer. 1588.

Pendant les divers mouvemens de cette importante négociation, le Comte d'Olivarez eut plusieurs conférences avec l'Ambassadeur de Savoye; & l'ayant accompagné à son Audience de congé, il lui tint ce discours en allant au Vatican: *Il est désormais inutile, Monsieur l'Ambassadeur, que votre Maître compte sur le secours de Rome pour la prise de Geneve; les Gens d'Eglise sont tout autrement faits que les autres; Geneve devenue République, assurera bien plus le repos des Etats voisins, que si le Pape s'en étoit rendu le maître; & les Princes Ecclésiastiques vallent beaucoup mieux de loin que de près: Je connois l'état des affaires, & je ne sçai que trop de quelle humeur est le Pape pour l'avoir long-temps pratiqué, & entr'au-*

1588. *tres sur les affaires d'Angleterre.*

Mais pour revenir aux affaires de ce pays-là au sujet desquelles le Comte d'Olivarez se plaignoit du Pape, il faut sçavoir qu'au commencement de l'année 1587. Sixte avoit tellement irrité le Roi d'Espagne contre Elisabeth, que ce Prince s'engagea dans une grande entreprise sur l'Angleterre. Sa Sainteté lui avoit écrit de sa propre main, contre la coutume des Souverains Pontifes; & lui remontroit, que le titre de Roi Catholique qui l'élevoit au-dessus des autres Princes Chrétiens, & l'amitié qu'il conservoit encore pour des peuples sur lesquels il avoit quelque temps regné, le devoient porter à venger les outrages que souffroient en ce pays-là les Catholiques & la véritable Religion, & s'offroit de contribuer aux frais de la guerre. Il promit de plus au Comte d'Olivarez, que si-tôt qu'il auroit des nouvelles que l'armée du Roi son Maître auroit débarqué en Angleterre, il donneroit trois millions de livres pour soutenir cette expédition. Ce Ministre fit tous ses efforts pour lui persuader d'en donner au moins la moitié comptant; & le Duc de Parme envoya ex-

près le Comte de Césis à Rome pour solliciter la même chose : mais Sixte se tint ferme, & leur dit, qu'il ne débourseroit pas un sol, que les Espagnols n'eussent mis pied à terre dans l'Isle. 1588.

Il crut même pouvoir détourner le Roi Philippe de lui demander de l'argent, en donnant à sa priere le Chapeau de Cardinal à Guillaume Alan de la Maison de Lanclastre le 7 Avril de l'année 1587. C'étoit un personnage qui avoit rendu de grands services à la Foi en Angleterre, & qui avoit déja refusé par modestie la Pourpre Sacrée que Grégoire XIII. lui avoit offerte. Sixte l'obligea de la recevoir de lui, en le déclarant, conformément à la volonté du Roi d'Espagne, Légat en Angleterre, ainsi que l'avoit été sous le regne de Marie son épouse, le Cardinal Regnault de Polus. Le Pape écrivit en même temps à ce Prince, & lui mandoit que cette promotion rendant son entreprise publique, il devoit en diligence embarquer son armée, & faire au plûtôt une descente, pour empêcher qu'on ne redoublât les mauvais traitemens qu'on faisoit aux Anglois Catholiques.

Ceux qui eurent assez de pénétration

1588. pour éclaircir ce myſtere, crurent que le motif de la Religion n'avoit pas été le plus preſſant auprès de Sa Sainteté pour exhorter le Roi d'Eſpagne à paſſer en Angleterre ; mais qu'il avoit ſeulement voulu l'engager dans une guerre longue, difficile & douteuſe, afin de prendre ſon temps pour exécuter plus facilement ſes deſſeins.

Ils rouloient toujours ſur la conquête du Royaume de Naples, qu'il s'étoit fortement miſe en tête dès ſon avénement au Pontificat. Ce pays épuiſé d'argent, de Soldats & d'Officiers, étoit en proye au premier qui l'auroit attaqué à l'improviſte ; & le grand armement qu'on faiſoit pour envahir l'Angleterre, en avoit effectivement enlevé la fleur de la Nobleſſe, & preſque tout l'argent comptant.

La Flotte du Roi Catholique pour cette expédition étoit compoſée de 150 Navires, ſans compter un nombre prodigieux de moindres petits vaiſſeaux. Il y avoit deux mille canons, avec une abondance de toutes ſortes de proviſions & de vivres, & la Milice étoit compoſée de vingt-trois mille hommes. Le Duc de Médina Sidonia, qui en étoit le Géné-

ral ; s'étant mis à la voile, prit la route d'Angleterre, & rencontrant plusieurs fois en son chemin le fameux Corsaire DRAK, que la Reine Elisabeth avoit pris à son service pour commander l'Armée qu'elle opposoit à celle des Espagnols, pour la levée de laquelle elle avoit mis ses pierreries en gage. Ces deux Flottes se canonerent deux ou trois fois, mais il n'y eut point de combat général, soit que le Duc de Médina, qui n'étoit pas un grand homme de mer, se méfiât d'un mauvais succès, ou que n'en ayant pas l'ordre, il n'eût voulu en venir aux mains qu'avec assûrance de combattre les ennemis. Quoique c'en soit, les deux Armées se séparerent sans combattre, & celle d'Espagne qui fut surprise par une tempête terrible, dans laquelle plusieurs de ses Vaisseaux furent engloutis, eut peine à se sauver dans ses Ports. 1588.

Sixte sur ces entrefaites étoit allé en personne à Civita-Vechia, suivi d'un nombreux cortége, & de la plus grande partie de la Cour de Rome, où il bénit avec grande solemnité les seize Galeres qu'il venoit de faire bâtir (comme on a vû ci-dessus) pour le

service de l'Eglise. Tous les Princes
1588. d'Italie, qui le connoissoient capables de grands & de vastes desseins, en prirent jalousie, & entre autres les Espagnols. Ce qui obligea le Viceroi de Naples de renforcer les garnisons de ses frontieres, & d'envoyer plusieurs espions à Civita-Vechia pour observer les démarches de Sa Sainteté, laquelle ordonna que ses Galeres fussent prêtes au plûtôt, & munies de toutes les provisions nécessaires pour l'exécution de quelque considérable entreprise: elle visita les fortifications de la Place, & en ordonna de nouvelles dans les lieux qu'elle ne croyoit pas encore assez forts, & redoubla par ces travaux les troubles & les défiances des Espagnols.

Si-tôt que le Pape fut de retour à Rome, le Comte d'Olivarez lui présenta une lettre de l'Electeur de Cologne, par laquelle il se plaignoit qu'il n'avoit pas seulement perdu plusieurs bonnes Places de son Etat, mais qu'il étoit en péril de voir Cologne même au pouvoir de ses ennemis; contre les armes victorieuses desquels il avoit recours à la protection de Sa Sainteté Le Duc de Baviere, que le Pape

estimoit beaucoup, lui écrivit aussi en
faveur de cet Electeur, qui étoit son 1588.
frere, dont il ne lui recommandoit
néanmoins pas tant les intérêts que ceux
de la Religion, menacée en ce pays-là
d'une ruine totale, les Protestans s'y
étant rendus maîtres de toute la campagne.

Sixte promit à son ordinaire d'assister ce Prince, c'est-à-dire, après avoir apporté beaucoup de conditions & de clauses à cet engagement. Il ordonna cependant de mettre sur l'heure cent mille francs entre les mains de l'Ambassadeur d'Espagne, pour les faire tenir à l'Electeur, qui levoit quelques Troupes en Allemagne, & fit réponse à ce Prince, pour l'animer à se bien défendre, & l'assûra que l'Armée de Flandres commandée par le Duc de Parme iroit aussi à son secours.

Le Pape avoit écrit au Roi Philippe une lettre de consolation sur la perte de son Armée navale, si-tôt qu'il eut appris ce naufrage; mais les plus habiles crurent qu'il songeoit moins à prendre part au chagrin de Philippe, qu'à lui ôter de l'esprit la pensée de le faire contribuer à réparer sa Flotte. Et en effet, il en rejettoit le malheur sur le

rir dans cette occasion ; & comme ce
1588. Prince méprisoit avec fierté les choses dont il prévoyoit ne pouvoir venir à bout ; il finit sa réponse au Pape par quelques reproches sur son peu de zéle pour les intérêts des Princes Catholiques qui défendoient ceux de la Religion avec tant d'ardeur, & lui disoit que la perte de son Armée navale leur devoit être commune, puisqu'il n'avoit entrepris cet armement qu'à la sollicitation de Sa Sainteté ; qu'il avoit au moins l'honneur d'avoir perdu sa Flotte au service de l'Eglise de JESUS-CHRIST ; que ce malheur devoit plus coûter de larmes à cette Mere commune des Fidéles, qu'à lui-même ; qu'il étoit désormais résolu de laisser agir Sa Sainteté pour sa défense, & lui promettoit de ne plus prendre désormais les devants, mais qu'il se contenteroit de le suivre.

Il voulut, sans doute, lui faire entendre par cette réponse, qu'il étoit instruit de son dessein sur le Royaume de Naples ; mais que ce projet ne lui donnoit pas la moindre inquiétude, quoiqu'il fît de grands préparatifs de guerre, & qu'il amassât beaucoup d'argent pour en venir à bout,

&

& que malgré la disgrace de sa Flotte il avoit encore assez de courage & de force pour défendre son Royaume contre qui que ce fût qui le voulut envahir. Le Comte d'Olivarez, qui observoit avec toute son application la conduite du Pape, lui dit dans un entretien qu'il eut avec lui, après lui avoir présenté la lettre du Roi son Maître, que Sa Majesté Catholique regagneroit aisément ce qu'elle avoit perdu en voulant conquérir de nouveaux Royaumes, sur ceux qui oseroient entreprendre sur les siens. 1588.

Le Nonce résident à Madrid fit encore sçavoir à Sixte, par une lettre particuliere, avec quelle grandeur d'ame Philippe avoit soutenu le désastre de ses Vaisseaux. Le Pape ayant lû cette lettre, se tourna vers quelques-uns de ses plus familiers domestiques, & leur dit: *De toutes les grandes qualités du Roi d'Espagne, je n'envie que sa fermeté dans les disgraces.*

Cependant sa modération dans la bonne fortune n'étoit pas moins admirable. Lorsqu'un Courrier lui vint apporter la nouvelle de la Victoire remportée sur les Turcs l'an 1571. par Dom Jean d'Autriche son frere natu-

1588. rel, qui commandoit l'Armée Chrétienne, tous les Seigneurs de sa Cour, qu'il traitoit avec le plus d'amitié, coururent dans sa chambre, où il lisoit alors la vie de l'Empereur Charles-Quint son pere. Ils crurent le trouver sautant de joye, & dans des ravissemens dont il ne seroit pas le maître; mais il n'en témoigna pas le moindre, & après avoir entendu le récit de ce combat mémorable, il dit froidement en haussant les épaules, *que Dom Jean avoit beaucoup hasardé*, & continua sa lecture.

Aussi quand le Courrier qui lui venoit apprendre le naufrage de son Armée navale, arriva à la Cour, Christophe de Mourra, & Jean Idasquez, qu'il aimoit l'un & l'autre depuis très-long-temps, se trouverent par hasard dans son antichambre. Ils jugerent d'abord à la mine du Courrier, qu'il n'avoit pas de bonnes nouvelles à annoncer au Roi : mais si-tôt qu'ils eurent appris le détail de cette horrible tempête, & ce qu'elle avoit fait périr d'hommes & de vaisseaux, ils furent tellement consternés, qu'ils ne voulurent se charger, ni l'un ni l'autre, d'introduire le Courrier, & d'autant

moins que le Roi attendoit tous les jours des nouvelles de cette Flotte pour envoyer quelques ordres nouveaux à celui qui la commandoit. Mourra à la fin se chargea de cette périlleuse commission, qu'Idasquez lui céda avec joye, & ne fut pas si-tôt entré dans la chambre de Philippe, que ce Prince remarqua sur son visage un désordre & une émotion dont il lui demanda le sujet. Ce Ministre s'approcha, & lui dit en lui présentant le Courrier, que sa Flotte avoit reçû quelque échec. Le Courrier lui en ayant fait le détail tout au long, il répondit sans s'émouvoir, aprês l'avoir paisiblement écouté : *Je l'avois envoyée pour combattre une autre Flotte, & non pas contre les vents ni contre les flots* ; & reprenant une plume qu'il avoit quittée au commencement de ce récit, il se remit à écrire aussi tranquillement qu'auparavant. 1588.

Mourra surpris de l'intrépidité de ces paroles, vint rejoindre Idasquez, qui l'attendoit avec inquiétude ; lequel lui ayant demandé de quelle maniere le Roi avoit reçû cette nouvelle, Mourra lui répondit en riant : *Il n'a pas témoigné s'en soucier beaucoup,*

1588. *& je m'en soucie encore moins que lui.*

Il y avoit déja long-temps que le Roi d'Espagne sollicitoit la Canonisation de saint Didace d'Alcala, & qu'il s'étoit engagé d'en faire la dépense, par la dévotion qu'il lui portoit à cause qu'il étoit Espagnol. Le Pape de son côté y donnoit les mains par la raison que ce Saint étoit de l'Ordre de saint François. Mais quoique cette affaire fût sollicitée avec empressement de la part de ce Prince, la Cour de Rome, qui fait ordinairement ses expéditions avec lenteur, ne s'en hâtoit pas davantage, & travailloit entre autres avec beaucoup de négligence au procès-verbal des miracles que Didace avoit fait pendant sa vie.

On crut communément alors, que le malheur de l'Armée navale Espagnole, auroit fait oublier à Philippe les soins de cette Canonisation, & qu'ayant besoin d'argent pour réparer ce dommage terrible, il s'épargneroit les frais d'une pareille cérémonie. Le Pape étoit aussi de ce sentiment. Mais on fut bien surpris lorsque l'on sçut que Philippe avoit renvoyé ordre au Comte d'Olivarez, la même semaine qu'on lui avoit annoncé

ce malheur, de se joindre aux Cardinaux de la Nation, & de faire en sorte auprès du Pape, que l'on canonisât au plûtôt ce Saint, & que sans avoir égard à la dépense, on ne ménageât rien pour rendre cette Fête brillante & majestueuse. Il mandoit même à un Cardinal de ses amis, auquel il avoit écrit là-dessus, *qu'il étoit juste qu'un Roi qui avoit tant donné à la mer, donnât aussi quelque chose au Ciel.* 1858.

La Cour de Rome fut surprise de la magnanimité de Philippe, & tous les Ambassadeurs admirerent avec quelle politique il tâchoit de faire oublier, par l'éclat de cette réjouissance publique, le malheur de la disgrace qui lui venoit d'arriver.

Dom Carlos fils de Philippe, qui vivoit encore sous le Pontificat de Pie IV. avoit une particuliere dévotion à ce Saint, & ç'avoit été à sa priere, que Philippe avoit sollicité sa Canonisation. Mais ce malheureux Prince ayant été depuis étranglé, soupçonné d'avoir voulu attenter à la vie de son pere, on ne songea plus à saint Didace, & Philippe ne recommença ses instances que sous les Papes Pie V. & Grégoire XIII. lesquels ne prirent

1588. pas beaucoup à cœur de satisfaire là-dessus Sa Majesté Catholique ; soit qu'ils n'eussent pas de dévotion pour ce Saint, ou qu'il n'y eût pas encore assez de preuves de ses miracles. Sixte ayant été élevé sur le Trône de S. Pierre, Philippe II. redemanda encore avec de plus grandes instances, que pour l'honneur de la Nation Espagnole, on mît un de ses Sujets au nombre des Saints. A quoi le nouveau Pape, qui vouloit aussi honorer l'Ordre de saint François, se trouva beaucoup plus disposé que ses Prédécesseurs ; & en effet, il établit une Congrégation pour dresser les procès-verbaux nécessaires à cette Canonisation, dont la cérémonie surpassa en magnificence toutes celles qu'on avoit faites auparavant.

Plusieurs ont crû que Sixte avoit composé une Oraison, qu'il prononça lui-même à la louange de ce Saint, & qu'il avoit même voulu en appliquer le sens & les paroles à la bassesse de sa naissance & à la gloire de son élection ; C'est pourquoi on a jugé à propos de la répéter. *Seigneur Eternel & tout-puissant, qui par une conduite admirable choisissez les choses les plus foi-*

bles pour confondre les plus fortes & les plus puissantes; accordez, s'il vous plaît, à notre humilité, par les prieres saintes de votre bienheureux Confesseur Didace, la grace d'être un jour participans de la gloire. On dit qu'il prononça cette Oraison avec tant de force, & d'un ton de voix si élevé, que quelques Cardinaux, qui en furent surpris, se dirent en se tournant les uns vers les autres : *Il n'y a encore rien à esperer pour nous, le Pape rajeunit de jour en jour.* 1588.

Il arriva deux brouilleries à cette Cérémonie ; dont l'une étoit de conséquence, & pouvoit avoir de fâcheuses suites ; & l'autre à la vérité peu importante, dont voici le sujet. Tous les Réguliers ayant eu ordre de venir processionnellement à saint Pierre le jour de la Canonisation, les Récolets voulurent marcher les premiers, disant que le Saint ayant été de leur Réforme, cet honneur leur appartenoit de droit. Les autres Mendians leur répondoient, que la Cérémonie ne se faisant ni à leur considération, ni à leurs frais, ils devoient demeurer dans leur place ordinaire. Les premiers présenterent un mémoire au Pape, pour l'instruire

1588. de leurs raiſons ; lequel ayant été examiné par ordre de Sa Sainteté, les Récolets furent condamnés de marcher les derniers, à cauſe qu'ils devoient faire les honneurs de la Canoniſation d'un Saint de leur Ordre. Ce Jugement leur paroiſſant trop déſavantageux, ils préſenterent une Requête ; mais on leur répondit, *que puiſqu'ils ne vouloient pas rendre cette déférence-là aux autres Religieux, comme freres de ſaint Didace, ils ne marcheroient que dans le rang qu'ils avoient ordinairement.*

L'autre démêlé fut d'une telle conſéquence, qu'il mit toute la Cour Romaine en combuſtion, & penſa empêcher la Cérémonie. Le Pape en fut même fort inquiété, à cauſe que c'étoit ſortir du reſpect qu'on lui devoit, & troubler le repos public, qu'il regardoit comme le fruit de ſes Ordonnances & de ſes Réglemens.

Le Comte d'Olivarez Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui ne ſe trouvoit jamais aux Cérémonies publiques ; de peur d'être obligé de céder le pas à l'Ambaſſadeur de France qui ne manquoit à pas une, témoigna qu'il vouloit aſſiſter à celle-ci, & fit dire par les

Maîtres

Maîtres de Cérémonies de l'Eglise de S. Pierre, à l'Ambassadeur de France, 1588.
qu'il prétendoit précéder le jour de cette Canonisation tous les autres Ambassadeurs, qui assisteroient à cette Cérémonie, puisque le Roi son Maître l'avoit obtenue après l'avoir long-tems sollicitée, & que cette action ne regardant que la Nation Espagnole, les premiers honneurs lui en étoient légitimement dûs.

L'Ambassadeur de France répondit: *que les fonctions Pontificales faites dans l'Eglise de saint Pierre, n'étant particulieres à personne, tout le monde avoit pouvoir d'y assister, & que chacun devoit tenir la place, de laquelle il étoit en possession.* On lui repliqua: *qu'il devoit au moins pour cette fois-là s'abstenir de cette solemnité:* mais il n'en voulut rien faire, disant: *qu'il y alloit de l'honneur de son caractere: que le Roi son Maître le trouveroit fort mauvais;* & joignit à ces raisons des complimens & des excuses.

L'Ambassadeur d'Espagne lui remontra: *qu'il étoit obligé ce jour-là à certaines fonctions, comme d'offrir certains présens de la part du Roi Catholique, & de faire quelques autres cérémonies particulieres, pour lesquelles il étoit besoin*

qu'il fût proche de la personne du Pape.
1588. L'autre répondit : *qu'il ne vouloit pas l'empêcher de satisfaire à ces obligations-là ; mais qu'il prétendoit qu'aussi-tôt qu'il en seroit quitte, il sortiroit de la Chapelle, ou qu'il viendroit prendre sa place au dessous de lui.*

Cette contestation faisoit grand bruit à Rome, & les raisons furent examinées de part & d'autre pendant trois jours, avec grand soin, sans que l'Ambassadeur de France voulût relâcher la moindre chose. Celui d'Espagne embarrassé au dernier point, fit assembler chez lui plusieurs Cardinaux de sa Nation, pour délibérer à loisir sur une affaire de cette importance. Les sentimens furent partagés ; mais cependant le plus grand nombre fut d'avis que puisque l'on ne pouvoit rien obtenir de l'Ambassadeur de France, qu'on lui demandât en grace & par courtoisie, qu'il cédât, pour cette fois-là seulement, le pas au Comte d'Olivarez.

Cet expédient ne plut pas à ce Ministre : car outre qu'il le trouvoit préjudiciable à la Majesté du Roi son Maître, la gravité Espagnole, que ce Comte portoit jusqu'à l'extrêmité,

avoit peine à s'en accommoder. Cependant voyant que les Cardinaux Espagnols, les plus sages & les plus prudens, lui conseilloient de prendre ce parti; il s'y rendit contre son propre sentiment, & envoya deux de ses Gentilshommes prier l'Ambassadeur de France de lui accorder cette grace-là pour le seul jour de la Cérémonie. 1588.

L'Ambassadeur de France répondit avec beaucoup de civilité, qu'il lui accordoit volontiers cette courtoisie, qu'il ne croyoit pas préjudiciable à la possession de laquelle les Ambassadeurs de France jouissoient de tout temps; pourvû qu'il voulut se trouver à la premiere Chapelle, que devoit bientôt tenir le Pape; (ausquelles Cérémonies il n'assistoit jamais) & y prendre une place au-dessous de la sienne; & lui en donner un acte en bonne forme.

Olivarez picqué de cette réponse, la communiqua aux Cardinaux de sa faction, qu'il assembla une seconde fois, & leur témoigna avec chagrin, qu'on avoit eu tort de s'engager à demander une grace, qu'il prévoyoit bien ne pouvoir obtenir sans se faire un grand préjudice. Il les pria ensuite

1588. de l'aider de leurs conſeils ; & pas un ne fut d'avis d'accorder ce qu'on lui demandoit. Il répondit enſuite à l'Ambaſſadeur de France : *Qu'il ſe donneroit bien de garde de renoncer par écrit à une prétention qu'il croyoit juſte & légitime, & qu'il trouveroit moyen d'obtenir par juſtice ce qu'on lui refuſoit par grace.*

Ces deux Miniſtres commençoient à s'échauffer tellement l'un contre l'autre, qu'ils ſe diſpoſoient à prendre les armes pour maintenir leurs droits. On voyoit déja les Eſpagnols, & ceux de leur faction, ſe ranger auprès du Comte, & les François courir au Palais de leur Ambaſſadeur ; en ſorte qu'il étoit à craindre que ce déſordre ne troublât non-ſeulement la Canoniſation, mais auſſi toute la Ville.

Sixte averti de ces mouvemens tumultueux, ſe courrouça contre ces deux Miniſtres, & leur dit avec cette fierté qui lui étoit ſi naturelle : *Qu'ils devoient l'un & l'autre ſe tenir dans leur devoir ; qu'il ne ſouffriroit pas qu'ils troublaſſent la tranquillité publique, ni qu'ils violaſſent la ſouveraine autorité du ſaint Siége, en tenant des gens armés dans leurs Palais ; & que comme il n'a-*

voit pas voulu que les Nonces en usassent 1588.
ainsi à Paris & à Madrid, il n'entendoit pas non plus que les François ni les Espagnols armassent dans Rome.

Il fit ensuite assembler un Consistoire secret, composé particulierement de Cardinaux des deux Nations, & leur reprocha avec aigreur, de n'avoir pas prévenu cette brouillerie, ayant été en état de l'assoupir. Quelques Cardinaux lui répondirent avec un peu trop de vigueur; en sorte qu'il étoit à craindre que cette chaleur n'allât trop loin, & que Sixte ne redoublât les dégoûts qu'il leur donnoit assez souvent. Il fallut cependant que les plus foibles cédassent aux plus forts; & l'on demeura d'accord, que chacun travailleroit de son côté à appaiser cette querelle: qui fut enfin terminée à l'avantage des François. Le Ministre Espagnol en eut un sensible dépit; mais il fut obligé de le tenir caché, pour ne retarder pas plus long-temps une Cérémonie que son Maître souhaitoit avec tant de passion.

L'expédient dont on convint pour régler cette affaire, fut que le Comte d'Olivarez, sous prétexte de quelque indisposition, ne se trouveroit point

1588. à la Fête : que le Cardinal Deza le représenteroit, lequel auroit le pas au-dessus de l'Ambassadeur de France, & feroit toutes les fonctions qu'auroit fait ce jour-là le Ministre Espagnol. Il eut une telle rage d'être forcé de garder la maison pendant l'éclat d'une Cérémonie qu'il avoit lui-même sollicitée avec une pénible assiduité, l'espace de quatre ans, qu'il fut longtemps sans le pouvoir pardonner aux François.

Cette Canonisation fit naître à Sixte l'envie de faire quelque établissement de piété, utile & honorable à la Chrétienté, & à la Ville de Rome. Il destina dans cette vûe trois mille écus par an du revenu de l'Archiconfraternité du Gonfalon, pour racheter les Esclaves des mains des Infidelles, & ordonna qu'on retireroit les plus pauvres & les plus abandonnés, & qu'entre ces misérables, les Sujets du Saint Siége seroient préférés aux autres.

Il fit encore plusieurs autres actions de charité ; & quoiqu'il eût été naturellement assez porté à accumuler des trésors, il répandoit cependant son argent avec profusion, quand il s'agissoit de soulager les pauvres, & particu-

lierement les honteux. Il y avoit certains bons Religieux, ausquels il donnoit de temps en temps des sommes considérables à distribuer à de pauvres veuves chargées d'enfans, & entr'autres à celles qui avoient des filles à marier. Il prenoit même un si grand soin de leur honneur, qu'il n'a jamais fait de quartier à ceux qui les ont voulu débaucher par adresse ou par force. Il en a fait condamner plus de cinquante aux galeres; dont quelques-uns avoient rompu les portes, pour attenter à la pudeur de certaines jeunes filles; & quoiqu'ils n'en fussent pas venu à bout, il ne les en faisoit pas moins attacher à la chaîne, sans autre forme de procès. Deux jeunes débauchés ayant été un jour arrêtés & mis en prison par des Sbires, qui les trouverent rompant une fenêtre pour entrer dans une maison, où il y avoit une jeune fille; le Gouverneur ne crut pas que ce crime méritât autre peine que quelques jours de prison; mais craignant d'un autre côté de déplaire au Pape, qui haïssoit mortellement ces insolences-là, il alla l'instruire du fait, & lui représenta que cette action n'ayant pas eu son accom-

1588.

1588. pliſſement, elle ne pouvoit paſſer què pour un emportement, & une folie de jeuneſſe qui ne méritoit pas les Galeres. Sixte l'entendant parler avec tant d'indulgence, lui dit : *Je ne vous avois pas fait Juge pour plaider la cauſe des coupables, mais pour les condamner ſelon la rigueur des Ordonnances ; & puiſque vous voulez être leur Avocat, je donnerai votre Charge à quelque autre devant lequel vous plaiderez tant qu'il vous plaira.*

Ces terribles paroles aſſommerent le pauvre Gouverneur, qui connoiſſant l'humeur du Pape, ſe croyoit à la veille d'être dépoſſédé. Il s'excuſa le mieux qu'il lui fut poſſible, & tâcha de le radoucir à force de reſpects & de ſoumiſſions. Sixte étant un peu revenu, lui parla avec plus de modération, & lui dit : *Que ſi l'on ne puniſſoit la mauvaiſe intention de ces gens-là, en les envoyant aux Galeres, il falloit s'attendre à les faire pendre quelque jour, pour avoir commis le crime dont ils venoient de manquer l'occaſion.*

Le fils d'un Avocat de Perouſe fut encore traité bien plus rigoureuſement, & ſon malheur mérite place dans cette Hiſtoire. Ce jeune homme,

dont le pere s'étoit venu établir à Rome, aimoit éperduement la fille d'une 1588.
veuve, dont la beauté faisoit du bruit. Il la demanda en mariage, mais sa mere, qui la destinoit à un de ses parens, n'eut pas sa recherche agréable. Ce garçon au désespoir s'avisa d'un moyen assez singulier pour épouser sa maîtresse. Sçachant qu'elle devoit un jour aller à Vêpres dans une Eglise assez éloignée, il l'arrête dans la rue, leve son voile, & la baise, en dépit d'elle & de sa mere; laquelle s'écriant de toute sa force, fit assembler une infinité de gens, dont la foule favorisa la fuite du téméraire amant.

Cette pauvre femme croyant sa fille deshonorée, s'en alla de ce pas en demander justice au Pape, lequel ordonna sur l'heure d'instruire le procès à cet insolent, pour avoir fait une violence en pleine rue à une honnête fille. Il étoit protegé par la Maison de Colonne, qui prit connoissance de cette affaire, ensorte que la mere consentit à donner sa fille en mariage à ce garçon, lequel rentra aussi-tôt dans la Ville pour l'épouser; & le mariage remédiant au scandale, dont la Justice avoit informé, les Parties fu-

rent elles-mêmes dire au Pape qu'elles
1588. étoient d'accord.

Ayant obtenu la permission du Vicaire de Rome pour épouser, on célébra le lendemain le mariage, auquel on avoit convié plusieurs parens de part & d'autre : mais comme on étoit prêt de se mettre à table, le Barigel suivi des Sbires, vint troubler la fête en arrêtant le marié, qu'il mena en prison par ordre du Gouverneur, qui l'avoit reçû lui-même du Pape.

On peut juger de l'étonnement de toute l'Assemblée, & de l'inquiétude de la jeune épousée; on retarda l'heure du repas; & le pere du marié, avec la mere de la fille coururent ensemble chez le Gouverneur, pour sçavoir ce qu'il prétendoit faire de son prisonnier; mais il ne leur répondit autre chose, sinon que le Pape leur rendroit raison là-dessus.

Ils furent le lendemain supplier Sa Sainteté de rendre la liberté à leur fils, lui disant que le mariage avoit réparé le tort que la fille avoit reçû, & qu'il n'y avoit plus de querelle ni de procès entre les Parties. Sixte qui avoit beaucoup pris cette affaire à cœur, fit venir en sa présence toutes

les Parties, & le Gouverneur qu'il
avoit auparavant instruit de la maniere 1588.
dont il devoit répondre.

Si-tôt qu'ils furent tous devant lui, il les interrogea les uns après les autres, pour sçavoir d'eux s'ils étoient contens. Chacun lui ayant répondu, qu'il n'avoit désormais aucun sujet de se plaindre, il leur dit : *Je suis bien aise de vous voir tous satisfaits, mais il faut sçavoir si la Justice l'est aussi ; car puisque vous voilà désintéressés, il est raisonnable qu'elle n'ait pas lieu de se plaindre de vous & de moi.* Puis se tournant vers le Gouverneur : *Que pensez-vous*, lui dit-il, *de ce mariage, Monsieur le Gouverneur ? en êtes-vous content, & n'avez-vous aucune raison de vous y opposer ?* Le Gouverneur auquel Sixte avoit fait la leçon, lui répondit : *que la Justice n'étoit pas dédommagée du tort qu'elle avoit reçû par le mépris que ce jeune homme avoit eu pour l'autorité Souveraine, en faisant violence en pleine rue à une honnête fille, & qu'il en demandoit la réparation. Si cela est ainsi*, lui répliqua le Pape, *faites en sorte de vous la faire faire, puisque ceux qui vous la doivent ont eu la satisfaction qu'ils pouvoient espérer.* Il les congédia tous en-

1588. suite, & renvoya le marié en prison; avec ordre au Gouverneur de lui faire incessamment son procès, & de le condamner aux Galeres, pour réparer le tort qu'il avoit fait à l'honneur d'une fille, & pour avoir par ce scandale public, violé le respect qu'il devoit au Souverain Pontife & aux Loix de l'Etat. Le Gouverneur qui pour faire sa cour au Pape, avoit déja entendu des témoins, acheva l'instruction du procès, & le condamna à cinq années de galeres, au grand étonnement de toute la Ville, qui n'avoit pas accoûtumé de voir punir si rigoureusement des fautes si légeres; mais Sixte regardoit toutes celles de cette nature-là comme des crimes énormes. Les Colonnes qui s'étoient interposés pour faire conclure ce mariage, furent sensiblement touchés de la disgrace de ce pauvre garçon: Sixte avoit beaucoup de considération pour eux, & ils voulurent employer leur crédit auprès de lui pour obtenir sa grace; mais leurs prieres furent inutiles, & le Pape oubliant l'estime & l'amitié qu'il avoit pour eux, & dont il leur donnoit assez souvent des marques, il leur tint ce discours; » Je ne mets point au

1588.

» nombre de mes amis ceux qui de-
» mandent avec importunité qu'on
» laiſſe des fautes impunies ? Et en ef-
» fet, puis-je compter ſur leur amitié,
» quand je les vois prendre les intérêts
» d'un fanfaron & d'un inſolent, con-
» tre ceux des Loix & de la Juſ-
» tice ? Les fautes qu'on commet, ti-
» rent à conſéquence à cauſe du mau-
» vais exemple ; & ſi je laiſſois celle-ci
» impunie, elle en autoriſeroit une
» infinité d'autres. On doit recher-
» cher une fille en mariage par les
» voyes ordinaires & honnêtes, & non
» pas par la force & par la violence :
» & l'on ne verroit autre choſe que de
» ces mariages, ſi l'on n'arrêtoit le
» cours d'une telle licence : les peres &
» les meres ne feroient plus les maî-
» tres de leurs filles, s'il étoit permis
» à un jeune étourdi, dont la recher-
» che ne ſeroit pas agréable, d'aller
» baiſer une fille au milieu d'une rue,
» pour obliger ſes parens à la lui don-
» ner. A Dieu ne plaiſe qu'il s'intro-
» duiſe un pareil abus pendant que je
» ſerai chargé du gouvernement de ſon
» Egliſe ! «

Le Cardinal Colone, qui étoit pré-
ſent à ce diſcours, tâcha de radoucir le

1588. scandale qui s'étoient introduits sous le Pontificat de Grégoire XIII. dont la douceur, & la facilité à accorder des graces avoit tellement autorisé le désordre de la jeunesse de Rome, que les plus honnêtes femmes & les filles les plus chastes n'étoient à couvert de leur insolence, ni dans les rues, ni dans leurs maisons ; & les peres étoient obligés de tenir leurs filles dans des Convens, ne les croyant pas en sûreté chez eux.

Cette application n'occuppoit pas Sixte tout entier ; & ses soins à faire rendre la Justice ne l'empêchoient pas de s'adonner à des œuvres de piété, qu'il est à propos de rapporter ici. Il institua par une dévotion qui lui étoit particuliere, la Fête de la Présentation de la Vierge, & celle de saint François de Paule, aux instantes prieres des Religieux Minimes, dont ce Saint étoit le Fondateur, & alla célébrer la Messe dans leur Eglise le jour de cette solemnité, qui est le deuxiéme d'Avril. Les Augustins le supplierent aussi d'établir la Fête de saint Nicolas de Tolentin; ce qu'il leur accorda, parce que ce Saint étoit natif de la Marche. Il canonisa pareillement saint Antoine de

de Padoüe, par l'intercession duquel il confessoit avoir reçû des graces bien particulieres pendant qu'il étoit encore dans le Cloître. L'Archevêque & la Ville de Naples obtinrent aussi de lui la Canonisation de saint Janvier Martyr Evêque de la même Ville, avec ses Compagnons, & les Dominiquains celle de saint Pierre Martyr, Religieux de leur Ordre. 1588.

Ce fut particulierement par son ordre que fut célébrée la Fête de saint Placide Martyr, & de ses Compagnons Eutychien & Victorin ses freres, & de leur sœur Flavie, dont il fit enregistrer les noms dans le Calendrier Romain. Leurs Corps avoient été trouvés cette année dans l'Eglise de saint Jean-Baptiste de Messine, en creusant les fondemens d'un ancien mur qu'on rebâtissoit. On sçavoit par l'Histoire de leurs vies, qu'ils étoient enterrés dans cette Eglise : mais on ignoroit l'endroit de leur sépulture.

Placide étoit contemporain de saint Benoît, & en avoit embrassé la Régle. Il demeuroit avec ses freres & sa sœur à Messine ; d'où étant un jour partis pour aller visiter ce grand Saint, ils furent pris par les Sarrasins, dont l'ar-

1588. mée étoit commandée par le Roi Abdala, ennemi & persécuteur des Chrétiens, lequel les fit mourir, après leur avoir fait souffrir de cruels tourmens, pour les forcer à renier la Foi. On fit de grandes instances auprès du Pape, pour qu'il accordât des Indulgences à l'Eglise dans laquelle leurs Corps avoient été trouvés; ce qu'il fit aussi-tôt par une Bulle autentique. Il ordonna de plus qu'on célébreroit la Féte de leur translation, & que l'on en feroit l'Office dans la même Eglise.

Sixte n'épargnoit rien pour étendre l'autorité Pontificale; & comme il sçavoit que rien n'étoit plus capable de lui donner une grande étendue, qu'en prenant connoissance de toutes les affaires de l'Europe, il s'intriguoit dans les plus importantes négociations des Princes Chrétiens, & faisoit tout ses efforts pour s'en rendre l'arbitre. Ce fut dans cette vûe-là, que si-tôt qu'il eut appris la prison de Maximilien d'Autriche, dont on a assez amplement parlé dans le Livre précédent, il se résolut d'envoyer un Légat *à latere* en Pologne, pour lui procurer la liberté, & pour assoupir les dissensions de ce Royaume, sous prétexte de pré-

venir les maux dont la Chrétienté étoit menacée. 1588.

Il choisit pour cette entreprise le Cardinal Hypolite Aldobrandin, qui partit de Rome le vingt-troisiéme jour de Mai de l'année 1588. suivi d'un cortége d'Officiers & de Prélats convenable à sa qualité de Légat, avec un pouvoir très-ample expédié par une Bulle qui commence par ces mots: *Dilecto filio Hypolito, &c.* lui recommanda d'employer sa prudence & son adresse à bien conduire cette importante affaire, du succès de laquelle dépendoit le salut de la Pologne, tant au spirituel qu'au temporel, & qui donnoit un grand poids au respect & à la révérence dûe au Souverain Pontife & au saint Siége.

Aldobrandin accepta cet emploi avec grande joye, & se fondant beaucoup plus sur le secours du Ciel, & sur les prieres de Sa Sainteté, que sur sa capacité & son zéle, il espéra que sa négociation réussiroit.

Il alla le plus diligemment qu'il put en Pologne; & si-tôt qu'il y fut arrivé, il commença à traiter cette affaire avec toute l'habileté dont il étoit capable. Il négocioit avec toutes



ſon travail, & après avoir ſ
par ſon induſtrie toutes les d
qui ſe préſenterent à lui, la
conclue le 29e. jour de Mars
née 1589. entre les Polonois &
ſon d'Autriche, au contenten
deux Parties; & par l'accomm
fait entre Sigiſmond & Max
celui-ci fut remis en liberté, à
tion de ne plus prétendre à la
ne de Pologne, en vertu de ſa
due élection, quand même Si
viendroit à mourir, & de le re
tre pour véritable & légitime
rain de ce Royaume.

Ils jurerent tous ſolemn
dans l'Egliſe Cathédrale, e
mains du Légat, de garder

mens. » Rodolphe II. par la grace de
» Dieu, élû Roi des Romains, Em- 1588.
» pereur toujours Auguste, &c. Je ju-
» re & promets, sur les saints Evan-
» giles, de faire garder & exécuter in-
» violablement dans tous ses points &
» articles, le Traité de paix qui vient
» d'être arrêté par l'entremise de no-
» tre saint Pere le Pape, & du Révé-
» rendissime Cardinal Aldobrandin son
» Légat *à latere*, entre nos Commissai-
» res, & ceux de nos freres les autres
» Princes d'Allemagne d'une part; les
» Députés du Sérénissime Prince Si-
» gismond III. Roi de Pologne, grand
» Duc de Lithuanie, &c. & les Dé-
» putés du Royaume de Bohême d'une
» autre part; & d'entretenir une per-
» pétuelle union & concorde, en vertu
» dudit Traité, entre Nous & ledit
» Seigneur Roi de Pologne & autres
» Etats & Provinces intervenues au
» Traité. En foi de quoi je prie Dieu
» qu'il m'assiste par la vertu de ses saints
» Evangiles.

Si-tôt que cet accommodement fut achevé & conclu, le Légat dépêcha son neveu, pour en aller porter la nouvelle au Pape: c'étoit un jeune homme nommé Cinthio Passero, fils d'une

de ses sœurs, qu'il avoit toujours beaucoup aimée. Il n'avoit pas moins de
1588. tendresse pour son neveu, & il l'avoit mené avec lui en Pologne, à cause de son extrême prudence & de sa rare doctrine; & dès qu'il fut élevé au Souverain Pontificat, sous le nom de Clément VIII. il le fit Cardinal du titre de saint Georges, & voulut qu'il s'appellât comme lui, le Cardinal Aldobrandin.

Il partit accompagné seulement de deux de ses gens, & vint avec tant de diligence, qu'il arriva à Rome en douze jours. Tous les Prélats de la Cour le reçurent avec beaucoup d'amitié; & le Pape fut très satisfait des nouvelles qu'il lui apportoit des affaires de Pologne. Il lui fit faire une réception, dont il est plus à propos de rapporter ici le détail, que dans le Livre suivant, quoique cela regarde l'année 1589.

Le Légat se mit en chemin pour retourner à Rome, peu de temps après que son neveu fut parti, & laissa en ce pays-là une grande opinion de sa vertu & de son génie. Un nombre infini de Gentilshommes le fut reconduire, parmi lesquels plusieurs

témoignerent par leurs larmes le regret de le voir partir. Le peuple ne fut pas moins sensible que la Noblesse, & accompagna son départ de mille bénédictions. 1588.

Le Pape, pour l'honorer encore par de nouvelles marques de sa confiance, lui envoya ordre de regler plusieurs autres affaires importantes, dont la décision n'étoit pas de longue haleine. Les Gouverneurs des Villes par lesquelles il passa, tant dehors que dans l'Etat Ecclésiastique, lui rendirent de grands honneurs, & entr'autres celui de Boulogne, où il séjourna deux jours pour se rafraîchir, pendant lesquels il fut régalé magnifiquement aux dépens de la Ville.

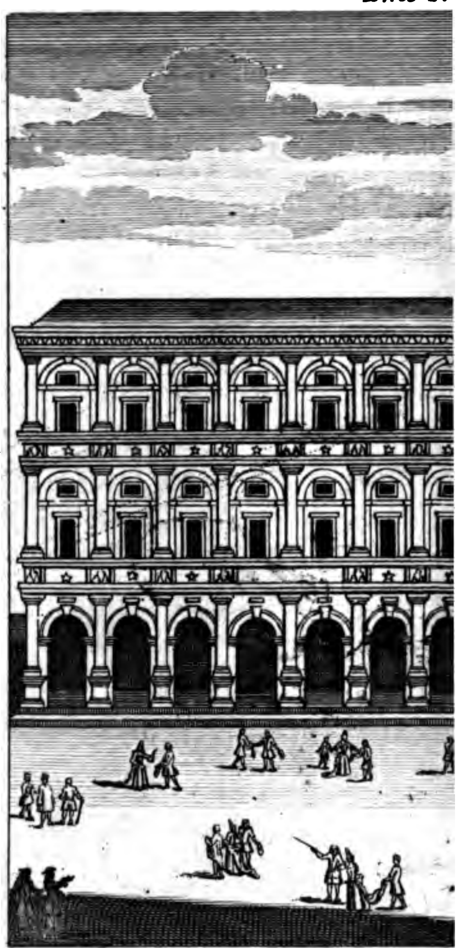
Etant prêt d'arriver à Rome, tout le Sacré Collége, suivi de Prélats & de plusieurs Barons Romains, fut le recevoir hors la Ville, avec un cortege de carosses si nombreux, que cette marche occupoit toutes les rues, l'espace de plus d'un mille. Le Pape envoya aussi le Cardinal de Montalte son neveu au devant de lui; & voulut qu'il fît son entrée dans son carosse entouré d'une partie de sa garde; honneur que jamais Cardinal n'avoit reçu

au retour d'une Légation.

1588. Le nouveau Palais de Latran, que Sixte avoit fait bâtir si magnifiquement, & dont nous avons parlé dans les Livres précédens, venoit d'être achevé. Sa Sainteté l'ayant fait meubler quelques jours auparavant que le Cardinal Aldobrandin arrivât, voulut donner sa premiere audience dans ce nouvel Edifice.

Il rendit compte de son voyage à Sa Sainteté dans une grande salle, en presence de tous les Cardinaux, qui l'écouterent avec un extrême plaisir. Le Pape étoit ravi d'entendre avec quelle sagesse & quelle habileté il étoit venu à bout d'une affaire si importante, & remplie de difficultés qui paroissoient insurmontables. Toute la Cour le visita : on ne parla pendant plusieurs jours à Rome, que de la gloire qu'il avoit acquise dans cette négociation : & le Pape persuadé plus que jamais de sa capacité, lui donna part dans toutes les affaires qui regardoient le bien de l'Etat, & disoit souvent en parlant de lui, qu'il avoit enfin trouvé un homme selon son cœur.

Mais il est nécessaire de retourner sur nos pas, pour parler de cette fameuse Bibliothéque



Sixte fait bâtir la Bibliothéqu.

Bibliotheque du Vatican, à laquelle il n'épargna ni soins ni dépense pour la 1588.
rendre la plus belle & la plus riche de l'Univers, puisque c'est par ce superbe ouvrage qu'il couronna tout ce qu'il avoit entrepris dans l'année 1588. Comme cette Bibliotheque passe dans le monde pour une piéce merveilleuse, on a jugé à propos d'en faire ici une exacte description, pour en donner une idée intelligible, & particulierement à ceux qui n'ont jamais été à Rome.

Il est constant que ce détail ne doit pas ennuyer ceux qui prendront la peine de lire cette Histoire, & quoique la description en soit un peu longue, elle ne déplaira pas aux esprits curieux de l'Antiquité.

Une des plus belles choses qui soit dans le Palais du Vatican, est le lieu qu'on appelle Belveder, joignant lequel est un grand & spacieux Théâtre. le Pape Pie V. en avoit orné le bas, d'une enceinte de magnifiques degrés d'un très-beau marbre, pour asseoir commodément le peuple quand on lui donneroit le plaisir de quelque spectacle.

Sixte choisit cet endroit pour y bâtir sa Bibliotheque, & ruina ces de-

grés, dont il fit employer les maté-
1588. riaux à la ſtructure de ce grand Edifice, auquel il ajoûta pluſieurs logemens pour les Officiers qui devoient avoir ſoin des Livres, & pour d'autres Gens de Lettres, & un bel appartement pour le Cardinal Bibliothéquaire, en cas qu'il voulut l'occuper quelquefois.

La Bibliothéque eſt un vaiſſeau long de trois cens pieds ſur environ ſoixante & dix de large, partagé dans la longueur par un rang de pilaſtres diſpoſés en un fort bel ordre, qui ſemblent en ſoûtenir la voûte. Il eſt percé du côté du Nord, d'où il reçoit un grand jour. Il a encore des fenêtres au Midi & au Couchant, & il eſt accompagné de deux grandes ſalles, dans leſquelles ſont conſervés les Livres les plus curieux. On n'en permet pas l'entrée aux Etrangers, à moins que ce ne ſoient des Prélats ou des perſonnes d'une grande diſtinction, & qui ayent de la recommandation auprès des Bibliothéquaires.

Sixte fit peindre dehors & dedans, les murailles de cet Edifice par les plus fameux Peintres de ſon temps. On repréſenta ſur le dehors, qui étoit en-

duit de chaux blanche & noire, plusieurs Emblêmes concernant les Sciences, les Vertus & autres Symboles qui conviennent aux Livres & à la Litterature, dont les mystéres paroissent fort ingénieux à tous les Etrangers qui sont sensibles aux plaisirs de l'étude. 1588.

On a peint au dedans, qui est travaillé avec bien plus de diligence & de sçavoir, tout ce que Sixte avoit fait jusqu'alors, avec des Inscriptions qui expliquoient ces grands ouvrages: mais on y a, de plus, représenté les seize Conciles Généraux, sous chacun desquels on a mis une Inscription, qui sont si belles, & si utiles à tous ceux qui veulent sçavoir l'Histoire de l'Eglise, qu'il n'y en aura pas un qui ne prenne un grand plaisir à les lire dans celle-ci.

Sous le premier Concile de Nicée, on lit ces paroles : *Saint Silvestre Pape, & Flavius Constantin, surnommé le Grand Empereur, Jesus-Christ Fils de Dieu est déclaré consubstantiel à son Pere; l'impiété d'Arius est condamnée; & l'Empereur, suivant un Decret du Concile, fait bruler les livres des Ariens.*

Sous le Concile suivant, qui est le premier de Constantinople, sont écri-

1588. tes ces paroles : *Saint Damase Pape & Théodose le Vieil, Empereur ; La divinité du saint Esprit est défendue contre l'impie Macédonius, dont la fausse doctrine est anathematisée.*

Le Concile d'Ephese, qui suit, est expliqué en ces termes : *Saint Célestin Pape, & Théodose le Jeune Empereur ; Nestorius, qui divisoit Jesus-Christ, est condamné, & la sainte Vierge reconnue Mere de Dieu.*

On voit ensuite le premier Concile de Calcédoine, avec cette Inscription : *Saint Léon Pape, & Marcien Empereur ; on prononce anathême contre le malheureux Eutychés, qui ne connoissoit qu'une nature en Jesus-Christ.*

Le second Concile de Constantinople, qui est le cinquiéme Oecuménique, est expliqué par ces mots : *Vigilius Pape, & Justinien Empereur ; les contestations touchant les trois Chapitres, sont assoupies, & les erreurs d'Origene retranchées de la saine Doctrine.*

Le troisiéme de Constantimople, est accompagné de ces paroles : *Saint Agathon Pape, & Constantin Pogonate Empereur ; Les Hérétiques Monothelites, qui n'admettoient qu'une volonté en Jesus-Christ, sont condamnés.*

Le second Concile de Nicée est expliqué de cette maniere : *Adrien Pape, & Constantin fils d'Irenée Empereur ; L'impiété des Iconomaques est rejettée, & le culte des saintes Images rétabli dans l'Eglise.* 1588.

L'Inscription du quatriéme Concile de Constantinople est conçue en ces termes : *Adrien II. Pape & Basile Empereur ; Ignace Patriarche de Constantinople est rétabli dans son Siége, & Photius l'usurpateur en est honteusement chassé.*

Le premier Concile de Latran paroît ensuite, sous lequel on lit ces paroles : *Alexandre III. Pape, & Frederic I. Empereur ; Les erreurs des Vaudois & des Cathares sont condamnées, les tournois défendus, & la discipline rétablie parmi les Ecclésiastiques & les Laïques.*

Le second Concile de Latran a cette explication : *Innocent III. Pape, & Fréderic II. Empereur. Les fausses opinions de l'Abbé Joachim sont condamnées, la guerre sainte pour le recouvrement de Jerusalem reconnue, & les Croisades instituées parmi les Chrétiens.*

On voit à côté de ce Concile saint François soutenant sur son dos l'Eglise de saint Jean de Latran, de crainte

1588. qu'elle ne tombe par terre ; & la vision qu'eût là-dessus le Pape Innocent dans un songe expliqué ainsi : *Le Pape Innocent III. vit en dormant saint François empêchant l'Eglise de saint Jean de Latran d'être renversée.*

On voit saint Dominique de l'autre côté, dont le zéle & la foi éteignirent sous ce même Pontificat, une Hérésie dangereuse, qui avoit pris naissance à Toulouse ; & ces paroles font en abrégé l'éloge de ce Saint : *Simon Comte de Montfort, à la persuasion de saint Dominique, combat & défait les Hérétiques Albigeois.*

Le premier Concile de Lyon suit ce dernier ; & c'est en ces termes qu'en est comprise l'explication : *Sous le Pontificat d'Innocent IV. l'Empereur Fréderic II. est déclaré ennemi de l'Eglise, & privé du Siége Impérial. On délibere sur le recouvrement de la Terre sainte. Le Roi de France saint Louis est déclaré Chef de cette expédition. Les Cardinaux sont honorés du Chapeau rouge.*

Ensuite est le second Concile Général tenu dans la même Ville avec ces mots : *Grégoire X. Souverain Pontife. Les Grecs sont réunis à l'Eglise Romaine. S. Bonaventure rend de signalés ser-*

vices à l'Eglise dans ce Concile. Frere Jerôme Religieux de saint François, fait venir le Roi des Tartares au Concile, lequel y reçoit solemnellement les eaux salutaires du Baptême. 1588.

Sous le Concile de Vienne qui est le treiziéme, se lisent ces paroles: *Sous le Pontificat de Clément V. le Livre des Décretales, appellées Clementines du nom de ce Pape, est reçu & publié; la Procession du Saint Sacrement instituée dans toute la Chrétienté; & des Professeurs de Langues Orientales établis dans les quatre plus célébres Universités de l'Europe, pour l'étendue de la Foi Chrétienne dans le Levant.*

Le Concile de Florence est ainsi expliqué: *Les Grecs, les Arméniens & les Ethiopiens sont réünis à l'Eglise Catholique sous le Pontificat d'Eugêne IV.*

On lit sous le quatriéme Concile géneral tenu à Latran, cette Inscription: *On déclare la guerre aux Turcs qui se sont emparés de l'Isle de Chipre & de l'Egypte, par la mort du Sultan qui en étoit Roi. L'Empereur Maximilien & François Roi de France sont nommés Généraux de cette guerre sous les Papes Jules II. & Leon X.*

On voit enfin le saint Concile de

1588. Trente, le dernier de tous les Oecuméniques, & ces mots écrits au dessous : *Paul III. Jules III. & Pie IV. régnans à Rome, les Luthériens & d'autres hérétiques sont condamnés, & l'ancienne discipline de l'Eglise rétablie dans sa pratique exacte & réguliére.*

Outre ces Conciles, on a encore dépeint dans la même salle toutes les plus fameuses Bibliothéques qui ayent jamais été dans le monde ; dont voici les noms & les Inscriptions nécessaires à leur explication. Elles commencent par les Livres Hébreux, avec ces paroles : *Moyse donne le livre de la Loi aux Lévites, pour le mettre dans le Tabernacle. Esdras Prêtre & Scribe, restitue la sainte Ecriture.*

La Bibliothéque des Caldéens, qui étoit en Babylone, est expliquée en ces termes : *Daniel & ses Compagnons apprennent la science des Caldéens ; on cherche par ordre de Darius, le Decret donné par Cyrus pour la restauration du Temple.*

La Bibliothéque des Grecs à Athènes se connoît par cette explication : *Pisistrate est le premier qui a dressé chez les Grecs une Bibliothéque. Séleucus fait reporter celle que Xerxés leur avoit enlevée.*

Les livres Romains sont expliqués 1588.
en cette maniere : *Tarquin le Superbe, achette trois livres de la Sybille, aussi chers qu'elle vouloit lui en vendre six, avant que d'en avoir brûlé la moitié. Auguste Cesar après avoir fait dresser la Bibliothéque Palatine, a soin de la fortune des gens de lettres.*

On voit ensuite la Bibliothéque d'Alexandrie, remplie de livres Egyptiens, & ces paroles : *Ptolomée a envie de joindre les livres Hébreux à un grand nombre d'autres ramassés par son ordre. Les 70. Interpretes, que lui avoit envoyés Eléasar, lui font présent des Livres sacrés.*

La Bibliothéque de Jérusalem est expliquée en ces termes : *S. Alexandre Evêque & Martyr, sous l'Empire de Décius, assemble les livres concernant la Religion Chrétienne dans le tems d'une grande persécution.*

Ces paroles sont écrites sous la Bibliothéque de Césarée : *Saint Pamphile Prêtre & Martyr, personnage d'une sainteté & d'une doctrine admirable, compose une Bibliothéque, dont plusieurs volumes sont écrits de sa main.*

La Bibliothéque Apostolique, qui suit celle de Césarée, se connoît par

1588. Hercules aussi Egyptien le suit immédiatement, avec ces paroles : *Hercules l'Egyptien a inventé les lettres Phrygiennes.*

Memnon qui vient après Hercules, a cette Inscription : *Memnon contemporain de Pheronée ; a enseigné l'art de l'écriture aux Egyptiens.*

Jésis Reine d'Egypte est représentée auprès de lui avec ces mots : *Jésis Reine des Egyptiens a inventé les lettres dans son Royaume.*

Phénix est dépeint en la quatriéme colonne avec ces mots : *Phénix a enseigné les lettres aux Phéniciens.*

Cadmus y est aussi représenté, auprès duquel on voit les seize caractéres Grecs dont on lui attribue l'invention, & ces paroles : *Cadmus frere de Phénix a trouvé seize lettres de l'Alphabeth des Grecs.* On dit que Palamede y en a ajoûté quatre autres, & Simonides Milésien un pareil nombre, qui font toutes ensemble vingt-quatre lettres. Aristote, à ce que rapporte Pline, dit qu'il n'y avoit que dix-huit anciens caractéres, & qu'Epicharme, & non pas Palamede, y en ajoûta seulement deux autres. Mais ces choses sont trop obscures par leur antiquité, pour qu'on en puisse

parler avec quelque forte de certitude. 1588.

Linus de Thebes est représenté dans la même colonne avec Cecrops Roi d'Athènes. Le premier a cette Inscription : *Linus le Theban inventeur des lettres Grecques* ; & on lit ces paroles sous le second : *Cecrops surnommé Diplés, premier Roi des Athèniens, a aussi été le premier inventeur des lettres chez les Grecs.*

Le sage & sçavant Philosophe Pythagore est dans la cinquiéme colonne avec cette Inscription : *Pythagore s'est le premier servi des lettres pour donner des leçons de la vie civile.*

On voit ensuite de l'autre côté de la colonne, Epicharme de Sicile, avec ces paroles : *Epicharme Sicilien a ajoûté deux lettres à l'Alphabeth des Grecs.* Simon de Milet, & Palamede sont auprès de lui. On lit ces paroles sous le premier. *Simon le Milesien inventeur de quatre lettres Grecques* : & sous l'autre, sont écrits ces mots : *Palamede en a inventé quatre autres pendant la guerre de Troyes.*

Nicostrate Carmente, mere d'Evandre, est dans la sixiéme colonne, connue par ces mots : *Nicostrate inventrice*

1588. *des lettres Latines.* Ces Lettres sont aussi dépeintes, qui sont, A B C D E G I L M N O P R S T V. Evandre Roi d'Arcadie est auprès d'elle, avec ces mots: *Evandre fils de Carmente a enseigné le premier les lettres aux peuples Aborigenes.*

Demarathus de Corinthe vient ensuite, marqué par cette Inscription: *Demarathus Corinthien auteur des lettres parmi les Toscans.*

L'Empereur Claudius est à côté de lui, sous la peinture duquel on lit ces mots: *Claude Empereur des Romains, a inventé trois nouveaux caracteres Romains*, & sur sa tête on voit une F, & ces paroles: *Les deux autres lettres ont été retranchées, pour faire entendre que ce seul caractere nous est resté de l'invention de ce Prince Romain.* Mais il est bien difficile à croire que l'Empereur Claude ait trouvé la lettre F; puisque Ciceron, qui vivoit longtemps avant lui, en fait mention dans ses Lettres à Atticus, où parlant d'une de ses maisons de campagne, appellée *Formiana*, il la nomme Digamme par raillerie, à cause que son nom commence par une F; le Digamme étant chez les Romains un carac-

tere qui repréſente deux T, comme fait F. Il n'y a donc nulle apparence que cet Empereur en ſoit l'inventeur, mais qu'il a peut-être changé, ou ajoûté quelque choſe à ſa figure ou à ſa prononciation. 1588.

Saint Jean Chryſoſtome eſt dépeint dans la ſeptiéme colonne avec cette Inſcription : *Saint Jean Chryſoſtome inventeur des lettres Arméniennes.* On voit enſuite ſaint Jérôme, aiſé à connoître par ſa maigreur & par ces paroles : *Saint Jérôme inventeur des lettres Illyriques.* S. Cyrille eſt enſuite repréſenté, & ces paroles ſont écrites ſous ſa figure : *Cyrille a inventé le reſte des lettres Illyriques.*

Jéſus-Chriſt eſt repréſenté dans la huitiéme & derniere colonne, avec ces paroles : *Jéſus-Chriſt Maître ſouverain de la doctrine céleſte.*

On voit enſuite le Pape Sixte, peint au naturel à côté de l'Empereur. Sous le premier ſont écrits ces mots : *Le Vicaire de notre Seigneur Jeſus-Chriſt* ; & ces deux paroles ſous le ſecond : *Le défenſeur de l'Egliſe.*

Voilà ce qu'il y a de plus remarquable parmi les peintures de ce magnifique lieu. Les deux autres ſalles dans

1588. lesquelles on conserve les Livres les plus rares, sont embellies des portraits des Docteurs de l'Eglise, de ceux de beaucoup d'autres grands Saints, & de la représentation des plus beaux ouvrages de Sixte. Mais de crainte de fatiguer le Lecteur, on finira cette description par deux très-belles Inscriptions; gravées en lettres d'or sur des tables de marbre, attachées dans la grande Bibliothéque, dont voici la premiere.

Il est enjoint d'observer régulierement de point en point tous les articles du Réglement que Sixte V. Pontife, a fait par une Bulle pour la conservation des livres de la Bibliothéque du Vatican. Il est défendu à toutes sortes d'Officiers dudit lieu, sous peine d'excommunication réservée à Sa Sainteté, d'emporter de détourner, ny de prêter aucun des livres à qui que ce soit, ou pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Et il leur est encore enjoint, sous les mêmes peines, d'empêcher que qui que ce soit les dérobe, les corrompe, les gâte ou les déchire par mégarde, par ignorance, ou par malignité.

L'autre Inscription qui est à main gauche, est conçue en ces termes.

Sixte V. Souverain Pontife a bâti dès les

fondemens cet Edifice, pour conser- 1588.
r dans un lieu digne du respect & de la
nération que l'on doit aux livres sa-
s, ceux qu'ont eu soin de ramasser dès
naissance de l'Eglise ces saints hom-
s, qui ont eu la gloire d'entendre la
x du Prince des Apôtres saint Pierre.
r livres ayant été déposés dans l'Egli-
le S. Jean de Latran; depuis que les
rétiens commencerent à jouir de la
ix: on les transporta au Vatican, dans
suite des temps, pour la plus grande
nmodité des Papes. Nicolas V. &
cte IV. en augmenterent considéra-
ment le nombre, tant pour conserver
ncienne discipline de l'Eglise, & l'u-
é de la Foi dans la pureté de la tradi-
i, que pour en répandre les vérités
ns toutes les parties du monde. Le lieu
ns lequel ils étoient gardés étant obs-
, incommode & mal-sain, il a fait
ver celui-ci accompagné de vestibu-
, de portiques, de degrés, de cham-
s, & d'autres logemens magnifiques;
fait dresser des tablettes & des pul-
es; l'a fait enrichir de peintures de la
in des plus excellens Peintres de son
ps; l'a rempli de tout ce qui pouvoit
menter l'étendue des Sciences & des
ts libéraux; & l'a consacré à l'utili-

té du public, l'an de salut 1583. & le
1588. *4. de son Pontificat.*

Il est constant que cette Bibliotheque est la plus belle & la plus nombreuse qui soit dans l'Univers. Car outre qu'elle est remplie de Manuscrits Latins, Grecs, Hébreux & Arabes, & de quantité d'autres de différentes Langues, que Sixte avoit fait chercher avec un soin & une dépense extraordinaire, elle a encore été augmentée du débris de celle des Princes Palatins du Rhin, une des plus fameuses de l'Europe, dont presque tous les Livres furent envoyés à Rome par le Comte de Tilly, après qu'il se fut rendu maître de Heidelberg, Ville capitale du Palatinat.

Sixte fit encore bâtir assez proche de la Bibliothéque une grande Imprimerie, pour faire des Editions exactes & correctes des livres corrompus, & pour les purger des fautes que la mauvaise foi des Hérétiques y avoit fait glisser. Il vouloit encore faire imprimer la sainte Ecriture en plusieurs Langues, des Instructions Chrétiennes, & des ouvrages miraculeux des Peres de l'Eglise, pour étendre la Religion dans les Pays éloignés, & en défendre

la vérité dans les lieux où elle étoit établie depuis tant de siécles. 1588.

Il donna le soin d'un travail si important & si difficile à Dominique de Baza, connu par son grand sçavoir, & par sa longue expérience en ce fameux emploi : lequel s'en acquitta avec tant de suffisance, que cette Imprimerie fut en peu de temps remplie de tout ce qui lui étoit nécessaire pour répondre à la grandeur de cette entreprise, & à la gloire de son fondateur ; & l'impression conduite avec toute la diligence, la probité & la bonne foi requise en cette sçavante & noble Profession.

La France fut affligée par de grands malheurs au commencement de cette année, qui se firent sentir jusques dans la Cour de Rome, & qui donnerent beaucoup d'inquiétude au Pape. C'est pourquoi il est nécessaire d'en rapporter ici le plus succinctement qu'il se pourra, la cause & l'origine.

Le Roi Henri III. avoit résolu de se défaire du Duc de Guise. Henri ne pouvoit pas souffrir le crédit & l'autorité, que la générosité de ce Prince lui avoit acquis dans l'esprit des Parisiens ; & la jalousie que lui don-

1588. noit cette honteuse inégalité, le porta enfin à cette cruelle résolution. Il l'envoya querir le vingt-troisiéme jour de Décembre de l'année 1588. & lorsqu'il entroit dans le cabinet du Roi, il fut entouré par neuf de ses gardes, qui le tuerent à coups d'épées & de poignards. Il tomba mort à leurs pieds, sans avoir pû se mettre en défense, ni témoigner son ressentiment que par quelques soupirs.

Le Pape en reçut la nouvelle dès le 3e. jour de Janvier de l'année suivante par un courrier exprès. Sa Sainteté s'entretenoit, lorsqu'il arriva, des désordres & des brouilleries de France, avec le Cardinal de Joyeuse. Cette nouvelle ne donna pas beaucoup d'émotion à Sixte; & quoiqu'il sçût que le Duc de Guise avoit été zélé défenseur de la Religion Catholique, il témoigna, par politique, beaucoup d'indifférence pour sa mort, croyant devoir prendre le parti de l'autorité souveraine contre les entreprises téméraires d'un Sujet aussi ambitieux que l'étoit ce Duc, dont les pratiques avoient donné une grande atteinte à la fidélité des François envers leur Roi. Si-tôt que le Pape eut appris

cette funeste mort, il se tourna vers le Cardinal de Joyeuse, & lui dit, en haussant les épaules : *J'en aurois fait autant, si j'avois été Roi de France.* Il se fit ensuite instruire du détail de l'action, & dit après: *Voilà ce qui arrive ordinairement à ceux qui s'embarquent sans prévoyance, & sans jugement, à commettre de grandes fautes, trompés & aveuglés par leur ambition.* Mais ayant appris quatre jours après, que le Cardinal de Guise avoit été traité comme son frere, & qu'on avoit fait arrêter le Cardinal de Bourbon, & l'Archevêque de Lyon, il eut le plus violent emportement, dont un homme de son caractere fût capable. Mais pour l'intelligence de cette Histoire, il faut traiter ceci un peu plus particulierement. 1588.

Quelques heures après l'exécution du Duc de Guise, le Roi eut une conférence avec le Cardinal Morosini, dans laquelle il tâcha de lui persuader : » qu'il avoit été forcé d'en venir » à cette violente extrêmité pour prévenir les pratiques & les cabales de ce » Duc, sans la mort duquel sa couronne & sa vie n'étoient plus en sûreté ; » que Dieu l'avoit aidé à se défaire d'un



» tes les Loix divines & hum
« le public n'étoit que trop
» des outrages que le Duc de
» avoit faits, sans lui en av
» donné sujet, & contre
» & la fidélité d'un Sujet à so
» rain; que sa douceur na
» la peur de troubler le rep
» Royaume, lui avoient l
» fait souffrir & dissimuler ces
& il le prioit de vouloir r
au Pape toutes ces bonnes &
sons, avant que la malice
de ses ennemis eût eu le loisi
venir & d'aliéner l'esprit de
té.

Le Roi n'apprenoit rien d
au Cardinal Morosini, & les
lics l'avoient déja instruit
vaises dispositions du Duc de
vers Sa Majesté. C'est ce q

le saint Siége, & de crainte qu'il ne fit la paix avec les Huguenots, de lui parler avec beaucoup de modération & de respect, & de lui faire esperer que le Pape écouteroit ses raisons en Pere commun & désintéressé : & il le convioit sur toutes choses à ne se justifier auprès de lui, que par des motifs véritables & sincéres. Morosini, qui voyoit l'importance qu'il y avoit à ménager le Roi dans cette conjoncture, traita cette affaire à fonds avec lui, & fit ensorte, par son adresse, que Henri lui jura, que si le Pape vouloit travailler de concert avec lui, & joindre ses forces aux siennes, il s'appliqueroit plus que jamais à exterminer les Hérétiques de son Royaume ; dans lequel aussi-bien il étoit résolu de ne permettre que le seul exercice de la véritable Religion. 1588.

Dans le temps qu'on poignardoit le Duc de Guise, les Maréchaux d'Aumont & de Retz arrêterent le Cardinal son frere, & l'Archevêque de Lyon, qu'ils conduisirent sous bonne garde dans une prison secrette. On s'assûra aussi presque à la même heure du Cardinal de Bourbon, qu'on prit dans son lit, où la foiblesse & l'incommodité

1588. de son grand âge le retenoient souvent, & qu'on mit en prison dans le Château de Blois, où la Cour étoit: si bien que l'entretien qu'eut le Roi avec le Légat n'étoit pas à dessein de le pressentir sur la mort du Duc de Guise, dans laquelle il sçavoit que le saint Siége n'avoit aucun intérêt: mais pour découvrir ses sentimens sur l'emprisonnement des deux Cardinaux, & de l'Archevêque. Le Légat de son côté voulant négocier leur liberté avec une mûre délibération, ne fit pas semblant de sçavoir qu'ils étoient arrêtés, vivant avec le Roi dans la même familiarité qu'à l'ordinaire, (ce qui déplut étrangement à Sixte) il entendit ce jour-là la Messe avec ce Prince, qui lui donna même des marques d'une plus particuliere confiance.

Le Roi ne voyant pas le Légat fort émû de la prison des Cardinaux (ce qui fut cause de la mort de celui de Guise,) résolut de passer outre, & de se défaire encore de ce Prince, qui n'étoit pas moins redoutable que son frere, & d'éteindre avec son sang l'incendie qu'ils avoient l'un & l'autre allumé.

Il

Il proposa à quarante-cinq de ses plus confidens, séparément les uns des autres, de tuer le Cardinal; mais pas un d'eux ne s'étant voulu charger d'une si barbare commission, il s'adressa à du Gast Capitaine aux Gardes, & lui ordonna de le faire expédier le lendemain matin par des soldats de sa Compagnie. Cet Officier s'en alla dès le point du jour 24. du même mois, veille de la Fête de Noël, dans la chambre où le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lyon étoient gardés, dans laquelle ils avoient passé la nuit dans desfrayeurs mortelles; s'étoient confessés l'un à l'autre, & avoient sans cesse prié Dieu. Du Gast commanda à l'Archevêque de le suivre, pour venir parler au Roi qui le demandoit. 1588.

Le Cardinal s'imaginant qu'on menoit son ami à la mort, lui dit: *Recommandez-vous à Dieu, Monsieur l'Archevêque.* Et celui-ci persuadé qu'on alloit aussi faire mourir le Cardinal, lui cria: *Recommandez-vous-y aussi, mon cher Monseigneur.*

On fit passer l'Archevêque dans une chambre prochaine, & du Gast étant rentré dans celle du Cardinal de Guise, il lui déclara qu'il n'avoit dé-

1588. formais plus de temps à vivre.

Ce malheureux Prince lui demanda celui de ſonger un peu à ſa conſcience : il ſe mit à genoux, & après une priere aſſez courte, il ſe couvrit la tête du bas de ſa robe, & dit avec beaucoup de fermeté : *Exécutez quand il vous plaira les ordres de votre Maître.* Alors quatre ſoldats le tuerent à coups de pertuiſanes, & porterent enſuite ſon corps auprès de celui du Duc ſon frere.

Le Roi cependant agité de mille penſées diverſes, ſe trouvoit dans un étrange embarras, & ne ſçavoit de quelle maniere faire entendre raiſon à un Pape de l'humeur de Sixte. Car, quoique le Légat, informé du véritable état de ſes affaires, ſemblât lui être favorable, & qu'il lui eût promis d'en rendre bon compte à Sa Sainteté, il étoit néanmoins à craindre, que les Eſpagnols & la Ligue, en continuant leurs mauvais offices, ne priſſent les devants à Rome, & ne miſſent le Pape hors d'état d'être inſtruit de la vérité d'un événement arrivé ſi loin de lui.

C'eſt pourquoi il dépêcha incontinent après la mort du Cardinal, un courrier à Rome en diligence, pour

donner avis à Jean de Vivone Marquis de Pisani, son Ambassadeur, de ce qui s'étoit passé à Blois, & pour l'instruire de la nécessité qui l'avoit forcé à se servir d'un si violent reméde; afin que ce Ministre pût détruire les faux bruits qu'on auroit fait courir en Italie, & justifier en même temps le procédé du Roi son Maître. Ce Prince avoit donné ordre, quelques jours auparavant, à Jérôme de Gondy, Florentin, de partir pour Rome incontinent après la Fête de Noël, & d'y solliciter en son nom la Légation d'Avignon pour le Cardinal de Guise; mais les affaires ayant changé de face, Gondy reçut ordre du Roi de s'en aller à Rome le plus diligemment qu'il pourroit, & de se joindre au Marquis de Pisani, pour faire ses très-humbles excuses au Pape sur la mort du Cardinal de Guise, & pour tâcher d'en obtenir l'absolution, s'ils jugeoient à propos de la demander à Sa Sainteté. 1588.

Gondy arriva le soir du sixiéme jour de Janvier, & apporta à Rome la premiere nouvelle de la mort de ce Prélat, dont il ne fit part qu'à Pisani. Ils passerent toute la nuit ensemble à chercher les moyens de préparer le

1588. Pape à recevoir cette nouvelle avec quelque sorte de modération : mais il l'avoit reçue la même nuit, & on l'informoit en même temps de la prison du Cardinal de Bourbon & de l'Archevêque de Lyon. Sixte étonné à la lecture de ces dépêches, frappoit des pieds & des mains, & fit frayeur à ceux qui furent témoins de son ressentiment. Il envoya querir Pisani & Gondy, auxquels il dit, avec des termes rudes & fâcheux : » Qu'il avoit reçû d'étranges nouvelles de France, » & se plaignit outrageusement du » Roi, auquel il reprochoit d'avoir non » seulement violé les immunités Ecclésiastiques, & les privileges du Sacré Collége, mais aussi les loix divines & humaines, en faisant répandre si cruellement le sang d'un Cardinal, & ayant fait mettre dans une » honteuse prison deux des plus considérables Prélats de l'Eglise, comme » s'ils n'eussent été que de simples séculiers.

Les deux Ministres François lui représenterent, avec beaucoup de respect & de retenue, mais aussi avec une grande fermeté, les raisons du Roi leur Maître, & s'étendirent sur l'é-

normité du crime de leze-Majesté, 1588.
dont ces trois Prélats étoient coupables. Ils lui remontrerent : » Que l'autorité qu'ils avoient usurpée, ne laissoit pas au Roi la liberté de leur » faire faire leur procès selon les formes ordinaires de la Justice, puisqu'ils l'avoient contraint, pour la sûreté de sa vie, d'abandonner le Louvre, & de sortir de Paris en habit déguisé : que tous les désordres de son Royaume n'avoient été causés que par les intrigues & les cabales du Duc & du Cardinal de Guise ; que Sa Majesté se voulant tirer d'une servitude honteuse à un Souverain, qui la menaçoit de la perte de sa Couronne, avoit jugé nécessaire de punir leur crime sans s'assujettir à la longueur des procédures judiciaires ; que ce crime étant public, & connu de tout le monde, le Roi avoit été en droit d'en faire justice, comme bon lui avoit semblé : qu'au reste, ils s'étoient rendus indignes de la protection du saint Siége par leur sacrilege, & par la profanation avec laquelle ils avoient violé les plus saints de nos mysteres, en se parjurant & en abusant de la bonne foi du

» Roi leur Maître ; que la défense de
1588. » la Religion, pour laquelle aucun » Souverain ne témoignoit plus d'ar-» deur que ce Prince, n'étoit que le » prétexte de leur ambition, seule & » véritable cause des mouvemens qui » avoient ébranlé le Royaume, & de » la perte d'une infinité d'ames ; se » frayant au milieu de ces désordres, » un chemin pour arriver au Trône, » après en avoir chassé les véritables » héritiers. « Ils ajoûterent à toutes ces raisons les assûrances de la soûmission sincére du Roi leur Maître, en qualité de fils très-obéissant à l'Eglise sa Mere, qu'il étoit résolu de satisfaire à tout ce que Sa Sainteté lui enjoindroit, & que c'étoit dans ce dessein-là qu'il avoit envoyé à Rome le Seigneur de Gondy, pour le supplier de lui donner sa bénédiction, & de lui marquer, par cette grace, qu'il n'avoit aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé.

Ce discours ne persuada ni n'adoucit le Pape, & il répliqua à Pisani : » Qu'il sçavoit fort bien que Gondy » avoit été envoyé à Rome pour né-» gocier une autre affaire que celle » dont il s'agissoit ; qu'il ne compre-

» noit pas comment le Roi de France 1588.
» témoignoit tant de soûmission au saint
» Siége, & sollicitoit son absolution
» dans le même temps qu'il retenoit
« un Cardinal & un Archevêque pri-
» sonniers, qui ne reconnoissent point
» d'autres Juges que l'Eglise ; qu'on
» devoit se plaindre à lui de leur mau-
» vaise conduite & de celle du Cardi-
» nal de Guise ; qu'il en auroit fait
» bonne justice, & qu'on le connois-
» soit assez-là-dessus. «

Les Ambassadeurs lui repartirent : » que leur caractere devoit leur don-
» ner créance auprès de lui sur ce qu'ils
» lui témoignoient de la part du Roi
» leur Maître, qui souhaitoit très-sin-
» cérement d'obtenir l'absolution. Le Pape dit à cela, » qu'en qualité d'Am-
» bassadeurs, ils n'avoient pouvoir que
» de traiter des affaires séculieres &
» temporelles ; mais qu'à l'égard des
» spirituelles, & entr'autres celles de la
» conscience, il falloit que l'abso-
» lution fût précédée par les marques
» d'un véritable repentir ; qu'il étoit
» nécessaire d'envoyer à cet effet une
» personne exprès, pour solliciter ce
» pardon ; & que le Roi pour s'en ren-
dre digne, commençât sa pénitence par

» faire mettre en liberté les deux Pré-
1588. lats prisonniers. Sixte s'échauffant de plus en plus, ajoûta ces paroles: *Votre Maître & vous, ne cherchez que les moyens de me tromper, & vous me traitez comme si je n'étois encore qu'un pauvre Moine incapable d'aucune affaire; mais sachez que vous vous trompez vous-mêmes, & que vous avez en tête un Souverain Pontife tout prêt à faire répandre bien du sang, quand il sera question de soutenir l'honneur & les intérêts de l'Eglise.*

Sixte & les Ambassadeurs se dirent encore plusieurs choses qui n'aboutirent à rien; & le Marquis de Pisani ne pouvant retenir son dépit secret: *Quoi! Saint Pere*, dit-il au Pape, *le Roi mon Maître n'aura pas la liberté de se défaire du Cardinal de Guise son mortel ennemi, après que Pie IV. a fait de son autorité étrangler le Cardinal Caraffe qui avoit été de ses amis?* Ces paroles irriterent tellement Sixte, qu'il congédia ces deux Ministres avec un visage & un air qui marquoient la peine que lui fit ce discours. Il donna ordre que l'on convoquât le Consistoire pour le lendemain matin, & envoya querir en même temps Albert Badoart, Ambassadeur de Venise, pour se dé-

chaîner en sa présence contre le Légat Morosini, qu'il traita de traître & d'ennemi du saint Siége, en jurant qu'il lui feroit sentir tout le poids de son indignation. Badoart excusa le mieux qu'il put son compatriote, sans toutefois rien dire à Sixte qui pût augmenter sa mauvaise humeur. 1587.

Le Sacré Collége étant assemblé le lendemain, Sixte entra dans le Consistoire, plein d'animosité & de colere. Il commença par maltraiter le Cardinal Morosini, & le menaça de lui ôter la Pourpre sacrée, pour avoir eu part à la funeste mort du Cardinal de Guise, auquel il avoit été en état de sauver la vie. Et en effet, s'il eût témoigné le moindre ressentiment de sa prison, le Roi n'auroit pas eu l'assurance de le faire poignarder.

Il rendit compte ensuite aux Cardinaux, en des termes encore plus violens, de tout ce qui s'étoit passé entre lui & les Ambassadeurs de France, & s'étendit principalement sur les raisons qu'il avoit eues pour refuser l'absolution à Henri III. & continua ainsi son discours.

» Je sçai qu'il y a quelques-uns d'en» tre vous, qui seront assez hardis pour

1588. » entreprendre d'excuser, même en
» ma présence, la mort du Cardinal de
» Guise, sans considérer le tort qu'ils
» font à leur caractere, ni le péril où
» ils engagent la Pourpre sacrée. Pour
» moi qui n'abandonne pas si lâche-
« ment les intérêts de cette auguste
» Compagnie, je vous déclare & vous
» assûre par tout ce qui peut engager
» la foi d'un Souverain Pontife, que
» je ne veux désormais plus faire de
» promotions pour les Couronnes, &
» qu'inutilement les Princes Chrétiens
» me solliciteront de faire des Cardi-
» naux; & vous devez considérer quel
» préjudice vous faites à votre carac-
» tere, & ce que vont devenir les avan-
« tages & les privileges dont vous avez
» joui jusqu'ici. Mais pourquoi suis-
» je plus sensible que vous aux dis-
» graces dont vous êtes menacés? Car
« je prévois que vous allez être expo-
» sés aux ressentimens, aux mépris,
» & à la fureur des Puissances Sou-
» veraines, qui n'épargneront ni votre
» honneur, ni votre sang; & pas un de
» vous n'est en sûreté de sa vie, si le
» meurtre commis en la personne de
» votre Confrere demeure impuni. Vo-
» tre insensibilité ne doit pas être la

» regle de ma conduite ; & la place
» que je tiens m'oblige à faire justice de 1588.
» ce cruel attentat. Il est inutile qu'on
» me représente les grands inconvé-
» niens qui en peuvent arriver, & les
» malheurs où la France peut être ex-
» posée. Car quand il est question de
» rendre justice, il faut n'envisager que
» son devoir, & ne craindre unique-
« ment que de déplaire à Dieu. «

Le Pape, après avoir fait ce discours fut quelque temps sans parler, pour donner loisir aux Cardinaux de lui répondre : mais les voyant dans un étonnement, & dans une surprise qui leur faisoit garder le silence, il reprit ainsi la parole : » L'outrage signalé dont
» il s'agit aujourd'hui, ne me permet
» pas d'en dire davantage ; & le juste
» courroux dont je suis animé, m'ôte
» l'usage de la voix. Mais de crainte
» qu'on ne m'impute d'avoir agi avec
» trop de précipitation, je veux assem-
» bler une Congrégation, pour trai-
» ter toutes les affaires de France, &
» particulierement pour examiner l'in-
» juste & cruelle mort du Cardinal de
» Guise.

Cette Congrégation fut composée des Cardinaux Antoine Serbellon, Mi-

lanois ; Antoine Santorio Archevêque
1588. de sainte Severine ; Antoine Fachinetti, Boulonnois ; Scipion Lancilotto, Romain ; Jean-Baptiste Castagna, & quelques autres, & cette affaire fit tant de bruit, que toute l'Europe fut attentive à sa décision.

Le Roi, sur ces entrefaites, redoubla ses instances pour se justifier auprès du Pape, & envoya à Rome à cet effet Claude Dangennes, Evêque du Mans, de la Maison de Rambouillet, pour toute laquelle ce Prince avoit alors beaucoup d'amitié. Ce Prélat, capable de cet emploi par sa profonde doctrine & par son éloquence, fut chargé de solliciter l'absolution du Roi, & sa reconciliation avec le saint Siége, & de promettre au Pape toute sorte de satisfaction, pourvû néanmoins qu'on n'intéressât ni l'honneur, ni la majesté de son Maître.

L'Evêque du Mans étant arrivé à Rome, confera avec les Ambassadeurs de France, & puis alla avec eux à l'audience du Pape, auquel ils remontrerent, après les premiers complimens remplis de soûmission & de respect, » Que le Roi leur Maître, n'avoit en » aucune maniere encouru les censu-

» res, ni violé les droits & les immuni- 1588.
» tés de l'Eglise ; que le feu Cardinal
» de Guise avoit été atteint & convain-
» cu du crime de rébellion, auquel cas
» tous les Ecclésiastiques de France,
» de quelque qualité qu'ils fussent,
» étoient soûmis à la jurisdiction sécu-
» liere, & particulierement les Pairs
» du Royaume, qui ne reconnoissent
» point d'autre Juge que le Parlement
» de Paris, composé des Pairs, des
» Officiers de la Couronne, & des Ju-
» ges ordinaires ; & que si le Roi avoit
» dérogé aux formalités de la Justice
» dans la punition qu'il avoit fait faire
» du Cardinal de Guise, il n'y avoit
» que son Parlement intéressé, & qu'il
» n'avoit en cela donné aucune atteinte
» au Tribunal Ecclésiastique. «

Sixte, au lieu de se payer de ces raisons, en parut encore plus irrité, & s'opiniâtra à soûtenir que *les Cardinaux étoient soûmis à la Jurisdiction Pontificale, & qu'ils n'avoient point d'autres Juges sur la terre que les Vicaires de Jesus-Christ*. Les Ambassadeurs voyant cette obstination, lui soûtinrent hardiment : *Que le Roi ne pouvoit être excommunié*, & alléguerent là-dessus les privileges & les exemptions de l'Eglise Gallicane.

1588. » rendoit dans un certain temps la li-
» berté au Cardinal de Bourbon & à
» l'Archevêque de Lyon, & que dans
» l'espace de soixante jours ensuite il ne
» lui en donnât avis, & au saint Siége,
» par une lettre signée de sa main, &
» scellée de son sceau, ou par quelque
» autre acte aussi authentique. il encour-
» reroit l'Excommunication & toutes
» les censures de l'Eglise comprises
» dans les sacrés Canons, dans les
» Constitutions générales & particu-
« lieres, & dans les Bulles qui se lisent
» publiquement le jour du Jeudi absolu.

Sa Sainteté déclara encore : » Que
» tous ceux qui assisteroient ce Prince
» de leurs conseils, ou qui lui donne-
» roient du secours & de l'aide en pa-
» reilles occasions, encourreroient les
» mêmes peines. « Il fit ensuite citer le Roi, & l'ajourna à comparoître en personne, ou par Procureur, dans soixante jours, à commencer de celui auquel cet ajournement lui seroit signifié, pour rendre compte du meurtre du Cardinal de Guise, & de l'emprisonnement du Cardinal de Bourbon & de l'Archevêque de Lyon, & pour faire voir s'il avoit encouru, ou non, les peines de l'Excommunication. Il ordonna

» ordonna aussi que tous ceux qui 1588.
» avoient eu part à ce meurtre fussent
» assignés à comparoître aussi dans soi-
» xante jours, & que cet ajournement
» leur fut signifié de vingt-cinq jours
» en vingt-cinq jours. «

» Sa Sainteté déclara encore, qu'au-
» cun des complices, ni le Roi même,
» ne pourroient recevoir l'absolution
» que du Pape seul, à condition néan-
» moins de promettre d'obéir à tout ce
» que l'Eglise leur voudroit imposer
» de satisfactions & de pénitences; sans
» laquelle soûmission ils ne pouvoient
» participer aux Indulgences des Ju-
» bilés, des Croisades, & de toutes les
» autres concessions que le Roi ou ses
» Prédécesseurs auroient pû obtenir du
» saint Siége. «

Le Cardinal de Joyeuse, l'Evêque du Mans, Arnault d'Ossat & le Marquis de Pisani s'étoient donnés de grands mouvemens pour empêcher non seulement la publication du Monitoire, mais pour obliger aussi le Pape à donner l'absolution au Roi leur Maître; mais ne pouvant rien obtenir de l'humeur inflexible de Sa Sainteté, ils partirent de Rome en diligence. Le Cardinal de Joyeuse & d'Ossat prirent

1588. la route de Venise, où ils furent très-bien reçus & très-magnifiquement traités. L'Evêque du Mans & Pisani s'embarquerent pour se rendre à Marseille. Ils se plaignirent dans tous les lieux par où ils passerent, de l'injustice & de la dureté du Pape à l'égard du Roi Très-Chrétien. Ils ne craignoient point de dire que sa passion trop déclarée en faveur des Espagnols, mettoit l'Eglise Romaine en péril de perdre un Royaume, ainsi que Clément VII. avoit perdu l'Angleterre par sa complaisance pour la même Nation, dans le procès du divorce de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon. Ils firent aussi courir divers Manifestes qui n'étoient point signés, dans lesquels ils justifioient la conduite de Henri III. en se défaisant du Duc de Guise & du Cardinal son frere ; & blâmoient aigrement le procédé irrégulier de Sa Sainteté.

Deux mois après que cette Excommunication eut été signifiée à Henri III. il fut malheureusement assassiné à saint Cloud, Village à deux lieues de Paris, au milieu d'une armée avec laquelle il assiégeoit cette Capitale. Le parricide étoit un Religieux Jacobin,

natif du Village de Sorbonne près de Sens, appellé Jacques Clément, âgé d'environ vingt-cinq ans, qui le frappa d'un couteau à deux tranchans dans le milieu du petit ventre. 1588.

Cette funeste mort fut suivie de la guerre entre le Parti de la Ligue & Henri Roi de Navarre, pendant laquelle il y eut plusieurs combats, ou la fortune étoit tantôt favorable aux Ligueurs, & tantôt aux Navarrois. Mais elle se déclara enfin pour ce Prince le quatorziéme jour de Mars de l'année 1590. dans un combat proche d'Yvry, où après s'être vaillamment battus de part & d'autre, Henri remporta la victoire, quoiqu'il eût perdu la plus grande partie de la Noblesse qui l'avoit suivi.



LA VIE DU PAPE SIXTE CINQUIEME.

LIVRE DIXIEME.

ARGUMENT.

Siége mémorable de Paris. Le Pape refuse du secours à la Ligue contre Henri IV. Raisons de ce refus. Sixte envoye en France le Cardinal Cajetan. Instructions secrettes données à ce Cardinal. Henri IV. reconnu Roi de France. L'Ambassadeur de Venise le salue en cette qualité. Le Nonce résidant à Venise, piqué de la démarche de cet Ambassadeur sort de Venise & revient à Rome. Sixte lui ordonne de s'en retourner à Venise. Le Pape contribuë sous main au Couronne-

nement de Henri. Secrette intelligence entre les Vénitiens & le Pape touchant les affaires de France. Le Pape fait traduire la Bible en Italien. Désordres que cause cette traduction. Le Roi d'Espagne en ayant porté ses plaintes au Pape, se détermine à convoquer un Concile National pour le déposer. Differend entre le Pape & le Duc de Ferrare au sujet d'un Village. Réponse spirituelle, mais piquante, du Connétable de Castille au Pape. Application du Pape à amasser de l'argent. Les Genevois battent l'armée du Duc de Savoye. Les plus habiles Prédicateurs d'Espagne blâment avec liberté la lenteur du Pape à soutenir les intérêts de l'Eglise. Maniere de vivre de Sa Sainteté. Son exactitude à faire rendre la Justice. Liberté du peuple pendant le Carnaval, & les raisons qui obligeoient Sixte à la lui accorder. Son assiduité infatiguable au travail. Sa tendresse pour sa famille. Son opinion sur son successeur. Sa passion d'amasser de l'argent. Grande disette dans l'Etat Ecclésiastique durant son Pontificat. Moyens qu'il imagine pour y établir l'abondance. Combien l'Eglise lui est redevable. Il fixe le nombre des Cardinaux. Il va à Terracine. Il tombe malade. Nature de son mal.

Jour de sa mort. Bruit commun sur la cause de sa mort, dont on soupçonne les Espagnols, à cause de la haine qu'ils lui portoient. On porte son corps à S. Pierre. Fureur de la populace qui abbat sa Statue après sa mort. Decret du Senat pour empêcher à l'avenir de pareils désordres. Noms & surnoms des Cardinaux créés par ce Pape.

1589. LE Duc du Maine, Chef de la Ligue, rétablit en peu de tems son armée, & le Roi de Navarre vint incontinent après assiéger Paris. Depuis cette bataille il courut pendant trois mois un bruit à Rome de la mort du Navarrois, qui malgré sa fausseté trouva créance, non-seulement parmi le peuple, mais dont plusieurs gens de bon sens & de mérite furent aussi persuadés, & l'on faisoit là-dessus des gageures de conséquence. Le Pape, jusqu'aux oreilles duquel parvint cette nouvelle, dit plusieurs fois: *Si le Roi de Navarre est mort des blessures qu'il a reçûes dans son dernier combat, comme on le publie par tout, il faut demeurer d'accord qu'il est mort en grand Prince.* Ces fâcheux bruits, & les désordres du Royaume de France

ne purent néanmoins l'obliger à envoyer à la Ligue le ſecours qu'elle attendoit de lui, ſur la promeſſe que le Légat en avoit faite de ſa part. Quelques-uns crurent que Sixte en uſoit ainſi, de crainte que ſi le parti du Roi de Navarre avoit du déſavantage, les Eſpagnols qui aſſiſtoient les Ligueurs, ne fuſſent trop puiſſans, & que le Roi d'Eſpagne n'en devînt plus grand & plus redoutable; ſuivant ces belles paroles de Ciceron; *L'événement des guerres civiles eſt tel, que les intentions du vainqueur ne ſont pas toujours ſuivies, & qu'il eſt ſouvent obligé de prendre la loi de ceux par le ſecours deſquels il a remporté la victoire.* Cette appréhenſion n'étoit pas mal-fondée; & Sixte, qui dès le commencement de ſon Pontificat, n'avoit rien eu plus à cœur que d'abaiſſer cette Monarchie, avoit raiſon d'en craindre & d'en arrêter l'agrandiſſement. 1589.

On crut auſſi que le Pape eſperoit que le Roi de Navarre étant reconnu Souverain en France; & promettant de rentrer dans la Religion Romaine, il pourroit bien plus aiſément qu'un autre faire abandonner à ſes peuples les nouvelles opinions, & les ramener au giron de

1589. l'Eglise. C'est ainsi que le lui persuadoit le Duc de Luxembourg, que la Noblesse Françoise avoit envoyé à Rome en qualité d'Ambassadeur, & ce que plusieurs lettres écrites par les Partisans du Roi de Navarre confirmoient de jour en jour.

Quelques Politiques penserent aussi que le Pape avoit refusé du secours aux Ligueurs sur ce que le Duc de Luxembourg lui avoit fait entendre qu'il étoit inutile de s'opposer au juste dessein qu'avoit le Roi de Navarre de monter sur un trône dont il étoit le légitime héritier ; que c'étoit perdre des hommes & de l'argent à plaisir : que ce Prince avoit un trop puissant parti dans le Royaume, & une trop grosse armée, pour ne se pas mettre la Couronne sur la tête, & qu'il y avoit péril à l'irriter contre les Catholiques, malgré lesquels il se feroit reconnoître. Ce que considérant le Pape, il avoit crû en devoir user en Prince sage & avisé, qui ne veut pas hasarder de perdre, dans une occasion où il n'y a rien à gagner.

Quoiqu'il en soit, toutes les instantes supplications de la Ligue ne purent tirer d'autres secours de Sixte que cinquante mille écus, que lui fit délivrer le Légat, & dont Sa Sainteté ne fut pas

satisfaite

satisfaite. On vouloit aussi que cette répugnance à secourir le parti Catholique fût causée par la grande estime que le Pape avoit conçue pour le Roi de Navarre, dès le temps que ce Prince eut la hardiesse de faire attacher ses protestations aux portes du Vatican. La vigueur de cette action, suivie d'une infinité d'autres preuves de son courage; dont les nouvelles arrivoient tous les jours à Rome, avoient convaincu le Pape, que ce Prince méritoit la Couronne de France, & qu'il y avoit de l'injustice à l'empêcher de s'en mettre en possession. Aussi quand on parloit de lui en sa présence, il disoit toujours que c'étoit un grand Prince, & que sa tête étoit faite exprès pour cette Couronne. 1589.

Le Roi d'Espagne trouvoit très-mauvais que le Pape n'eût pas secouru la Ligue, ni excommunié les Princes Catholiques & les Prélats attachés au parti du Roi de Navarre. Ce dépit fut cause qu'on ne voyoit de tous côtés que des Libelles & des Pasquinades qui déchiroient la réputation du Pape, & le traitoient comme un Hérétique. Le Roi d'Espagne voulut même qu'on protestât publiquement,

1589. & qu'on sommât le Pape de tenir sa parole. Ce qui fut exécuté par le Comte d'Olivarez, mais seulement en particulier dans le Consistoire. Sixte se justifia de ce reproche, en présence des Cardinaux, & leur représenta les motifs qui l'avoient obligé à cette conduite au sujet des affaires de France. Quelques Cardinaux s'étant jettés à la traverse, tant de la part du Pape que de celle d'Espagne, empêcherent pour lors que ces protestations ne se fissent publiquement. Cette entreprise mit le Comte d'Olivarez si mal dans l'esprit du Pape, quoique ce fût un Ministre très-prudent & très-avisé, (jointe à d'autres sujets de mécontentement que Sa Sainteté prétendoit en avoir reçus) qu'il ne voulut plus lui donner d'audience, ni le reconnoître pour Ambassadeur. Ce qui obligea le Roi d'Espagne d'envoyer en sa place le Duc de Sessa, personnage d'une sagesse consommée, pour profiter de la conjoncture favorable du déplorable état des affaires de France. Mais ce nouvel Ambassadeur n'étant arrivé à Rome que lorsque Sixte tomba malade, il ne put traiter avec lui des affaires de cette conséquence, n'ayant

eu jusqu'à la mort que quelques intervalles de santé, pendant lesquels il n'étoit pas capable de travail, ni d'application. 1589.

Sur ces entrefaites la nouvelle vint à Rome (& les Espagnols qui la débitoient, faisoient la chose bien plus grande qu'elle n'étoit) que non seulement le parti de la Ligue, mais presque tout le Royaume entier avoient reconnu pour Roi le Cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. On fit ensuite entendre au Pape, que les affaires du Roi de Navarre étoient absolument désesperées. Ce qui fit résoudre Sa Sainteté d'envoyer un Légat en France, pour assister à cette grande révolution, avec ordre d'employer tous les moyens imaginables pour réunir les François dans la fidélité & l'obéissance qu'ils devoient à ce nouveau Roi, à la liberté duquel il avoit depuis peu travaillé efficacement, en défendant avec vigueur l'honneur & l'intérêt du Sacré Collége.

Il choisit pour une Légation de cette conséquence le Cardinal Henry Cajetan, qu'une naissance illustre & une

1589. profonde expérience rendoient capable d'un tel emploi. Il ne répondit pas néanmoins à ce qu'on avoit attendu de lui, pour s'être trop déclaré en faveur des Espagnols. Le Pape nomma un nombre choisi de Prélats pour l'accompagner dans sa Légation, tous recommandables, ou par leur doctrine, ou par leur capacité dans le maniment des affaires ; entre lesquels étoient Laurent Blanchetti, & Philippe Sega, qui furent depuis Cardinaux ; Marc-Antoine Mocenigo Evêque de Ceneda, personnage que le Pape estimoit beaucoup, & dont il s'étoit souvent servi ; François Panigarole Evêque d'Asti, grand Prédicateur : & Robert Bellarmin Jésuite, Religieux d'un éminent & rare sçavoir. Il donna de plus pour un million de lettres de change à prendre sur les Banquiers de Lyon, avec ordre au Légat d'employer cet argent selon les besoins ausquels il le jugeroit nécessaire ; mais particulierement pour délivrer de prison le Cardinal de Bourbon, de la liberté duquel il témoignoit faire sa principale affaire. Mais cette grande ardeur fut bientôt re-

froidie, & l'esprit du Pape mis dans une étrange incertitude, si-tôt qu'il eut appris, par des lettres que lui écrivit le Duc de Luxembourg, que le Roi de Navarre étoit enfin reconnu pour légitime & véritable héritier de la Couronne. Ce Seigneur lui rendoit en même temps compte du détail de ce grand événement, & lui annonçoit que la Noblesse Françoise l'avoit député pour aller instruire Sa Sainteté des raisons qui avoient obligé cet illustre corps à reconnoître le Roi de Navarre, & à lui demander comme au Pere commun de tous les Chrétiens, les moyens d'établir une bonne paix entre ses enfans. 1589.

Sixte comprit par ces nouvelles, que les émissaires de la Ligue l'avoient trompé, en l'assûrant que la plus grande partie des François s'étoient déclarés contre le Roi de Navarre, & qu'il n'y avoit qu'un petit nombre de gens désespérés qui suivoient son parti. Il fit incontinent réponse à Luxembourg, lui marquant qu'il seroit le très-bien venu, & écrivit en même temps à la Noblesse qui étoit dans l'armée du Roi de Navarre, en des termes remplis d'une paternelle affection. Il la con-

juroit de demeurer ferme dans la Re-
1589. ligion Catholique : » lui déclaroit qu'il » n'avoit intérêt qu'à voir un Roi en » France qui professât la même foi que » ses Prédécesseurs ; qu'il lui étoit in- » différent sur qui tombât leur choix ; » pourvû que ce ne fût point sur un » Hérétique, qu'il ne pourroit comp- » ter au nombre des enfans de l'Eglise ; » qu'à cela près, ils nommassent qui » bon leur sembleroit, & leur souhai- » toit ensuite toute sorte de bonheur » & de prospérité.

On fit voir cette lettre au Roi de Navarre, qui le confirma dans ce qu'on lui avoit dit plusieurs fois des sentimens avantageux que le Pape avoit pour lui ; & il dit en riant, à ceux qui la lui avoient montrée : *Ma foi, le Pape est un grand homme, & je me veux faire Catholique, quand ce ne seroit que pour avoir l'avantage d'être le fils d'un tel Pere.*

Les Agens de la Ligue instruits de tout ce qui se passoit, presserent le Pape d'envoyer incessamment le Légat, en lui remontrant : *Que tous ces bruits n'étoient qu'un artifice du Roi de Navarre pour l'amuser, pour ralentir son zéle, & pour gagner du tems* ; chose

à quoi ce Prince tâchoit de parvenir uniquement. 1589.

Sixte, pour ſatisfaire en quelque façon à ces inſtances, ordonna au Légat de ſe mettre en chemin ; mais avec des inſtructions bien différentes des premieres, par leſquelles il avoit ordre de faire tous ſes efforts pour confirmer l'élection du Cardinal de Bourbon, & pour travailler avec la même vigueur à le faire ſortir de priſon : au contraire, il étoit chargé par ces dernieres, de s'intriguer pour la réunion des Catholiques pour l'élection d'un Roi qui fût de la même Religion, & agréable à tous les François, ſans lui nommer ni lui ſpécifier perſonne. Le Pape joignit à cette inſtruction, contenue dans un Bref, en datte du quinziéme d'Octobre, des ordres & des avis particuliers qu'il confia au Légat, pour ſe conduire dans cette affaire avec autant d'indifférence pour tous les ſujets qu'on propoſeroit dans cette élection (pourvû que ce fuſſent des Princes Catholiques & ſoûmis au ſaint Siége) que de chaleur & d'attachement aux intérêts de l'Egliſe. Il lui enjoignit ſur tout de ne ſe point déclarer ouvertement contre le Roi de

1589. Navarre, en cas que son retour à l'Eglise ne fût pas désespéré ; qu'il gardât toujours la neutralité jusques-là ; & que si ce Prince témoignoit se vouloir convertir, alors il favorisât publiquement son parti.

Le Légat ne suivit pas ses ordres ; & les Espagnols s'étoient tellement rendus maîtres de son esprit, que dès qu'il fut arrivé à Paris, il s'attacha au parti de la Ligue, & fit profession d'être ennemi du Roi de Navarre. Sixte piqué de cette conduite, & du mépris de ses ordres, n'eut désormais plus de confiance en lui, & ne lui fournit plus d'argent.

D'un autre côté, le Roi de Navarre se plaignoit hautement du Légat ; & l'Evêque de Cénéda lui étant allé proposer une tréve, il lui reprocha le procédé du Cardinal Cajetan, qui se montroit beaucoup plus Espagnol que véritable Catholique : » & qu'il avoit » autant sujet de se plaindre de sa con- » duite, que de raisons d'être content, » & de louer les bonnes intentions de » Sa Sainteté ; qu'il étoit étrangement » surpris, qu'au préjudice de son de- » voir, en qualité de Légat, il eût com- » mencé à lui donner des marques de

» sa haine, en établissant sa résidence à » Paris, Ville dont la Ligue avoit fait » sa Capitale, & que représentant le » pere commun des Chrétiens, il au- » roit dû se loger dans un lieu neutre, « afin d'être en état de prendre des con- » seils non suspects, & salutaires au » bien de la paix qu'il venoit pour éta- » blir dans le Royaume. « 1589.

Le Sénat de Venise avoit, pendant plusieurs jours, mis en délibération s'il devoit laisser son Ambassadeur en France auprès du Roi de Navarre, comme le reconnoissant légitime possesseur de cette Couronne : mais après avoir examiné cette affaire, avec la prudence ordinaire qui sert de regle à toutes ses actions, il crut qu'il étoit avantageux à toute la Chrétienté, que cette Couronne demeurât plûtôt au légitime héritier, que de souffrir que les Espagnols & les Seigneurs la missent en piéces, ou sur la téte de quelque Prince étranger : outre que le Roi de Navarre étant reconnu par la plûpart de la Noblesse Françoise, dont le corps fait la principale force de l'Etat, il étoit facile à ce Prince de s'affermir sur le Trône, malgré les efforts de ses ennemis. Ces raisons firent résoudre la

République de faire demeurer son Ambassadeur auprès de lui, en qualité de Roi de France, & de lui offrir tout ce qui dépendoit de la Seigneurie, & les mêmes secours qu'elle avoit autrefois donnés dans les plus pressans besoins des Rois ses prédécesseurs. Henri le Grand témoigna pendant toute sa vie beaucoup de reconnoissance aux Vénitiens de ce bon office, à l'exemple duquel plusieurs autres Princes Souverains le reconnurent aussi pour véritable Roi de France.

1589.

Jérôme Mateücci, qui étoit alors Nonce à Venise, se joignit à l'Ambassadeur d'Espagne; & ces deux Ministres firent grand bruit, & se plaignirent aigrement en plein Sénat: *Que la République eût reconnu pour Roi un hérétique que le saint Siége avoit excommunié, & que le Pape avoit déclaré rebelle & contumax dès le commencement de son Pontificat.* Mais le Sénat, qui sçavoit là-dessus les véritables sentimens de Sixte, répondit au Nonce: » Qu'il n'entroit point en connoissance des affaires concernant la Foi de » l'Eglise, & qu'elles regardoient uniquement le saint Pere; mais que « sçachant que Henri de Bourbon

» étoit Prince du Sang Royal de France, & légitime héritier de cette Couronne, il ne pouvoit s'empêcher de » traiter avec lui touchant les affaires » temporelles dans lesquelles la France » & la République avoient des intérêts » communs, sans prétendre donner atteinte au spitituel, ni préjudicier à la » déclaration de Sa Sainteté. « 1589.

Le Nonce ne fut pas satisfait de cette réponse, & après avoir fait quelques protestations, il partit de Venise avec autant de précipitation que s'il eût pris la fuite, & revint à Rome en poste. Il avoit crû faire sa cour auprès du Pape par une retraite si soudaine; mais étant arrivé il trouva les choses tout autrement disposées; car Sa Sainteté ne l'ayant pas seulement voulu voir, lui fit dire de remonter sur ses mêmes chevaux, & de s'en retourner incessamment à Venise; à quoi il fallut obéir sans replique, avec autant de promptitude, que de honte & de confusion.

Le bruit courut alors, qu'il y avoit une secrette intelligence entre Sixte & le Sénat, & qu'Albert Badoart, Ambassadeur de Venise auprès de Sa Sainteté, lui avoit fait quelque ouverture touchant la reconnoissance de

1589. Henri de Bourbon pour légitime Roi de France, avant que la République eût déliberé là-dessus, & qu'ayant reconnu l'esprit du Pape assez bien disposé pour ce Prince, il en avoit donné avis au Sénat, qui s'étoit ensuite déterminé à le reconnoître pour légitime Souverain.

Il est constant que Henri IV. eut obligation de son établissement sur le trône de ses Ancêtres, à la maniere habile & délicate dont Sixte en usa en sa faveur. Car s'il se fût ouvertement déclaré contre lui, & qu'il eût appuyé les intérêts de la Ligue, il est sûr que ce parti auroit repris sa premiere vigueur, & que la République n'auroit pas commencé à reconnoître ce Prince. Et en effet, les autres Etats Souverains qui gardoient la neutralité, ne sçavoient quel parti prendre, en voyant le Pape tenir une conduite incertaine à l'extérieur, quoiqu'il eût dans son cœur beaucoup plus de penchant à fortifier Henri, qu'à traverser ses justes & généreux desseins: Mais un Sénat aussi sage & aussi prudent que celui de Venise, ayant fait la démarche dont nous venons de parler, les Ligueurs se virent en peu de temps

affoiblis, & la réputation des armes du Roi de Navarre fut considérablement augmentée. Ce signalé service ne fut pas sans reconnoissance. Car ce Prince en remercia le Sénat, par des lettres pleines d'affection & de bonté, & donna ordre au Seigneur de Mesmes, son Ambassadeur à Venise, de marquer à la République toute sa gratitude, & de l'assûrer de son estime & de sa bienveillance. Le Duc de Luxembourg ne manqua pas de son côté, de s'en expliquer en pareils termes devant le Pape, & de lui promettre que le Roi son Maître conserveroit cherement le souvenir de ses offices, & de cette admirable conduite si digne du Pere commun de tous les Chrétiens. 1589.

Quoique le Comte d'Olivarez fût de tous les Ambassadeurs à Rome, celui que le Pape avoit le plus maltraité, il ne lui en parloit pas cependant avec moins de hardiesse que de prudence pendant les deux derniers mois de sa vie, en traitant avec lui des matieres aussi délicates qu'aucun autre Ambassadeur eût jamais traité.

La premiere fut au sujet de la Ligue, en faveur de laquelle il avoit or-

1589. dre de redoubler ſes inſtances contre le Roi de Navarre qu'elle vouloit exclure de la Couronne. Olivarez qui recevoit inceſſamment des ordres de preſſer là-deſſus Sa Sainteté, les exécutoit, mais fort inutilement. Sixte voyoit bien que le Roi d'Eſpagne prétendoit ſécretement ſe rendre maître de la France, ſi le légitime héritier en étoit exclus ; mais comme il ſçavoit auſſi que ce Prince ſe devoit faire Catholique, & qu'il ne vouloit pas le déclarer, il prenoit mille prétextes pour ne rien accorder aux importunités du Comte d'Olivarez ; mais ce ne fut rien en comparaiſon de la fierté avec laquelle il le traita dans les deux occaſions ſuivantes.

Il avoit fait imprimer ſur la fin de l'année derniere la Bible Vulgate, ouvrage auquel le Public ne donna pas ſon approbation ; mais ce fut bien autre choſe, lorſque quelque temps après il en fit imprimer une traduction Italienne, avec une Bulle très-ample qui en ordonnoit la publication. Quelques Cardinaux prirent la liberté de lui en parler ; mais il ſe mocqua de leurs raiſons & de leurs ſcrupules. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit avec eux

lorſqu'ils lui repréſenterent que cette traduction étoit en quelque façon ſcandaleuſe, parce que les hérétiques ſe ſervoient du même moyen pour pervertir les peuples en leur rendant trop familiere l'intelligence de l'Ecriture; mais Sixte leur répondit: *C'eſt à cauſe de vous autres ignorans qui n'entendez pas le Latin, que j'ai fait faire cette traduction Italienne.* Le Roi d'Eſpagne fut ſupplié par quelques-uns de ſes Cardinaux des plus ſcrupuleux, d'employer ſon zéle & ſon autorité pour garantir le Royaume de Naples, la Sicile & le Duché de Milan des dangers de cette nouveauté. 1589.

Le Roi d'Eſpagne qui faiſoit auſſi le ſcrupuleux, ordonna à ſon Ambaſſadeur de prier Sa Sainteté de ſupprimer cette Bible Italienne, dont le ſcandale cauſeroit beaucoup de déſordre en Italie, ou qu'autrement il prendroit des meſures conformes à ſa Foi, & ſe ſerviroit du pouvoir ſouverain que Dieu lui avoit mis entre les mains, pour conſerver dans ſes Etats la pureté de la Religion Catholique.

Le Comte d'Olivarez n'eut pas ſitôt reçu cet ordre, qu'il fit demander une audience à Sa Sainteté, dans la-

quelle il lui déclara avec une grande
1589. fermeté : *Que le Roi son Maître & toute la Cour d'Espagne étoient fort scandalisés de la publication de la nouvelle Bulle.* Le discours de l'Ambassadeur qui parla plus d'une heure (avec beaucoup de chaleur) fut écouté du Pape avec un silence qui obligea ce Ministre, qui ne pouvoit plus parler, à le finir par ces paroles : *Votre Sainteté ne me répond rien, & je ne puis deviner ce qu'elle pense ? Je pense*, lui répondit le Pape en colere, *à vous faire jetter par les fenêtres, pour vous apprendre avec quel respect vous devez parler au Chef de l'Eglise.* Sixte passa en même temps dans une autre chambre, & l'Ambassadeur qui connoissoit son humeur, après lui avoir fait une profonde révérence, sortit avec précipitation, croyant avoir trente Sbires à ses trousses prêts à lui faire mesurer la hauteur des fenêtres de l'appartement du Pape. Il arriva chez lui dans une si grande émotion, qu'il se jetta sur un lit, prit quelques rafraîchissemens, & dit à ses domestiques, *qu'il venoit de l'échapper belle.*

Quelques Auteurs qui ont voulu justifier le Pape du reproche des Espagnols

gnols, & de quelques zélés Catholiques, ont ſoutenu qu'il n'avoit jamais fait imprimer cette Bible Italienne; mais il eſt aiſé de prouver le contraire par pluſieurs exemplaires que l'on voit encore dans les Bibliotheques de Florence & de Milan, ſans parler de deux autres imprimés à Rome que l'on conſerve ſoignenſement dans la Bibliotheque de Geneve; & de plus, quantité d'autres Hiſtoriens ont parlé des inſtances du Roi d'Eſpagne auprès du Pape, pour ſupprimer cette traduction; & voici ce qu'en dit le Pere Briet, Jéſuite dans ſes Annales du monde: *Le Pape Sixte V. mourut ſur ces entrefaites, après avoir fait publier une Bible Italienne qui cauſa de grands déſordres; elle étoit appuyée d'une Bulle de la nullité de laquelle le Pape convenoit aſſez, parce qu'elle n'avoit pas été faite dans les formes; mais c'étoit un homme ſi terrible, que perſonne n'oſoit lui réſiſter; on dit même qu'il fit de violentes menaces à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui s'étoit fortement oppoſé à cette dangereuſe nouveauté.* On voit encore dans des apoſtilles de quelques copies manuſcrites de cette Bible, que lorſque le Cardinal de Tolede, (qui étoit le plus contraire à

1589.

1589. ſa publication) eut appris que le Pape l'avoit réſolue malgré ce que lui avoient repréſenté la plûpart des Cardinaux, & les inſtances du Roi d'Eſpagne, s'étoit récrié : *Que Dieu ſoit béni, quoiqu'il abandonne l'Egliſe ; mais le Pape qui abandonne les intérêts de Dieu, ne vivra déſormais pas longtemps* ; & en effet, il mourut quelques mois après cette prédiction, & l'on ſoupçonna les Eſpagnols d'avoir avancé ſa mort.

Philippe II. vivement offenſé des affronts continuels que Sixte faiſoit à ſon Ambaſſadeur, de ſes refus à ſecourir la Ligue pour favoriſer le Roi de Navarre, de la publication de la Bible Italienne, malgré ſes remontrances, du Jugement qu'il avoit rendu ſur les matieres de Religion concernant l'Angleterre, & plus piqué encore de ſon deſſein ſur le Royaume de Naples, aſſembla les plus habiles gens de ſon Conſeil, avec pluſieurs Docteurs, pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire contre les entrepriſes de Sixte & ſes mauvaiſes intentions. Il fut arrêté dans ce Conſeil, que Sa Majeſté pouvoit en conſcience, & devoit convoquer un Concile National compoſé des Evêques & des Docteurs ré-

guliers de ses Royaumes, en faire signifier la convocation au Pape, de passer outre en cas d'opposition, de le citer lui-même en personne pour être déposé, & qu'on procéderoit ensuite à l'élection d'un nouveau Pape, Sixte tenant une conduite tellement bisarre, qu'on pouvoit sans témérité se défier de ses sentimens & de sa croyance. 1589.

Après cette délibération, le Roi d'Espagne donna ordre à son Ambassadeur d'en faire part aux Cardinaux les plus attachés à ses intérêts, & particulierement au Cardinal de Tolede qui passoit pour Saint. Ils résolurent ensemble qu'on prendroit l'occasion de quelque Cérémonie, à laquelle assisteroit le Pape, pour lui signifier la convocation de ce Concile, qui se devoit tenir à Séville. Quoique l'Ambassadeur sçût par sa propre expérience que le Pape ne souffriroit pas un si sensible affront sans en tirer une cruelle vengeance, il résolut néanmoins de lui faire cette intimation, & choisit à ce dessein le jour de la seconde Fête de Noël, auquel le Pape devoit aller prendre possession de son nouveau Palais de Saint Jean de Latran.

1589. Sixte ne pouvoit manquer d'être averti de tout ce détail, vû le nombre d'eſpions qu'il avoit dans Rome. Il en reçut l'avis le ſoir de devant cette cavalcade, & envoya ſur le champ querir le Gouverneur de Rome, & deux Maîtres de Cérémonies, qui l'aſſûrerent que tout étoit préparé pour le lendemain. *Je veux* (leur dit-il) *que vous changiez l'ordre de la marche. Vous, Monſieur le Gouverneur, vous marcherez immédiatement devant moi précédé de deux cens Sbires rangés quatre à quatre; vous ſerez placé devant les quatre derniers, entre leſquels marchera le bourreau, une corde à la main: & ſi quelqu'un a l'inſolence de venir m'arrêter en chemin pour me préſenter une Requête, je veux que ſans autre forme de procês il ſoit étranglé ſur le champ, fut-ce un Prince, un Cardinal ou un Ambaſſadeur.* Il répéta ces dernieres paroles (en les congédiant) avec encore plus de chaleur. La nouveauté de cet ordre, dont ils ne ſçavoient pas la raiſon, les ſurprit étrangement; mais ils l'exécuterent dans toute ſon étendue.

Le Comte d'Olivarez fut auſſi averti de ce qu'on lui préparoit, & l'on ne douta pas que cet avis ne lui fût

adroitement donné de la part du Pape, dans le moment qu'il alloit ſortir de ſon Palais pour ſe trouver ſur ſon chemin : il en fut tellement allarmé qu'il penſa quitter Rome, & ſe retirer à Naples; mais ayant fait réflexion que cette fuite ſeroit honteuſe pour un homme de ſon caractere, il ſe contenta de ſe tenir renfermé dans ſon Palais, préparé à tout ce qu'il pouvoit attendre du reſſentiment & de la violence de Sixte, qui cependant n'avoit eu d'autre deſſein que de lui faire peur. Il dépêcha dès le lendemain un courrier en Eſpagne chargé d'une relation fort exacte de tout ce qui s'étoit paſſé; qu'il finiſſoit en ces termes : *Vous conſidererez, s'il vous plaît, Sire, que je ſuis dans Rome expoſé à la haine du Pape, qui ne pardonneroit pas à ſon pere; mais je haſarderai volontiers ma vie pour le ſervice de votre Majeſté.* 1589.

Un procédé ſi terrible fut excuſé par ceux qui craignoient un ſchiſme dans l'Egliſe, qui n'auroit pas manqué d'arriver, ſi l'ordre du Roi d'Eſpagne avoit été exécuté. On auroit peine à croire que le bourreau eût marché entre les Sbires le jour de la

Cavalcade, ſans une raillerie de Paſ-
1589. quin qu'on habilla en Courrier, une lettre dans ſa main avec cette ſuſcription; *A Monſeigneur Gigolo* (c'étoit le nom du bourreau) *Exécuteur de Sa Sainteté, demeurant parmi les Prélats en Cour de Rome.*

Le Comte d'Olivarez aſſembla pluſieurs Cardinaux de ſa Nation pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire dans une conjoncture où l'honneur du Roi ſon Maître & le ſien étoient ſi fort intéreſſés; mais il fut arrêté après une mûre délibération, qu'on ne ſe plaindroit de rien au Pape, & qu'on regarderoit l'ordre qu'il avoit donné au Gouverneur de Rome, comme un réglement général qui ne s'adreſſoit pas plus au Comte d'Olivarez qu'à tous les autres Ambaſſadeurs, & qu'il tiendroit la même conduite auprès de Sa Sainteté que par le paſſé.

Il arriva quelques mois après une pareille affaire à l'Ambaſſadeur d'Alphonſe Duc de Ferrare, appellé le Marquis de Polagni, homme de mérite, & que le Pape aimoit beaucoup à cauſe de ſon ſçavoir. Les Officiers de Sa Sainteté à Bologne moleſtoient ce Duc ſur les frontieres de ſon Etat au ſujet

d'un certain village, dont ils s'étoient 1589.
emparés sans aucune formalité, prétendant qu'il appartenoit au saint Siége.

Le Duc de Ferrare donna ordre à son Ambassadeur de se plaindre au Pape de cette injustice, & de lui porter les titres qui soûtenoient son droit. Sixte averti que Polagny sollicitoit une audience pour éclaircir ce fait, changea de sentiment pour lui, & le remettoit de jour en jour sous divers prétextes. Ce Ministre fatigué de toutes ces remises, s'en alla un jour dans l'antichambre du Pape, résolu de n'en point sortir qu'il n'eût été admis à son audience. Le Pape irrité de cette résolution, lui envoya dire : *Que s'il ne se retiroit avant deux heures, il le feroit jetter par les fenêtres, & que s'il ne sortoit de Rome dans deux jours, on l'en chasseroit honteusement monté sur un âne comme un voleur condamné au fouet.* Polagny se retira prudemment, & le Duc de Ferrare perdit son village sans aucune satisfaction.

Sixte commenca la derniere année 1590.
de son Pontificat avec sa sévérité ordinaire. Il se lassa du Comte d'Olivarez : & pour faire voir au Roi d'Espagne qu'il ne le craignoit pas, ou

Le Roi Philippe [illegible]
ette espece d'affront, [illegible]
rouvât lui-même [illegible]
oncile National, [illegible]
ierement assoupir [illegible]
oit eu avec le Pape, [illegible]
nût le Comte d'Olivarez [illegible]
à négocier dans cette C[illegible]
dit aux instances [illegible]
lui demand[illegible]
e Duc de Cessa [illegible]

étoit un des plus [illegible]
our du Roi d'Espagne [illegible]
vancé & d'une [illegible]
e; c'est ce qui [illegible]
squ'on avoit [illegible]
ise pour remplir la place [illegible]
ue le Roi d'Espagne [illegible]
voyé un Amba[illegible]
ais qu'il venoit [illegible]
s-vénérable par [illegible]
Cet Ambassade[illegible]
onnétable de Castille, [illegible]
Seigneur de toute l'Espagne [illegible]
e 25. ans; mais [illegible]
un esprit si brillant [illegible]
ncore plus jeune [illegible]
vais qu'on [illegible]
mbassadeur [illegible]

l. C

1590. pour ſe venger de ce Prince dans la perſonne d'un ſi grand Miniſtre, il dépêcha le premier jour de l'an un courrier en Eſpagne pour faire ſçavoir au Roi Philippe qu'il ne connoiſſoit plus le Comte d'Olivarez pour ſon Ambaſſadeur, & qu'il pouvoit lui en envoyer un autre. Il envoya le même jour un Maître de Cérémonie déclarer la même choſe à ce Miniſtre, & lui faire défenſe de paroître déſormais dans aucunes Cérémonies publiques avec ce caractere, & de ſe préſenter devant lui que comme une perſonne privée. Cette affaire fit beaucoup d'éclat dans Rome, & Paſquin parut dès le lendemain avec une paire d'étriers, des éperons & un fouet, répondant à Marforio, qui lui demandoit où il alloit: *Je porte des étrennes de la part de Sa Sainteté au Comte d'Olivarez.* On lui vit encore le même jour un paquet à la main avec cette ſuſcription: *Au Comte d'Olivarez, mort Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome.* Il eſt à remarquer que Sixte chaſſa de Rome l'Ambaſſadeur de France dans la premiere année de ſon Pontificat: & que dans la derniere il dépouilla de ſon caractere l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

L

Le Roi Philippe parut insensible à cette espece d'affront, soit qu'il désapprouvât lui-même son projet d'un Concile Nationnal, soit qu'il voulût entierement assoupir les démêlés qu'il avoit eu avec le Pape, soit enfin qu'il connût le Comte d'Olivarez peu propre à négocier dans cette Cour. Il se rendit aux instances de ce Ministre, qui lui demandoit son congé, & nomma le Duc de Cessa pour le venir relever. 1590.

C'étoit un des plus dignes sujets de la Cour du Roi d'Espagne, dans un âge avancé & d'une prudence consommée; c'est ce qui fit dire à Sixte, quand il sçut qu'on avoit choisi le Duc de Cessa pour remplir la place d'Olivarez: *Que le Roi d'Espagne lui avoit d'abord envoyé un Ambassadeur sans barbe; mais qu'il venoit de lui en choisir un très-vénérable par la sienne.*

Cet Ambassadeur sans barbe étoit le Connétable de Castille, le plus grand Seigneur de toute l'Espagne, à peine âgé de 25. ans; mais d'un naturel si vif & d'un esprit si brillant, qu'on le croyoit encore plus jeune. Le Pape trouva mauvais qu'on lui eût envoyé un si jeune Ambassadeur d'obédience;

& ne put s'empêcher de lui dire, lorſ-
1590. qu'il lui fut baiſer les pieds : *Il faut que le Roi votre Maître manque de Miniſtres en ſon Royaume, d'un âge convenable à leur dignité ; puiſqu'il envoye un Ambaſſadeur ſans barbe à un Pape qui en porte une aſſez grande* ; & paſſoit ſa main par-deſſus, en lui faiſant cette raillerie.

Le jeune Connétable lui répondit avec autant d'eſprit que de hardieſſe: *Si le Roi mon Maître avoit crû que le mérite conſiſtât dans la barbe, il auroit envoyé pour ſon Ambaſſadeur un Bouc à Votre Sainteté, & non pas un homme de ma qualité & de mon âge.* Le Pape admira cette repartie, quoiqu'elle fût très-piquante ; & bien loin d'en témoigner aucun chagrin, il en conçut de l'eſtime & de l'inclination pour le Connétable, & lui fit beaucoup de careſſe dans le peu de ſéjour qu'il fit à Rome. Philippe II. étoit tellement attentif aux mouvemens inteſtins qui déſoloient la France, qu'il en devint inſenſible à la perte de ſa réputation dans la Cour de Rome. Sixte de ſon côté avoit toujours les yeux ouverts ſur ſes propres intérêts & ſur l'agrandiſſement de l'Etat de l'Egliſe. Il voyoit

avec plaisir la continuation des troubles de France, parce que le Roi d'Espagne y dépensoit son argent & affoiblissoit son Armée. Il alloit à petit bruit visiter ses Arsenaux à Civittavecchia, où il faisoit d'abondantes provisions de guerre: mais sa plus grande application étoit à remplir ses coffres, & disoit souvent, en maniere de proverbe, *que rien ne pouvoit résister à l'or*; persuadé que les plus difficiles entreprises n'avoient pas de fondement plus solide que ce précieux métail; c'est ce qui le fit passer pour avare, quoique dans le fond il ne grossît jamais son épargne que pour venir à bout de ses grands desseins. 1590.

On crut qu'il fit agir secrettement quelques Catholiques Anglois, qui nonobstant leur Religion, avoient beaucoup de crédit auprès de la Reine Elisabeth, pour obliger cette Princesse à faire assiéger par son Armée navale la Ville de Lisbonne en faveur d'Antoine Roi de Portugal. Quoique cette entreprise n'eût pas tout le succès qu'on en attendoit, le Pape y croyoit toujours trouver son compte, parce que les forces du Roi d'Espagne étant occupées de plusieurs côtés, son dessein

1590. ſur le Royaume de Naples (qu'il vouloit, comme on a déja dit, aller conquérir lui-même) lui paroiſſoit d'une exécution beaucoup plus facile, favoriſée par ces diverſions.

Le Duc de Savoie étoit entré en Provence à la tête de la plus grande partie de ſes troupes, où le Parlement de cette Province l'avoit attiré pour la défendre contre le Roi Henri, avec aſſûrance de le reconnoître pour Souverain. Ceux de Genève étoient en même temps entrés dans les terres du Duc commandés par d'Aubigny que le Roi Henri leur avoit envoyé, & avoient battu l'armée de Savoie, paſſé au fil de l'épée la garniſon de Monthoux, ruiné le pays de Gex, démolli le Château de la Baſtie, pris la Forterefſe de l'Ecluſe, & ravagé tout le pays ennemi le plus voiſin de leur Ville. La Ducheſſe de Savoie, fille de Philippe II. que ſon mari avoit laiſſée Régente, apprit avec joye l'heureux progrès de ſes armes en Provence, mais cette joye fut troublée par les nouvelles du dègât qu'avoient fait les Genevois dans ſes Etats. Elle ſe crut obligée de s'en plaindre au Pape, & de lui faire repréſenter la néceſſité in-

dispensable qui le forçoit à ranimer son zéle pour la cause commune de la Religion ; que les hérétiques entrés à force ouverte dans la Savoie, abattoient les Eglises dont ils n'avoient pas besoin pour l'exercice de leur Religion, & que si Sa Sainteté ne donnoit de prompts & de puissans secours aux Catholiques, ces ennemis de la Religion enflés de tant d'heureux succès, augmenteroient leurs forces, & seroient peut-être en état de se faire un passage au travers des Alpes, & d'entrer en Italie. Le Pape n'avoit pas trouvé bon que le Duc de Savoie fût entré les armes à la main en Provence, sans lui en avoir fait donner avis, & le dépit secret qu'il en conçut, lui fit répondre en ces termes à la lettre de la Duchesse : » Si le Roi vo- » tre Pere, qui possede tant de Royau- » mes, ne vous donne point de se- » cours, comment vous pourrois-je » assister, moi dont le petit Etat four- » nit à peine à ses besoins ? Le Duc de » Savoie entreprend trop de choses à la » fois, sans faire réflexion au Proverbe » qui dit : *Que c'est tout perdre que de* » *tout vouloir.*

1590.

Les affaires de la Ligue donnoient

1590. beaucoup à penser à Sa Sainteté. Il voyoit le Roi d'Espagne acharné sur la France, dans le dessein de s'en rendre le Maître par un mariage, par une élection, ou par la voie des armes, si-tôt qu'il auroit détruit le parti de son légitime Souverain. Il ne s'étoit pas soucié d'exposer les Pays-Bas en faisant marcher l'armée qui les défendoit sous le commandement du Duc de Parme au secours de Paris assiégé par l'armée Royale : Ce grand Capitaine fit lever le Siége, & le Pape qui ne consultoit que sa politique, affligé des avantages de Philippe II. ne put se résoudre à se déclarer pour un parti si attaché aux intérêts de ce Prince. Il avoit encore le chagrin d'apprendre que les Catholiques les moins clair-voyans se plaignoient tout haut par toute l'Europe, qu'il avoit abandonné la défense des Catholiques François. Les principaux de la Ligue s'en plaignirent ouvertement, & obligerent le Duc de Mayenne de s'en plaindre lui-même à Sa Sainteté. Ce Prince lui dépêcha un Courrier chargé de dépêches que le Pape, après les avoir lues, résolut de communiquer dans le Consistoire; mais après quelques momens

de réflexion, il ne jugea pas à propos d'en faire part aux Cardinaux, dont il n'étoit pas content. 1590.

Il répondit au Duc de Mayenne en termes généraux, quoique remplis de chaleur, qui ne lui pouvoient donner que quelques légeres espérances ; mais rien ne fut plus sensible à Sa Sainteté que le déchaînement des plus habiles Prédicateurs d'Espagne, qui soûtenoient publiquement l'indispensable obligation de secourir la Religion contre l'usurpation d'un Prince hérétique, & blâmoient avec la même liberté la lenteur du Chef de l'Eglise à soûtenir ses intérêts. Le Pape en fit faire de grandes plaintes, & ayant appris que Panigarola, Cordelier, & le premier Prédicateur de son temps (que le Cardinal Cajetan avoit mené en France) prêchoit à Paris (suscité par les Espagnols) avec trop de véhémence contre le Roi, il lui fit ordonner de revenir à Rome, sous prétexte d'en faire son Prédicateur ordinaire.

Il ne pouvoit douter que tous les Protestans non seulement de France, mais aussi les Etrangers, assistoient le Roi Henri, les uns en secret, & les autres publiquement. Il sçavoit encore

que les Catholiques étoient divisés.
1590. Ceux qui vouloient observer fidellement les anciennes Loix du Royaume, avoient de l'horreur pour la domination Espagnole, & se déclaroient en faveur de leur légitime Souverain, de la bonne fortune & de la valeur duquel ils attendoient l'entiere & prompte destruction du parti de la Ligue. Afin donc de ne plus être exposé aux importunités des Espagnols, & aux clameurs de ceux de la Ligue, il ne déguisa plus ses sentimens, & dit, » que » plus les affaires de France suivoient la » même route, plus il se voyoit dégoûté de favoriser les Ligueurs; que le » Roi Henri avoit trop de valeur, d'amis & de troupes, pour ne pas maintenir les Loix d'un Royaume qui » combattoient elles-mêmes pour lui; » qu'il étoit à la vérité tombé malheureusement dans l'erreur, mais que son » retour à l'Eglise n'étoit pas désespéré; qu'il ne se verroit pas si-tôt une » Couronne sur la tête, laquelle étoit » le plus solide & le plus ferme appui » de la Religion Catholique, qu'il sentiroit des mouvemens très-efficaces » pour sa conversion, & qu'il étoit bien » plus juste & bien plus Chrétien d'em-

ployer à ce grand ouvrage la complai- 1590.
» sance & la douceur, que la force &
» la violence. «

Après avoir fait suffisamment connoître de l'air & de la maniere dont Sixte traitoit les affaires avec les Princes, il est à propos de dire quelque chose de sa conduite à l'égard de ses Sujets, quoique nous en ayons déja parlé en plusieurs endroits de cette Histoire.

Quelque application qu'il eût à s'intriguer dans les brouilleries & dans les désordres de la France, il ne s'en attacha pas moins au gouvernement de son Etat, des abus duquel ayant pris une connoissance particuliere pendant les cinq années de son régne, il nomma le Cardinal Aldobrandin pour réformer le luxe excessif des habits, & fit publier de rigoureuses peines contre ceux qui continueroient dans cette dissolution. On crut qu'il n'avoit fait ce reglement, que pour tirer de l'argent de ceux qui n'obéiroient pas. Mais on y tint la main si exactement pendant quelques mois, qui furent les derniers de sa vie, que personne n'encourut la peine de la Loi, & que chacun s'habilla d'étoffes modestes & simples.

1590. Il chargea encore le même Cardinal Aldobrandin de la réformation des Réguliers, & lui enjoignit expressément de s'informer de tous les abus qui s'étoient introduits dans les Cloîtres, & parmi les Freres, & d'y apporter les remédes nécessaires. Il s'étoit mis en tête de supprimer plusieurs OrdresR eligieux, & de ne conserver que ceux qui subsistoient par de grands & anciens priviléges, ou qui avoient conservé l'esprit de leur Regle dans sa premiere pureté. Il en avoit conferé plusieurs fois avec Aldobrandin; mais sa mort interrompit l'exécution d'un projet si raisonnable.

Il faisoit rendre la Justice à ses Sujets avec tant d'exactitude, que dans toute l'étendue de l'Etat Ecclésiastique on ne pardonnoit pas à un criminel, ainsi qu'on l'a déja rapporté ailleurs, & il prenoit un singulier plaisir à découvrir des crimes secrets, & qu'on croyoit oubliés, pour en faire faire une rigoureuse justice. D'un autre côté, il défendoit puissamment les intérêts des pauvres & des orphelins, & maintenoit la grandeur & la majesté du souverain Tribunal. Enfin il avoit

tellement retranché le cours de la violence & de l'injuſtice, que le Gouverneur de Rome lui dit un jour, *que tous les Juges de ſon Etat étoient dans le plus grand repos du monde*; voulant par-là lui faire entendre que ſes Sujets étoient devenus ſages, & que chacun prenoit garde à ſa conduite : Mais Sixte, bien loin d'être perſuadé d'un ſi grand changement, lui répondit : *Je ſuis convaincu que les Romains retomberont dans leurs déſordres ſous un autre Pontificat.* 1590.

Il donnoit audience à toutes ſortes de perſonnes, & avoit ordonné à ſes Maîtres de chambres de lui préſenter les plus obſcurs & les plus pauvres les premiers. Il écoutoit avec une attention extraordinaire les plaintes qu'on lui faiſoit contre les Gouverneurs, & en faiſoit éclaircir article par article les mémoires qu'on lui en donnoit. Il en uſoit avec le même ſoin, quand il s'agiſſoit d'un démêlé entre un Evêque & ſon Clergé, & y apportoit toujours de prompts & de ſûrs, mais auſſi de ſévéres remédes.

Le Tibre ſortit deux fois de ſon lit dans cette année 1589. & ſes débordemens cauſerent de ſi grandes inondations dans Rome, qu'il falloit ſe ſer-

1590. vir de barques pour aller en plusieurs endroits de la Ville. Les pluyes continuelles, accompagnées de vents furieux, firent aussi déborder plusieurs rivieres d'Italie, dont les eaux noyerent la campagne, & ravagerent si horriblement les maisons, qu'on fut contraint d'ensemencer la terre jusqu'à quatre ou cinq fois. Les neiges qui vinrent ensuite, augmenterent cette désolation ; & la cherté des grains fut si grande, qu'une charge de bled, que pouvoit porter aisément un crocheteur, coûtoit dix pistoles dans Rome, & dans quelques autres Villes ; encore avoit-on bien souvent de la peine d'en trouver à ce prix-là. Une infinité de pauvres gens moururent de faim, & plusieurs furent trouvés à la campagne étendus sur la terre, la bouche remplie d'herbes & de racines. Ces misérables affamés mangeoient jusqu'au fourage, & se repaissoient de foin & de paille comme des chevaux.

Sixte laissoit jouir le peuple d'une grande liberté dans le temps du Carnaval, & il vouloit qu'il se donnât des fêtes, des bals, des comédies, des mascarades & des spectacles publics, & enfin de toutes sortes de récréations ;

Aussi est-il constant que jamais Pape n'a étendu si loin que lui cette sorte de permission & d'indulgence. Ce n'étoit pas seulement dans Rome qu'elles étoient octroyées ; mais tous les Sujets de l'Eglise jouissoient du même privilége, & les Gouverneurs avoient ordre de les maintenir dans cet usage. 1590.

Mais pour prévenir l'emportement que pouvoit causer la joye d'une saison déréglée, il fit planter des estrapades dans la rue du Cours, où se passent les plus grandes réjouissances du Carnaval, pour châtier sur l'heure l'insolence de ceux qui oseroient troubler la joye publique. Il condamna un Tailleur aux galeres, pour avoir seulement donné un coup de poing dans cette rue à un autre Tailleur, & ce fut inutilement que quelques parens de Sa Sainteté, que servoit ce pauvre garçon, s'employerent anprès d'Elle pour lui demander sa grace. Sixte eut la même sévérité pour un Estafier du Cardinal Serbellon, condamné à avoir l'estrapade, pour avoir dit des paroles sales & deshonnêtes devant des femmes de qualité, dont elles n'avoient néanmoins fait que rire. Mais le Pape en ayant été averti, le fit sur le champ attacher à

1590. l'eſtrapade, & la juſtice en fut faite avant que le Cardinal Serbellon eût demandé ſa grace. Cette exacte juſtice avoit établi un ſi grand ordre pendant le Carnaval, qu'on n'entendit parler d'aucune querelle dans cette ſaiſon ſous le regne de Sixte, & que le peuple jouit en repos de toute la liberté de ces jours de plaiſirs & de réjouiſſance.

Il étoit tellement infatigable, que jamais Pape ne l'a égalé dans le travail; & toutes les affaires depuis les moindres juſqu'aux plus grandes, lui paſſoient continuellement par les mains. Ce travail, qui l'épuiſoit, étoit la cauſe de ſon grand appétit, & la nature avoit beſoin d'être réparée par beaucoup de bonne nourriture; c'eſt pourquoi il mangeoit & beuvoit beaucoup ſans s'incommoder.

Il dormoit modérément, mais il n'avoit point d'heures reglées pour ſon ſommeil; & quand il ſe rencontroit quelque grande affaire, il s'y appliquoit toute la nuit ſans fermer l'œil: mais auſſi quand il ne prévoyoit rien qui méritât de l'occuper, il ſe repoſoit dans ſon lit, & ſe levoit aſſez tard. Il avoit ordonné à ſes Cameriers, qu'en cas qu'il arrivât la nuit quelque choſe d'imprévû

ou des Courriers extraordinaires, on l'éveillât, quand même il n'eût fait que de s'endormir ; & il les gronda beaucoup un matin, pour ne l'avoir pas averti qu'un courrier étoit arrivé la nuit avec des lettres pour lui du Légat de Boulogne, en leur disant qu'il vouloit être le maître de son sommeil, & non pas y être assujetti ni en dépendre. 1590.

Il reprenoit sévérement ceux qui manquoient à leur devoir, ou qui lui avoient déplû par quelqu'autre endroit de leur conduite. Il aimoit cependant assez, quand il faisoit la réprimande à quelque personne de mérite, qu'il se défendît avec respect, & qu'il se justifiât d'une maniere ni trop basse ni trop hardie, & avoit beaucoup de mépris pour ceux qui n'avoient pas assez de fermeté à se défendre des accusations qu'on faisoit contr'eux. Il prenoit surtout un singulier plaisir à entendre alléguer de bonnes raisons sans emportement & sans insolence ; car alors il s'emportoit lui-même, & n'écoutoit plus rien.

Il gourmandoit assez souvent ses Officiers & ses domestiques, même en présence des Ambassadeurs & des Cardinaux. Il avoit cependant de l'amitié

1590. pour eux ; mais il leur avoit recommandé de ne lui demander aucune grace qui fût contraire à la Justice. Il les élevoit aux premieres Dignités de l'Eglise. Il en fit trois Cardinaux, entr'autres Monseigneur Jean-Baptiste Castruccio, Luquois, qui l'avoit servi avec beaucoup de fidélité. Il donna des Evêchés à plusieurs autres. Mais s'il les récompensoit, quand il étoit content de leur conduite : il les punissoit aussi avec la derniere rigueur, lorsqu'ils avoient manqué à leur devoir.

Il avoit une tendresse extraordinaire pour ses parens, & entr'autres pour la Seignora Camilla sa sœur, & pour deux fils de sa fille ; dont il en fit un Cardinal, comme on l'a déja remarqué, qui s'appella le Cardinal de Montalte. Il lui laissa cent mille écus de rente en mourant, la plus grande partie en Bénéfices, dont ce neveu fit un bon usage, & s'acquit par sa conduite beaucoup d'estime & de réputation. Sixte voulut que son autre neveu, qui étoit un jeune homme d'un grand jugement, fût établi dans le monde, & lui laissa de grandes terres & beaucoup d'argent comptant, à condition de se marier & de porter le nom de Peretti. Ces grandes

grandes fortunes ne firent murmurer personne, parce qu'on sçavoit que 1590.
Sixte n'avoit pas suivi l'exemple de quelques-uns de ses Prédécesseurs, qui avoient pillé le bien de l'Eglise pour enrichir leur famille. Il maria ses deux petites niéces, sœurs des deux neveux dont on vient de parler, l'une à Dom Virginio Ursino, & l'autre au Connétable Colone, qui sont non-seulement les deux plus illustres Maisons de Rome, mais de toute l'Italie. Ces deux mariages eurent une approbation universelle, & le Pape donna des fêtes publiques, pour rendre plus éclatante la cérémonie de leurs nôces. Ces deux jeunes mariées eurent bientôt perdu l'air de leur obscure & basse naissance, & particulierement la Connêtable Colone, qui par sa grace & ses manieres, surpassa les Princesses accoutumées dès le berceau à la grandeur & à la magnificence.

Sixte introduisit le premier la vénalité de quelques Charges, dont les Papes avoient coûtume de faire des gratifications; comme celles de Commissaire & de Tresorier de la Chambre Apostolique, & celle de Vice-Camerlingue, qui sont les plus importantes

1590. de l'Etat, sans parler des autres qui ne sont pas de cette force.

Le Cardinal Castagna, pour lequel le Pape avoit une grande estime, comme on verra dans la suite, considérant cette nouveauté avec d'autres yeux que ceux de Sa Sainteté, craignit que cela ne fît du scandale; il alla trouver le Pape, auquel il en remontra en peu de mots, mais avec beaucoup de liberté, le péril & la conséquence. Sixte, après l'avoir paisiblement écouté, lui répondit: *Est-il juste que nous payions d'avance les services de nos Officiers? Pour moi je prétens changer ce ridicule usage, & me faire payer par ceux qui auront l'honneur d'entrer à mon service, & je vous conseille d'en user ainsi quand vous serez dans ma place.*

Il s'étoit persuadé, dès qu'il fut élevé sur le Trône de saint Pierre, que le Cardinal Castagna lui succéderoit. Cette opinion faisoit qu'il le traitoit avec distinction; & qu'il l'employoit dans les plus importantes affaires de l'Eglise. Il étoit Commissaire dans trois Congrégations, à sçavoir dans celle du saint Office, dans celle qui jugeoit des différends entre les Evêques & les Réguliers, & dans celle des torts & des

griefs de l'Etat : voulant par ces témoignages d'estime & de bienveillance l'obliger à en avoir aussi pour ses neveux. Il lui marqua plusieurs fois, qu'il étoit comme assûré qu'il seroit son successeur, & entr'autres en deux occasions ; dont la premiere fut, que lui parlant d'une rue qu'il avoit fait commencer à l'Eglise de sainte Croix, laquelle passe à sainte Marie Majeure, & continue jusqu'à la Trinité du Mont, il se tourna vers le Cardinal, & lui dit ; *Ce sera vous, mon cher Monseigneur, qui acheverez cet ouvrage.* 1590.

Quelques jours avant qu'il mourût, on lui servit à dîner un plat de poires, dont il vouloit toujours avoir à son dessert, parce qu'étant né dans la saison qu'on mangeoit cette sorte de fruits, elles le faisoient souvenir du jour qu'il étoit venu au monde. Il en prit une qu'il trouva pourrie au dedans ; en ayant pris une autre, qui n'étoit pas meilleure que la premiere ; il la jetta avec chagrin au milieu de la chambre, & dit si haut que tout le monde l'entendit : *Puisque les Romains sont rassasiés de Poires, il faut désormais leur servir des Châteignes*; faisant allusion à son nom de Peretti, aux poires qui faisoient

1590. partie de ses armes, & au nom de Castagna, qui avoit aussi des Châteignes dans ses armoiries. Il dit encore une fois à ce Cardinal : *Que quand les Poires étoiant passées, on commençoit à voir des Châteignes.*

Ses domestiques qui le servoient à la Chambre, ont dit plusieurs fois qu'il étoit si ménager pour sa personne, qu'il portoit des chemises usées, en sorte qu'on étoit obligé d'y mettre des pieces, non-seulement lorsqu'il n'étoit que Cardinal, mais même étant devenu Pape. Sa sœur Camille lui ayant un jour remontré en particulier qu'il étoit honteux à un souverain Pontife de porter de méchant linge, il lui répondit en riant : *Notre élévation, ma sœur, ne nous doit pas faire oublier le lieu d'où nous sommes sortis ; & les piéces & les lambeaux sont les premieres armes de notre maison.* Cet esprit de ménage lui étoit inspiré par l'idée des grands projets dont il s'étoit mis l'exécution en tête ; & sçachant que l'argent est le nerf & la véritable force de l'Etat, il s'appliqua dès le premier jour de son régne à en amasser de tous côtés. Il mit en reserve dans le Château Saint-Ange tout ce qu'il put ménager sur ses reve-

nus, pour ne l'employer qu'aux besoins de son Etat, & ne donna jamais un sol du trésor de l'Eglise à ses neveux, quoiqu'il les eût comblés de biens, ne s'étant servi pour les enrichir, que du revenu de certains Bénéfices, & de quelques rentes, dont les Papes ont l'entiere disposition, & dont ils gratifieroient des étrangers, si bon leur sembloit. 1590.

Quand il maria sa petite niece avec le Connétable Colone, il fit donner quatre cens mille écus pour acquitter les dettes que ceux de cette Maison avoient contractées pendant la persécution que leur fit Paul IV. Mais cette somme ne faisoit pas la dot de sa niéce, & elle ne fut prêtée qu'à condition qu'on la rendroit dans sept ans à la Chambre Apostolique, sans néanmoins en payer l'intérêt.

Il retrancha tellement les pensions, les gratifications & les dons que le Palais Apostolique faisoit ordinairement, que la Chambre du Trésor y gagna plus de six cens mille écus par an. Il est vrai que cela fit murmurer toute la Cour de Rome, & qu'un Pape moins puissant auroit eu peine à venir à bout d'une suppression si préjudiciable à tant de particuliers.

Il établit plusieurs endroits appellés
1590. les Monts, où l'on trouvoit de l'argent à placer & à emprunter à gros intérêts, & augmenta en même temps le revenu de la Daterie. Il fit deux Charges de celle de Camerlingue, & autant de l'Office d'Auditeur de la Chambre, pour grossir davantage le revenu de l'Eglise, & créa de plus une nouvelle Charge sous le titre de Gardien des Archives de tout l'Etat Ecclésiastique, qu'il vendit incontinent une somme très-considérable.

Il mit dès la premiere année de son Pontificat un million d'or dans le Château Saint-Ange, & fit une Constitution très-rigoureuse, signée de tous les Cardinaux, par laquelle il étoit défendu de toucher à cet argent, que dans les occasions & les nécessités suivantes: Pour le recouvrement de la Terre-Sainte, le secours d'une Croisade, à laquelle néanmoins il défendoit qu'on délivrât aucune somme, que l'Armée Chrétienne n'eût pris terre dans le pays des Infidéles; Pour soulager le peuple de Rome dans une famine pressante, ou pour garentir les Sujets des cruels ravages de la peste: Pour secourir quelques Villes ou quelques Provinces

Chrétiennes contre les menaces & les entreprises des ennemis de la Foi : 1590.
Pour repousser les Infidéles, & même les Princes Chrétiens qui, ayant déclaré la guerre au saint Siége, seroient prêts d'entrer dans les terres de l'Eglise ; Et enfin, pour recouvrer, ou pour conserver quelques Villes dépendantes de son Etat. Mais il falloit que l'Eglise fût forcée par une nécessité pressante, d'avoir recours à cet argent. Le Pape jura ensuite solemnellement d'observer cette Constitution dans tous ses chefs, & fit enregistrer son serment. Il engagea aussi tous ses successeurs de jurer la même chose si-tôt qu'ils seroient élûs, & en fit un ample Decret, qu'il signa & qu'il fit signer à tous les Cardinaux en plein Consistoire.

Il mit encore un autre million d'or deux ans après dans le même Château, avec les mêmes défenses de n'y toucher non plus qu'au premier ; & ajoûta que si cet argent étoit employé à retirer d'entre les mains des Infidéles des Pays conquis sur les Chrétiens, les Provinces qu'on prendroit, seroient désormais dépendantes de l'Eglise, ou qu'on les échangeroit contre d'autres Provinces, qui seroient beaucoup

1590. plus à la bienséance du Saint Siége.

Le Cardinal Castagna parlant un jour à Sixte avec sa liberté ordinaire, des précautions que prenoit Sa Sainteté pour conserver le trésor de l'Eglise, il la supplia de vouloir permettre aussi qu'on s'en pût servir à la destruction des Hérétiques de France ; mais le Pape lui répondit : *Je destine l'argent de mes réserves pendant mon régne à la conservation des Catholiques, qui me paroît d'une assez grande conséquence : Quand vous serez Pape, vous employerez, si bon vous semble, votre argent à exterminer les hérétiques ; & cette entreprise sera digne de vous ; mais pour moi, je ne puis tant faire de choses à la fois.* Il y avoit, quand il mourut cinq millions d'or au Château Saint-Ange ; & à mesure que ce trésor grossissoit, il renouvelloit ses Décrets pour en empêcher l'emploi & la dissipation. Il fit refaire les serrures & les cadenats du lieu où étoit enfermé ce trésor, & ordonna par un nouveau Decret qu'il y auroit trois clefs ; la premiere entre les mains du Pape, la seconde pour le Cardinal Doyen, & la troisiéme pour le Camerlingue.

Il est constant que l'Eglise a des obli-

gations

gations infinies à ce grand Pontife, pour avoir non-seulement embelli la Ville de Rome, & fait faire plusieurs ouvrages publics, utiles & glorieux au saint Siége, mais pour avoir amassé des trésors si nécessaires à maintenir la grandeur d'un Etat. Car enfin quelle honte étoit-ce que la mere commune des Chrétiens n'eût pas de quoi subvenir aux besoins de ses enfans, & que sa pauvreté l'eût mis hors d'état de les assister dans leurs extrêmes nécessités ? Et bien loin de décrier le gouvernement de Sixte, après avoir chargé son peuple d'impôts, pour avoir vendu des Offices qu'on avoit toujours donnés pour récompense des services rendus au saint Siége, & pour avoir été trop économe dans la dépense de sa maison, la République Chrétienne devroit avoir établi un jour de Fête pour célébrer tous les ans sa mémoire : Et l'Etat de l'Eglise, à la splendeur duquel il a sacrifié tous ses soins, & qu'il a rendu si puissant par les trésors qu'il a renfermés dans ses coffres, doit à jamais conserver le souvenir de ces grandes obligations. Sa passion d'amasser de l'argent n'a-t-elle pas été justifiée par les sommes immenses qu'il a employées aux ornemens &

1590.

1590. aux édifices publics, dont on a parlé fort amplement dans le septiéme Livre de cette Histoire ? Et voulant donner des marques encore plus sensibles de sa libéralité, il appliqua un fonds de deux cens mille écus pour entretenir le peuple de Rome dans une perpétuelle abondance, comme il le déclare dans une de ses Bulles, & qu'il a ménagé cette somme sur la dépense de sa maison, ayant pris plaisir à se contenter du seul nécessaire, en vûe de faire du bien à ses Sujets. Il exhorte ensuite ses successeurs à augmenter plûtôt qu'à diminuer ce fonds, employé à un usage si juste & si raisonnable.

Sixte voulant donner un nouvel éclat au sacré Collége, & attirer de nouveaux respects à la dignité de Cardinal, retrancha plusieurs abus qui s'étoient glissés à la faveur des Decrets & des Bulles accordées par ses prédécesseurs; dont il réforma quelques-unes, & cassa celles qu'il jugea superflues & inutiles.

Il régla pour plusieurs raisons le nombre des Cardinaux à soixante & dix, & entr'autres, parce que quelques Papes avoient eu dessein de l'étendre jusqu'à cent, à l'exemple des anciens Romains, qui avoient composé leur

Sénat d'un pareil nombre appellé les cent Peres. Mais Sixte n'établissant pas la gloire & l'honneur d'un corps dans la multitude de ses membres, désapprouva beaucoup une pareille résolution. Il voulut encore que cette fixation obligeât les Papes à ne pas créer des Cardinaux aussi souvent que bon leur auroit semblé, crainte d'élever à cette dignité des Sujets indignes & sans mérite, & d'avilir par de trop fréquentes promotions le caractere de la pourpre sacrée ; son Réglement les obligeant à ne donner des chapeaux qu'à mesure qu'il vacqueroit une des soixante & dix places. Son intention étoit d'abord de les réduire à soixante ; mais il jugea plus à propos ensuite de les égaler au nombre du College Apostolique, composé de soixante & dix Disciples de JESUS-CHRIST, & c'est la principale raison qu'il en a rendue dans sa Bulle. 1590.

Il ordonna qu'il y auroit toujours dans le Collége quatre Cardinaux Docteurs en Théologie, tirés d'entre les Réguliers & les Mendians. Ce Réglement étoit très-raisonnable, puisqu'on ne sçait que trop que les Religieux ont étendu le Christianisme dans

1590. toutes les parties du monde, & qu'ils ont généreusement répandu leur sang pour établir la Foi parmi les Infidéles & les Idolâtres. Sixte qui se picquoit sur toutes choses de reconnoître les services rendus à l'Eglise, crut devoir rendre cet honneur aux Religieux Mendians; outre qu'il jugea nécessaire à la réputation du sacré Collége d'avoir de bons & de sçavans Théologiens. Mais ses Successeurs n'ont pas suivi de si sages intentions, & méprisant le Decret de Sixte, ont témoigné leur ingratitude envers ces pauvres Docteurs, qui sont les colonnes & le soutien de l'Eglise, de sorte qu'il n'y en a pas un d'entr'eux qui soit honoré, à l'heure qu'il est, du Chapeau de Cardinal.

Il ordonna encore, qu'on ne feroit des promotions qu'aux Quatre-Temps du mois de Décembre. Cet usage établi par le Pape saint Clément, avoit été pratiqué pendant plus de six cens ans. Sixte l'ayant renouvellé, y donna néanmoins deux fois atteinte, l'une, à la promotion du Cardinal Morosini; & l'autre, à celle de son neveu le Cardinal de Montalte, qu'il fit dans le mois de Mai.

Il confirma le Decret de Jules II,

par lequel il est défendu de donner le Chapeau à deux freres, & étendit cette défense jusqu'à un certain degré de parenté, dont il rapporte en détail les raisons dans une Bulle qu'il fit exprès là-dessus. 1590.

Il avoit la maxime de ne remplir jamais toutes les places du Collége, & d'en conserver toujours de vuides, pour s'en servir à propos dans des conjonctures de conséquence. Il convia ses successeurs d'en user ainsi, afin d'être en état de récompenser en tout temps ceux qui auroient bien mérité de l'Eglise, & aux services desquels ils ne pourroient se défendre de rendre cette justice, & pour accorder quelques Chapeaux aux Couronnes, en cas qu'il y eût quelque péril à leur en refuser.

Il ne créa pendant son Pontificat que trente-trois Cardinaux, dont on verra la liste à la fin de ce dernier Livre, en huit promotions, dans la derniere desquelles il fut tenté de remplir toutes les places; à quoi il n'auroit pas manqué s'il avoit crû devoir mourir si-tôt.

Il ordonna que tous les Clercs tonsurés qui jouiroient de plus de soixante écus de rente par an, portassent l'habit Clerical, dont il n'excepta que les Che-

1590. valiers de Notre-Dame de Lorette, & menaça ceux qui n'obéiroient promptement, de les priver de leurs revenus. Toute la Cour de Rome approuva fort cette réformation, avant laquelle c'étoit une chose scandaleuse de voir des Ecclésiastiques revêtus de gros Bénéfices, habillés d'une maniere séculiere & profane.

Dans les derniers mois de son Pontificat il fit marcher des troupes vers les frontieres de son Etat du côté du Royaume de Naples, sous prétexte de s'opposer aux incursions des Bandits, dont plusieurs troupes infectoient ce Royaume. Il se fit porter à Terracine, & fit courir le bruit que le sujet de son voyage étoit le desseichement des marais de ce pays-là, auquel il vouloit voir travailler; mais il ne marchoit qu'à dessein d'attaquer le Royaume de Naples. Les Espagnols, qui s'en défioient depuis long-temps, en ayant eu des avis certains, firent venir quatre mille hommes de troupes choisies, commandées par le Comte Spinelli, sous prétexte aussi de chasser les Bandits hors de cet Etat, dans lequel on craignoit moins ces brigands que le Pape; le bruit courant alors, qu'il y avoit une secrette

intelligence entre lui & eux, & que si-tôt que l'armée Pontificale seroit entrée dans le Royaume, ils la devoient joindre avec des forces considerables pour des voleurs. Mais soit que Sixte se défiât que cette entreprise ne pût réussir alors, ou que le dessein n'en fût pas encore bien formé, il revint à Rome, après avoir reçû à Terracine les complimens que le Viceroi de Naples lui envoya faire par son fils, & mourut peu de temps après. Les Espagnols eurent autant de joye de sa mort, que Henri le Grand en fut touché de douleur : & comme on en a parlé fort diversement dans le monde, il est nécessaire d'en rapporter ici les plus considérables circonstances. 1590.

Sixte se sentit indisposé d'une douleur de tête quatre mois avant qu'il mourut, & s'imagina qu'elle n'étoit causée que par sa trop grande application au travail. S'étant un jour trouvé à une signature, il y parla long-temps sur la nature de son mal, & traita cette matiere avec une netteté & un ordre admirable, n'étant jamais plus éloquent que quand il raisonnoit sur ce qui le regardoit le plus particulierement. Il s'étendit sur sa complexion & sur son

1590. régime de vivre, & quoiqu'il eût déja la voix fort foible, il fit un détail de tous les remédes que ses Médecins lui avoient ordonnés. Il appuya ses raisons des autorités d'Hipocrate, de Galien & d'Avicenne, & expliqua un passage d'Aristote dans son Traité de l'Elocution, qui venoit bien à ce sujet.

Il travailla continuellement pendant ces quatre mois ; trouvant du soulagement dans la peine & dans l'exercice. Il garda rarement le lit, & peu de temps à chaque fois, quoique son neveu & sa sœur le priassent instamment de ne songer qu'à sa conservation & à sa santé.

Il ne s'assujettissoit presque jamais à suivre les ordonnances des Médecins, & méprisoit leurs consultations, quoiqu'il les fît souvent venir pour s'entretenir avec eux sur la cause de sa maladie. Il sortoit assez souvent de son Palais, tantôt à pied, & tantôt à cheval, aimant beaucoup la promenade ; mais il ne parloit jamais d'affaires en se promenant avec les Ambassadeurs ; ainsi que faisoient les autres Papes, & les recevoit le plus souvent à son Audience, dans les derniers jours de sa vie, appuyé sur une petite table, sa foibles-

ſe ne lui permettant pas de ſe mouvoir 1590.
ni d'agir avec ſa vivacité ordinaire.

Il n'interrompit ni ne remit aucunes affaires, quelque indiſpoſition qu'il eût, & répétoit ſouvent ces belles paroles de l'Empereur Veſpaſien, *qu'il faut qu'un Prince meurt debout*, c'eſt-àdire, en travaillant pour le bien de ſon Etat, juſqu'à ſon dernier moment; maxime que Sixte pratiqua fort exactement: & ſe fâchant contre ceux qui l'en vouloient empêcher, il donnoit des Audiences & travailloit avec plaiſir les jours qu'il étoit le plus malade.

Il voulut aller de l'Egliſe de ſainte Marie des Allemans, ſuivi d'un aſſez nombreux cortége, un Samedi dix-huitiéme jour du mois d'Août de l'année 1590. Le Protecteur de cette Nation l'avoit prié de venir rendre graces à Dieu de la converſion d'un grand Seigneur Allemand qui avoit abandonné le Luthéraniſme pour retourner à l'Egliſe, & qui s'étoit fait inſtruire par des Religieux de S. François. Le Pape, pour donner peut-être des marques d'une plus grande dévotion, aſſiſta à cette Cérémonie, & y alla & en revint à pied.

Le Lundi ſuivant 20. du même mois,

1590. il eut une grosse fiévre, qui commença par un frisson ; & quelques prieres que lui fissent sa famille & ses Médecins de se donner du repos, il se leva croyant se porter beaucoup mieux, donna Audience, & travailla à quelques affaires qu'il auroit pû remettre à une autre fois, & fit de plus venir le Gouverneur de Rome pour lui ordonner de condamner aux Galeres tous les prisonniers accusés de crimes, parce qu'il vouloit lui-même les voir partir dans la semaine pour Civita-Vecchia, & le renvoya promptement exécuter ses ordres. Il eut le Mercredi suivant un second accès de fiévre, beaucoup plus violent que le premier. Il se leva le lendemain, qui étoit son bon jour, & assista à la Congrégation du Saint Office. Il voulut même qu'on traitât en sa présence quelques affaires d'une très-difficile discussion ; & trouvant mauvais que les Cardinanx, à la sollicitation des Médecins, tâchassent d'abréger les matieres, il les fit examiner à fonds & demanda avec chagrin la liste des prisonniers du saint Office. pendant toute sa maladie, & les jours même de sa fiévre, il ne mangea jamais au lit, & se leva pour se mettre à table,

afin de prendre ſes repas en compagnie, & prit plaiſir à manger des fruits cruds. 15
Les Médecins lui ordonnerent de prendre le lendemain un peu de caſſe; mais ce reméde ne fit pas grande opération, quoiqu'on y eût ajoûté quelqu'autre purgatif, parce qu'il ne prit pas toute la doſe. Son mal s'augmenta ſi fort le jour ſuivant, qu'il ſe trouva dans une extrême foibleſſe; il entendit la Meſſe, & reçut le très-Saint Sacrement. Se ſentant affoiblir de plus en plus, on ſe hâta de lui donner l'Extrême Onction, & il envoya querir en même temps le Cardinal Caſtagna, qu'il regardoït toujours comme ſon Succeſſeur; Il lui recommanda pluſieurs affaires qui ſe traitoient en divers Congrégations, & dit à ſon Neveu, qui étoit-là préſent, que ce Cardinal étoit le plus digne ſujet du ſacré Collége. Il expira ſur le ſoir du même jour entre les bras de Caſtagna; ſon Neveu & le reſte de ſa famille fondant en larmes, retirés en un des coins de ſa chambre.

C'eſt ainſi que ſe débita parmi les peuples la nouvelle de ſa mort; & les Eccléſiaſtiques confirmerent ces bruits,

1590. pour prévenir tous les ſcandales : mais les gens d'eſprit & de bon ſens en jugerent d'une autre maniere, & crurent aſſez vraiſemblablement qu'il avoit été empoiſonné. C'eſt ainſi que les Médecins le rapporterent, après l'avoir fait ouvrir, ayant trouvé la ſubſtance de ſon cerveau gâtée par la malignité d'un venin qui y étoit attaché. Les douleurs de tête qui précéderent ſa mort, lui en donnerent à lui-même quelque ſoupçon, & il dit un jour à ſon Médecin ordinaire : *Je crois que les Eſpagnols ſont ſi las de me voir Pape, qu'ils chercheront les moyens d'abréger mes jours & mon Pontificat.*

On crut auſſi qu'on avoit empoiſonné la mane qu'on lui fit prendre le jour de devant ſa mort. Quoiqu'il en ſoit, il mourut d'une fiévre, dont l'ardeur, ſelon le rapport des Médecins, avoit enflammé le venin qu'ils avoient remarqué dans ſon cerveau. Les Courtiſans & ceux qui ne craignent pas de dire librement ce qu'ils penſent, publioient par-tout que les Eſpagnols avoient empoiſonné le Pape, & ces bruits n'étoient pas ſans apparence.

On sçavoit premierement l'inquiétude mortelle qu'il leur avoit donnée au sujet du Royaume de Naples, & les allarmes dont il les désoloit continuellement par les appareils de guerre qu'il faisoit souvent sur les confins de ce Royaume. Entre plusieurs autres dégoûts qu'ils recevoient de sa conduite, ils ne pouvoient lui pardonner la répugnance qu'il avoit eue à se déclarer en faveur de la Ligue contre le Roi de Navarre, sur la succession duquel ils avoient de grands desseins. Mais voyant le Pape dans les intérêts de ce Prince, ils en conçurent un dépit & une rage, qu'on ne sçauroit assez exprimer. Ce dépit fut encore augmenté par la froideur qu'il témoigna à donner du secours au Duc de Savoie, qu'ils assistoient dans son entreprise sur Geneve ; autour de laquelle il avoit bâti plusieurs Forts qui l'assûroient, pour ainsi dire ; de l'heureux succès de ce siége, & qu'il fut contraint de lever honteusement par le refus que Sixte fit de lui envoyer de l'argent & des troupes : Au moins est-ce ainsi que les Espagnols le publierent, en disant partout, *que le Pape s'étoit opposé aux pro-* 1590.

grès de la victoire que le Duc de Savoie
1590. *devoit remporter sur ceux de Geneve.*

On prétendit que toutes ces raisons jointes ensemble irriterent si terriblement les Espagnols, qu'ils jurerent la mort de Sixte, & résolurent de s'en défaire au plûtôt pour faire élire en sa place un Pape à leur dévotion, & dont les inclinations toutes Espagnoles l'engageroient à favoriser les Ligueurs, & à persécuter les Hérétiques.

C'est ainsi qu'en parloient dans toute l'Italie les plus pénétrans & les plus spéculatifs; mais à dire la vérité, ces bruits n'étoient répandus que par les ennemis de la Couronne d'Espagne, qui tâchoient de ruiner son crédit à Rome, & de la décrier dans toute la Chrétienté. Car enfin, quelque subtilité & quelque adresse dont se picque cette Nation, le dessein d'empoisonner un Pape n'est pas l'ouvrage d'une seule personne, & la communication d'un pareil attentat entre plusieurs complices étoit trop périlleuse & trop opposée à la prudence des Espagnols, qui sçavoient le nombre prodigieux d'espions que Sixte avoit par-tout à ses

gages. Quoiqu'il en soit, la mort de ce grand homme toucha sensiblement Henri IV. Il en témoigna sa douleur pendant plusieurs jours, & dit, lorsqu'il en reçut la nouvelle : *Ce coup est un trait de la Politique Espagnole, & le Ciel n'y a aucune part* : puis reprenant la parole quelque temps après, il ajoûta : *Je perds un Pape qui étoit tout à moi ; Dieu veuille que son successeur lui ressemble.* 1590.

Son corps fut porté la nuit suivante dans une litiere, du Palais de Monte-Cavallo, où il mourut, à l'Eglise de Saint Pierre, où il fut enterré avec les Cérémonies ordinaires. Le Cardinal de Montalte son Neveu, personnage d'une vertu extraordinaire, le fit transporter l'année suivante avec un pompeux appareil, & lui fit faire de magnifiques Obseques dans la Chapelle qu'il avoit fait bâtir dans l'Eglise de Sainte Marie Majeure.

Pendant la vacance du S. Siége, qui fut de dix-huit jours, quelques Mécontens, & entr'autres les Espagnols, voulurent abattre la Statue que les Romains lui avoient élevée dans la Place du Capitole. Le Senat en ayant eù

avis, fit un Décret par lequel il étoit
1590. défendu d'ériger jamais de Statue à aucun Pape pendant sa vie, & firent graver ce Decret sur une table de marbre qu'ils firent attacher dans la salle du Capitole, dont voici les paroles.

Si quelqu'un, soit particulier, soit Magistrat, ose jamais proposer de dresser aucune Statue à l'honneur d'un Pape vivant, le Sénat & le Peuple Romain le déclare infâme à perpétuité, & incapable d'exercer à l'avenir aucune Charge publique, par ce Décret du mois d'Août de l'année 1590.

Voici la liste des Cardinaux créés par le Pape Sixte, qu'on avoit promis de donner à la fin de cette Histoire, comme une chose qui devoit contribuer à son éclaircissement, & à une plus grande satisfaction pour les Lecteurs,

CARDINAUX

1590.

CARDINAUX PRESTRES.

Henri Cajetan, Romain, Patriarche d'Alexandrie, Cardinal du Titre de sainte Potentiane.

Georges Drascovite, Hongrois, Archevêque de Coloska, du Titre de...

Jean-Baptiste Castruccio, de Lucques, Archevêque de Theate, du Titre de sainte Marie de *Arca Cœli.*

Frederic Cornaro, Vénitien, Evêque de Padoue, du Titre de S. Etienne au Mont Celius.

Hypolite de Rosci, de Parme, Evêque de Pavie, du Titre de sainte Marie dans le Portique.

Dominique Pinelli, Genois, du Titre de S. Laurent *in Pane in Perna.*

Decius Azzolini, de Fermo, Evêque de Cervie, du Titre de S. Mathieu *in Merulana.*

Hypolite Aldobrandin, Florentin, du Titre de saint Pancrace.

Jérôme de la Rouere, Archevêque de Turin, du Titre de saint Pierre ès liens.

Philippe de Lenoncourt, François, du Titre....

1590. Frere Jérôme Bernerio, de Correge, Religieux Dominiquain, Evêque d'Ascoli, du Titre de saint Thomas *in Parione.*

Frere Constance de Sarnani, ainsi appellé du lieu de sa naissance dans la Province de la Marche; Mineur Conventuel, du Titre de saint Vital.

Frere Etienne Bonnuccio, de la Ville d'Arezzo, Evêque du même lieu, & Religieux Servite, du Titre de S. Pierre & de S. Marcellin.

Frere Georges Petrochius, de Montalpar, Ville de la Marche, Religieux de l'Ordre des Augustins, du Titre de S. Augustin.

Antoine-Marie Galli d'Ocimo proche Perouse, du Titre de sainte Agnès *in Agone.*

Guillaume Alan, Anglois, Prêtre; Cardinal, du Titre de saint Martin des Monts.

Antoine Sauli, Genois, du Titre de S. Vital.

Jean - Evangeliste Palotta, de la Ville de Caldirole, du Titre de Saint Mathieu *in Merulana.*

Pierre de Gondi, Florentin, du Titre de S. Silvestre.

Jean de Mendozze, Espagnol, du Titre de sainte Marie au de-là des Ponts. 1590.

Jean-François Morosini, Vénitien, Evêque de Bresse, du Titre de sainte Marie du chemin.

Marianus Perbenedetto de Cameridi, du Titre de saint Pierre & de saint Marcellin.

CARDINAUX DIACRES.

Alexandre Perreti, Romain, petit neveu du Pape, Cardinal Diacre du Titre de S. Jérôme des Esclavons.

Jerôme Mattei, Romain, du Titre de S. Adrien.

Benoît Justiniani, Genois, du Titre de saint George *in Valabro*.

Ascagne Colonne, Romain, du Titre de.....

Frere Hugues Loubeux de Vardale, François, Grand-Maître de Malte, du Titre de sainte Marie dans le Portique.

Frédéric Borromée, Milanois, du Titre de sainte Agathe.

Augustin Cusani, Milanois, du Titre de S. Adrien.

1590. François-Marie du Mont, du Titre de sainte Marie *in Dominica*.

Charles de Lorraine du Titre de sainte Agathe.

Jean Pepoli de Bologne, du Titre de S. Côme & de S. Damien.

FIN.

TABLE DES MATIERES du second Volume.

A.

ABONDANCE dans Rome, page 31
Adulteres sévérement punis par Sixte, 18
Aldobrandin de Florence, fait Cardinal par Sixte, sous le titre de S. Pancrace, 89
Aldobrandin Cardinal, fait grand Penitencier, 207
Il maintient avec chaleur les intérêts du Duc d'Urbin, 299
Il est envoyé Nonce en Pologne, 355
Il travaille à la paix entre la Maison d'Autriche & la Pologne, & la fait conclure, 356
Entrée magnifique qu'on lui fit à Rome à son retour, 359
Il est nommé par Sixte pour réformer le luxe, 441
Et les Réguliers, 442
Alexandre Farnese Duc de Parme, reprend le Pays de Cologne sur les hérétiques, 108, 109
Ambassadeurs Suisses viennent jurer obéissance au Pape, 164

Claude d'Angennes, Evêque du Mans, envoyé à Rome en qualité d'Ambassadeur, pour y ménager l'accommodement d'entre Henri III. & le Pape Sixte. 396

Colere de Sixte au sujet de la mort du Cardinal de Guise, 393 *& suiv.*

College fondé dans le Convent des saints Apôtres, 145

College fondé à Boulogne pour les Etudians de la Marche, 146

Cologne affligé par les Luthériens, 108

Colonne Trajane. 130 *& suiv.*

Concile National résolu en Espagne pour déposer le Pape Sixte, 426. 427

Conduite de Sixte à son avenement au souverain Pontificat, 3. *& suiv.*

Congrégations diverses établies par Sixte, 227 *& suiv.*

Congrégation établie par Clément VIII. pour l'èxamen des Evêques, 234

Congrégation de la Propagation de la Foi, érigée par Grégoire XIV. 240

Congrégation des Immunités Ecclésiastiques établie par Urbain VIII. 241

Constance du Roi d'Espagne à la nouvelle de la perte de sa Flotte, 326. 329

Courtisanes chassées de Rome sous le Pontificat de Sixte, 18

Cracovie assiégée par l'Archiduc Maximilien, 276

D.

DEBITEURS obligés par le Pape à payer leurs créanciers, 22

Débordemens du Tibre, & les dommages qu'il causa, 443

Demandes extravagantes des Moines du Convent des Saints Apôtres au Pape Sixte, 216 *jusqu'à* 223.
Démêlé du Pape Sixte avec Henri III. Roi de France & Henri Roi de Navarre 43 *& suiv.*
Démêlé du Duc d'Offone & de Dom Pierre de Tolede, au sujet de quelques titres d'honneur, 106
Entre le Pape Sixte & le Duc d'Urbin, 296 *& suiv.*
Entre le même Sixte & le Duc de Ferrare, 431
Dépense employée à l'élevation de l'Obelisque du Vatican, 104
Diete tenue en Suisse, 166
Dôme de S. Pierre de Rome, 142 *& suiv.*
Dominique Fontana, fameux Architecte, 97. 101. 104
Drak, fameux Corsaire, fait Amiral de la Flotte d'Angleterre, 323

E.

ECHELLE Sainte transportée par Sixte dans l'Eglise de S. Pierre, 128 *& suiv.*
L'Electeur de Cologne se résout d'abandonner ses Etats, 108
Elisabeth Reine d'Angleterre, 242 *& suiv.*
Son estime pour le Pape, Sixte 254
Emprisonnement des Cardinaux de Bourbon & de Guise, & de l'Archevêque de Lyon, 381
Epée envoyée par Sixte au Duc de Guise, 282
Espagnols soupçonnés d'avoir empoisonné Sixte, 359
Espions de Sixte, 5. 6
Est, Cardinal de Ferrare, travaille à l'accommodement du démêlé entre Henri III, Roi

de France & le Pape Sixte . 51
Estafier puni pour avoir voulu baiser une servante, 347 *& suiv.*
Autre *Estafier* du Cardinal Serbellon, condamné aux Galeres, pour avoir dit quelques sottises à des Dames, 445. 446.
Estime particuliere que Sixte faisoit du Duc de Savoye, 107
L'Evêque de Vercel Légat à Cologne, 108
Eloge par lui fait du Duc de Parme, 112
Excommunication fulminée par le Pape Sixte, contre Henri Roi de Navarre & le Prince de Condé, 52. 53
Excommunication fulminée par le Pape Sixte, contre Elisabeth Reine d'Angleterre, 292
Excommunication réciproque fulminée par la même Elisabeth, contre Sixte, 295
Exécution de Marie Stuart, 250 *& suiv.*

F.

FABIO Mirto, Nonce en France, 48. 62
Factions différentes en Pologne, pour l'Election d'un Roi, 267 *& suiv.*
Ferdinand de Médicis quitte le Chapeau de Cardinal, 266
Fête de S. Bonaventure ordonnée par Sixte, 84
Flote d'Espagne envoyée contre l'Angleterre, 322
Fontaine pratiquée dans le Convent des Saints Apôtres, 226
François de Sales, appellé à Rome par le Pape, 287
François Hottoman, célèbre Jurisconsulte, Auteur d'une Satyre sanglante contre le Pape Sixte, 62

G.

GALERES du S. Siége, construites par l'ordre du Pape Sixte, 159
Gallerie de Saint Jean de Latran, bâtie par Sixte, 126
Gambaforta, Camérier du Pape, par lui nommé pour traiter avec l'Ambassadeur du Roi de Perse, 312
Les *Genevois* ravagent la Savoye, 436
Saint *Gohard* Ambassadeur de France à Rome, 47
Gondy envoyé par Henri III. vers le Pape Sixte, pour lui faire ses excuses sur la mort du Cardinal de Guise, 387
Gouverneurs destitués de leurs Offices, 8. 9
Grimani, Camérier du Pape, dépêché en Flandres, 109
Gualterucci condamné aux Galeres, 264
Guillaume de Lanclastre, Cardinal, 321
Le Duc de *Guise* appellé en duel par le Roi de Navarre, 56
Est assassiné par l'Ordre d'Henri III. en entrant dans le Cabinet du Roi, 380

H.

HARDIESSE d'un Gentilhomme Polonois, 279
Henri Roi de Navarre excommunié par Sixte, 52
La prudente conduite qu'il tient pour parer ce coup, 55. 56
Il en fait ses plaintes au Roi de France, 58
Il appelle de la Sentence du Pape, & fait af-

ficher dans Rome même sa protestation contre, *Ibid & suiv.*
Il acquiert par cette démarche l'estime de Sixte, 64
Henri III. Roi de France se brouille avec Sixte, 178. 380
Henri IV. reconnu Roi de France, 413
Il en fut redevable à la République de Venise, 417
Et à Sixte, 420
Hommes illustres dépeints dans la Bibliotheque du Vatican, 371. *& suiv.*
Honneur des Filles Romaines défendu par le Pape Sixte, 344
Hôpital magnifique & commode, bâti par Sixte, pour les pauvres malades, 129

I.

IMPRIMERIE établie à Rome, 378
Indulgences accordées par Sixte au sujet de l'Obelisque du Vatican, 102
Autres accordées à ceux qui visiteroient les Reliques de S. Placide & de ses Compagnons, 354
Inscriptions posées autour du grand Obelisque du Vatican, 103 *& suiv.*
Autres gravées autour de l'Obelisque de Sainte-Marie-Majeure, 117. 118
Autres gravées autour de deux autres Obelisques, 121. 122
Autre gravée autour du Bassin de l'Aqueduc que Sixte bâtit pour faire venir l'eau à Montecaval, 126
Autre gravée autour de l'Obelisque de la Place Colonne, 132

Autre gravée sur la base des Chevaux de marbre de Montecaval, 134. 135
Plusieurs autres en plusieurs endroits de la Bibliotheque du Vatican, 363 & suiv. 371 & suiv.
Jubilé accordé par Sixte, 3

L.

LETTRE de l'Electeur de Cologne au Pape, 324
Lettre de Sixte à son Nonce en Suisse, 170. 171
Lettre du même Sixte au Roi de France, 283
Lettre du Roi de Perse au Pape Sixte, 311
Libertins effrayés de la severité de Sixte, 13
Liberté de conscience promise aux Catholiques par le Roi de Perse dans ses Etats, 311
Libertinage du Peuple Romain sous le Pontificat de Grégoire XIII. 351. 352
Lorette devenue Ville, 148
Lucerne, Ville des Cantons Catholiques qui porte le même nom. 174

M.

MAISON de Leonard Pison abattue dans Naples, & du sel jetté dans son emplacement, 68
Maladie du Pape Sixte, 260 & suiv.
Les *Marechaux* d'Aumont & de Rets arrêtent le Duc de Guise, le Cardinal de Lorraine son frere & l'Archevêque de Lyon, 383
Mariages des Nieces du Pape Sixte, 449
Mausolée superbe, bâti par César, 97
Maximilien, Archiduc d'Autriche, élû Roi de Pologne par la faction la plus foible, 272

Il assiege Cracovie sans la pouvoir prendre, 276. 277
Est vaincu & fait prisonnier par le Général de l'armée Polonoise, 280
Medailles jettées dans les fondemens du grand Obelisque du Vatican, 98. 99
Autres jettées dans celui de Sainte Marie Majeure, 117
Medina-Sidonia, Amiral de la Flotte d'Espagne, 322
Meurtre d'un Suisse, commis dans l'Eglise de Saint Pierre, 188
Milice reglée par Sixte, 155
Moni Chirurgien, exécuté par l'ordre du Pape Sixte, pour avoir épousé plusieurs femmes, 314 *& suiv.*
Morceau de la vraie Croix enfermé dans l'Obelisque du Vatican, 102
Morosini, Cardinal, Legat en France, 381
Mort du Cardinal Sirlet, 70
Mort de Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme, & son éloge, 116
Mort du Cardinal Buoncompagnon, 205
Mort de Marie Stuart, 250 *& suiv.*
Mort du Médecin de Sixte, & quelle en fut la cause, 261. 262
Mort de Médicis, 266
Mort du Roi de Pologne, 266.
Mort du Duc de Guise, 386
Mort de Henri III. Roi de France, 462
Mort de Sixte V. 467

N.

NAUFRAGE de la Flote Espagnole, 323
Nazareth, Nonce du Pape, arrivé à Lyon, 49

Nocoreus Roi d'Egypte, fait bâtir un Obelisque, qui fut ensuite transporté à Rome, 96
Nom de Sixte devenu terrible aux enfans, 17
Nombre des Cardinaux, fixé par Sixte à soixante & dix, 458
Nuis, Ville appartenante à l'Archevêque de Cologne, prise par le Duc de Parme, 109

O.

OBELISQUE du Vatican, 94. 95
Autre *Obelisque* élevé dans la place de Sainte Marie Majeure, 117
Sa description, 118. 119
Il avoit d'abord été dédié au Roi d'Egypte Ramisés, 119
Deux autres *Obelisques*, élevés par l'ordre de Sixte, l'un dans la place de S. Jean de Latran, & l'autre dans celle de Notre-Dame du Peuple, 120. 121
Oeuvres de piété de Sixte, 352 *& suiv.*
Olivarez, Ambassadeur d'Espagne vers le Pape Sixte, 318
Démêlé qu'il eut avec l'Ambassadeur de France, au sujet de la préséance à la canonisation de S. Didace, 336 *& suiv.*
Chagrins qu'il reçoit du Pape, 423
Le Pape ne veut plus le reconnoître pour Ambassadeur, 432
Opinion du Pape Sixte à l'égard de son successeur, 450
Ordonnances de Sixte contre les débiteurs, 24
Ordonnance de Sixte, pour obliger les Bénéficiers à porter l'habit Clerical, 461
Ossone, Viceroi de Naples, se voyant blâmé du Pape Sixte pour sa trop grande mollesse à

rendre la justice, se résout de punir plusieurs criminels, 66
Ouvrages admirables de Phidias, 135
Ouvrages admirables de Praxitelle, 136
Ouvrages bâtis & réparés par Sixte, 138 & *suiv.*
Ouvriers employés à l'élévation de l'Obelisque du Vatican, 101. 104
A l'Aqueduc, 125
Au Dôme de S. Pierre, 143

P.

PALAIS bâti par Sixte proche Saint Jean de Latran, 127
Description de ce *Palais*, *Ibid.*
Palais donné par les Vénitiens au S. Siége, pour loger le Nonce à Venise, 183. 184
Autre *Palais* réciproquement donné par Sixte aux Ambassadeurs de Venise à Rome auprès des Papes, 185
Pasquinades ingénieuses, 33, 62
Autre sur la sévérité de Sixte, 192
Autre sur sa sœur. 198. 199
Autre au sujet des impôts mis par Sixte, 204
Autre au sujet des Moines du Convent des Saints Apôtres, 215. 225
Autre au sujet de la Reine Elisabeth, 255
Autre au sujet du Comte d'Olivarez, 432
Pepoli décapité à Rome, 41. 42
Peuple Neapolitain châtié pour s'être soulevé en tems de famine, 67. 68
Pilsen, Ville de Silesie, abandonnée au pillage, 281
Pisani, Ambassadeur de France vers le Pape Sixte, 63. 389

Philippe II. Roi d'Espagne, prie le Pape Sixte de supprimer sa Bible Italienne, 423
Suites fâcheuses du refus qu'en fit Sixte, 424 *& suiv.*
Plessis-Mornay, auteur d'un Manifeste en faveur du Roi de Navarre, contre la Sentence d'excommunication fulminée contre lui par le Pape Sixte, 60
Poëte condamné aux Galeres, 202. 203.
Prédicateurs Espagnols blâment avec liberté la conduite du Pape Sixte en pleine chaire, 439
Prédiction de la mort de Sixte, 426
Pont commencé sur le Tibre, 152
Prêtre emprisonné en Suisse par l'ordre du Nonce, 169
Prieres publiques dans Rome, pour le salut de la Reine Marie Stuart, 245
Le *Prince* de Suede est déclaré Roi de Pologne, 273
Prison de Marie Stuart, 242
Prison de Maximilien d'Autriche, 280
Prison du Cardinal de Bourbon, 383
Progrès de l'armée de Savoie en Provence. 436

R.

RAGAZZONI Nonce en France, 48
Ranuce Farnese mis en prison au Château S. Ange, 256
Réforme des Religieux Conventuels supprimée, 184
Réponse du Pape Sixte au Cardinal Rusticucci, 4
A son neveu, 85
Aux Jésuites, 86
Réponse judicieuse, mais piquante, du Conné-

table de Castille au Pape Sixte, 434
Réponses hardies du Marquis de Pisani au même 392. 398
Retenue du peuple Romain sous le Pontificat de Sixte, 442. 443
Rodolphe Empereur fait la paix avec la Pologne, 356. *& suiv.*
Rome embellie par les soins de Sixte, 117
Rues entreprises & achevées sous le Pontificat de Sixte, 139 *& suiv.*

S.

SANTORIO Evêque de Tricarie, Nonce chez les Cantons Catholiques, 164
Salviati & son avanture, 76 *& suiv.*
Satire, des Hérétiques contre le Pape, 62. 284
Savelli Ambassadeur de l'Empereur à Rome, 300 *& suiv.*
Secours refusé par le Pape Sixte au Duc de Savoye pour reprendre Geneve, 317
Sentence Sévere rendue par Sixte contre le fils d'un Avocat de Perouse, 344 *& suiv.*
Severité du Pape Sixte, 32
Siege de Paris, 406
Conduite plaisante du Pape Sixte à l'endroit d'un Cordonnier, 71 *& suiv.*
Sixte officie au Service funebre de Marguerite d'Autriche, 116
Il travaille à augmenter la majesté du Saint Siége, 183 *& suiv.*
Il mange un plat de féves avec un Frere Convers, 210
Son sentiment sur la prison de Marie Stuart, 245
Raisons pour lesquelles il excita le Roi d'Espagne à faire la guerre à Elisabeth Reine

d'Angleterre, 320 *& suiv.*
Sa charité envers les pauvres, 342. 343
Il est représenté au naturel dans la Bibliothe-
que qu'il a fait construire au Vatican, 375
Discours qu'il tient aux Cardinaux au sujet
de la mort du Cardinal de Guise, 393 *&*
suiv.
Il refuse à la Ligue le secours qu'elle lui
demandoit contre Henri IV. 406. 407
Il fait imprimer la Bible en Italien, 422
Il refuse du secours à la Duchesse de Savoie
contre ceux de Geneve, 437
Il se déclare en faveur d'Henri IV. 440
Son activité dans le travail, 446
Sa tendresse pour ses parens, 448
Il marie avantageusement ses deux petites
nieces, 449
Son œconomie & sa frugalité, 451 *& suiv.*
Sa maladie, 463 *& suiv.*
Sa mort, 467
Statue érigée à Lorette en l'honneur de Sixte,
149
Autre *Statue* aussi érigée en son honneur de-
vant le Capitole, 208. abbatue par le peu-
ple aprés sa mort, 471
Supplice d'un Gentilhomme Espagnol, 191
Autre supplice de l'Auteur d'une Pasqui-
nade, 199

T.

TAILLEUR condamné aux Galeres, 445
Tasca Gentilhomme de Salerne, 19
Taxes imposées par Sixte sur le Clergé & sur
le Peuple, 162, 163
Theodore de Beze hérétique, 285
Tombeau magnifique dressé à Pie V. par Sixte,
dans la Chapelle de la Créche, 124

V.

VENALITE' des Benefices introduite par Sixte, 449
Venitiens refusent de publier dans leurs Etats l'Excommunication fulminée par Sixte, contre Elisabeth Reine d'Angleterre, 293.
Ils prennent le parti d'Henri IV. 417 & suiv.
Violence du Pape Sixte, à l'endroit du Duc d'Urbin, 296. 297
Voyage de Sixte à Terracine, & sa cause, 462

Z.

ZAMOSKI Chancelier de Pologne, 271
Zunica, Comte de Mirande, succede au Duc d'Ossone dans la Viceroyauté de Naples, 115

Fin de la Table du second Volume.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Ouvrage imprimé, intitulé, *La Vie du Pape Sixte V. traduite de l'Italien de Gregorio Leti.* A Paris ce 7 Octobre 1757.

Signé, GIBERT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : Salut. Notre amé le Sieur Prault pere Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre ; *la Vie du Pape Sixte V. la Retraite des Dix Mille, Commentaire ſur les Tarifs du Controle des Actes & de l'Inſinuation.* S'il Nous plaiſoit lui accorder

nos Lettres de Permiſſion pour ce né-ceſſaires. A CES CAUSES; voulant fa-vorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces préſentes, de faire imprimer leſdits Ouvrages autant de fois que bon lui ſemblera, & de les faire vendre & dé-biter par tout notre Royaume pendant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la datte des pré-ſentes : Faiſons défenſes à tous Impri-meurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, à la charge que ces préſen-tes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Im-primeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, con-formément à la feuille imprimée atta-chée pour modele ſous le contre-ſcel des préſentes; que l'Impétrant ſe con-formera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits qui auront ſervi

de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun, dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur de la Moignon ; le tout à peine de nullité des préſentes : du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons qu'à la copie des préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, foi ſoit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles le

vingt-huitiéme jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-sept, & de notre Régne le quarante-troisiéme. Par le Roi en son Conseil, *Signé*, LE BEGUE.

J'ai cédé & transporté à Messieurs Damonneville & Hardy Libraires, mon droit à la présente permission pour la Vie du Pape Sixte V. seulement, me réservant en entier celui des deux autres Livres mentionnés en icelle. A Paris, ce 10 Février 1758.

PRAULT pere.

Registré ensemble les deux cessions qui sont au bas de la présente permission, sur le Registre quatorziéme de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, numero 330. folio 297. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 14 Avril 1758.

P. G. LE MERCIER, *Syndic.*



